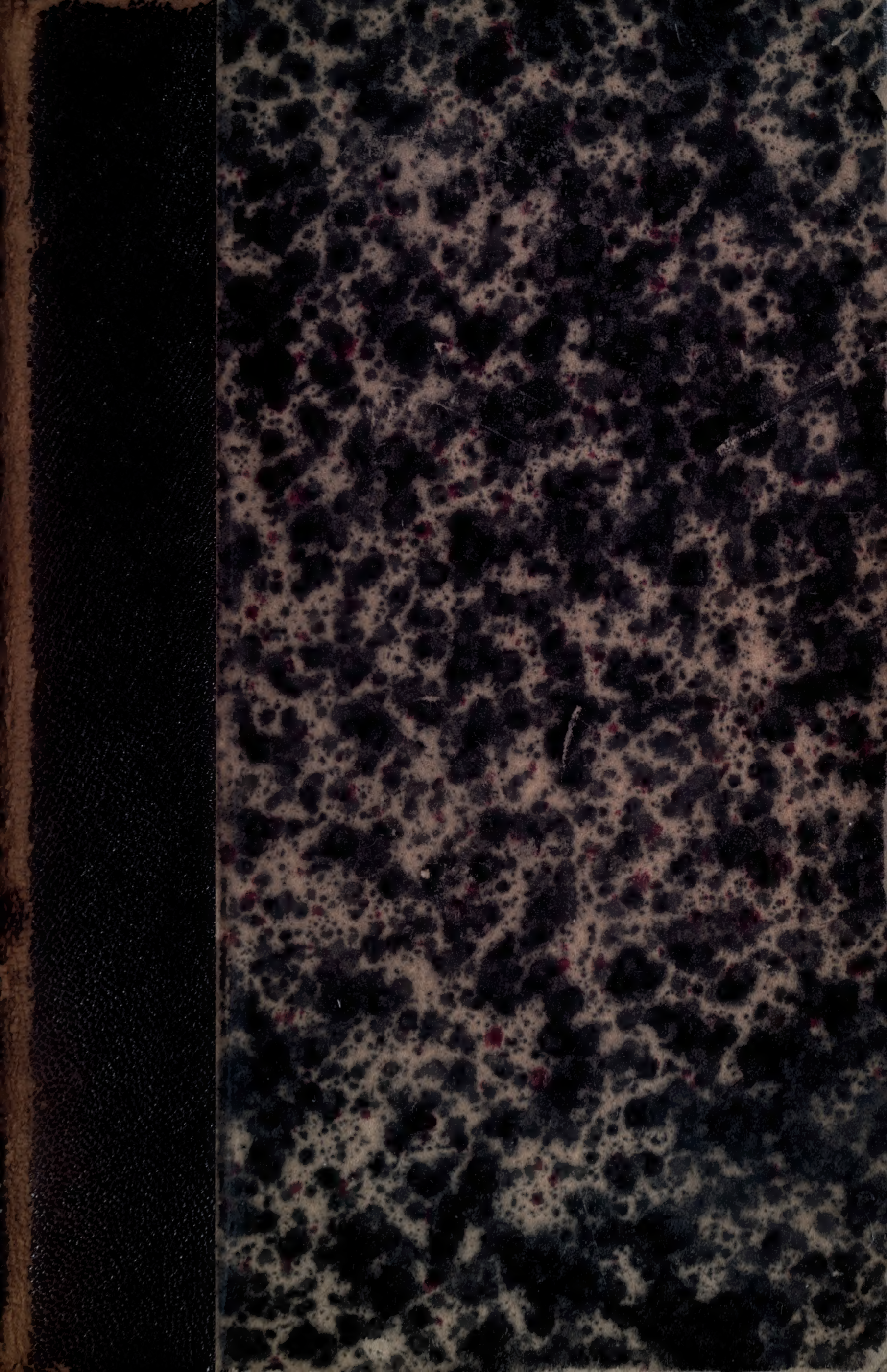
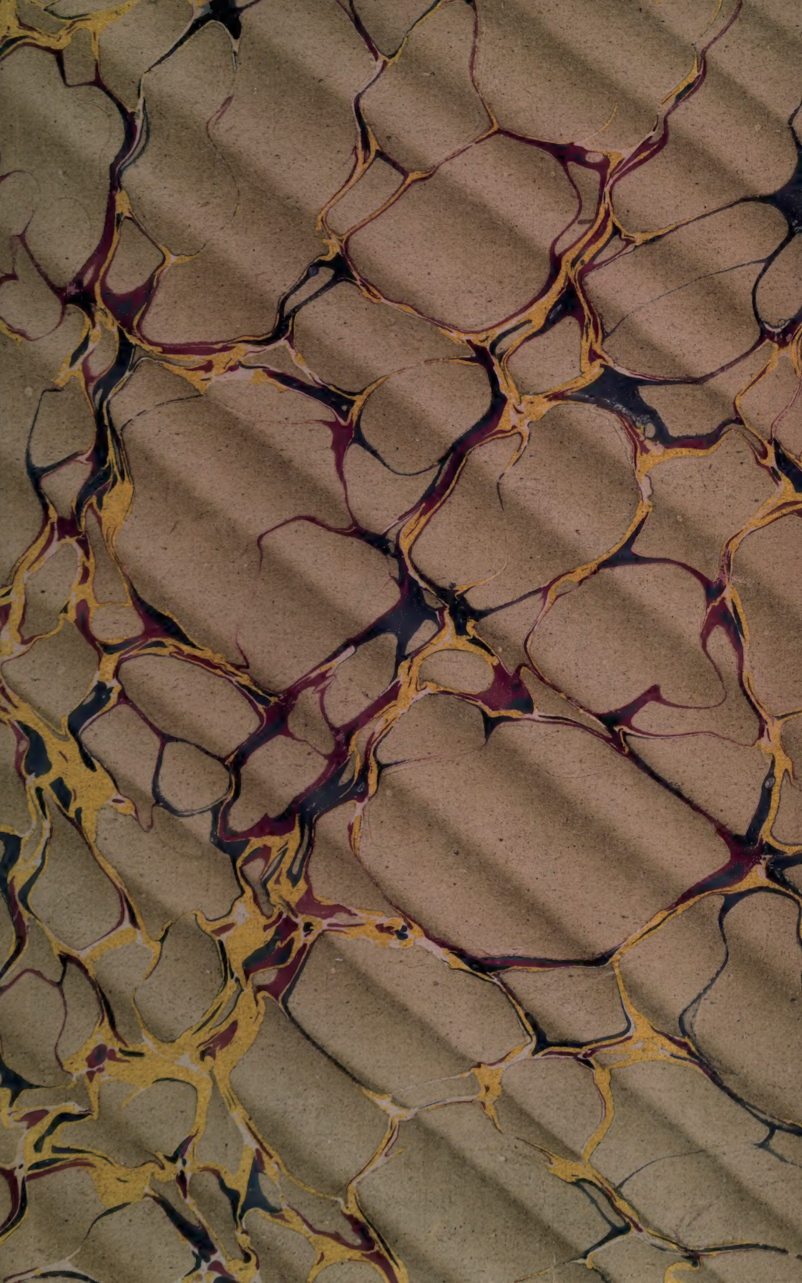






Théologie
de la Guerre

EN DIX-HUIT LEÇONS

A

M. D., O. de R.

ET

A TOUS MES JEUNES AMIS « POSTARDS »
OFFICIERS OU SOLDATS

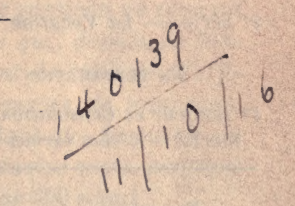
Je dédie ces pages en témoignage d'affectueuse sympathie et de vive admiration.

L. R.

Abbé L. ROUZIC

Théologie de la Guerre

EN DIX-HUIT LEÇONS



PARIS

LIBRAIRIE BLOUD ET GAY

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1916

DU MÊME AUTEUR

Essai sur l'Amitié, in-12 . . . . **3** fr. »
La Journée sanctifiée, in-12 . . . . **3** fr. **50**
Pierre Poyet, in-12. . . . . **1** fr. **25**
La Très Sainte Vierge Marie, in-16. . . . . **2** fr. »
La Vie chrétienne à l'école de Saint-Joseph, in-16. **1** fr. **50**

COLLECTION A 1 FR.

Chaque volume in-32, cadres rouges. 1 franc.

1re Série. — *Se connaître* (l'Examen). *Se perfectionner* (l'Idéal). *Se vaincre* (la Lutte). *Se dévouer* (l'Apostolat).

2e Série. — *La Sainte Messe. La Sainte Communion.*

3e Série. — *La distinction. Programme de Vie*, 2 vol. : 1. But et emploi. 2. Obstacles et moyens. *La joie*, 2 vol. : Respect humain et Fierté chrétienne.

4e Série. — *La Vocation. Prêtre. Avant le mariage.*

En préparation :

1° *Douleur et Consolation.* — 2° *Le souvenir et les leçons de nos morts.* — 3° *Les larmes* (A ceux qui pleurent).

Nil obstat :

Permis d'imprimer :
Versaliis, die XXIa octobris 1915.
J. Millot, v. g.

Imprimatur :

Parisiis, die IVa novembris 1915.
E. Thomas, v. g.

AVANT-PROPOS

Dans les premiers mois de l'année scolaire 1914-1915, *j'adressais des instructions catéchistiques sur l'Eglise à des jeunes gens de seize à dix-huit ans qui se préparaient à l'Ecole Polytechnique et qui, pour la plupart, sont aujourd'hui sur « le front ».*

Jamais les catholiques ne comprirent mieux que de nos jours l'importance de cette institution immortelle : l'Eglise. *Mes auditeurs ne faisaient pas exception.*

Mais, depuis quelque temps, une autre question qui demandait une solution immédiate, attirait tous les esprits et se dressait au premier rang de toutes les préoccupations : la guerre.

En aucun point de la France, cette question ne pouvait être plus vitale que dans cette Ecole qui, depuis sa fondation en 1854, *a donné au pays tant de milliers d'officiers et qui, chaque jour encore, envoie de nouveaux défenseurs sur la ligne de feu, pendant que la partie de sa liste nécrologique, ouverte depuis seize mois, contient déjà, quoique très incomplète, plus de* 600 *noms.*

Au souvenir de tant d'héroïsme que rappellent ces chiffres, le jeune soldat dont les initiales sont inscrites en premier lieu sur la page dédicatoire de ce livre, m'écrivait de son poste d'observateur :

« Il me semble qu'après cette guerre, l'Ecole des Postes sera un lieu où on ne pourra entrer qu'avec respect, comme dans un sanctuaire. Dans l'air y flottera toujours le

souvenir de tant de héros qui s'y seront formés. Ils sont heureux maintenant; ils ont franchi dans la gloire ce seuil redoutable de la mort, si doux et si consolant cependant quand on a le bonheur de croire... C'est tellement beau de mourir ainsi, dans un rêve d'héroïsme et de jeunesse, quand on a la foi et qu'on est sûr de trouver après, la paix et la douceur de l'autre vie dans le revoir de tous ceux que l'on aime. »

Je me suis laissé entraîner au charme de citer et de citer trop longuement peut-être.

L'Eglise et la guerre!

Les jeunes gens auxquels je parlais voulurent connaître ce que l'Eglise pensait de la guerre et ils me demandèrent une série d'instructions sur la doctrine catholique en cette matière.

Je me mis alors à lire plus assidûment et plus attentivement les doctes auteurs qui, dans les temps anciens et dans les temps modernes, ont envisagé cette question de la guerre; je consultai aussi les doctes qui n'ont pas écrit, et, au bout de quelque temps, je donnai la première de mes dix-huit leçons.

Je me proposai surtout d'exposer les considérations qui conviennent à la guerre en général. Sans éviter de parti pris les allusions au conflit actuel, je ne leur donnai qu'une part restreinte, d'autant plus que les mêmes élèves, au pied d'une chaire voisine, entendaient un maître en histoire leur enseigner la philosophie et la marche de la présente guerre.

Ce sont les leçons faites dans ces circonstances que je présente aujourd'hui au lecteur.

L. R.

29 octobre, en la translation des Reliques de saint Yves.

LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS

I. — Livres.

S. Augustinus, *de Civitate Dei,* prœsertim lib. XIX.
S. Thomas. *Summa theologica* 2a 2æ, quaest. XL.
Cajetan, SUMMULA, *Bellum, Summa S. Th.* Comm. III.
Suarez. DE TRIP. VIRT. THEOL. *de Caritate,* Pars III, disp. XIII.
De Victoria. *De jure belli.*
Vasquez, *Comment. in Summa S. Th* , t. II, disp. LXII.
Sylvius. *Comment. in Summa S. Th.*, quaest. XL.
Busembaum, MEDULLA THEOL. MOR., lib., III, *de Bello.*
Lugo. DE JUSTITIA ET JURE, *disp.* XVIII.
Soto, *De justitia et jure,* lib. V.
Cicero, de Officiis, lib. I et III.
L'ÉGLISE ET LA GUERRE, recueil d'études. Bloud et Gay, 1913.
LA GUERRE ALLEMANDE ET LE CATHOLICISME, ouvrage publié sous la direction de Mgr Baudrillart. Bloud et Gay, 1915.
A. Vanderpol. *Le droit de guerre* d'après les théologiens et les canonistes du moyen âge. Tralin, 1911.
Joseph de Maistre, *les Soirées de Saint-Pétersbourg*, 7e Entretien.
A. Vanderpol. *La guerre devant le Christianisme.*
Vacandard. ÉTUDES DE CRITIQUE ET D'HISTOIRE RELIGIEUSE. La question du service militaire chez les chrétiens des premiers siècles, Gabalda.
Lagorgette. *Le rôle de la guerre,* Giard et Brière.
Louis Renault, de l'Académie des Sciences morales et politiques, *La guerre et le droit des gens au XXe siècle,* à la séance publique de l'Institut, 26 octobre 1914.
Geoffroy de Grandmaison. *Les aumôniers militaires*, Bloud et Gay, 0,60.
M. de Wulf. Guerre et philosophie, *id. id.*
Mgr Mignot. Lettres sur la guerre. *id. id.*
Tanquerey. *Synthèse de la doctrine théologique sur le droit de guerre.* Bloud et Gay, 0,50.
Documents diplomatiques publiés par le ministère des Affaires étrangères françaises, 1899.

II. — Revues.

Études. 20 avril 1913, la guerre devant la morale chrétienne, par Pierre Castillon. 5 et 20 octobre, 5 et 20 novembre 1914, la guerre et la doctrine catholique par Yves de la Brière ; 5 et 20 avril, 5 et 20 mai, Bossuet et la guerre, par Pierre Fernesolle ; 20 mars 1915, Patriotisme, Impérialisme, Militarisme, par Lucien Roure ; 5 mars, le Pape et la guerre, par Paul Dudon ; 5 et 20 janvier, Qui a voulu la guerre, *id.*

La foi catholique. 25 février 1913, les pacifiques de l'Évangile et les pacifistes de la Révolution, par Bernard Gaudeau.

Revue des deux mondes. 15 juin 1907, la conférence de la Haye, par M. André Tardieu ; 15 avril 1915, Gœth et le Germanisme par M. Louis Bertrand ; 15 décembre, la France pacifique, par M. Ch. Richet ; Nietzsche et la guerre, par M. L. Bertrand.

Revue pratique d'apologétique. Janvier 1915, le devoir de mourir, par A. Gardeil ; octobre 1914, la guerre actuelle est-elle un châtiment, par Th. Mainage ; novembre 1914, Fléaux, guerre, châtiments d'après l'ancien testament, par J. Touzard.

Correspondant. 10 juin 1907, le droit de la guerre, par Ch. Dupuis ; 10 mai 1907, l'Angleterre et la conférence de la Haye par *** ; 25 octobre 1914, les lois de la guerre, par Mgr P. Batiffol ; 10 janvier 1915, Fénelon et la guerre, par Henri Brémond.

THÉOLOGIE DE LA GUERRE
EN DIX-HUIT LEÇONS

LEÇON I

UNIVERSALITÉ DE LA GUERRE

I. — La guerre se rencontre chez tous les êtres

Un coup d'œil rapide sur l'état du monde dans le passé et dans le présent nous fera voir que la lutte, l'hostilité, la guerre, sous une forme ou sous une autre, ont partout et toujours existé dans les différents règnes de la création et, particulièrement, chez l'homme : en l'homme même, d'homme à homme et de peuple à peuple. La guerre entre peuples n'est qu'un aspect de la loi générale. Tout être créé est en butte à l'oppression et à la destruction.

Si étranger qu'il puisse paraître, de premier abord, à ces luttes, le règne minéral n'y échappe pas cependant. Les gouttes de pluie, les souffles du vent et l'air même, chargé de sels corrosifs et aidé par la puissance du temps — *tempus edax* — sont les ennemis plus ou moins lents, mais sûrement destructeurs des minéraux. Il est vrai qu'à côté de ces forces nocives, il y a des forces alliées, mais c'est précisément cette dualité qui crée la guerre.

Dans le vaste règne de la nature vivante, il règne une violence manifeste, une espèce de rage prescrite qui arme

tous les êtres *in mutua funera* : dès que vous sortez du règne insensible, vous trouvez le décret de la mort violente écrit sur les frontières mêmes de la vie. Déjà, dans le règne végétal, on commence à sentir la loi... Combien de plantes meurent, et combien sont tuées !

Mais dès que vous entrez dans le règne animal, la loi prend tout à coup une épouvantable évidence. Une force, à la fois cachée et palpable, se montre continuellement occupée à mettre à découvert le principe de la vie par des moyens violents. Dans chaque grande division de l'espèce animale, elle a choisi un certain nombre d'animaux qu'elle a chargés de dévorer les autres : ainsi, il y a des insectes de proie, des reptiles de proie, des oiseaux de proie, et des quadrupèdes de proie. Il n'y a pas un instant de la durée où l'être vivant ne soit dévoré par un autre.

Au-dessus de ces nombreuses races d'animaux est placé l'homme, dont la main destructive n'épargne rien de ce qui vit ; il tue pour se nourrir, il tue pour se vêtir, il tue pour se parer, il tue pour attaquer, il tue pour se défendre, il tue pour s'instruire, il tue pour s'amuser, il tue pour tuer : roi superbe et terrible, il a besoin de tout et rien ne lui résiste [1].

Mais cette loi s'arrêtera-t-elle à l'homme ? Non, sans doute. Au contraire.

Sur ce terrain de la guerre, c'est surtout l'homme qui apparaît ; il est atteint d'une façon particulière qui montre bien le rôle qu'il a dans l'origine de ce fléau. Il est, en même temps, acteur et victime. Rien de plus indiscuté que cette vieille parole : « La vie de l'homme sur la terre est un combat ». Oui et combien acharné et divers !

Sans sortir de lui-même, l'homme rencontre la lutte. N'y a-t-il pas en lui comme deux ennemis : « l'homme animal » et « l'homme spirituel » ; deux puissances : « la chair » et « l'esprit » ? Entre ces deux ennemis, « c'est lutte continuelle [2] ».

[1] Joseph de Maistre. *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*, VII[e] entretien.

[2] Rom. VII, 19-25.

Jean Racine a traduit ce cri d'angoisse de l'Apôtre :

Mon Dieu, quelle guerre cruelle !
Je trouve deux hommes en moi :
L'un veut que plein d'amour pour toi
Mon cœur te soit toujours fidèle,
L'autre à tes volontés rebelle
Me révolte contre ta loi.

L'un tout esprit et tout céleste.
Veut qu'au ciel sans cesse attaché,
Et des biens éternels touché,
Je compte pour rien tout le reste ;
Et l'autre par son poids funeste
Me tient vers la terre penché.

Hélas ! en guerre avec moi-même,
Où pourrai-je trouver la paix ?
Je veux et n'accomplis jamais.
Je veux, mais, ô misère extrême !
Je ne fais pas le bien que j'aime,
Et je fais le mal que je hais.

O grâce, ô rayon salutaire,
Viens me mettre avec moi d'accord ;
Et domptant par un doux effort
Cet homme qui t'est si contraire,
Fais ton esclave volontaire
De cet esclave de la mort [1].

Louis Racine raconte dans ses mémoires [2] que Louis XIV entendant chanter ces paroles pour la première fois se tourna vers Mme de Maintenon et lui dit : « Madame, voilà deux hommes que je connais bien ». Qui de nous ne pourrait faire la même confession ?

L'homme trouve donc la lutte au dedans de lui. Comme si ce n'était pas assez, il la porte au dehors, tout près ou

[1] *Les grands écrivains de la France*, J. Racine, t. IV, p. 156, Paris, Hachette, 1875.

[2] *Mémoires* de Louis Racine, p. 310.

au loin. Ses armes sont tour à tour la raillerie, la calomnie, l'insulte, la déloyauté, le vol... Après ces armes qui révoltent l'esprit et s'attaquent à la fierté, à la dignité, à l'honneur, viennent les armes qui font couler le sang et qui donnent la mort. Inventées d'abord contre les bêtes farouches, elles serviront bientôt contre l'homme. Cependant, quel être exterminera celui qui les exterminera tous ? Lui. C'est l'homme qui est chargé d'égorger l'homme.

Lorsque la mort parut pour la première fois, elle ne fut pas amenée par le lent dépérissement des forces de la nature, mais par la violence. Et le premier meurtrier n'alla pas assouvir sa soif de sang près d'un étranger : à ce moment si proche du commencement des choses, il n'y avait encore qu'une seule famille. « Caïn, le premier enfant d'Adam et d'Ève, fait voir au monde naissant la première action tragique [1]. » Il tue son frère Abel. Ainsi, « les frères ennemis » existent dès qu'existent les frères, et pas n'est besoin d'attendre Étéocle et Polynice, ni Racine. Le fratricide passera de la famille à la société, en attendant les luttes de classes.

Une fois engagée, la lutte d'homme à homme ne finira plus. Elle apparaîtra à toutes les pages de l'histoire et les couvrira de sang. Ce n'est pas assez des meurtres isolés, des combats singuliers. Il faut que les nations s'arment contre les nations et s'entrechoquent.

II. — Il y a toujours eu des guerres

Ici, nous arrivons proprement à la guerre, au sens restreint où il en sera désormais question dans ces pages. Qu'est-ce que cette guerre ? Littré répond : « C'est la voie des armes, employée de peuple à peuple, de prince à

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*. 1re partie, 1re époque

prince pour vider un différend ». Les théologiens donnent habituellement cette définition : « Un ensemble d'actes de violence au moyen desquels chaque belligérant essaie de soumettre l'autre à sa volonté ». La guerre est *offensive* pour celui qui attaque l'ennemi sur son propre territoire, *défensive* pour celui qui repousse une injuste agression.

Par la guerre, on voit grandir et se généraliser la loi mystérieuse de lutte et d'hostilité que l'on observe partout dans le monde ; par elle, « s'accomplit sans cesse, depuis le ciron jusqu'à l'homme, la grande loi de la destruction des êtres vivants. La terre entière continuellement imbibée de sang, n'est qu'un autel immense où tout ce qui vit doit être immolé sans fin, sans mesure, sans relâche, jusqu'à la consommation des choses, jusqu'à l'extinction du mal, jusqu'à la mort de la mort[1].

Dès avant le déluge, l'Écriture, parlant des géants, les montre versés dans l'art de la guerre, *scientes bellum*.

Si un peuple avait pu être affranchi de ce terrible fléau, il semble que c'eût été celui qui porte dans l'histoire le titre de « peuple de Dieu ». Mais non. Il marche plutôt à la tête des peuples guerriers. La terre promise, qui coule le lait et le miel, voit plus encore couler les flots de sang. A part la période assez considérable, il est vrai (300 ans), qui suivit la captivité de Babylone, Israël est toujours sous les armes. La Bible nous donne la longue énumération des ennemis contre lesquels il eut à lutter : Chananéens, Mésopotamiens, Moabites, Madianites, Amorrhéens, Ammonites, Philistins, Égyptiens, Éthiopiens, Syriens... Romains enfin qui, sous l'empereur Titus, lui font une guerre acharnée, détruisent sa capitale de fond en comble et effacent son nom de la liste des peuples.

L'Écriture cite avec complaisance le nom des héros d'Israël : Judas et Simon Machabée, Déborah, Gédéon,

[1] Joseph de Maistre, *loc. cit.*

Samson, Saül, David... Elle nous redit, par la voix des prophètes et des psalmistes, les strophes de ses chants de triomphe. Nulle part, la miséricorde et la puissance de Dieu, la reconnaissance de l'homme, la vertu guerrière, l'amour de la patrie ne sont exprimées avec des accents plus sublimes.

A côté des guerres contre l'étranger, le peuple de Dieu connaît les guerres intestines : celles-ci commencent avec le grand schisme entre Judas et Israël, pour ne finir qu'avec la nation elle-même.

Voici donc apparaître les guerres civiles où deux armées ennemies sont en présence au milieu du même peuple. Tite-Live signale une année de désolation où Rome eut à lutter à l'intérieur et à l'extérieur : *Fuit annus domi forisque infestus*. Toutes les nations ont connu des années semblables. Heureuses celles qui ne les traversèrent qu'une fois !

Le peuple de Dieu ne lutte guère que pour son indépendance. Parmi les peuples qui menacèrent cette indépendance se trouvent les Égyptiens. Leurs historiens, ou plutôt leurs conteurs, disent que l'Égypte vécut d'abord en paix pendant 13.000 ans. Alors parut Sésostris, « roi des rois et seigneur des seigneurs », qui ne rêva rien moins que la conquête du monde. Il s'apprête à réaliser son projet. A la tête de ses 400.000 soldats, chiffre immense pour cette époque, il s'avance dans les Indes, plus loin que n'avaient fait Hercule et Bacchus et plus loin que ne fit depuis Alexandre. C'est lui qui, pour décrire son empire qui allait du Gange au Danube, inventa les cartes de géographie.

Une des villes les plus importantes de l'Égypte était Thèbes, dont Homère a chanté les cent portes. Or Thèbes avait assez de combattants pour en faire sortir ensemble dix mille par chacune de ses portes.

Avant d'être la patrie de l'éloquence et des arts, la

Grèce connut les âpres travaux de la guerre. Toutes les lois de Sparte tendaient à en faire une république guerrière et la gloire des armes fut longtemps le seul charme dont les esprits de ses citoyens furent possédés. Les noms de certains de ses guerriers : Périclès, Alcibiade, Pélopidas, Epaminondas, Démétrius... résonnent à nos oreilles comme les noms mêmes de la vaillance.

Carthage, aussi, est destinée à la guerre, tant qu'elle subsistera. Avec des généraux comme Adherbal et Amilcar, Annibal et Asdrubal, elle devient maîtresse de la mer et du commerce, maîtresse de toute l'Afrique ; puis elle est réduite par Scipion.

Les Gaulois, nos aïeux, qui furent les principaux ennemis des Romains, se distinguaient, au témoignage même de César, par leur esprit et leur savoir guerrier...

... Enfin, il y eut Rome, qui fut toujours en guerre et toujours victorieuse. A peine fondée, Rome fut dédiée à Mars, le dieu de la guerre, par Romulus qui passait pour le fils même de Mars. Romulus s'entoura de gens sans foi ni loi qu'il ramassa partout et qu'il habitua à tout entreprendre par la force. On ne peut désirer pour une ville des origines plus belliqueuses. Fidèle à ces débuts, Rome combattra toujours. Elle combattra pour se défendre ; elle combattra pour s'agrandir ; elle combattra même afin d'avoir des prisonniers pour les jeux du cirque ; elle combattra durant trois cents ans contre les chrétiens, et le total de ces dernières hétacombes dépassera dix millions de victimes. Aucun peuple ne lui résistera. « Elle triomphera du courage dans les Gaulois, du courage et de l'art dans les Grecs, et de tout cela soutenue de la conduite la plus raffinée en triomphant d'Annibal [1]. » Grâce à l'habileté de ses généraux, à la force et à la sou-

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle.*

plesse de ses soldats, elle s'assimilera, en les perfectionnant, les inventions et les méthodes de ses adversaires. C'est ainsi qu' « elle apprit des Carthaginois à combattre sur mer et fut, dès le premier combat, maîtresse dans un art qu'elle ne connaissait pas ». Mais aussi quels généraux que Camille, Duillius, Régulus, Fabius, Marcellus, les deux Scipion...

Tout le monde connu fut Romain ou sujet de Rome. Alors Rome, n'ayant plus d'ennemis à combattre au dehors, se combattit elle-même. Avec Marius et Scylla, avec César et Pompée, avec César et Antoine, ce furent les guerres civiles.

Après les guerres civiles, par une autre conséquence de son militarisme, les soldats prétendirent qu'il leur appartenait d'élire le chef de la nation. La division entra de nouveau par cette porte. Chaque armée voulut élire un empereur. La monarchie des Césars eut ainsi à sa tête un chef qui porta le titre d'empereur, nom propre et naturel de celui qui commande les armées.

Je n'ai rien dit de tous ces autres royaumes qui nous sont surtout connus par leurs victoires et par leurs défaites : royaume d'Assyrie avec Sennachérib, avec Nabuchodonosor et son général Holopherne, avec Ninus et cette fameuse Sémiramis « qui joignit à l'ambition assez ordinaire à son sexe un courage et une suite de conseils qu'on n'a pas accoutumé d'y trouver » ; royaume de Macédoine, avec Philippe et Alexandre « devant qui toute la terre trembla » ; royaume des Mèdes avec Cambyse et Cyrus ; royaume des Perses avec Darius ; royaume d'Épire avec Pyrrhus ; royaume des Chinois avec ces longs siècles que ses annalistes appellent « les siècles belliqueux ». Tous ces royaumes ne se font et ne se défont que par la guerre.

Il en va ainsi des villes fameuses de l'antiquité : Troie, qui fut détruite après un siège de dix ans ; Babylone,

« cette superbe Babylone[1] », si longtemps accoutumée à commander et à vaincre et qui fut subjuguée par les Mèdes ; Syracuse, qui ne fut pas sauvée par les machines d'Archimède...

Comme si ce n'était pas assez des faits enregistrés par l'histoire, les plus grands poètes de l'Italie et de la Grèce attribuaient aux guerriers des exploits imaginaires et réservaient à eux seuls les appellations d'enfants des dieux et des héros ; ils tendaient ainsi à établir que la gloire militaire était seule digne d'occuper les esprits.

Les guerriers ne restaient pas en retard de flatterie ou d'admiration sincère à l'égard des poètes, et Alexandre, le plus renommé des conquérants, regardait Homère comme un maître qui lui apprenait à régner. Il ne s'endormait chaque soir qu'après avoïr feuilleté quelques pages de l'Odyssée et mis le livre sous sa tête pour qu'il continuât encore de l'inspirer pendant le sommeil.

Les soldats, qui font les frais des grandes hécatombes guerrières, n'étaient pas les moins avides de combats, et lorsque Probus, quoique guerrier si redoutable, fit espérer que l'empire n'aurait plus besoin de gens de guerre, l'armée le mit à mort pour se venger de cette parole.

Tout retentissait donc du bruit des armes. Aussi les historiens notent-ils avec étonnement la fermeture du temple de Janus par Auguste. A ce moment tout l'univers était en paix. Vous savez que cette époque de tranquillité universelle coïncida avec la venue au monde du Christ, « le prince de la paix ».

C'était pour la troisième fois que le temple de Janus, construit sous le second roi de Rome, Numa Pompilius, fermait ses portes. Il allait bientôt les rouvrir, pour toujours jusqu'à sa destruction.., le monde n'ayant pas voulu

[1] Is. XIII, 19.

recevoir le message de paix que lui apportait Jésus-Christ.

C'est l'an 70 après le Christ, que 600.000 hommes périssent au siège de Jérusalem.

Quelques princes laissent respirer l'Etat ; mais la guerre ne cesse jamais, et, sous l'empire du bon Titus, 600.000 hommes périssent au siège de Jérusalem. La destruction des hommes opérée par les armes des Romains est vraiment effrayante. Le Bas-Empire ne présente qu'une suite de massacres. A commencer par Constantin, quelles guerres et quelles batailles ! Licinius perd 20.000 hommes à Cybalis, 34.000 à Andrinople, et 100.000 à Chrysopolis. Les nations du Nord commencent à s'ébranler. Les Francs, les Goths, les Huns, les Lombards, les Alains, les Vandales..., attaquent l'empire et le déchirent successivement. Attila met l'Europe à feu et à sang. Les Français lui tuent plus de 200.000 hommes près de Châlons ; et les Goths, l'année suivante, lui font subir une perte encore plus considérable. En moins d'un siècle, Rome est prise et saccagée trois fois. Dans une sédition qui s'élève à Constantinople, 40.000 personnes sont égorgées. Les Goths s'emparent de Milan et y tuent 300.000 habitants. Totila fait massacrer tous les habitants de Tivoli, et 90.000 hommes au sac de Rome. Mahomet paraît : le glaive et l'Alcoran parcourent les deux tiers du globe. Les Sarrasins courent de l'Euphrate au Guadalquivir. Ils détruisent de fond en comble l'immense ville de Syracuse ; ils perdent 30.000 hommes près de Constantinople dans un seul combat naval, et Pélage leur en tue 20.000 dans une bataille de terre. Ces pertes n'étaient rien pour les Sarrasins ; mais le torrent rencontre le génie des Francs dans les plaines de Tours, où le fils du premier Pépin, au milieu de 300.000 cadavres, attache à son nom l'épithète terrible qui le distingue. L'Islamisme, porté en Espagne, y trouve un rival indomptable. Jamais peut-être on ne vit plus de gloire, plus de grandeur et plus de carnage. La lutte des Chrétiens et des Musulmans, en Espagne, est un combat de huit cents ans. Plusieurs expéditions et même plusieurs batailles y coûtent 20, 30, 40, et jusqu'à 80.000 vies.

Charlemagne monte sur le trône, et combat pendant un demi-siècle. Chaque année il décrète sur quelle partie de l'Europe il doit envoyer la mort. Présent partout et partout

vainqueur, il écrase des nations de fer, comme César écrasait les hommes-femmes de l'Asie. Les Normands commencent cette longue suite de ravages et de cruautés qui nous font encore frémir. L'immense héritage de Charlemagne est déchiré ; l'ambition le couvre de sang, et le nom des Francs disparaît à la bataille de Fontenay. L'Italie entière est saccagée par les Sarrasins, tandis que les Normands, les Danois et les Hongrois ravagent la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et la Grèce. Les nations barbares s'établissent enfin et s'apprivoisent. Cette veine ne donne plus de sang ; une autre s'ouvre à l'instant : les Croisades commencent. L'Europe entière se précipite sur l'Asie ; on ne compte plus que par myriades le nombre des victimes. Gengis-Khan et ses fils subjuguent et ravagent le globe depuis la Chine jusqu'à la Bohême. Les Français qui s'étaient croisés contre les Musulmans, se croisent contre les hérétiques. Guerre cruelle des Albigeois. Bataille de Bouvines, où 30.000 hommes perdent la vie. Cinq cents ans après, 80.000 Sarrasins périssent au siège de Damiette. Les Guelfes et les Gibelins commencent cette lutte qui devait ensanglanter si longtemps l'Italie. Le flambeau des guerres civiles s'allume en Angleterre. Vêpres siciliennes. Sous le règne d'Edouard et de Philippe de Valois, la France et l'Angleterre se heurtent plus violemment que jamais, et créent une nouvelle ère de carnage. Massacre des Juifs ; bataille de Poitiers ; bataille de Nicopolis : le vainqueur succombe sous les coups de Tamerlan, qui répète Gengis-Khan. Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans, et commence la sanglante rivalité des deux familles. Bataille d'Azincourt. Les Hussites mettent à feu et à sang une grande partie de l'Allemagne. Mahomet II règne et combat trente ans. L'Angleterre, repoussée dans ses limites, se déchire de ses propres mains. Les maisons d'York et de Lancastre se baignent dans le sang. L'héritière de Bourgogne porte ses Etats dans la maison d'Autriche, et, dans ce contrat de mariage, il est écrit que les hommes s'égorgeront pendant trois siècles, de la Baltique à la Méditerranée. Découverte du Nouveau-Monde, c'est l'arrêt de mort de trois millions d'Indiens. Charles V et François Ier paraissent sur le théâtre du monde : chaque page de leur histoire est rouge de sang humain. Règne de Soliman. Bataille de Mohatz ; siège de Vienne ; siège de Malte, etc. Mais c'est de l'ombre d'un cloître que sort un des plus grands fléaux du genre humain. Luther

paraît, Calvin le suit. Guerre des paysans ; guerre de trente ans, guerre civile de France ; massacre des Pays-Bas ; massacre d'Irlande ; massacre des Cévennes ; journée de la Saint-Barthélemy ; meurtre de Henri III, de Henri IV, de Marie Stuart, de Charles Ier.

Le siècle qui finit commença, pour la France, par une guerre cruelle, qui ne fut terminée qu'en 1714 par le traité de Radstat. En 1719, la France déclara la guerre à l'Espagne ; le traité de Paris y mit fin en 1727. L'élection du roi de Pologne ralluma la guerre en 1733 ; la paix se fit en 1736. Quatre ans après, la guerre terrible de la sécession autrichienne s'alluma, et dura sans interruption jusqu'en 1748. Huit années de paix commençaient à cicatriser les plaies de huit années de guerre, lorsque l'ambition de l'Angleterre força la France à prendre les armes. La guerre de sept ans n'est que trop connue. Après quinze ans de repos, la révolution d'Amérique entraîna de nouveau la France dans une guerre dont toute la sagesse humaine ne pouvait prévoir les conséquences. On signe la paix en 1782 ; sept ans après, la révolution commence : elle dure encore ; et peut-être que dans ce moment elle a coûté trois millions d'hommes à la France[1].

Le siècle de Louis XIV est un siècle guerrier. Fénelon remarque qu'on ne trouverait pas en France, à son époque, « un exemple d'un homme portant un nom connu qui n'ait pas déjà fait quelque campagne dans sa vingtième année ». Le XVIIIe siècle comptera plus de quarante années de guerre, pour la France seulement. De plus, ce siècle est le siècle du martyre de la Pologne et de la grande Révolution. Celle-ci, par ses assassinats et par ses guerres, fait périr 9.000.000 d'hommes. Napoléon paraît. Il est en guerre avec toute l'Europe. Il lève un total de 2.473.000 conscrits et réduit en domesticité tous les rois de l'Europe qui, à l'école de Voltaire, ont méconnu les droits de Dieu et abjuré la croix. La guerre lui donne

[1] J. de Maistre, *Considérations sur la France*, ch. III, De la destruction violente de l'espèce humaine.

l'empire ; la guerre le lui enlève. Quelques années de paix, puis commence la conquête d'Algérie.

Le sang coule à Paris en 1830. Une autre révolution, partie de Paris en 1848, s'étend à presque toute l'Europe. En 1854, les Français se portent au secours des Turcs : ce sont les batailles de l'Alma et d'Inkerman, la prise de Sébastopol. La France se tourne alors contre l'Autriche, en faveur du Piémont. Par les victoires de Magenta et de Solférino, elle donne l'Italie au Piémont qui lui cède, en retour, la Savoie et Nice. Après cela, la France ne combattra que faiblement les menées de l'Italie tendant à s'emparer des États pontificaux. Entre temps, nos armées vont en Syrie, en Chine, au Mexique ; elles y combattent sans beaucoup de gloire et sans beaucoup de profit, surtout au Mexique. C'est le tour de 1870 : guerre mal faite et paix mal faite. Il y avait là pour nous une défaite à venger.

Nous ne parlons plus guère que de la France, mais la guerre continuait pareillement de ravager les autres États de l'Europe et du monde.

Nous avons déjà vu que chacun contribue, pour sa part, à créer cette atmosphère guerrière. Si les historiens de l'antiquité, les Xénophon, les Thucydide, les Plutarque, les Tite-Live, les Tacite..., ne voyaient guère que les guerriers et les batailles qui fussent dignes d'être placés dans « le Temple de mémoire », les historiens modernes n'ont pas agi autrement. Jusqu'à ces derniers temps, en effet, l'histoire n'offrait à nos yeux qu'une longue série de batailles ; l'histoire n'était que de guerre, et c'est sans doute à cause de cela qu'on a pris l'habitude de dire l'axiome si souvent cité : « Les peuples heureux n'ont pas d'histoire ».

Les peuples heureux, les peuples sans guerre, sont rares. Disons même qu'ils n'existent pas, si du moins on les considère dans un long espace de temps. A notre

époque comme dans l'antiquité, c'est toujours la guerre, avec cette particularité que la marche du temps et les progrès de la civilisation mettent en présence des armées plus nombreuses et placent dans les mains des combattants des armes plus meurtrières.

Durant cet espace de temps qui va de 1871 à 1914 et qui peut paraître à plusieurs une époque pacifique, que de combats! En dehors des guerres européennes, on compte environ cinquante expéditions dirigées par des Etats d'Europe contre quelque peuple d'Amérique, d'Afrique ou d'Asie. Longue énumération[1] !

III. — Il y aura toujours des guerres

Les idéologues, éloignés des réalités, peuvent entretenir le rêve d'une paix universelle durable. Il est naturel à l'homme de vouloir la paix. Surtout au moment où celle-ci est troublée, lorsque sévit l'affreuse guerre, lorsque l'esprit s'effraie au spectacle de tant de deuils, de violences, de trouble, les vœux s'élèvent de tous côtés vers la paix libératrice. Pendant quelle guerre n'a-t-on pas dit que c'était la dernière? Quand n'a-t-on pas proclamé, au milieu des hécatombes internationales, que les peuples n'étaient pas faits pour s'entr'égorger, qu'il était trop douloureux et vraiment insupportable de voir tomber tant de jeunes vies et commettre tant de crimes? En 1870,

[1] Voici quelques noms :

L'Angleterre : Abyssinie, Afghanistan, Transvaal, Boers, Egypte et Soudan.

France : Tunisie, Tonkin, Madagascar, Dahomey, Soudan, Chine, Maroc.

Italie : Abyssinie (Érythrée), Turquie (Tripolitaine).

Allemagne : plusieurs expéditions pour la conquête de ses colonies de l'est et de l'ouest de l'Afrique.

Espagne : guerre avec l'Amérique (Cuba et les Philippines).

Russie : guerre avec le Japon.

Balkans : guerre turco-balkanique...

on disait et on écrivait : « Ce sera la dernière guerre ».

On le dit encore maintenant... et on le redira aux jours de la prochaine guerre. Car il y aura, hélas ! toujours des guerres. A la guerre autant qu'à aucune autre chose s'applique le mot de l'Écriture : « Qu'est-ce qui a été ? — Cela même qui sera[1] ». « L'histoire, écrit Joseph de Maistre, prouve malheureusement que la guerre est l'état habituel du genre humain dans un certain sens ; c'est-à-dire que le sang humain doit couler sans interruption sur le globe, ici ou là ; et que la paix, pour chaque nation, n'est qu'un répit. [2] »

Nous ne croyons pas ceux qui annoncent la fin de toute guerre et l'avènement d'une humanité pacifiée. Il se rencontre de ces prophètes, les uns prétendant qu'il n'y aura plus de motifs de conflits, les autres promettant de solutionner à l'amiable ces conflits.

« La guerre actuelle, disent les premiers, provient de deux causes qu'elle supprimera. De sorte que ces causes une fois supprimées, la paix une fois rétablie reposera sur une base solide qui sera, nous le croyons fermement, inébranlable. Ces deux causes de guerre étaient l'asservissement de l'Alsace-Lorraine et l'hégémonie de l'absolutisme prussien sur l'Allemagne... Si les peuples sont indépendants, si les nationalités sont libres, si les sujets sont devenus des citoyens, toute guerre internationale sera sans objet... Au xxe siècle, la France déclarera la paix au monde[3]. »

Les seconds, déplorant « cette barbarie de l'institution internationale qui s'appelle la guerre et qui est un véritable anachronisme dans des siècles qui se prétendent civilisés », préconisent la création d'un « tribunal supérieur qui prononcerait entre les nations », dans les cas

[1] Eccle. I. 9.

[2] *Considérations sur la France*, ch. III.

[3] *Revue des Deux Mondes*, 15 déc. 1914. Charles Richet, *La France pacifique*.

de litiges et de contestations. En attendant la création de ce tribunal, ils proposent un arbitrage, avec obligation morale ou même, dans les cas où la chose deviendrait nécessaire, avec recours à des sanctions[1].

Illusion généreuse... et dangereuse, chez les uns et chez les autres!

Certes, les guerres pourront devenir moins fréquentes, et tous ceux qui ont quelque pouvoir doivent s'employer de toute leur force à éloigner la guerre et à diminuer les risques de guerre. Mais il serait puéril de croire à la disparition totale des batailles et imprudent d'agir comme si elles n'étaient pas à craindre. Si certains motifs de guerre sont supprimés, il en naîtra d'autres ; et ni tribunal ni arbitrage ne réussira à empêcher les collisions sanglantes. C'est que les passions humaines qui sont la source des guerres existeront toujours. Les belliqueux répondront aux vues tranquilles des pacifistes en parlant d'affranchissements nécessaires, d'injures à venger, d'opprimés à délivrer... Qui sait même si les guerres ne deviendront pas, avec le temps, plus fréquentes? En tout cas, on peut dire qu'elles seront plus cruelles. Voici, en effet, les principes de nos ennemis sur ces deux points :

C'est à Napoléon (et nullement à la Révolution française qui cherchait la fraternité entre les peuples et les universelles effusions fleuries) que nous devons de pouvoir pressentir maintenant une suite de quelques siècles guerriers, qui n'aura pas son égal dans l'histoire, en un mot, d'être entrés dans l'âge classique de la guerre, de la guerre scientifique et en même temps populaire, de la guerre faite en grand (de par les moyens, les talents et la discipline qui y seront employés). Tous les siècles à venir jetteront sur cet âge de perfection un regard plein d'envie et de respect...

C'est Nietzsche qui ouvre ce jour sur l'état endémique

[1] A. Vanderpol, *La guerre devant le Christianisme*, Tit. IV, ch. V.

des guerres pendant « quelques siècles ». Et que pense-t-il de la façon dont ces guerres seront conduites ? Ceci :

Sans doute, on inventera, sous diverses formes, des substituts de la guerre, mais peut-être feront-ils voir de plus en plus qu'une humanité d'une culture aussi élevée et, par là même, aussi fatiguée que l'est aujourd'hui l'Europe, a besoin non seulement des guerres, mais des plus terribles — partant de retours momentanés à la barbarie — pour ne pas dépenser en moyens de civilisation sa civilisation et son existence même[1].

Plus nous méditerons sur les maux de la guerre et plus nous redouterons de les voir sévir ; mais plus nous réfléchirons sur ses causes et plus nous nous attendrons à voir, dans certaines circonstances, le recours à la force subsister jusqu'à la fin dans les mœurs internationales. C'est ce que M. André Tardieu affirmait en annonçant la seconde conférence de la Haye : « La conférence de la Haye cherchera à fortifier la justice : c'est son droit et c'est son devoir. Elle ne substituera pas la justice à la force. Après comme avant, ce sera dans leur puissance militaire que les peuples trouveront la sauvegarde de cet idéal, dont les racines plongent dans le passé, dont la cime s'épanouit dans l'avenir, et qui s'appelle la Patrie ».

Conclusion : Il y aura donc toujours des guerres. Peut-être même notre âge les verra-t-il sévir plus nombreuses qu'elles ne furent autrefois. On peut affirmer qu'elles seront de plus en plus terribles, tout l'effort de l'homme et tout le progrès des inventions passant à perfectionner les engins de destruction. Plus de science ne conduit dans l'espèce qu'à plus de barbarie ; plus de civilisation qu'à plus de mort.

[1] Nietzsche, *Le gai savoir*, p. 362, cité par M. Louis Bertrand (*Revue des Deux Mondes*, 15 déc. 1914, p. 732-733).

D'un mot, saint Augustin avait jadis tout résumé : « Nous devons désirer la paix, mais la guerre est une nécessité, *pacem habere debet voluntas, bellum necessitas*[1]. » Rien de plus concis et de plus sage ne saurait être dit sur ce que nous devons vouloir ou attendre touchant la paix et touchant la guerre. La guerre est un mal qu'on ne saurait trop chercher à éviter, mais elle demeure une nécessité tant que subsisteront la malice infernale et les suites du péché originel.

[1] S. August. *Ad Optat., Epist.* CLXXXIX.

LEÇONS II ET III

LICÉITÉ DE LA GUERRE

Une des premières et des plus importantes questions à élucider dans une étude sur la guerre est la question de la licéité. Cette question se dédouble ainsi : la guerre est-elle permise ? dans quelles circonstances est-elle permise ? C'est la question du fait lui-même et des conditions.

Nous en cherchons la solution dans l'Evangile, dans les écrivains des premiers siècles, dans saint Augustin, au IVe siècle, et dans saint Thomas, au XIIIe siècle. En saint Thomas, toute la théologie catholique se fait entendre ; ce saint résume et amplifie tous les théologiens qui l'ont précédé ; il inspire tous ceux qui l'ont suivi.

I. — Le fait de la licéité

Nous consulterons d'abord l'Evangile ; puis nous étudierons l'attitude observée par les premiers chrétiens.

La guerre et l'Evangile. — Devant tous les grands événements, les chrétiens ouvrent l'Evangile et cherchent si le Christ n'a pas donné dans ses pages une solution qui trace la ligne à suivre. Eh bien, l'Evangile parle-t-il de la guerre ? Répond-il à cette question : la guerre est-elle permise ? L'Evangile parle de la guerre et il parle de la paix, mais pas au sens où nous l'entendons ici.

L'Evangile est le livre de la paix. La « bonne nouvelle » renfermée dans l'Evangile n'est autre chose que la paix. Elle s'y montre partout.

Le héros de l'Evangile est « le prince de la paix[1] ». Dès qu'il paraît, ce grand mot de paix retentit. Dans la nuit de la nativité, les anges le chantent au milieu de la nuée, pour bien montrer qu'il vient du ciel. Et leur concert s'exécute au-dessus de la crèche pour indiquer celui qui apporte la paix au monde : « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté[1] ».

La doctrine de la paix fera partie du premier enseignement du maître. Il dira, dans le discours sur la montagne : « Bienheureux les doux, car ils possèdent la terre ; bienheureux les pacifiques, car ils seront appelés les fils de Dieu[2] ». Il abordera habituellement ses apôtres par ce souhait : « La paix soit avec vous[3] ». Il leur conseillera d'en faire autant : « Lorsque vous entrez dans une demeure, dites d'abord : « La paix soit dans cette maison[4] ».

Il revient sans cesse sur ce précepte, directement ou indirectement. « Son commandement à lui, c'est la charité fraternelle. » Et que de fois, sous quelles formes variées il le rappelle !

Il faut aimer et ne point haïr : « Vous savez qu'il a été dit aux anciens : tu ne tueras point, et celui qui aura tué sera passible du jugement. Mais moi je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère sera passible du jugement... Vous savez qu'il a été dit : œil pour œil et dent pour dent. Mais moi je vous dis de ne point résister au mal qu'on vous fait ; mais si quelqu'un te frappe sur la joue droite, tends-lui encore l'autre... Vous savez qu'il a été dit : tu aimeras ton prochain et tu auras en haine ton ennemi. Mais moi je vous dis : aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux

[1] Luc, II, 14.
[2] Matth., V.
[3] Luc., XVIV, 36.
[4] Luc., X, 5.

qui vous persécutent et vous calomnient, afin que vous soyez les enfants de votre Père qui est dans les cieux et qui fait lever son soleil sur les bons et les méchants, et qui verse la pluie sur les justes et les injustes [1] ».

Enfin (je laisse de côté d'autres textes), quand Notre-Seigneur sera sur le point de quitter ses apôtres, son legs suprême sera encore la paix. Il leur dira avec insistance : « Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix [2] ».

« Ma paix » ! La paix que donne Jésus n'est donc pas toute espèce de paix ? Non, nous le verrons bientôt. Mais déjà cette remarque peut servir de transition pour nous faire passer de l'Evangile de la paix à l'Evangile de la guerre. Car la guerre se trouve aussi dans l'Evangile ; celui qui est le « Roi pacifique » est également le « signe de contradiction ».

« Pensez-vous, demande-t-il, que je sois venu apporter la paix sur la terre ? Je ne suis pas venu apporter la paix mais le glaive [3]. »

« Je vous donne la paix. — Je ne suis pas venu apporter la paix mais le glaive. » La contradiction constituée par ces deux propositions n'est qu'apparente, et la solution est précisément dans le mot de Notre-Seigneur que nous soulignions tout à l'heure : « Je vous donne ma paix ». Jésus ajoutait et expliquait : « Ce n'est pas comme le monde la donne que je vous la donne » [4].

Mais quelle était donc la paix du monde au moment où Notre-Seigneur prononçait ces paroles ? C'était la paix païenne, extérieure et matérielle ; la paix honteuse, fondée sur l'esclavage ; l'oppression des faibles par les forts. La paix de Jésus-Christ, c'est la paix intérieure et immatérielle, la paix de l'âme même, acquise par la ruine du

[1] Matth., v, 21 et seq.
[2] Joan. xiv, 27.
[3] Matth., x, 34.
[4] Joan. xiv, 27.

corps : « Je vous le dis à vous qui êtes mes amis : n'ayez pas peur de ceux qui tuent le corps, et qui ne peuvent rien faire de plus, car ils ne peuvent tuer l'âme ; mais je vais vous montrer celui que vous devez craindre : craignez celui qui après avoir tué le corps, a le pouvoir de perdre l'âme et le corps en les plongeant dans la géhenne. Oui, je vous le dis, craignez celui-là[1] ».

Nous sommes dûment avertis que la véritable paix est dans l'âme et non dans le corps, qu'elle sera la paix de la domination de l'âme sur le corps. Mais cette domination n'arrivera que par la lutte, par la guerre. L'instrument de cette guerre ou « le glaive » évangélique sera l'effort, le sacrifice qui opérera les immolations et les retranchements nécessités par la loi chrétienne.

Après avoir recueilli dans l'Evangile quelques-uns des mots retentissants qui appartiennent au vocabulaire guerrier, nous ne connaissons pas la pensée du Sauveur sur la licéité de la guerre, considérée comme lutte de nation à nation. Il ne nous renseigne que sur la lutte intime que l'homme doit soutenir pour être en paix avec Dieu, avec le prochain et avec sa propre conscience. Cependant, peut-être a-t-il posé des principes généraux d'où l'on peut induire la licéité de la guerre, celui-ci entre autres : « Rendez à César ce qui appartient à César ». Lorsque le César appelle ses sujets à prendre les armes pour le salut de la patrie, le commandement divin est de rendre à César l'obéissance et le service demandé. Mais, dites-vous, que penser alors du précepte de la charité, de la prédication de la paix, de la défense de porter le glaive ? Toute guerre n'est pas en opposition avec la charité. La charité, l'amour du prochain, le désir de lui faire du bien, oblige toujours, mais le bien à faire peut être la correction du prochain : un père et une mère aiment leur fils en le

[1] Matth., x, 28.

châtiant. Tout juste châtiment a en vue le bien de celui qui le reçoit et il est à souhaiter que le méchant soit mis dans l'impossibilité de nuire. « La défaite qui enlève la possibilité de mal faire est une heureuse défaite, et rien n'est plus malheureux que de prospérer dans le mal[1]. »

De même, il n'est pas vrai que la guerre — nous parlons de la guerre juste — soit condamnée par la charité, ni non plus qu'elle soit opposée à la paix. La guerre juste s'élève contre le désordre. On peut appeler ce désordre du nom de paix, mais alors c'est une paix pire que la guerre. Quand on dit que la paix est le meilleur bien de l'homme, on parle de la véritable paix. De même qu'il y a une bonne guerre, il y a une mauvaise paix.

Quant à la parole : « Celui qui prendra le glaive périra par le glaive », elle fut adressée par Notre-Seigneur à saint Pierre, dans une circonstance particulière. Si on veut la considérer comme énonçant un principe, elle condamne celui qui frappe sans avoir reçu mandat de l'autorité légitime, mais ne s'oppose nullement au droit qu'ont les princes de défendre l'Etat contre les perturbateurs du dehors et ceux du dedans. La société a des droits que n'a pas l'individu. Et de même que le Dieu de paix est aussi le Dieu des batailles, de même l'usage du glaive est parfois légitime et nécessaire.

Certes, les occasions d'exposer la doctrine de la guerre n'auraient pas manqué à Notre-Seigneur Jésus-Christ s'il lui avait plu d'aborder ce sujet. N'a-t-il pas prévu et prédit la guerre ? « Vous entendrez parler de combats et de bruits de guerre, disait-il. Vous verrez s'élever nation contre nation, et royaume contre royaume. » N'a-t-il pas annoncé le siège et la ruine de Jérusalem ? N'a-t-il pas rencontré sur son chemin des officiers et des soldats ? On

[1] Vanderpol, *La guerre devant le Christianisme*, Introduction, Titre 1er.

se rappelle le centurion de Capharnaüm qui vient demander la guérison de son jeune serviteur. Avant d'entrer dans des pourparlers qui devaient se terminer de façon si élogieuse pour le centurion, Notre-Seigneur aurait pu, au préalable, s'il avait désapprouvé la profession militaire, adresser des reproches à son interlocuteur. Il ne le fit pas.

Notre-Seigneur a eu un précurseur et il a eu des disciples immédiats et privilégiés, les apôtres. Ni le précurseur, ni les apôtres n'ont posé le problème que le Christ lui-même n'avait pas posé. Chez eux aussi, rien que des principes lointains, ne se rapportant que très indirectement à notre sujet.

Sur les bords du Jourdain, saint Jean baptise et prêche. De toutes les localités de la Judée, les foules viennent à lui. Il rappelle à tous ce qu'il faut faire pour arriver au salut. Des soldats se présentent. Sans se prononcer sur leur profession, il leur recommande seulement de « s'abstenir de toute violence et de toute fraude, et de se contenter de leur solde ». Les apôtres qui rédigent l'Evangile ou les lettres destinées aux Eglises, ne traiteront pas non plus de la licéité de la guerre ; même saint Paul, bien que toutes ses épîtres retentissent d'un cliquetis d'armes. Il se contente de redire à sa manière les paroles du Maître sur les vertus chrétiennes, notamment sur la charité qui est la reine des vertus. « Ne vous défendez pas, très chers, mais laissez place à la colère. Ne vous condamnez pas les uns les autres [1]. » Cependant il écrira cette phrase qui semble bien faire entendre la légitimité de certaines guerres : « Ce n'est pas sans motif que le prince porte le glaive : car il est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance contre celui qui fait le mal » [2]. « Que chacun,

[1] Rom., XII, 19.
[2] Rom., XIII, 4.

prescrit encore l'apôtre, demeure dans la vocation où il a été appelé [1]. » Le soldat peut donc conserver et exercer sa profession.

Ce qu'il faut dire, finalement, après lecture des Evangiles et des Epîtres, c'est que la guerre est un cas particulier que le Sauveur et les apôtres n'ont pas envisagé et que par conséquent, ils n'ont ni condamné, ni approuvé. Cependant, de ces deux groupes de paroles du Sauveur relatives à la guerre et à la paix intérieure, la tradition a tiré un double courant d'idées relatives à la paix et à la guerre extérieures. Nous le rencontrerons bientôt.

L'Ancien Testament était plus explicite que le Nouveau. On y trouve un magnifique éloge de plusieurs guerriers, et on y voit Dieu lui-même, commandant parfois à son peuple de faire la guerre. Mais on pouvait se demander si la guerre tiendrait, dans la loi nouvelle, la place qu'elle avait occupée dans la loi ancienne.

Les Chrétiens des premiers siècles et le service militaire

L'Évangile ne renseigne pas de façon formelle sur ces deux questions connexes du service militaire et de la guerre. Cependant, puisqu'il y a des soldats et des guerres, il est important de connaître la doctrine catholique les concernant.

Demandons-la d'abord aux écrivains des premiers âges chrétiens, à ceux qui dans l'Église touchent pour ainsi dire à l'origine des choses et qui transmettent plus directement l'enseignement écrit ou non écrit du Christ.

Eh bien, pendant trois siècles, toute théorie *ex professo* fait défaut sur ces deux matières connexes ; et même les

[1] Cor., VII, 20-24.

premiers documents où la question est abordée de façon indirecte ne remontent qu'à la fin du IIe siècle.

Le problème était d'ailleurs on ne peut plus compliqué. En effet, l'armée qui, à ce moment-là, était tout entière l'armée romaine, était l'armée païenne. Le paganisme y était passé tout entier ; il s'y retrouvait partout.

En entrant dans la milice, le nouveau soldat prêtait un serment d'obéissance absolue à l'empereur. Il jurait « par les dieux des Nations, par Jupiter, par Mars, et autres divinités[1], d'accomplir strictement tous les ordres de l'empereur, de n'abandonner jamais le service militaire et de mourir, s'il le fallait, pour la République romaine[2] ». Le serment prononcé, le soldat recevait une bulle de plomb à la marque de l'empereur qu'il devait porter au cou.

Les enseignes militaires étaient des emblèmes païens auxquels la discipline prescrivait de rendre des hommages religieux. Le culte de la patrie, intimement mêlé au culte de la religion, comportait des honneurs idolâtriques aux dieux, en particulier à Rome et à Auguste. A des époques fixes et dans des circonstances déterminées, les officiers offraient des sacrifices auxquels tous les soldats prenaient part. Il n'était pas jusqu'aux distinctions honorifiques qui n'eussent un caractère idolâtrique. Rien aussi de moins conforme à la pratique du Christianisme que les mœurs des soldats romains. Saint Jean Chrysostome en parle ainsi : « Y a-t-il des désordres dont les gens de guerre soient exempts ? Y a-t-il un vice qui ne règne en eux[3] ? »

En temps de persécution, la situation s'aggravait à l'extrême. Les poursuites commençaient par les soldats ; cela pour une double raison : d'abord parce qu'on avait

[1] Grotius, *De jure belli ac pacis*, lib. II, cap. II.

[2] Végèce, *De re militari*, lib. II.

[3] Homil. LXI, in Matth.

les soldats sous la main ; ensuite parce que, eux châtiés, on pensait avoir plus facilement raison des autres chrétiens, qu'il s'agît de les faire apostasier ou de les faire périr. Il arrivait aussi que les soldats étaient chargés de garder en prison ou de conduire au martyre les victimes de la persécution. Que faire dans ce cas ? Contribuer à la mort de frères innocents, ou se déclarer coupables du même crime pour subir le même supplice ?

A ces difficultés qui entouraient alors le service militaire, s'ajoutait l'horreur du sang répandu, horreur que l'Église avait puisée dans la morale du Christ. Cet axiome : *Ecclesia abhorret a sanguine* eut cours de bonne heure. Le sang, même justement versé, effrayait l'Église et elle entretenait les fidèles dans ce sentiment. Sans aller jusqu'à compter comme crimes les meurtres qui se commettent à la guerre, elle condamnait à une pénitence de quarante jours tout homme qui en avait tué un autre à la guerre, même en se défendant[1].

Il est d'autres considérations d'ordre purement politique qui apportent quelque lumière nouvelle dans ces débats. D'Auguste à Constantin, pendant près de quatre cents ans, règne « la paix romaine » dans tout l'intérieur de l'empire qui comprend alors toute la partie occidentale de l'Europe et le nord de l'Afrique. Pas de guerre ; par conséquent, une armée réduite. Les provinces supportent tranquillement la domination de Rome, et tous les soldats sont à la frontière. La frontière, c'est, à l'ouest et au nord, la mer qui se défend toute seule ; à l'est, c'est ce qu'on a nommé le *limes imperii*, qui s'étend du nord-est de la Hollande à la Mer Noire en passant par Mayence et Ratisbonne, vaste zone militaire où n'apparaissent d'autres constructions que les fortifications ou les fortins. Toutes les légions campent sur cette frontière, et 200.000 soldats suffisent pour garder

[1] Réginon, *De ecclesiasticis disciplinis*, lib. II, *De pœnitentia*, 51.

l'immense empire qui compte une population d'environ 200 millions. Dès lors, bien peu de Romains entrent dans l'armée. D'ailleurs le service militaire est facultatif, sauf pour les fils de légionnaires qui, à l'âge de dix-sept ans, doivent comparaître devant les commissaires impériaux et s'enrôler pour vingt ou vingt-cinq ans, suivant les époques, sous peine de perdre le coin de terre attribué à leurs pères.

On le voit, la question du service militaire n'allait pas sans graves difficultés. Rien de bien étonnant, si elle fut d'abord solutionnée en sens contraire par les théologiens. Notons toutefois, dès maintenant, que les théologiens les plus qualifiés étaient pour l'affirmative. Cependant ceux qui soutenaient la négative ne manquaient pas d'arguments : le serment de fidélité à l'empereur n'était-il pas contraire au serment fait au Christ dans le baptême ? Les enseignes païennes ne faisaient-elles pas du drapeau de la patrie, le drapeau du démon, antagoniste des étendards du Christ ? L'assistance aux sacrifices païens n'était-elle pas une participation à ces sacrifices ? Le port d'une couronne de laurier devant les autels des dieux n'était-il pas un acte idolâtrique ? Et quoi de plus contraire à la morale chrétienne que les mœurs en usage dans les camps ?

Origène, Tertullien, Lactance pensèrent ainsi. Entendons-les.

A la fin du IIe siècle, Celse « reproche aux Chrétiens de ne pas entrer dans la milice et de ne pas servir l'empereur ». Loin de nier cette abstention, Origène la légitime : « Les chrétiens, dit-il, servent le prince à leur manière ; ils prient pour lui... Plus que personne, nous combattons pour l'empereur. Sans doute, nous ne combattons pas sous lui, quand bien même il voudrait nous y contraindre, mais nous combattons pour lui, en formant entre nous un camp de piété d'où nos prières montent vers Dieu[1] ».

[1] Origène, *Contra Celsum*, lib. VIII, cap. LXXIII.

Le cas visé par Celse devait être un cas particulier. Les chrétiens ne refusaient pas le service de la patrie et de l'empereur. Tertullien, qui vivait à la même époque, disait, avec quelque exagération sans doute, en s'adressant au Sénat romain : « Nous naviguons avec vous, nous combattons avec vous et même nous remplissons vos camps[1] ». Parler avec cette ostentation de la multitude des chrétiens qui remplissent l'armée, ce n'est certes pas désavouer le métier militaire. Mais Tertullien devient hérétique ; il passe au Montanisme. Au même moment (a. 211), ce fait a lieu au camp de Lambèze. Des dons étaient solennellement distribués aux soldats à l'occasion de l'avènement d'un empereur ; les soldats s'avançaient par groupes et le front couronné de laurier pour les recevoir. Soudain, un mouvement se produit : signes d'étonnement, murmures, paroles de blâme. La cause ? C'est qu'un soldat, dérogeant à la discipline, s'avance, tenant sa couronne à la main, alors que tous ses camarades sont couronnés. « Pourquoi cette attitude ? lui demande le tribun ? — C'est qu'il ne m'est pas permis de faire comme les autres. — Pourquoi ? — Je suis chrétien. » Pendant que les officiers se consultent sur la décision à prendre, le soldat jette à terre son manteau et sa couronne, puis il rend son épée. Il est aussitôt conduit en prison, d'où il ne sort que pour aller au martyre[2].

Mis au courant de l'événement, Tertullien prend de suite sa plume véhémente et défend dans son *De corona* l'attitude prise par le soldat de Lambèze. A côté de pages très belles et d'arguments irréfutables, le *De corona* contient beaucoup de sophismes éloquents : c'est, en somme, la thèse déclamatoire d'un hérétique. L'armée n'est pour Tertullien que le camp du diable. « Eh quoi, dit-il, faire

[1] Tertullien, *Apolog.*, cap. XXXVII.

[2] Tertullien, *De corona*, cap. I.

un serment à César après avoir fait un serment au Christ, n'est-ce pas aller contre la parole de l'Évangile : Vous ne pouvez servir deux maîtres à la fois ? Porter une couronne de laurier dans une fête païenne, n'est-ce pas être idolâtre ? Oui, en pareil cas, les lèvres du chrétien ont beau être muettes, sa tête parle au moyen de la couronne[1]. » Toutefois, il ne va pas encore jusqu'à blâmer ouvertement ceux qui restent dans l'armée, « tant qu'ils n'ont pas à choisir entre la fidélité au Christ et la fidélité à l'empereur[2] ». Il fera ce pas dans un autre traité et dira : « Un chrétien ne peut s'enrôler dans l'armée ; un soldat qui reçoit le baptême doit quitter l'armée[3] ».

Avec Origène et Tertullien, Lactance est une sorte d'antimilitariste avant la lettre. Cependant il diffère des deux premiers en ce que ceux-ci redoutent surtout le péril de l'idolâtrie, tandis que lui considère le danger de verser le sang. Pour Lactance, « tuer un homme est toujours un acte criminel[4] ».

Voilà donc trois auteurs qui éloignent les chrétiens du métier militaire. Reflètent-ils la doctrine de l'Église ? Non ; et il est remarquable que tous trois ont par ailleurs inséré de graves erreurs théologiques dans leurs écrits et que, à cause de cela, la tradition chrétienne ne leur a pas décerné le titre de Pères de l'Église, mais seulement celui d'auteurs ecclésiastiques.

Inutile de dire toutefois que ces théologiens avaient des disciples, et que beaucoup de chrétiens se conformaient dans la pratique à la doctrine d'Origène, de Tertullien et de Lactance. Le cas du soldat de Lambèze n'est pas isolé. En voici un autre bien caractéristique : C'était le

[1] *Id.*, cap. XII.
[2] *Id.*, cap. XI.
[3] Tertullien, *De Idololatria*, cap. XIX.
[4] Lactance, *De divinis institutionibus*, lib. VI, cap. XX.

12 mars 295, dans le camp de Théveste en Numidie. Le proconsul Dion procédait à l'enrôlement du fils d'un légionnaire. « Comment t'appelles-tu ? » demanda-t-il au jeune homme. Celui-ci — il s'appelait Maximilien — répondit : « Que sert-il de dire mon nom ? Il ne m'est pas permis d'être soldat, car je suis chrétien. » « Armez-le », dit le proconsul aux soldats. Et pendant qu'on l'armait, Maximilien disait : « Je ne puis servir; je ne puis mal faire; je suis chrétien ». Le dialogue se poursuit longtemps entre Dion et Maximilien, jusqu'à cette sentence : « Maximilien, ayant par impiété refusé le service militaire, sera décapité ». — « Vive Dieu », s'écria le jeune homme. Et sa tête tomba sous le glaive. Il avait un peu plus de vingt et un ans[1]. On éprouve quelque étonnement à rencontrer, dans la première moitié du XVII[e] siècle, un écho attardé de cette doctrine sous la plume de Hugo Grotius, dans son traité *De jure belli ac pacis*. « Même dans le cas où la justice de la guerre serait manifeste, écrit ce savant hollandais, il ne semble pas juste de forcer un chrétien à prendre les armes, parce qu'il est d'une extraordinaire sainteté de ne point participer à la guerre. »

Plus récemment encore des sectes religieuses professaient qu'il n'est jamais permis de donner la mort, même à la guerre. C'est équivalemment la condamnation du service militaire, et ces sectes n'hésitent pas devant la conséquence. En 1791, les Quakers envoyèrent à l'Assemblée nationale une députation chargée d'exposer qu'un de leurs principes leur interdit de tuer les hommes, sous aucun prétexte : « Les Quakers ont prouvé dans la Pensylvanie qu'on pourrait soutenir un grand établissement sans l'appareil militaire. Nous vous demandons de ne jamais souiller nos mains du sang d'aucun homme. Les

[1] Ruinard, *Acta sincera martyrum*.

Américains nous ont accordé cette dispense, et nous n'avons jamais cessé de leur être utiles ».

Deux ans plus tard, les Anabaptistes du département de la Meurthe firent une démarche semblable auprès de la même Assemblée, prétendant que leurs convictions leur défendaient de verser le sang humain, même dans des guerres justes.

Les Memnonites des États-Unis et de la Russie repoussent également, comme immoral, l'usage des armes; dans le canton de Neuchâtel, en Suisse, une de leurs églises persiste à résister. Les Memnonites de la Hollande et du sud de l'Allemagne se sont soumis au service militaire depuis le commencement de ce siècle; mais d'ordinaire ceux de Prusse sont placés comme infirmiers, pour « ménager leurs scrupules de conscience[1] ».

A côté de ce premier enseignement, ou plutôt, comme nous avons commencé de dire, de ce courant, il en existait un autre en sens contraire.

Le pape Clément, un des premiers successeurs de saint Pierre, écrivant aux Corinthiens, leur proposait en exemple la discipline qui régnait dans les légions et parlait avec sympathie et fierté de « nos » soldats et de « nos » généraux[2]. Un siècle plus tard, un autre Clément, celui d'Alexandrie, ne paraît nullement faire difficulté d'admettre la présence d'un chrétien sous les armes. Il écrit : « Tu es laboureur? cultive la terre mais en louant Dieu. Marin? navigue, mais en invoquant le céleste pilote. Que si la foi chrétienne t'a saisi sous les armes, obéis au capitaine dont le mot de ralliement est la justice[3] ». En l'absence de document dogmatique plus explicite, nous sommes du moins renseignés par la pratique

[1] F. Nicolay, *Histoire des Croyances*, t. II, ch. IV. L'homicide à la guerre.

[2] *I. Clement ad. Cor.*, cap. XXXVII.

[3] *Protrepticus*, x, 100.

de l'Église. L'Église ne condamne pas le métier militaire. Alors qu'elle interdit l'approche des sacrements aux gladiateurs, aux magiciens, aux histrions, elle n'inquiète nullement les soldats. Non seulement elle ne les inquiète pas, mais il lui arrive souvent d'en inscrire dans son martyrologe ; tels les mille quatre soldats mis à mort, en Arménie, pendant la persécution de Dioclétien. Si l'Église avait pensé que la guerre était absolument et toujours défendue, elle n'aurait pu admettre que ses fils consacrent la plus grande partie de leur vie à s'y préparer ; en tout cas, elle n'aurait pas rangé les soldats au nombre des saints.

A part l'invocation aux dieux, l'Église ne jugeait pas que le serment à l'empereur fût incompatible avec la profession chrétienne, tant que l'empereur n'exigeait aucun acte répréhensible. Opposer ici, comme le faisait Tertullien, le mot évangélique : « Vous ne pouvez servir deux maîtres », était une faute de dialectique. En effet, servir dans de justes limites, un maître légitime, c'est toujours servir dans Dieu. Saint Maurice l'entendait ainsi lorsque, au nom de la légion thébaine, il disait à l'empereur Maximin : « Nous sommes tes soldats, mais nous sommes aussi les serviteurs du Dieu que nous confessons librement. A toi, nous devons le service militaire ; à lui, nous devons de nous garder de toute faute. Nous sommes liés d'abord par un serment envers Dieu et ensuite par un serment envers l'empereur ; ne crois pas que nous nous croirions obligés par le second, si nous manquions au premier[1] ».

L'Église tolérait de même la présence purement extérieure et officielle des soldats chrétiens aux cérémonies du culte païen ; elle ne pensait pas qu'il fût défendu, en soi, de s'orner le front d'une couronne de laurier. Quand

[1] Ruinart, *Acta sincera martyrum.*

le soldat de Lambèze avait refusé de porter la couronne, beaucoup de chrétiens et le pape lui-même l'avaient blâmé. De son côté, l'autorité militaire accordait des dispenses. Durant certaines périodes, au moins, elle n'obligea pas les officiers chrétiens à faire des sacrifices, ni les soldats à y assister. Sans doute aussi qu'elle exemptait souvent du serment. C'est ainsi que pendant vingt-sept ans le vétéran Julius a pu professer librement ses sentiments chrétiens. Mais la persécution vient à sévir. Julius est traduit devant les tribunaux vers 302. Le juge veut l'obliger à offrir de l'encens aux idoles : « Non, répond Julius, je suis chrétien, je ne puis faire ce que vous m'ordonnez : ce serait offenser mon Dieu ; le Dieu vivant et véritable... Dans votre milice frivole, je n'ai jamais eu, en vingt-sept ans, à répondre devant les juges d'aucun crime ou délit. J'ai sept campagnes ; je n'ai pas été un traînard, et je ne me suis pas moins bien battu qu'un autre. Le prince ne m'a jamais pris en défaut. Pensez-vous qu'après avoir rempli des devoirs moindres, je serai infidèle à des devoirs plus grands ? — Dans quel ordre as-tu servi ? — Dans la milice : je suis sorti à l'ancienneté et je sers comme vétéran. J'ai toujours adoré le Dieu qui a fait le ciel et la terre[1]. »

Il était grand, d'ailleurs, le nombre des chrétiens qui servaient dans les camps. Nous en avons ce témoignage : Pendant la campagne de l'empereur Marc-Aurèle contre les Quades, l'armée était épuisée par la fatigue et dévorée par la soif. Les soldats chrétiens se mirent en prière et presque aussitôt il tomba une pluie abondante, qui permit à l'armée de se rafraîchir. Tous ceux qui furent témoins de ce fait le regardèrent comme miraculeux et l'attribuèrent à la prière des chrétiens. L'empereur lui-même le signala au sénat. C'est ce que l'on a nommé le miracle de

[1] Ruinart, *Acta sincera.*

la Légion fulminante. Or, cette légion était presque entièrement composée de chrétiens[1].

Vers le milieu du IIIe siècle, le Christianisme avait dû faire de grands progrès parmi les légions, car saint Denys d'Alexandrie et saint Épiphane rapportent que les persécutions de Dèce et de Valérien firent surtout des victimes dans les rangs du clergé et de l'armée. Il y avait de simples soldats et aussi des officiers. Nous savons par les Actes des Martyrs, que « la garde sacrée » de Dioclétien, de Maximien, de Constance, de Maximin renfermait des chrétiens. Avec la marche du temps, la religion chrétienne s'étend toujours davantage. Au dire d'Eusèbe, certaines légions, la XIIe par exemple, la *Mélitensis*, étaient presque entièrement chrétiennes. Soldats et officiers conciliaient les obligations du service militaire avec le jugement de leur conscience.

Vienne le commencement du IVe siècle, la foi chrétienne aura gagné peu à peu la plupart des légions. C'est à ce moment que se produit soudain un des événements les plus favorables de l'histoire pour le triomphe du Christianisme, la conversion de Constantin. Après sa victoire sur Maxence et après son baptême, Constantin donna le labarum pour enseigne à ses légions. Ainsi, c'est par l'armée que commence la reconnaissance officielle de la religion chrétienne. C'est également par l'armée que quelques années plus tard, l'empire d'orient et l'empire d'occident se réunissent sous le commandement de Constantin pour former l'empire chrétien.

Jusque-là, l'Église s'était abstenue de donner aucune décision officielle sur la présence et les devoirs des chrétiens dans l'armée. Comment, en effet, tracer une ligne de conduite ferme et uniforme devant tant de questions embarrassantes. Mais les choses ont changé depuis Ori-

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.* lib. V, v. 1.

gène, Tertullien et Lactance : d'une part, le christianisme est maintenant la religion de l'État, aucune crainte d'idolâtrie ne subsiste ; d'autre part, les Barbares s'apprêtent à envahir l'Empire ; la guerre devient une nécessité des États, elle est pour le citoyen un mode obligatoire de servir son pays. Aussi le premier acte public de l'Église fut-il pour affirmer que les fidèles devaient servir loyalement l'Empire. Au concile d'Arles, tenu en 314, l'Église inflige à ceux qui jetteront les armes en temps de paix, la peine la plus considérable dont elle dispose ; elle les excommunie.

Les pratiques païennes tendent à disparaître totalement. Bientôt, au lieu des hymnes à Mars et à Romulus, les légions chantent des invocations chrétiennes, dont celle-ci composée par Constantin lui-même : « Seigneur nous te reconnaissons pour seul Dieu : nous te saluons comme notre roi ; nous t'invoquons comme notre protecteur. Par toi nous avons obtenu la victoire ; par toi nous avons abattu nos ennemis. C'est de toi que nous vient la félicité présente ; c'est de toi que nous attendons la félicité future. Nous sommes tous tes suppliants. Nous te demandons de conserver sauf et vainqueur Constantin notre empereur ainsi que ses enfants ».

On changea, vers ce même temps, la formule du serment : « Je jure, dit-on désormais, par Dieu, le Christ et l'Esprit-Saint et par la majesté de l'empereur qui, après Dieu, doit être pour le genre humain un objet d'amour et de respect[1] ».

La profession militaire était solennellement reconnue par l'Église. Néanmoins on voit, à cette époque, trois soldats que l'Église a canonisés, Martin, Victrice et Paulin, renoncer à la milice. Ils le firent avec éclat, Martin surtout. « Il venait d'être baptisé lorsque, à la veille d'une

[1] Vegèce, *De re militari*, lib. II.

bataille, au moment d'un *donativum* accordé par l'empereur Constant, au lieu de s'approcher du payeur, il alla droit vers l'empereur et lui dit : « César, jusqu'aujourd'hui, « j'ai servi pour vous, souffrez que maintenant je serve « Dieu. Que ceux qui vont au combat prennent votre « solde ; pour moi, je suis soldat du Christ, il ne m'est plus « permis de combattre ». A cette déclaration inattendue, l'empereur eut un mouvement de mauvaise humeur : « Ce « n'est pas un sentiment de religion mais la peur du péril « qui te fait mépriser ainsi le service militaire. — Si l'on « prend ma foi pour de la peur, reprit fièrement le jeune « cavalier, qu'on me mette demain sans armes devant « les rangs, et, au nom du Seigneur, avec le signe de la « Croix pour toute défense, je traverserai sans crainte les « bataillons ennemis ». Soit qu'il voulût, ou non, accepter l'épreuve, le prince fit, en attendant, mettre aux arrêts le malencontreux pétitionnaire. Mais la Providence permit que les barbares demandassent la paix dès le lendemain. Martin fut relâché et obtint le congé qu'il sollicitait.[1] »

Je ne crois pas que l'on veuille objecter aux catholiques actuels la conduite des catholiques des premiers siècles, ni que l'on reproche à ceux-ci d'avoir manqué de patriotisme. Ce que nous avons dit suffit amplement à exempter de tout blâme les chrétiens de l'Église primitive. Quant au patriotisme il n'existait guère alors.

La doctrine de Saint Augustin

Après avoir descendu le cours des âges, depuis l'apparition du Christ, et recherché, à travers les rares écrits des premiers siècles, la tradition qui s'établit lentement, les théologiens, en quête de principes sur la guerre, rencontrent enfin saint Augustin. Celui-ci, qui a hérité de

[1] E. Vacandard, *Saint Victrice*, évêque de Rouen, ch. II.

Dieu d'une vaste intelligence, a encore l'heureux privilège de rencontrer un maître illustre, saint Ambroise, qui fut le premier à indiquer dans son *De officiis* la notion de la guerre juste. De plus, le temps où il vit est témoin d'un des plus grands bouleversements de l'histoire : les barbares menacent Rome, Rome dont la destinée fut si merveilleuse, Rome que saint Augustin admire et aime passionnément. Si nous avons dit que le sentiment patriotique avait beaucoup perdu de son intensité, il faut faire une exception pour Augustin. L'amour de la grande patrie romaine gardait une grande force dans le cœur de cet Africain. L'approche des Romains l'enflamma davantage, et l'on se rappelle la belle page où le dernier biographe d'Augustin décrit les tristesses et les craintes qui se pressaient dans le cœur de son héros à la pensée que les barbares ariens menaçaient Rome :

L'instant était grave pour le catholicisme comme pour l'Empire. Les Goths, les Alains, les Vandales, après avoir dévasté la Gaule et l'Espagne, s'apprêtaient à passer en Afrique. S'ils renouvelaient contre l'Italie les tentatives d'Alaric et de Radagaise, bientôt ils seraient les maîtres de tout l'Occident. Or, ces barbares étaient ariens. A supposer, — et cela semblait de plus en plus probable, — que l'Afrique et l'Italie vinssent à succomber après la Gaule et l'Espagne, c'en était fait du catholicisme occidental. Car les envahisseurs traînaient leur religion dans leurs bagages, et ils l'imposaient aux vaincus. Augustin, qui avait conçu l'espoir d'égaler l'empire terrestre du Christ à celui des Césars, allait assister à la ruine de l'un et de l'autre. Son imagination épouvantée lui exagérait encore le péril trop réel et trop menaçant. Il dut vivre des heures d'angoisse dans l'attente de la catastrophe.

Sa vie, celle de son troupeau étaient en jeu. Il fallait pourvoir à la défense matérielle de son pays et de sa ville. En effet, quelque temps avant la grande ruée des Vandales, des hordes avant-courrières de Barbares africains avaient commencé à ravager les provinces... Finalement, au printemps de l'année 429, sous la conduite de leur roi Genséric, les

Vandales et les Alains, après s'être réunis sur la côte d'Espagne, passèrent le détroit de Gibraltar. Cette fois, ce fut la dévastation en grand. Une armée de 80.000 hommes se mit à saccager méthodiquement les provinces africaines... Toutes les villes et les places fortes du littoral succombèrent l'une après l'autre... Pour affamer les habitants qui désertaient les villes et les fermes et qui se réfugiaient dans les gorges de l'Atlas, les Barbares détruisirent les moissons, incendièrent les greniers, coupèrent les vignes et les arbres fruitiers. Et, pour les forcer à sortir de leurs cachettes ils mettaient le feu aux forêts qui couvraient les pentes des montagnes[1]...

D'impérieuses circonstances amenaient donc saint Augustin à se prononcer sur la guerre. Or, que dit-il en la matière ? Tout ce qu'on peut souhaiter :

Les chrétiens n'ont pas cru que leur religion les empêchait de servir : c'est la pratique. L'Evangile ne blâme nullement la profession militaire, et l'homicide commis par le soldat en temps de guerre n'est pas criminel : c'est la doctrine. Les chrétiens sont les meilleurs soldats : c'est en même temps l'énoncé d'une obligation et le témoignage de l'histoire. Voici les textes du saint : « Les soldats chrétiens ont servi même sous un empereur infidèle. Lorsque Julien l'Apostat prétendait leur imposer d'adorer les idoles, ils obéissaient à Dieu plutôt qu'à l'empereur ; lorsqu'il leur demandait de combattre, ils marchaient aussitôt. Ils étaient soumis à un maître temporel par amour du maître éternel[2] ». « Si la morale chrétienne réprouvait indistinctement toutes les guerres, l'Evangile aurait conseillé aux soldats qui demandaient à Jean-Baptiste les règles du salut, de jeter leurs armes et de renoncer entièrement au service militaire. Au contraire, le saint se contenta de leur dire : « Ne faites pas de concussion ; ne

[1] Louis Bertrand, *Saint Augustin*, VIe partie. *En face des Barbares.*

[2] In psal. CXXIV.

commettez pas de fraude ; contentez-vous de votre solde ». En déclarant que leur solde devait leur suffire, il ne leur interdisait pas de faire la guerre. Que ceux qui prétendent que la doctrine du Christ est contraire à la République, nous donnent une armée composée de soldats tels que le veut la doctrine du Christ, ils seront obligés de confesser que la République n'a pas de meilleur soutien [1]. » Mais que vaut l'objection de Lactance : « Tu ne tueras pas ». Augustin répond : « Il est vrai, on ne peut tuer à moins qu'on ne soit soldat, ou qu'on ne remplisse une fonction publique ; on ne peut tuer pour son propre compte, mais pour les autres et pour la cité, en vertu du pouvoir légitime qu'on a reçu » [2]. Quant à l'objection tirée des désordres qui existaient dans l'armée, saint Augustin apportait la solution avec son bon sens habituel : « Ce n'est pas le métier qui est coupable, disait-il, mais la volonté ». Il ajoutait, donnant le programme des temps à venir : « Chez les chrétiens, les plus honnêtes devraient être les soldats [3] ».

On le voit aller avec Alypius à Tribunœ, pour amener Boniface à défendre l'Empire, et comme Boniface parlait de son désir d'entrer dans le cloître, Augustin lui remontra qu'on pouvait très bien faire son salut dans l'armée et lui cita l'exemple de David, le roi guerrier.

Désormais, tous ceux qui dans l'Eglise traiteront la question du service militaire et de la guerre, feront écho à la doctrine d'Augustin. Toutefois l'on verra certains chrétiens des premiers siècles renoncer à la profession des armes, et de grands directeurs d'âmes, comme saint Jérôme, les encourager dans cette voie, non par réprobation de la carrière militaire, mais parce qu'ils la

[1] Epist. CLXXXVIII et seq. t. XXXIII, col. 855.

[2] Epist. XLVII, Migne, t. XXXIII, col. 186.

[3] Sermo LXXX *de verb. evang. Luc.*, cap. III.

considèrent comme un moyen moins parfait de servir Dieu[1]. D'ailleurs, en ces mêmes temps, d'autres chrétiens, toujours dans le but d'atteindre à une perfection plus grande, s'interdisaient l'exercice de certaines charges, telles que la prêture et l'édilité, de même qu'ils s'abstenaient de plaider contre ceux qui leur causaient des torts.

II. — Les circonstances de la licéité

Conditions pour qu'une guerre soit licite.

Nous avons vu que la guerre est permise. Dans quelles conditions est-elle permise ?

Durant les trois premiers siècles, les chrétiens qui embrassaient la profession des armes se trouvaient dans des conditions défavorables au point de vue religieux, puisque, dans l'union intime qui existait alors entre le paganisme et toutes les institutions romaines, l'armée pouvait présenter un péril d'idolâtrie qui se doublait, au temps des persécutions, d'un péril d'apostasie. Aussi avons-nous vu certains écrivains ecclésiastiques détourner les chrétiens du métier militaire ou même condamner absolument ce métier. Cependant l'Eglise elle-même, ni par ses papes, ni par ses conciles, ni par ses théologiens approuvés, n'a ni réprouvé la profession des armes, ni condamné, d'une façon absolue, la guerre. Il est vrai, certains Pères de l'Eglise, tel saint Jérôme, cherchaient à éloigner leurs disciples de l'armée et des camps, mais c'était pour les tourner vers un genre de vie plus favorable à la piété et à la pratique de la perfection évangélique.

Après la conversion de Constantin, la religion catholique étant devenue religion d'Etat, le danger d'idolâtrie et d'apostasie disparaissait, et les voix discordantes n'avaient plus le prétexte de se faire entendre.

[1] S. Jérôme. Epist. LX, n[os] 8 et 9.

Dès lors qu'elle admettait la profession des armes, l'église ne condamnait pas toute guerre, puisque la fin du soldat est la guerre. Toutefois, nous ne voyons pas que la question de la guerre juste et de la guerre injuste ait été posée alors. Les guerres étaient rares durant cette période, et elles étaient, ou paraissaient, justes, entreprises qu'elles étaient, soit contre des provinces révoltées, soit contre des peuples barbares qui cherchaient à envahir l'empire. Seul un passage d'Origène renferme une allusion. « Peut-être », dit Origène, à propos des combats que les abeilles livrent pour se défendre des guêpes, « peut-être ces guerres que livrent les abeilles montrent-elles comment et pour quelles justes raisons les hommes peuvent entreprendre des guerres, si parfois il est nécessaire que la guerre existe entre les hommes[1]. » On n'est pas peu étonné de rencontrer cette réflexion sous la plume d'un écrivain que nous avons donné comme un antagoniste irréductible du métier militaire.

Mais Augustin paraît. Sa doctrine sur la guerre va devenir la doctrine commune parmi les catholiques. Tout ce qu'étudiait ce grand docteur s'éclairait; tout ce qu'il définissait passait en loi, tant il exprimait avec force et netteté la vérité des choses et la pensée de l'Eglise.

Cependant nous ne nous arrêterons pas à lui pour fixer les bases de notre étude. Plusieurs siècles après saint Augustin, vint saint Thomas, dont la tâche fut de capter toute la tradition, de la féconder encore de son propre génie et d'élever, sous le nom de *Somme théologique*, un monument doctrinal qui fixerait avec sûreté les règles de la foi et de la morale.

Saint Thomas a commenté saint Augustin. A son tour, saint Thomas sera commenté; il le sera persévéramment. Dans cette question de la guerre, il le sera surtout par

[1] Origine, *Contra Celsum*, lib. IV, 82.

deux théologiens espagnols du xvie siècle, François de Victoria et François Suarez. Il est à remarquer, d'ailleurs, que la question de la licéité morale de la guerre est l'une de celles sur lesquelles les théologiens et les canonistes s'accordent le mieux.

A observer que si l'on veut nettement saisir toute l'argumentation des théologiens scolastiques sur la guerre, il faut se rappeler qu'ils font reposer toute la licéité de la guerre, avec ses conséquences et corollaires, sur ce fondement : *la guerre juste est un acte de justice vindicative.* Aussi est-il bon de donner ce tableau raccourci de la question : la guerre juste est donc considérée comme un acte de justice vindicative. Mais pour qu'une sentence vindicative soit légitime, il faut : 1° une faute imputable, autrement il n'y a pas lieu à un acte de justice vindicative ; 2° une sentence de l'autorité compétente ; 3° une sentence prononcée équitablement ; d'où, nous l'allons voir, les trois conditions requises par saint Thomas pour qu'une guerre soit juste : 1° une cause juste, supposant une faute ayant mérité la guerre ; 2° la déclaration de guerre par l'autorité légitime ; 3° l'intention droite chez celui qui déclare la guerre. Si ces conditions manquent, la guerre offensive n'est pas permise.

C'est dans la IIª IIæ, qui est bien la partie la plus considérable de la *Somme*, que saint Thomas parle de la guerre, à propos des actes contraires à la vertu de charité. Il le fait en ces quatre articles qui composent la question XL :

Y a-t-il des guerres justes ?

Est-il permis aux clercs de faire la guerre ?

Les combattants peuvent-ils avoir recours aux stratagèmes ?

Peut-on combattre les jours de fête ?

De ces articles, le plus important est le premier et c'est celui que saint Thomas traite avec le plus d'ampleur. Le

voici tel qu'il se trouve dans la *Somme*. Je donne non seulement le fond — avec des commentaires cependant, — mais aussi la forme. Vous aurez ainsi, en un seul exemple, la manière habituelle du grand théologien.

Article premier. — Faire la guerre est-il toujours un péché ?

On procède ainsi pour le premier article. Il semble que faire la guerre soit toujours un péché. En effet, le châtiment n'est infligé que pour punir un péché ; mais Dieu menace d'un châtiment ceux qui font la guerre, comme il paraît d'après ce mot de saint Mathieu : « Quiconque prendra le glaive périra par le glaive ». Donc, toute guerre est illicite.

2. *En outre.* Tout ce qui s'oppose à un précepte divin est péché ; mais faire la guerre est opposé à un précepte divin. En effet, il est dit dans saint Mathieu : « Je vous le dis : ne résistez pas au méchant », et dans saint Paul : « Ne vous défendez pas, très chers, mais laissez passer la colère ». Donc, faire la guerre est toujours un péché.

3. *En outre.* Seul le péché est contraire à un acte de vertu ; mais la guerre est contraire à la paix. Donc la guerre est toujours un péché.

4. *En outre.* Toute préparation à une chose permise est également permise, ainsi qu'il paraît dans l'étude des différentes sciences ; mais la préparation à la guerre qui se fait au moyen des tournois est défendu par l'Église, et ceux qui meurent dans ces exercices sont privés de la sépulture ecclésiastique. Donc, la guerre semble être un péché.

Saint Thomas ne s'arrête pas à cette thèse et à ces arguments. Son habitude est, en effet, de présenter d'abord la thèse opposée à celle qu'il soutiendra quelques lignes ensuite et qui exprime son véritable sentiment. Les arguments *En outre* ne sont autres que l'exposé des motifs destinés à étayer cette fausse première thèse. En un mot,

saint Thomas commence par l'objection et la défense de l'objection. Cela fait, il se pose en adversaire : « C'est le contraire qui est vrai », dit-il. Par conséquent, faire la guerre n'est pas toujours un péché. Il appuie cette affirmation sur un texte de saint Augustin, dans le sermon sur le fils du Centurion : « Si la doctrine chrétienne interdisait absolument les guerres, l'Évangile eût conseillé aux soldats de jeter leurs armes et de quitter la profession militaire. Mais non : l'Évangile leur dit : « Ne faites pas de « concussion ; contentez-vous de votre solde ». A ceux qu'il veut voir se contenter de leur solde, l'Évangile ne défend pas de faire la guerre ». Vous reconnaissez ici le passage relatif à la prédication de saint Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain, que nous avons déjà rencontré.

Saint Thomas n'insiste pas plus longtemps sur le fait même de la licéité de la guerre. Il reprend : « Je réponds : Il faut dire que trois conditions sont requises pour qu'une guerre soit juste : la première est que la guerre soit faite par ordre du prince ; la seconde est que la guerre soit faite pour une cause juste ; la troisième est la rectitude d'intention chez les belligérants ». Il est facile de voir que ces trois conditions sont d'inégale importance ; la première n'a guère actuellement que le mérite du souvenir : quel particulier songerait à déclarer et à mener une guerre ? Quant à la troisième, elle se trouve, en fait, rarement isolée de la seconde ; c'est donc celle-ci qu'il s'agira d'exposer avec plus de détails.

1° *Le rôle du « prince »*. — A la suite de saint Augustin et de saint Thomas, les théologiens parlent du « prince » au sens romain du mot. A Rome, on appela d'abord prince celui que les censeurs inscrivaient le premier sur la liste du Sénat. Lorsqu'Auguste s'empara du pouvoir, il refusa tout autre titre que celui de prince. Pendant tout le premier siècle, l'expression *imperātor*, quoique bien connue,

est moins employée que l'expression *princeps*, et cette période de l'histoire romaine est elle-même désignée sous le nom de *principat*. Saint Thomas oppose le prince à la personne privée. Celle-ci, dit-il, peut toujours en appeler, de son droit lésé, au tribunal d'un supérieur, et il ne lui appartient nullement d'appeler aux armes. Mais le prince est le défenseur de la chose publique, « il ne doit pas porter en vain le glaive ; il est le ministre de Dieu et l'exécuteur de la colère divine sur quiconque agit mal[1] », qu'il s'agisse des malfaiteurs de l'intérieur ou de ceux du dehors.

Au jugement de saint Thomas, la guerre est un acte de justice vindicative, et le prince est un justicier. Quelques constatations et quelques principes nous aideront à mieux saisir la doctrine thomiste : partout, les hommes sont réunis en société, ce qui est le fait non d'un contrat, mais de la nature. Impossible à la société de subsister sans un pouvoir public chargé de diriger, de légiférer, de sanctionner. Cependant aucun homme n'a par lui-même de suprématie sur les autres, aucun homme n'a personnellement d'autorité sur son égal et, par conséquent, ne peut ni le juger ni le punir. Mais, si les criminels ne sont pas châtiés, comment la société conservera-t-elle l'ordre et la paix nécessaires à son bon fonctionnement et même à son existence ? Non châtiés à la suite d'une première faute, les coupables renouvelleront leur crime ; et d'autres hommes, encouragés par l'impunité des premiers, deviendront coupables à leur tour. Le châtiment, et un châtiment proportionné à la faute, s'impose donc. Alors de quel droit s'exercera-t-il ?

Dieu seul, en tant qu'auteur de l'individu et de la société, a le droit d'infliger des châtiments, de donner la mort. Et il dit à l'homme : « Tu ne tueras pas ». Alors ?

[1] Rom. XIII, 4.

— La défense de donner la mort s'adresse à la personne privée, et non au pouvoir public. Le droit de juger et de punir fait partie intégrante de l'autorité et vient de Dieu comme l'autorité elle-même. Il appartient donc au prince de punir ceux de ses sujets qui portent atteinte à l'ordre social. Que si le malfaiteur est étranger, il sera jugé suivant les lois du pays où il a commis son crime, car bien que ne dépendant pas du prince par sa nationalité, il en dépend par le lieu où il s'est rendu coupable. Si le crime a été commis en territoire étranger ou si les malfaiteurs se sont enfuis, ou bien l'on demandera leur extradition ou bien on comptera pour le châtiment et la réparation sur leur propre souverain : de l'une ou l'autre manière l'ordre sera rétabli. Une sanction sera donnée à la faute, et empêchera le coupable et ses imitateurs d'aller désormais contre la justice.

Les choses n'iront pas toujours ainsi, et le souverain, loin de livrer les coupables, s'oubliera parfois jusqu'à les protéger et les encourager ; en quoi il deviendra leur complice. Parfois même, il sera directement l'agresseur. Dans ce cas, l'offensé sera-t-il sans aucun recours et l'attentat à la justice demeurera-t-il impuni ? Non. En l'absence d'un tribunal compétent ou d'une autorité supérieure, le vengeur du droit sera le prince qui dans sa personne, dans son territoire ou dans ses sujets, aura été maltraité ; il sera dans la circonstance investi momentanément du droit de punir des étrangers comme il punirait ses propres sujets. En pareil cas, le recours à la guerre est légitime ; les soldats ne seront que les exécuteurs d'une sentence de justice vindicative. « Si l'État, dit Victoria, possède le pouvoir d'infliger des peines et des supplices à ses propres sujets qui sont dangereux pour lui, nul doute que le monde le possède à l'égard de tous ceux qui sont dangereux et malfaisants. Or ce pouvoir, il ne peut l'exercer que par les princes : il faut donc tenir pour

certain que les princes peuvent punir les ennemis de l'État qui ont violé ses droits, et que lorsqu'une guerre a été justement entreprise, les ennemis sont absolument soumis au prince comme à leur juge propre [1]. »

2° *Une cause juste.* — La seconde condition pour qu'une guerre soit juste est que la cause de la guerre soit une cause juste : ceux qu'on attaque doivent avoir commis quelque faute qui les rende dignes d'un châtiment. Après avoir énoncé ce principe, saint Thomas cite de nouveau saint Augustin : « On a coutume d'appeler justes les guerres qui ont pour but de venger des injures, lorsqu'une ville ou une nation n'a pas voulu punir un méfait commis par les siens ou rendre ce qui a été pris injustement ». Cependant, il faut que l'État qui déclare la guerre ait subi de fréquents et importants dommages dont il n'ait pu obtenir réparation. « Autrement on ne voit pas ce qui pourrait être, au point de vue de la conscience, une cause suffisante de guerre, alors que la guerre détruit une infinité de choses, amène la perte de tant de corps et de tant d'âmes, et engendre tant de calamités [2]. »

Si l'on y regarde bien, la seule philosophie suffit pour faire comprendre que la force est donnée à un individu ou à une nation pour conserver leur bien et non pour usurper celui d'autrui.

La seule cause juste de la guerre, c'est donc la violation d'un droit et l'impossibilité d'obtenir réparation d'une autre manière. Le prince n'a pas plus d'autorité pour punir des étrangers qu'il n'en a pour punir ses propres sujets; or, il n'a l'usage du glaive à l'égard de ceux-ci que s'ils ont commis une injustice. Bien entendu, toute injustice n'est pas de nature à justifier une déclaration de guerre. La grande règle qui préside en matière de pénalité est que

[1] Victoria, *De jure belli*, 19.

[2] *Summa theol.*, Pars III, IV, 1.

la peine doit être proportionnée à la faute : les maux de la guerre étant considérables, ils ne seront déchaînés que par une cause grave et proportionnée. Saint Thomas donne ces deux exemples de cause grave : le salut de la patrie, la nécessité pour les Chrétiens de se défendre contre les menaces des infidèles.

3° *L'intention droite.* — La troisième condition requise par saint Thomas est que l'intention des belligérants soit droite. Rien de plus recommandé et de plus important dans la morale chrétienne que la rectitude de l'intention. Le caractère bon ou mauvais de nos actes vient surtout de la présence ou de l'absence en nous d'une intention droite. Or, en quoi consiste l'intention droite chez celui qui déclare la guerre ? Uniquement à vouloir « faire le bien et éviter le mal ». Il pourrait se faire qu'une guerre, tout en étant déclarée par l'autorité légitime et pour une juste cause, fût cependant illicite par manque de rectitude dans l'intention. Saint Augustin donne quelques exemples où l'intention droite fait défaut. Il dit : « la passion de nuire, la cruauté à se venger, un esprit implacable et ennemi de la paix, la fureur des représailles, la passion de la domination, toutes ces choses et autres semblables sont réprouvées à bon droit dans les guerres ». C'est « de la dernière cruauté de chercher des motifs et d'être heureux si l'on en trouve, pour pouvoir tuer et détruire des hommes que Dieu a créés et pour lesquels le Christ est mort. C'est contraint et forcé qu'il faut être acculé à la nécessité de faire la guerre [1] ».

En s'en tenant au principe fondamental déjà exposé, aucun prince ne peut déclarer la guerre à une nation que s'il est devenu le juge légitime de cette nation, à la suite d'une faute de celle-ci. Il est alors obligé d'appliquer

[1] Victoria, *De jure belli*. 60.

loyalement la législation morale de la guerre. Les vues personnelles et autres considérations étrangères à la justice, au bien de l'État, à la recherche de la paix, ne doivent pas entrer en ligne de compte. La guerre est toujours le dernier argument à employer. Elle n'est légitime que si tout autre moyen d'obtenir satisfaction est impossible. On voit, dans la cour des Invalides, un canon qui porte cette inscription : *Ultima ratio regum*. Si ces trois mots ont le sens qui vient d'être exprimé, rien de mieux. « Avant d'entreprendre une guerre, écrit Suarez, le prince est tenu d'exposer à l'Etat adverse la juste cause de la guerre et de demander une réparation convenable : si l'adversaire consent à la lui donner, il est tenu de l'accepter et de renoncer à la guerre ; sinon, celle-ci sera injuste ; mais si l'adversaire refuse de donner satisfaction, il aura le droit de commencer justement la guerre... Mais le prince n'a le droit d'employer la force pour contraindre l'autre prince que lorsque celui-ci agit injustement, c'est-à-dire quand il refuse de donner satisfaction.. Il faut ajouter que la satisfaction complète comprendra d'abord la restitution de tout ce qui était injustement détenu, ensuite la compensation de toutes les dépenses faites à l'occasion de l'injustice de l'adversaire. Si la guerre est à peine commencée, on pourra équitablement demander toutes les dépenses faites auparavant : on pourra également exiger quelque chose, comme punition de la violation du droit, puisque la guerre n'a pas seulement le caractère d'un acte de justice commutative, mais aussi de justice vindicative. Enfin, on peut avec justice demander tout ce qui, pour l'avenir, paraîtra nécessaire à la conservation et à la défense de la paix ; car c'est là la fin principale de la guerre, établir la paix pour l'avenir[1]. »

[1] Suarez, *De tripl. virt. theol., de Caritate*, Pars III. Disp. XIII.

Ces règles concernant l'intention droite sont sévères, mais elles donnent à la guerre un caractère très marqué de grandeur ; elles en font vraiment la justicière du droit offensé. Malheureusement, elles sont très rarement observées, alors même qu'on les invoque et qu'on veut faire croire à leur application. C'est ainsi qu'à Rome, depuis les jours de Numa, lorsque le Sénat avait à se plaindre d'un peuple, il envoyait vers le gouvernement de ce peuple trois ambassadeurs revêtus du caractère sacerdotal. Les ambassadeurs exposaient les griefs de Rome et demandaient réparation. Si leur demande était repoussée, ils lançaient un javelot en terre : ce geste, qui était une des formes du droit fécial, équivalait à une déclaration de guerre. Noble souci, certes, que celui qui faisait ainsi chercher à entrer en arrangement. Mais il arriva souvent que les griefs n'étaient pas fondés, ou que la satisfaction exigée était exorbitante. On sait, en effet, que beaucoup des guerres de Rome furent entachées d'injustice, soit dans leurs causes, soit dans leurs conséquences. Il est, en effet, des exigences qui sont de véritables provocations et auxquelles un Etat ne peut souscrire sans renoncer à son indépendance même.

Il est question dans ces pages de la guerre offensive ; car s'il s'agit de la guerre défensive, « une seule condition suffit pour qu'elle soit juste, à savoir : qu'elle ait pour but de résister à l'injuste agresseur de nos personnes ou de nos biens. La justice d'une pareille guerre est fondée sur cette règle du droit naturel et du droit positif : il est permis de repousser la force par la force avec la modération d'une défense convenable[1] ».

Ainsi lorqu'un peuple n'a pas voulu la guerre et ne l'a pas déclarée, lorsqu'il est victime d'une injuste agression, le problème de la moralité de la guerre est bien

[1] Sylvestre, *Summa*, au mot *bellum*.

élucidé pour lui ; il n'a qu'a repousser la force par la force.

Les guerres injustes

Une guerre qui manque de l'une ou l'autre des conditions indiquées : volonté des princes, cause juste, intention droite, sera une guerre injuste. D'ordinaire, la première condition est réalisée, il est bien difficile qu'une nation entre en lutte contrairement à la volonté des chefs d'Etat, mais parfois il n'y a ni cause juste ni intention droite.

Ni la différence de religion (guerres de religion), ni le désir d'agrandir son territoire (guerres de conquête), ni le désir de s'enrichir (guerres de rapine), ni le désir d'acquérir de la gloire (guerres d'ambition) ne sauraient être de justes causes de faire la guerre. Des guerres entreprises pour ces motifs ne seraient autre chose que des guerres de proie, de parade ou d'orgueil. Saint Augustin les qualifie de « vols en grand ». « Or, dit ce docteur, faire la guerre à ses voisins pour s'élancer à de nouveaux combats, écraser, réduire des peuples dont on n'a reçu aucune offense, uniquement par appétit de domination, qu'est-ce autre chose qu'un immense brigandage ?[1] »

Tous les théologiens et tous les hommes de bon sens admettent que la gloire du prince ou tout autre motif personnel n'est pas une juste cause de guerre. Le rôle du prince est de tout ordonner, la guerre comme la paix, pour le bien de l'Etat. Il n'a pas le droit d'employer les revenus publics, et bien moins encore d'exposer ses sujets à tous les dommages de la guerre, pour la satisfaction de ses passions ou de ses propres intérêts. Doctrine que les rois ne sauraient trop méditer !

[1] S. August., *De civitate Dei*, lib. IV, 6.

Rome se distingua souvent par l'injustice de ses conquêtes. C'est elle qui posa le principe païen : « La force prime le droit ».

Si la guerre éclate (à Rome), c'est toujours sans aucune préoccupation d'équité morale, et rien n'est plus caractéristique que l'expression *justum bellum*, sur laquelle nos idées modernes nous feraient si volontiers faire un contre-sens : une guerre est « juste » pour les anciens Romains, non lorsqu'elle est bien fondée en droit, mais lorsque les formalités prescrites par le rituel ont été observées, les paroles prononcées, les sacrifices accomplis et la déclaration d'hostilité régulièrement signifiée par les féciaux ; leur unique souci est de se mettre en règle avec les dieux, afin de ne pas encourir leur défaveur par une négligence, mais ils s'inquiètent peu de la légitimité de leur cause.

Cicéron qui semble tout d'abord exclure les guerres offensives et en particulier les guerres de domination, les admet cependant. A son avis, la guerre est légitime non seulement s'il s'agit de sauvegarder son existence menacée mais aussi pour maintenir son prestige. Contre les Cimbres, les Romains ont lutté pour savoir qui des deux subsisterait, *uter esset;* contre les Carthaginois et contre Pyrrhus, pour savoir qui des deux serait le maître, *uter imperaret*. L'un est aussi bien permis que l'autre. Seulement, dans le second cas Cicéron demande que l'on se batte avec moins d'acharnement : si ce n'était pas commettre un anachronisme, on pourrait dire qu'il conçoit les guerres « impériales » comme des sortes de tournois chevaleresques, où il s'agit, non de faire du mal à son rival, mais simplement de prouver sa supériorité [1].

Mais les temps modernes ont connu eux aussi des guerres injustes. Fénelon a pu dire : « Les trois quarts des guerres ne s'engagent que par hauteur, par finesse, par avidité, par précipitation ». Il est probable qu'en prononçant ce jugement, il n'avait pas seulement en vue les

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1915, *Humanitarisme et patriotisme dans l'ancienne Rome*, par M. René Pichon, p. 139 et 152.

guerres de l'antiquité, mais aussi quelques-unes des guerres soutenues par Louis XIV.

Il veut que le duc de Bourgogne n'ait pas, comme son aïeul, la passion de la gloire et le goût de la guerre. Son *Télémaque* est le poëme de la paix. Qu'on lise, entre autres, ces paroles adressées par Mentor aux rois et aux capitaines assemblés pour la guerre contre les Dauniens :

Tout le genre humain n'est qu'une famille dispersée sur la face de toute la terre. Tous les peuples sont frères et doivent s'aimer comme tels. Malheur à ces impies qui cherchent une gloire cruelle dans le sang de leurs propres frères, qui est leur propre sang! La guerre est quelquefois nécessaire, il est vrai : mais c'est la honte du genre humain qu'elle soit inévitable en certaines occasions. O rois, ne dites point qu'on doit la désirer pour acquérir de la gloire : la vraie gloire ne se trouve point hors de l'humanité. Quiconque préfère sa propre gloire aux sentiments de l'humanité est un monstre d'orgueil et non pas un homme...

Que peut-on faire quand on se trouve auprès d'un prince violent qui ne connaît point d'autre loi que son intérêt et qui ne perd aucune occasion d'envahir les terres des autres Etats?... C'est Adraste, roi des Dauniens, de qui nous avons tout à craindre. Il croit que tous les hommes qui sont sur la terre ne sont nés que pour sa gloire... Il se sert de toutes sortes de moyens pour contenter son ambition : la force et l'artifice, tout lui est égal, pourvu qu'il accable ses ennemis. Il a amassé de grands trésors; ses troupes sont disciplinées et aguerries; ses capitaines sont expérimentés; il est bien servi, il veille lui-même sans cesse sur tous ceux qui agissent par ses ordres... Il ne compte pour un bien solide et réel que l'avantage de posséder de grandes richesses, d'être craint et de fouler aux pieds tout le genre humain. Bientôt son armée paraîtra sur nos terres et si l'union de tant de peuples ne nous met en état de lui résister, toute espérance de liberté nous sera ôtée.

Ravager, répandre du sang, détruire l'humanité, c'est ce qu'on appelle l'art des grands hommes. Mais les guerres ne sont, disait saint Augustin, que des spectacles où le démon se joue cruellement du genre humain : *ludi dæmonum.*

Bossuet, lui aussi, ne peut s'empêcher de trouver que Louis XIV est bien belliqueux. Alors comment s'exprimera-t-il ? « Le monde étonné des exploits du roi confesse qu'il n'appartient qu'à lui seul de donner des bornes à ses conquêtes[1]. » Il y a là une leçon, mais combien voilée ! Cependant de Bossuet à Louis XIV, elle suffisait peut-être. Nous savons d'ailleurs que le grand orateur se montra souvent plus affirmatif.

Napoléon céda, de même, trop souvent à des visées ambitieuses. Il avait fait le rêve de Sésostris et d'Alexandre et s'était proposé de commander à l'univers. « Si le projet de dominer le monde avait été praticable, disait-il à l'île d'Elbe, j'étais né pour l'accomplir. J'avais tout ce que la nature peut donner ; cependant j'ai succombé et mes revers ont commencé à l'époque où mes ennemis mêmes croyaient que je n'avais que des succès à obtenir. Je peux dire avec orgueil que j'étais parvenu au point où tout devait être soumis à mes volontés ; ma puissance n'avait plus de bornes ; l'Europe entière réunie eût échoué contre moi[2]. »

Que n'ont pas à craindre les nations lorsque ceux qui les dirigent entretiennent de pareilles pensées ! Cependant, depuis Napoléon, d'autres princes ont encore nourri ces pensées.

Injuste du fait de la déclaration, la guerre l'est encore du fait des cruautés commises pendant les hostilités. Qu'on se souvienne de ce principe fécond : La guerre est un acte de justice vindicative. Le justicier doit appliquer le châtiment dans une mesure équitable[3].

Une conséquence pleine de difficultés dans la pratique, mais rigoureuse, de la doctrine que nous venons d'ex-

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, IIIe partie, ch. VIII.

[2] *Au Congrès de Vienne*, Journal de J. G. Eynard, p. 95, par E. Chapuisat, Paris, Plon-Nourrit.

[3] Voir leçons XI et XII. Le droit des gens pendant la guerre.

poser, est que celui qui « a guerre injuste » n'a pas le droit de se défendre. En effet, nous avons assimilé la guerre à un acte de justice vindicative. Mais celui qui a été justement condamné en justice n'a pas le droit de se défendre contre celui qui l'a légitimement condamné. L'accomplissement de sa peine est pour lui le seul moyen de rentrer dans l'ordre d'où il était sorti par sa faute. « Celui qui résiste aux puissances établies, dit saint Paul, résiste à Dieu et se condamne lui-même à la damnation. » La raison en est que la guerre ne peut être juste de part et d'autre, à moins d'une ignorance invincible chez l'un des deux Etats. « Si le juge a justement saisi, retenu et condamné un coupable, celui-ci ne peut lui résister, sans commettre une faute grave et se plonger plus avant dans le désordre[1]. »

Les guerres justes

Lorsqu'une guerre est entreprise sans une cause juste et sans une intention droite, elle n'est, suivant le mot déjà cité de saint Augustin, « qu'un vaste brigandage » qui fait peser sur celui qui l'a entreprise les plus lourdes responsabilités. Il en va tout autrement, lorsque la guerre n'est résolue qu'en dernier ressort, après loyal essai des autres moyens de réparation, et pour venger une faute grave de l'ennemi.

Puisqu'il y a des hommes méchants et puissants, des hommes d'orgueil et d'avidité qui attaquent les nations pour s'enfler, pour s'agrandir, pour faire parade de leur puissance ou de leur génie ; qui traînent des multitudes à ces grandes immolations du champ de bataille, dans le but de trancher à leur avantage des différends que la négociation et la bonne foi devraient accommoder au profit de chacun : en un mot, puisqu'il y a d'injustes guerres, il y en

[1] Soto, *De justitia et jure*, lib. V, quæst. VI, art. 2 et 4.

a aussi de justes et de légitimes [1]. Il faut répondre à l'agresseur, défendre le sol qu'il veut envahir, le poursuivre jusque sur le sien, lui dicter là les conditions d'une paix qui le mettent pour longtemps et pour toujours hors d'état de nuire.

La justice d'une guerre entreprise est l'honneur et la force du peuple qui a pour lui le bon droit. Il en est des peuples comme des individus. Lorsqu'un homme a écouté la voix de sa conscience, lorsqu'il est allé sans hésitation et sans peur vers le but que le devoir lui traçait nettement, son acte s'auréole, devant Dieu et devant le prochain, de grandeur et de dignité. Car cet homme s'est conformé à la loi, il a donné à l'ordre l'appoint de son action, il a fait ce pour quoi il existe, ce qu'il devait faire; bref, il a fait son devoir. Une satisfaction intérieure, fruit du témoignage de la conscience, et une gloire intérieure, fruit de l'estime d'autrui, de la bonne renommée, naît pour lui du devoir accompli. Une nation aussi se grandit si, respectueuse des droits du prochain, elle cherche également à sauvegarder ses propres droits, si elle sait agir fortement et souffrir grandement pour la justice dont le culte est une partie si essentielle de sa grandeur.

A ce premier avantage s'en ajoute un autre. Plus de force et d'élan s'allie bien avec le sentiment qu'on défend le droit et la justice.

On combat toujours avec une sorte de désavantage quand on fait la guerre sans sujet. On a, au contraire, sujet d'espérer qu'on met Dieu de son côté quand on y met la justice. Une bonne cause ajoute aux autres avantages de la guerre le courage et la confiance. L'indignation contre la justice augmente la force et fait que l'on combat d'une manière plus déterminée et plus hardie. On a même sujet de présumer qu'on a Dieu pour soi, parce qu'on y a la justice,

[1] L. Veuillot, *La guerre et l'homme de guerre*, ch. V. *Il y a des guerres justes*.

dont il est le protecteur naturel. On perd cet avantage quand on fait la guerre sans nécessité et de gaieté de cœur ; de sorte que, quelque puisse être l'événement, selon les terribles et profonds jugements de Dieu, qui distribue la victoire par des ordres et par des ressorts très cachés, lorsqu'on ne met pas la justice de son côté, on peut dire, par cet endroit-là, que l'on combat toujours avec des forces inégales.

Bossuet et Fénelon, chargés de faire l'éducation de futurs chefs de peuple, ne manquèrent pas d'attirer l'attention de leurs élèves sur l'impérieux devoir pour un prince de s'assurer, avant d'entreprendre une guerre, qu'il a la justice de son côté. « Défendre sa liberté menacée, défendre les principes du droit des gens » étaient, aux yeux de Fénelon, de justes causes de guerre. Dans la *Politique tirée de l'Ecriture Sainte,* Bossuet donne comme justes motifs de faire la guerre « l'injuste refus de passage demandé à des conditions équitables[1], l'hostilité manifeste d'un agresseur injuste, le droit des gens violé dans la personne d'un ambassadeur ».

Dans un article très court, mais qui est incontestablement d'un maître, le P. Castillon discute d'autres cas de guerre juste :

Est-il légitime, de la part d'un peuple civilisé, de faire la guerre à un peuple barbare, pour cause de civilisation ou de colonisation ? Suarez donne comme juste cause de guerre le fait qu'un peuple refuse[2], sans raison, à un autre

[1] Bossuet, *Politique tirée de l'Ecriture Sainte.*

[2] Pour essayer de justifier l'invasion de la Belgique, les Allemands ont invoqué le cas biblique d'Israël et des Amorrhéens (Juges XI, 19-23). On se rappelle le fait : Israël est en marche vers la Terre promise. Il demande à Sihon, roi des Amorrhéens, de lui livrer passage. A cette demande Sihon répond en recourant aux armes ; mais les armes se prononcent en faveur d'Israël. — On a longuement démontré qu'il n'y a aucune parité entre les deux cas. Au surplus, il suffit de rappeler qu'aucun traité ne protégeait les frontières des Amorrhéens.

peuple, les droits ordinaires des gens, comme les droits d'entrée, de passage, de commerce. On arriverait de même, ce principe admis, à cette conclusion que, si un peuple se refusait à mettre en valeur les richesses naturelles du sol, sans profit pour soi-même et au détriment d'autrui, il y aurait là une raison suffisante pour en obtenir par la force la faculté d'utiliser cette portion du patrimoine de l'humanité.

Que dire de la guerre pour cause de religion ? (La différence de religion ne peut être une cause de juste guerre.) Il s'est bien trouvé un Armand Albertino, évêque de Patti en Sicile, pour soutenir que les infidèles se trouvant en état de péché mortel, sont, par là même, privés du droit civil et moral de propriété ; que les chrétiens peuvent donc librement envahir leurs terres et s'emparer de leurs biens. Mais ce sont là théories isolées de quelques esprits aventureux. Sinibal Fieschi, le futur Innocent IV (1243-1254) nie, par contre, qu'il soit permis de faire la guerre aux Sarrasins pour leur imposer la foi chrétienne ; cette guerre n'est licite que si on est attaqué par eux ou s'il s'agit de reconquérir des terres par eux enlevées aux chrétiens. On admettra bien la légitimité de la guerre pour obtenir le droit injustement et violemment entravé de prêcher l'Évangile ; mais on condamnera l'évangélisation par les armes. Tel Vittoria proclamant que « *credere est voluntatis* » ; que « la guerre n'est pas un argument qui prouve en rien la divinité de la foi chrétienne » ; rappelant qu'un Concile de Tolède défendit formellement de recourir à la violence pour inculquer aux Juifs la foi chrétienne [1].

Guerres nécessaires

Non seulement, il est des guerres permises, il en est de « pieuses et de saintes [2] » ; il en est d'obligatoires. A la vérité, une guerre n'est permise que si elle est nécessaire ; toutefois certaines guerres s'imposent avec plus de force ; un peuple jaloux de son honneur et ami du droit ne peut vraiment pas s'y soustraire. Les maux qui en

[1] *Etudes*, 20 avril 1913. *La guerre devant la morale chrétienne.*

[2] Bossuet, *loc. cit.*

résulteront ne doivent pas empêcher de les entreprendre. Conserver la paix, conserver la vie, est bien. Mais si une paix menteuse n'est qu'une des formes du désordre ; si la vie conservée s'écoule indignement ! Il y a quelque chose de plus sacré que la vie, c'est la loi de la vie, la raison même de vivre. Or, la loi de la vie, la raison d'être de la vie, est la lutte pour le bien contre le mal. Lorsqu'il s'agit de conserver cette raison d'être de la vie, la guerre devient légitime : les vies humaines peuvent tomber, mais non ce qui fait la valeur de la vie. Souvenez-vous de la condamnation portée contre ceux qui, pour garder leur vie, sacrifient le prix de la vie :

Et propter vitam, vivendi perdere causas.

Quoique d'un païen et, qui plus est, de Juvénal, cette maxime est l'une des plus belles de l'antiquité.

Fénelon envisageait sans doute l'un des aspects de cette question, lorsqu'il écrivait pour le duc de Bourgogne : La guerre devient nécessaire lorsqu' « on ne pourrait l'éviter qu'en donnant trop de prise et d'avantage à un ennemi injuste, artificieux et trop puissant. Alors, en voulant par faiblesse éviter la guerre, on y tomberait encore plus dangereusement ; on ferait une paix qui ne serait pas une paix et qui n'en aurait que l'apparence trompeuse. Alors il faut, malgré soi, faire soigneusement la guerre, par le désir sincère d'une bonne et constante paix ».

Mais nos temps ont été témoins d'une superbe illustration de ces principes. Un petit peuple a fait cette grande chose : il a sacrifié, pour la défense du droit, son repos, ses intérêts, la prospérité de son agriculture et de son commerce, ses richesses financières et artistiques... avec des flots de sang. Par des actions glorieuses ou d'injustes souffrances héroïquement supportées, quelques nations s'étaient acquis, dans le passé, un éclat immortel. Vous

nommez tout d'abord la Pologne et l'Irlande. Une jeune sœur vient de les surpasser dans le martyre et dans la gloire. Désormais, tant que l'histoire s'écrira par des mains véridiques, on connaîtra partout l'héroïsme de la Belgique. Elle vivait donc dans une paix féconde, lorsqu'elle fut sommée de livrer passage aux hordes allemandes, alors que celles-ci s'élançaient pour envahir la France, qui n'avait nullement provoqué cette invasion et qui, même, ne voulait pas la guerre. Intrépide, la Belgique objecta les deux traités de Londres (1831 et 1839) qu'avait signés la Prusse. Il lui fut répondu par cette parole qui montrait bien dans quel esprit la guerre de 1914 était déclarée, et dans quel esprit elle se poursuivrait tant que les Allemands seraient maîtres d'en diriger les destinées : « C'est là un chiffon de papier ».

On vit alors un peuple de 7.000.000 d'habitants s'opposer à un peuple de 65.000.000. Quelle imprudence et quelle folie ! Non. Mais plutôt quelle admirable conception du devoir et de l'honneur ! Quelle noblesse et quelle vaillance aussi ! Laissons parler celui qui a su donner à l'attitude de son pays une si éloquente expression, le cardinal Mercier, archevêque de Malines, primat de Belgique :

Nous pouvons le dire sans orgueil, mes frères, notre petite Belgique a conquis le premier rang dans l'estime des nations.

Il s'est bien rencontré, je le sais, en Italie et en Hollande, notamment, des personnages habiles qui ont dit : Pourquoi exposer la Belgique à cette perte immense de richesses et d'hommes ? N'eût-il pas suffi de protester verbalement contre l'agression ennemie ou de tirer, au besoin, un coup de canon à la frontière ?

Mais tous les hommes de cœur seront avec nous contre les inventeurs de ces calculs mesquins.

L'utilitarisme n'est, ni pour les individus ni pour les collectivités, la norme du civisme chrétien.

L'Article 7 du traité signé à Londres, le 9 avril 1839, par le roi Léopold, au nom de la Belgique, d'une part; par l'em-

pereur d'Autriche, le roi de France, la reine d'Angleterre, le roi de Prusse, l'empereur de Russie, d'autre part; énonce que « la Belgique formera un Etat indépendant et perpétuellement neutre, et qu'elle sera tenue d'observer cette même neutralité envers tous les Etats ».

De leur côté, les co-signataires du traité « promettent, pour eux et pour leurs successeurs, sous la foi du serment, d'accomplir et d'observer ledit traité en tous ses points et articles, sans y contrevenir, ni permettre qu'il y soit contrevenu ».

La Belgique était engagée d'honneur à défendre son indépendance : elle a tenu parole.

Les autres Puissances s'étaient engagées à respecter et à protéger la neutralité belge : l'Allemagne a violé son serment, l'Angleterre y est fidèle.

Voilà les faits.

Les droits de la conscience sont souverains : il eût été indigne de nous, de nous retrancher derrière un simulacre de résistance.

Nous ne regrettons pas notre premier élan, nous en sommes fiers. Ecrivant, à une heure tragique, une page solennelle de notre histoire, nous l'avons voulue sincère et glorieuse.

Et nous saurons, tant qu'il le faudra, faire preuve d'endurance.

L'humble peuple nous donne l'exemple. Les citoyens de toutes les classes sociales ont prodigué leurs fils à la patrie; mais lui, surtout, souffre des privations, du froid, peut-être de la faim. Or, si je juge de ses sentiments en général, par ce qu'il m'a été donné de constater dans les quartiers populaires de Malines, et dans les communes les plus affligées de mon diocèse, le peuple a de l'énergie dans sa souffrance. Il attend la revanche, il n'appelle point l'abdication.

Tout cela, superbe affirmation de la conscience catholique ; tout cela, preuve qu'il y a des guerres nécessaires. Il faut le dire de nouveau. Oui, il est quelque chose de plus désastreux et de plus immoral que toutes les calamités de la guerre, c'est la violation du droit par la force brutale ; c'est le mépris de la parole donnée ; c'est le laisser-passer accordé aux plus révoltantes iniquités. Il est

un état pire que la guerre juste, c'est la mauvaise paix. Eût-on alors la certitude que le sort des armes ne favorisera pas les partisans du droit, qu'il faudrait encore protester en faveur du droit outragé.

La guerre peut-elle être juste de deux côtés à la fois ?

Cette question nous met en présence de deux écoles.

1° *Les thomistes et les théologiens des siècles suivants.* — Dès lors que les théologiens considèrent la guerre juste comme un acte de justice vindicative, il y a nécessairement faute et faute grave de la part du peuple à qui la guerre est déclarée ; de plus : faute pour laquelle ce peuple a refusé satisfaction.

C'est pourquoi la guerre sera injuste du côté de ce peuple, une guerre juste d'un côté entraînant toujours une guerre injuste du côté opposé ; car deux droits contraires ne peuvent être justes à la fois. « C'est l'injustice de l'ennemi, dit saint Augustin, qui oblige le sage à entreprendre justement la guerre... Lorsque, d'un côté, on tire l'épée pour le droit, on combat, de l'autre côté, pour l'iniquité[1]. »

La guerre peut être injuste des deux côtés. L'histoire offre de nombreux témoignages de pareille injustice. On croyait dans le paganisme que la force des armes est la source du droit et que l'on peut légitimement entreprendre des guerres par ambition, par orgueil, par désir de prouver sa vaillance. « Aux yeux des Romains, les guerres entre Rome et les nations ennemies étaient justes de part et d'autre. Ils admettaient que, de peuple à peuple, on combattait d'un commun accord, en vertu d'une sorte de pacte tacite, d'après lequel celui qui serait vainqueur deviendrait légitime possesseur des régions envahies ou discutées[2]. » Nous avons là l'origine du fameux dogme

[1] S. August. *De civitate Dei*, lib. XIX, 7, 15.

[2] Suarez, *loc. cit.*, sectio IV, 1.

bismarckien : « La force prime le droit ». En réalité, les guerres, loin d'être justes de part et d'autre, constituaient une double injustice. La force ne saurait ni créer, ni légitimer, ni primer le droit.

N'y a-t-il cependant aucun cas où la guerre puisse être juste des deux côtés à la fois ? Les scolastiques n'admettent que le cas d'ignorance invincible. Pour que l'ignorance soit invincible, il faut qu'on ait mis à s'instruire toute la diligence dont on est capable. Les mêmes théologiens ajoutent qu'un pareil cas est extrêmement rare. Nous avons déjà donné la raison de cette réponse : Un peuple ne peut être attaqué que s'il a commis une faute grave dont il refuse la réparation. Dès lors, celui qui attaque « a guerre juste », celui qui est attaqué « a guerre injuste ». Si la guerre était juste des deux côtés, les deux peuples belligérants seraient innocents et, en conséquence, il ne serait permis de donner la mort ni d'un côté, ni de l'autre. D'où cette contradiction : la guerre serait juste et il ne serait pas permis de tuer l'adversaire.

2° *Les théologiens des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.* — Depuis saint Augustin jusqu'au XVIIe siècle, en passant par saint Thomas, la théologie des choses de guerre fut donc que le « prince », assimilé au magistrat, déclare la guerre à une nation étrangère pour châtier celle-ci d'une faute grave, d'une faute très grave, et en obtenir, par ce moyen, la réparation qu'il n'a pas pu recevoir autrement. Le « prince » ne peut donc entreprendre la guerre que contre une nation coupable ; tout comme, dans l'intérieur de ses Etats, il ne peut punir qu'un sujet coupable.

Au XVIIe siècle, il se produit, en quelque sorte, une bifurcation dans l'enseignement théologique au sujet de la guerre. A côté des théologiens qui continuent d'enseigner, selon saint Augustin et saint Thomas, s'en trouvent d'autres qui, tout en prétendant conserver la doctrine

antique, la surchargent de tant d'adjonctions et de modifications que le fond même en est altéré. Le nombre des théologiens de cette école, dont les principaux sont : Valentia, Molina, Tanner, Busembaum, augmente encore au XVIII[e] siècle. Au XIX[e], la doctrine nouvelle a, seule, cours. La raison en est sans doute que les théologiens des trois derniers siècles, au lieu de remonter, pour chercher l'inspiration, jusqu'aux sources primitives, s'arrêtent à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e]. Enfin au XX[e] siècle, les théologiens reprennent l'ancienne tradition.

Peut-être pourrait-on taxer — je ne dirai pas accuser — Victoria et Suarez d'avoir préparé la tradition entre les deux enseignements. Il est vrai que ces deux théologiens connaissaient, admettaient et enseignaient la doctrine de saint Thomas ; mais, si leurs commentaires furent fidèles, leurs définitions manquèrent parfois de netteté et de précision. Ainsi, d'après Victoria, la seule et juste cause de guerre est « la violation d'un droit »[1]. Mais alors il est permis de déclarer la guerre à celui qui a violé le droit d'un autre, eût-il, en agissant comme il l'a fait, usé de son droit à lui ? — Oui, dit Molina, « pour qu'une guerre soit juste, il suffit parfois d'une injustice matérielle, c'est-à-dire exempte de tout péché[2] ». Avec Tanner, nous avons une autre catégorie de guerres légitimes, celles qui sont un acte de justice commutative : « Pour la guerre offensive, afin de réparer une injustice commise, il suffit d'une injustice matérielle. C'est le cas où l'ennemi détiendrait comme sien un bien appartenant à l'autre peuple, et refuserait toute compensation et restitution[3] ». Avec Busembaum, nous avons comme juste cause de

[1] Victoria, *De jure belli*, 13.

[2] Molina, *De justitia et jure*, tom. I, disp. CII, 1.

[3] Tanner, *Theol. schol.* t. III, *de bello*, assert. VI.

guerre « la nécessité du bien commun et de la tranquillité publique à sauvegarder »[1]. Saint Liguori sera de cet avis. Cependant, comme tous ces principes peuvent conduire loin !

De fait, ces différentes définitions de la guerre amèneront les théologiens à enseigner que la guerre peut être juste des deux côtés à la fois. Par exemple, si deux peuples prétendent avoir des droits certains sur une même province, quoi de mieux que de mettre fin au débat par la guerre ? En pareil cas, la guerre ne sera-t-elle pas objectivement juste des deux côtés à la fois. « L'État qui possède le territoire en litige prétend faire usage du droit de légitime défense et *repousse* une agression injustifiée. La puissance adverse combat *pour recouvrer*, au nom de la justice commutative, la province qui lui appartient, mais non pas pour châtier, en vertu de la justice vindicative, le détenteur de bonne foi, comme s'il était présentement coupable d'une faute grave. De la sorte, la guerre serait, de part et d'autre, objectivement légitime. Cette conception diminuerait le nombre des guerres injustes, et augmenterait le nombre des belligérants qui combattraient dans des conditions conformes aux exigences du droit.

« Néanmoins, il semble qu'à y regarder de près, la guerre ne sera objectivement juste que d'un seul côté, même en pareille hypothèse. Il faut évidemment admettre, en effet, que la puissance qui entendait recouvrer la province, n'aura pas déclaré la guerre sans avoir tenté d'abord, de faire aboutir sa revendication par des moyens pacifiques, tels que les négociations diplomatiques ou, beaucoup mieux, une sentence arbitrale. Si les titres produits par la partie plaignante établissent vraiment que son droit sur la province est authentique et certain,

[1] Busembaum, *Medulla theol. mor.*, lib. III, *de bello*.

l'autre État cesse, par le fait même, d'être détenteur de bonne foi, il est tenu d'obtempérer à une revendication reconnue légitime, ou, tout au moins, de se prêter à une équitable composition. S'il n'y consent pas, il se rend coupable d'une injustice grave, et la guerre qui s'en suivra sera formellement injuste de son côté. Au contraire, si les titres produits par la partie plaignante ne démontrent, chez celle-ci, qu'un droit contestable et douteux, le doute devra profiter au possesseur, *Melior est conditio possidentis*, et la partie plaignante ne pourra, sans se rendre elle-même coupable d'une injustice grave, déclarer la guerre pour recouvrer par la force des armes la province contestée. Dans l'un et l'autre cas, la guerre sera juste de la part de l'un des deux belligérants, et injuste de la part de son adversaire. La vérité de la doctrine paraît exiger que l'on maintienne le principe de saint Augustin : *Iniquitas enim partis adversæ justa bella ingerit gerenda sapienti*, principe répété en termes plus catégoriques par saint Thomas : *Requiritur causa justa, ut scilicet illi qui impugnantur propter aliquam culpam impugnationem mereantur*. Ce qui revient à dire, avec François de Vitoria et François Suarez, que toute guerre légitime est, objectivement parlant, une mesure de justice vindicative, déterminée par une faute grave de l'adversaire[1]. »

Lorsqu'il se meut dans les sphères spéculatives, le philosophe pose assez facilement les principes, énumère les distinctions, donne telle ou telle note aux faits. Les difficultés surgissent dès qu'on aborde le domaine pratique ; elles viennent de ce que les compétiteurs n'envisagent pas les choses au seul point de vue objectif, mais aussi

[1] ÉTUDES, 5 et 20 octobre. *La guerre et la doctrine catholique*, p. Yves de la Brière. Voir aussi Vasquez, *Comment. in Sum.* s. Thom. Disp. LXIV, cap. III, p. 19-20 ; Molina. *De just. et jur.*, tom. I, disp. CIII, II ; Sylvius. *Comm. in Sum.*, s. Th., quæst. IV, c. 2.

subjectivement. Or, si Pascal a été par trop excessif en lançant sa fameuse boutade :

> On ne voit presque rien de juste ou d'injuste, qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence. Un méridien décide de la vérité, ou peu d'années de possession. Les lois fondamentales changent. Le droit a ses époques. Plaisante justice qu'une rivière ou une montagne borne ! Vérité, en deçà des Pyrénées, erreur au delà.

Il n'en est pas moins vrai que les choses ayant différents aspects et les hommes ayant des intérêts opposés, deux peuples pourront en arriver à être convaincus de leur droit respectif et de la justice de leur cause ; ils seront amenés à croire l'un et l'autre qu'ils ont « juste guerre », et c'est là une circonstance dont le moraliste doit tenir un compte très exact pour formuler son jugement.

Les obligations des princes quant a la justice de la guerre

Le rôle principal dans l'entreprise d'une guerre et, donc, la responsabilité, incombent au prince. C'est pourquoi il lui appartient d'entourer sa détermination de toute la sécurité possible, au double point de vue des forces dont il dispose contre l'ennemi et de la justice même de la guerre. Qu'il imite cet homme dont parle l'Évangile, et qui, voulant construire une tour, examine d'abord s'il a de quoi mener l'entreprise à bonne fin. Qu'il voie si, du côté des soldats, des munitions et des vivres, il dispose des ressources suffisantes pour marcher à la victoire ; qu'il s'assure aussi des dispositions des alliés.

Là n'est qu'un des côtés de la question, le côté « force ». Il ne suffit pas. Reste le côté « bon droit ». Le prince doit rechercher s'il a de justes motifs de déclarer la

guerre. « Dieu... et avec Dieu, l'humanité réclame du prince responsable de la décision qui a déclenché la guerre qu'il justifie son acte. Des raisons, en quelque sorte latérales, ne sauraient dissimuler ou pallier la raison directe et déterminante. S'il appert que cette raison déterminante a été *libido dominandi*, toutes les raisons subsidiaires ne seront plus que des prétextes. Les conséquences possibles éloignées de la guerre ne peuvent être invoquées pour sa justification : il est interdit de commettre une mauvaise action pour procurer un bien. » Le gouvernement qui déclare la guerre sans justes motifs se rend criminel à l'égard de ses propres sujets comme à l'égard des sujets de la nation attaquée; il répondra devant le ciel et devant la terre de toutes les injustices et de tous les désordres qui seront commis; il sera responsable de toutes les souffrances qui, ici et là, tortureront les esprits, les cœurs et les chairs. Il est vraiment effrayant de penser que le poids de tant d'atrocités constatées au cours de certaines guerres reposera sur une tête ou deux, et on se demande par quelle expiation une pareille dette sera soldée.

La réflexion s'impose donc avant d'entreprendre une guerre. Mais le prince ne se bornera pas à sa seule manière de voir. En toute circonstance grave, un conseil est opportun. L'Ecclésiastique conseille à son disciple de ne rien entreprendre sans avoir pris l'avis du sage. Notre jugement est à même de faillir sur un point particulier; les préjugés et les passions nous entraînent à notre insu. Que d'erreurs sont commises chaque jour par des hommes qui n'ont fait appel qu'à leur propre esprit. S'il est opportun ou nécessaire de recourir à la sagesse d'autrui dans les événements ordinaires de la vie, il l'est davantage encore, quand les circonstances deviennent plus critiques et plus urgentes.

Lorsqu'il s'agit d'un prince, il trouve auprès de lui,

dans ses ministres, dans les députés et les sénateurs... des conseillers-nés. Il peut, par libre choix, en interroger d'autres. Il est bon, il peut être nécessaire qu'il le fasse. A qui s'adresser alors ? Cette question n'est pas si oiseuse qu'elle semble l'être à première vue. Par une aberration plus ou moins remarquée et consentie, il en est qui ne consultent que ceux qu'ils savent penser comme eux ou encore ceux qui n'oseront pas émettre un avis contraire. Chargé de faire l'éducation d'un futur chef de peuple, Fénelon ne manqua pas d'attirer l'attention du duc de Bourgogne sur l'impérieux devoir qu'il y aurait pour lui de s'éclairer auprès de conseillers prudents, dans l'hypothèse d'une guerre à déclarer. « Quand il a été question d'une guerre, avez-vous d'abord examiné et fait examiner votre droit par les personnes les plus intelligentes et les moins flatteuses pour vous ? Vous êtes-vous déjà défié de certains ministres, qui ont intérêt de vous engager à la guerre ou qui, du moins, cherchent à flatter vos passions, pour tirer de vous de quoi contenter les leurs [1]. »

Ceux qui sont appelés à donner leur avis au prince ont dans la décision prise et dans ses conséquences, une part de responsabilité qui se détermine d'après la valeur même de leur conseil. Ce leur est donc un devoir très impérieux d'étudier attentivement les raisons pour et contre et de ne donner un avis, en sens affirmatif, que s'ils sont convaincus de la justice de la cause et que si la guerre est le seul moyen d'obtenir une honnête réparation.

La justice de la guerre pour les officiers et les soldats

Ni le prince n'a le droit d'entreprendre une guerre injuste, ni les officiers et soldats n'ont le droit d'y coopérer. En effet, il n'est permis à personne de faire périr un

[1] Fénelon. *Examen de conscience.*

homme sans raison suffisante. Ce principe est indiscutable. Or, dans une guerre injuste, les ennemis sont des innocents; il n'y a pas de motif de les faire périr. Donc les soldats n'auront pas le droit de les mettre à mort.

Pour considérable qu'elle soit, la question présente demeure, d'ordinaire, spéculative. A part le cas d'une injustice manifeste — cas que l'on peut appeler chimérique, tant il a peu de chance de se produire — les sujets appelés sous les armes, doivent présumer la justice de la guerre, se ranger sous les ordres de leurs chefs et marcher contre l'ennemi. En cas de doute, ils demeurent tenus d'obéir, car s'ils doutent de la justice de la guerre, ils n'ont pas à douter du droit que le « prince » a de leur commander. S'ils ne suivent pas le prince, ils s'exposent au danger de livrer l'Etat à ses ennemis, ce qui est bien plus grave que de les combattre lorsque l'on doute : il faut suivre le parti le plus sûr.

Quels moyens auraient-ils de s'éclairer sur la justice ou l'injustice de la guerre ? « Le prince, remarque Victoria, ne peut pas, ne doit pas toujours faire connaître à ses sujets les raisons de la guerre ; et si les sujets ne pouvaient combattre qu'après qu'ils seraient assurés de la justice de la guerre, l'Etat pourrait courir de grands dangers ; la porte serait ouverte à toutes les injustices. De même, en cas de doute de la justice d'une sentence, le licteur doit néanmoins l'exécuter; son devoir est d'obéir aux arrêts du juge[1]. » Si chaque citoyen pouvait agir à sa guise devant les différentes injonctions de l'Etat, ce serait la ruine de toutes les institutions et un désordre sans nom. Lorsque l'honneur et l'existence du pays réclament l'aide des officiers et des soldats, ceux-ci n'ont pas à chercher d'autres motifs de se battre. S'il y a injustice et faute de la part des gouvernants, les officiers

[1] Victoria, *De jure belli*, 31.

et les soldats ne seront ni complices ni responsables. « Quand l'étranger foule notre sol, écrit Mgr d'Hulst, quand il y promène la dévastation et la mort, ne me demandez pas alors où est le bon droit dans ce conflit. Humble citoyen, étranger aux subtilités des chancelleries, je n'ai point à trancher un tel litige. Sans doute, c'est un poids terrible sur une conscience humaine que la responsabilité de la guerre. Mais de quel côté sont ceux qui la portent ? En attendant, le devoir est certain : il faut courir aux armes, il faut défendre la patrie. »

LEÇON IV

LES CAUSES DE LA GUERRE

Nous avons considéré un fait : la guerre. Depuis les premiers temps de son existence jusqu'à nos jours, l'humanité est éprouvée par la guerre. Nous avons, de plus, recherché dans quelles conditions la guerre est licite, et saint Thomas nous a donné son enseignement qui est celui de toute la tradition chrétienne avant lui. Le fait et les conditions de licéité de la guerre étant reconnus, il faut maintenant rechercher les origines de la guerre.

Quand fut-il plus opportun que devant cette question de rappeler l'éloquente exclamation de saint Paul : « O profondeur inépuisable de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont insondables et ses voies incompréhensibles ! Qui a connu la pensée du Seigneur ou qui a été son conseiller ? » La Sainte Ecriture donne ce conseil : « *Altiora te ne quæsieris,* ne scrute pas les choses qui te dépassent ». Elle ne défend pas, toutefois, une pieuse recherche de la vérité, faite avec humilité et respect des droits de la divinité [1]. Quand même cette recherche n'aboutit pas à la possession totale de la vérité, la lumière partielle qui en jaillit a encore l'avantage d'éclairer notre chemin et de nous préserver de certaines difficultés. « La divine Providence, écrit saint Augustin, nous avertit de ne pas critiquer inconsidérément les choses, mais de rechercher avec soin leur raison d'être, et, quand notre esprit ou notre faiblesse

[1] Imitation, liv. IV, ch. XVIII.

échoue, de croire qu'il existe une raison secrète, comme il en existe que nous avons découvertes à grand'peine. L'ignorance où nous sommes touchant la raison des choses a pour effet d'exercer notre humilité ou de briser notre orgueil[1]. »

Au début de cette étude, une pensée de Joseph de Maistre indiquera la route à suivre : « Tenons toujours nos yeux fixés sur ce monde invisible qui expliquera tout ».

La recherche, au point de vue catholique des causes de la guerre, en général, oblige à remonter très loin. Rien d'étonnant, puisque la guerre est intervenue si vite au milieu du monde.

Ainsi ont fait les théologiens et les philosophes catholiques. Alors, qu'ont-ils trouvé à l'origine des guerres ? D'abord celui dont le nom veut dire *adversaire* : Satan. « C'est lui, dit Bossuet, qui a vomi ce monstre pour la ruine des hommes. » Pour Fénelon, la cause première de la guerre est aussi la malice infernale.

Le démon. — « La guerre, dit Fénelon, est une fureur que le démon a inspirée. » Dans un autre passage de ses écrits, il exprime la même pensée, mais, cette fois, en l'attribuant à saint Augustin : « Les guerres ne sont, disait saint Augustin, que des spectacles où les démons se jouent cruellement du genre humain : *ludi dæmonum* ». Bien avant saint Augustin, Origène avait écrit : « Ce sont les démons qui suscitent la guerre[2] ».

En remontant plus haut encore, on trouve dénoncée l'action désastreuse de Satan. N'est-ce pas par lui que tombent Adam et Eve ? Il les pousse à la révolte, lui qui, en punition d'une révolte est devenu l'esprit du mal, constitué radicalement dans le mal et ne rêvant que la propagation du péché. Père du mensonge et de tout désordre,

[1] S. August. *De civitate Dei*, XI, 22.

[2] Origen. *Contra Celsum*, lib. VIII, cap. LXXIII.

il s'occupe de multiplier, le plus qu'il peut, son infernale engeance. Or, la guerre est une circonstance exceptionnellement favorable pour l'éclosion du péché. Le démon semble alors redevenir le prince de ce monde. Aucune forme du mal qui ne tende à se manifester et qui ne se manifeste avec fureur. Nous l'avons rappelé dans un précédent chapitre, et nous le constatons chaque jour.

La liberté de l'homme. — En descendant le cours des choses, on rencontre une cause moins éloignée de la guerre : cette cause n'est autre que la liberté de l'homme, blessée et, pour ainsi dire, déséquilibrée par le péché originel, lequel n'est survenu lui-même que par la fragilité de l'homme, être créé, par conséquent sujet à faillir, et par la malice du tentateur.

Saint Paul dit que la mort est entrée dans le monde par le péché. Si la mort est entrée par cette porte, par elle aussi sont entrées les différentes causes qui donnent la mort ; donc la guerre.

L'homme avait été créé par Dieu et composé de deux éléments disparates : l'âme et le corps ; par où il tenait, tout à la fois, à l'ordre des choses visibles et à l'ordre des choses invisibles. Par une grâce spéciale du Créateur, ces deux éléments étaient, dans Adam, en parfait accord et équilibre : ce qui veut dire que la lutte intime dont il a été question et que Racine désignait en parlant de deux hommes en l'homme, n'existait pas primitivement. L'accord, que l'homme trouvait au dedans de lui-même, existait aussi entre lui et le monde, entre lui et les autres hommes.

Cependant une défense avait été faite à Adam, exprimée par cette phrase de la Genèse : « Tu mangeras de tous les arbres du jardin, mais non de l'arbre de la science du bien et du mal ; car le jour où tu en mangerais, tu mourrais ». Impatient de tout voir et de tout comprendre,

comme si Dieu n'avait pas le droit d'avoir des secrets impénétrables, révolté par orgueil contre l'invisible, Adam transgressa la défense. Ce refus d'obéissance rompait l'harmonie établie par Dieu dans toute la création. Parce que l'homme s'était révolté contre Dieu, il éprouva la révolte en lui-même et il trouva la révolte dans le reste de la création : hommes et choses. Désormais la guerre existerait. Comme dans une machine compliquée, l'absence d'une seule pièce empêche le mouvement de l'ensemble, ainsi dans l'œuvre totale de Dieu à l'extérieur, un seul acte désordonné de l'homme avait suffi pour étendre partout le désordre : l'équilibre rompu sur un seul point entraînait le bouleversement universel !

Dieu avait créé l'homme dans la justice; l'homme s'est laissé choir dans le péché. Lorsqu'on étudie l'âme humaine, il ne faut pas oublier cette double action, en sens contraire, qui donne la clef de toutes les contradictions qu'on y trouve. Ses beautés sont de Dieu, ses laideurs viennent d'elle-même.

O Dieu, qu'est-ce donc que l'homme? Est-ce un prodige? Est-ce un composé monstrueux de choses incompatibles? ou bien est-ce une énigme implacable? Non, Messieurs, nous avons expliqué l'énigme. Ce qu'il y a de si grand dans l'homme est un reste de sa première institution; ce qu'il y a de si bas et ce qui paraît si mal assorti avec ses premiers principes, c'est le malheureux effet de sa chute. Il ressemble à un édifice ruiné qui, dans ses masures renversées, conserve encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de son premier plan. Fondé dans son origine sur la connaissance de Dieu et de son amour, par sa volonté dépravée il est tombé en ruine; le comble s'est abattu sur les murailles, et les murailles sur le fondement... L'impression de Dieu reste encore en l'homme, si forte qu'il ne peut la perdre, et tout ensemble si faible qu'il ne peut la suivre : si bien qu'elle semble n'être restée que pour le convaincre de sa faute et lui faire sentir sa perte[1].

[1] Bossuet, *Sermon pour la Profession de Mlle de la Vallière.*

Dans le premier péché, par la perfidie du démon et par le consentement de l'homme, apparaît ce que saint Jean appelle les trois concupiscences ou appétits désordonnés : la concupiscence de la chair et des sens, celle des yeux et de la curiosité et, enfin, celle de l'orgueil. « D'où viennent les guerres? demande saint Jacques. Et il répond : N'est-ce pas de là, de vos concupiscences, qui mettent le principe de la guerre dans vos membres mêmes[1] ? » « Qu'a prétendu le démon, demande Bossuet, que de me rendre superbe comme lui, savant et curieux comme lui, et à la fin sensuel, ce qu'il n'était pas, parce qu'il n'avait point de corps ; mais ce qu'il nous a fait être en ravilissant notre esprit, jusqu'à le rendre esclave du corps, pour en effacer d'autant plus l'image de Dieu qu'il tomberait par ce moyen dans une bassesse et abjection plus extrême.[2] »

Tous les maux sont sortis de ces trois concupiscences. La guerre, qu'est-elle autre chose souvent, chez l'un ou chez l'autre des adversaires, qu'orgueil, ostentation, désir de posséder et de jouir. Appelée par ces désirs de l'homme, la guerre vient. Elle vient tout d'abord de cette faute initiale. Car Adam engendra des êtres semblables à lui. Sa faute n'est pas, chez nous, un acte de volonté, cependant nous en portons les conséquences, nous entrons dans l'héritage tel que de notre premier ascendant, comme les enfants portent les conséquences de la ruine produite par leur père, quoique cette ruine ne leur soit pas imputable. Le péché originel, telle est donc la cause précise, sinon première, de la guerre ; telle est l'explication de toutes les questions que soulève ce redoutable fléau.

« Coupables mortels et malheureux, écrit Joseph de Maistre, parce que nous sommes coupables; c'est nous

[1] Jac. IV, 1.

[2] *Traité de la concupiscence*, ch. XXVII.

qui rendons nécessaires tous les maux physiques, mais surtout la guerre. »

A leur tour, les péchés actuels sont cause de la guerre, non pas seulement en ce sens que les guerres injustes se préparent et se déterminent par des actes qui revêtent une culpabilité morale, mais à cause de ceci : Le monde entier est régi par un ordre admirable, établi de Dieu et qui n'est jamais troublé en vain. La raison de cet ordre peut être exprimée ainsi : Dieu fait tout pour sa gloire et pour le salut des âmes. Une sanction atteint sûrement toute violation de cet ordre. De même que le législateur décrète un châtiment pour le transgresseur de ses préceptes, de même Dieu a établi que toute contravention à l'ordre fixé par lui serait punie. Ainsi l'ordre, cause d'harmonie dans l'univers, moyen pour la création d'atteindre sa fin, doit être maintenu ; s'il est troublé, il sera réparé par le châtiment du perturbateur. Nulle part cette loi n'est prise en défaut. Elle est déjà visible dans le monde inorganique ; elle apparaît davantage dans le règne animal ; elle brille avec plus de clarté dans l'homme, par le fait de la liberté. Lors donc que l'homme use de sa liberté contre le bien, il en est aussitôt puni, dans son esprit qui éprouve le remords ; puni aussi, souvent du moins, dans son corps. Exemple : l'alcoolique, le voluptueux, le paresseux, l'irascible... Le dogme du purgatoire et celui de l'enfer sont eux-mêmes basés sur cette loi de l'ordre et de la sanction.

L'individu ne sera pas seul soumis à cette loi ; la famille aussi en dépendra, de même la société. Puisqu'il y a des transgressions collectives de l'ordre, il y aura aussi des sanctions collectives. On verra des familles frappées tout entières pour expier la faute d'un seul de leurs membres.

Les peuples paient souvent pour les fautes des rois, et les rois expient pour les fautes des peuples. Les hommes

s'en prennent souvent aux souverains, et rien n'est plus naturel. Horace disait en se jouant :

Du délire des rois les peuples sont punis.

Mais J.-B. Rousseau a dit avec plus de gravité et de véritable philosophie :

C'est le courroux des rois qui fait armer la terre,
C'est le courroux du ciel qui fait armer les rois[1].

Lorsque les fautes d'une nation auront, soit par leur nombre, soit par leur gravité, atteint un certain degré, les remèdes ordinaires ne suffiront plus au rétablissement de l'ordre : les grands maux réclament les grands remèdes. Saint Augustin définissait la paix : « la tranquillité de l'ordre[2] ». La guerre sera le moyen de rétablir l'ordre troublé. Si la volonté de Dieu était toujours accomplie, si la morale de l'Evangile était pratiquée, en un mot, si l'ordre n'était pas troublé, ou seulement si ceux qui transgressent cette volonté et cette morale étaient châtiés par la justice de leur pays, c'est-à-dire si les infractions à l'ordre étaient réparées, il n'y aurait pas de guerre, la guerre ne provenant que de contestations et de litiges, de dérogations au droit, à l'ordre.

N'est-ce pas là l'enseignement donné par Benoit XV dans sa première encyclique.

Il existe, aux moelles mêmes de la société humaine, un mal déplorable, capable d'effrayer quiconque a un peu de sens ; car ce mal, outre le détriment qu'il a déjà apporté et apportera encore aux Etats, doit être tenu, en vérité, comme le germe de cette guerre déplorable... Plus de bienveillance mutuelle dans les rapports entre les hommes ; on méprise l'autorité de ceux qui gouvernent ; les classes diverses des citoyens mènent, les unes contre les autres, une lutte inique ; les biens fragiles et caducs sont convoités si avidement qu'on

[1] J. de Maistre, *Les soirées de Saint-Pétersbourg*, 7e *Entretien*.
[2] *De civitate Dei*, lib. XIX, cc. XIII.

dirait qu'il n'en est point d'autres, et de meilleurs, proposés à l'effort des hommes. A ces quatre chefs, croyons-nous, il convient de ramener les causes du trouble si grave qui travaille la société humaine. Il faut extirper ces causes, au prix d'un commun labeur, et recourir aux principes chrétiens si vraiment on a le dessein de rétablir dans les Etats la paix et l'harmonie[1].

On entrevoit ici le rôle possible de la prière, de la vie chrétienne, du sacrifice, de la reversibilité des fautes et des mérites, dans l'éloignement ou dans la cessation de la guerre.

Elle varie à l'infini la série des causes susceptibles d'entraîner une guerre. La métaphysique, la morale, la logique, la science économique, la géographie, la politique, les mille ressorts plus ou moins cachés et conscients de l'esprit et du cœur humain fournissent un long contingent de motifs ou de prétextes à conflits. Il y aurait aussi à considérer les causes les plus éloignées de la guerre, puis ses causes moins éloignées, enfin ses causes prochaines.

Les causes abondent surtout entre nations voisines. « La seule diversité des races engendre des haines farouches ; les nations sont plus séparées par les rivalités que par les frontières[2]. » Qu'on pense au mot de Pascal : « Mon ami, j'ai le droit de vous tuer. N'habitez-vous pas de l'autre côté de l'eau ? » Dès qu'un adversaire désire la guerre, il existe toute une foule de faits, de tendances, d'idées qui se transforment aisément en prétextes pour amener le choc des armes.

Parfois, un événement qui, dans d'autres temps et dans d'autres circonstances, aurait passé inaperçu, sera la raison déterminante des plus terribles rencontres. C'est le cas de cet ambassadeur romain devant le sénat de Car-

[1] Encycl. *Ad beatissimi.*

[2] Bened. XV., Enc. *Ad beatissimi.*

thage. Il montre le pan replié de sa toge et dit : « Je porte ici la guerre ou la paix, choisissez ». Les sénateurs carthaginois répondent qu'il peut choisir lui-même. Il laisse alors retomber sa toge : on fera la guerre. Heureux les peuples dont les philosophes et les chefs discernent, dans les événements contemporains, et arrêtent dès l'abord ce qui pourrait, dans la suite, amener des collisions. Mais voici un peuple qui proclame certain principe en faveur d'une nation. Une troisième nation appliquera ce même principe en sa faveur ; et la guerre s'en suivra. Par exemple, la France énonce, à l'avantage de l'Italie, le principe de non-intervention, le principe de la liberté des peuples, le dogme des nationalités. Après cela, de quel droit la France empêcherait-elle la Prusse de réaliser ce que la France a aidé l'Italie à réaliser ?

Il y a encore les causes que l'on donne au public et qui n'influent pas directement sur la décision ; il y a les causes que l'on n'avoue pas et qui amènent tout. Dans les guerres comme dans l'ordinaire de la vie, on pourrait reconnaître les causes que nous donnons aux autres, celles que nous nous donnons à nous-mêmes et celles, souvent plus efficaces, que nous ne donnons ni aux autres ni à nous-mêmes. Enfin, il y a les causes dont nous acceptons la responsabilité et celles dont nous rejetons la responsabilité sur les autres et presque sur Dieu, alors qu'elle nous incombe totalement. Ainsi, lorsque Benoit XV plaide la cause de la paix auprès de François-Joseph, celui-ci répond : « La Providence en a décidé autrement ».

Tout cela est bien inextricable et obscur. Aussi lorsque la guerre arrive, elle ressemble souvent au voleur dont parle l'Évangile ; elle vient quand on s'y attendait le moins. Oui, et même elle surprend ceux qui devaient le plus s'y attendre. Peut-être Joseph de Maistre faisait-il allusion à la multiplicité de tous ces rouages et de ces

mobiles, lorsqu'il écrivait : « La guerre est divine par la manière dont elle se déclare ».

Peut-on ranger la volonté de Dieu parmi les causes de la guerre ?

La guerre procède immédiatement et directement de la liberté humaine, elle procède de l'abus de cette liberté, du désordre qui règne dans le monde et dont la source première est la faute d'origine, aggravée encore par de nombreuses fautes actuelles. C'est par le fait de la volonté humaine que sont posés les actes qui préparent et attirent la guerre et que la guerre elle-même est déclarée. Il y a cause de litige ; il y a examen du pour et du contre ; il y a, enfin, actes précis de volonté dans la déclaration. La guerre une fois résolue, la liberté humaine, plus ou moins emportée par la passion, intervient encore pour accomplir les faits d'hostilité.

Cependant l'homme ne fait pas tout. Quel est le rôle de Dieu dans ces grands événements qui opposent nations à nations! Cette question en suppose une autre plus reculée et plus universelle : Quel est le rôle de Dieu dans la vie de l'homme ?

Ce mot de Fénelon : « L'homme s'agite et Dieu le mène » a souvent cours. Que veut-il dire ? Là est le point le plus angoissant de la question et de toute question, car en lui se concentrent tous les autres problèmes qui intéressent le plus l'humanité.

Nous sommes libres, à même de choisir entre certaines pensées, certaines résolutions, certains actes. Le sens intime, l'expérience, le raisonnement nous amènent à formuler cette assertion. Et la liberté est la conséquence de la spiritualité de l'âme, elle est l'un des traits de la physionomie divine en nous. Sans liberté, pas de moralité.

Autre vérité aussi éclatante : Dieu est libre, il est actif, il est tout-puissant. Dès les premières lignes de son Évangile, Jean dit du Verbe : « Rien de ce qui est n'a été fait sans lui ». Qui dit toute-puissance exclue toute autre puissance. Or, il est écrit au début même du Symbole de notre foi : « Je crois en Dieu, le Père tout-puissant ». Dans le *Discours sur l'histoire universelle*, enseignement digne d'un futur roi de France, surtout digne de Bossuet, il y a cette page :

Mais souvenez-vous, Monseigneur, que ce long enchaînement des causes particulières qui font et défont les empires dépend des ordres secrets de la divine Providence.

Dieu tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes ; il a tous les cœurs en sa main : tantôt il leur lâche la bride, et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants : il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible...

Dieu exerce par ce moyen ses redoutables jugements, selon les règles de sa justice toujours infaillible. C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin. Quand il veut lâcher le dernier, et renverser les empires, tout est faible et irrégulier dans les conseils...

Mais que les hommes ne s'y trompent pas : Dieu redresse quand il lui plaît le sens égaré ; et celui qui insultait à l'aveuglement des autres, tombe lui-même dans des ténèbres plus épaisses, sans qu'il faille souvent autre chose, pour lui renverser le sens, que ses longues prospérités.

C'est ainsi que Dieu règne sur tous les peuples. Ne parlons plus de hasard ni de fortune, ou parlons-en seulement comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance. Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté dans un conseil plus haut, c'est-à-dire dans ce conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre. De cette sorte, tout concourt à la même fin ; et c'est faute d'entendre le tout, que nous trouvons du hasard et de l'irrégularité dans les rencontres particulières.

Par là se vérifie ce que dit l'Apôtre que « Dieu est heureux

et le seul puissant, Roi des rois, et Seigneur des seigneurs ». Heureux dont le repos est inaltérable, qui voit tout changer sans changer lui-même, et qui fait tous les changements par un conseil immuable, qui ôte et qui donne la puissance; qui la transporte d'un homme à l'autre pour montrer qu'ils ne l'ont tous que par emprunt, et qu'il est le seul en qui elle réside naturellement [1].

Ailleurs, parlant du peuple de Dieu, qui tient une si grande place dans son ouvrage, Bossuet écrit ces lignes bien capables de jeter quelque nouvelle clarté sur les problèmes que se posent, à l'heure présente, les esprits réfléchis :

Mais la chute du peuple de Dieu devait être l'instruction de tout l'univers. Nous voyons en la personne de ce roi impie, et ensemble victorieux, ce que c'est que les conquérants. Ils ne sont pour la plupart que des instruments de la vengeance divine. Dieu exerce par eux sa justice, et puis il l'exerce sur eux-mêmes. Nabuchodonosor revêtu de la puissance divine, et rendu invincible par ce ministère, punit tous les ennemis du peuple de Dieu. Il ravage les Iduméens, les Ammonites et les Moabites; il renverse les rois de Syrie; l'Egypte, sous le pouvoir de laquelle la Judée avait tant de fois gémi, est la proie de ce roi superbe, et lui devient tributaire; sa puissance n'est pas moins fatale à la Judée même, qui ne sait pas profiter des délais que Dieu lui donne. Tout tombe, tout est abattu par la justice divine, dont Nabuchodonosor est le ministre; il tombera à son tour; et Dieu, qui emploie la main de ce prince pour châtier ses enfants et abattre ses ennemis, le réserve à sa main toute-puissante [2].

La simple théodicée professe que Dieu sait tout, pourvoit à tout, gouverne tout, fait ce qu'il veut de ses créatures et mène à sa guise les événements du monde. Soustraire les créatures libres à cette action de Dieu, c'est lui ôter la conduite de ce qu'il y a de plus excellent dans

[1] *Discours sur l'histoire universelle,* IIIe partie, ch. VIII.

[2] *Id.*, IIe partie, ch. VI.

l'univers. Cela n'est pas possible. La volonté de Dieu est la cause universelle de tout ce qui est et, partant, tout ce qui est vient d'elle en quelque manière. Mais comment concilier ces deux choses : la liberté de l'homme et la toute-puissance divine? Tenons-les pour indubitables, quelque peine que nous ayons à les concilier ensemble. C'est ici que Bossuet rappelle « que nous pouvons connaître très certainement beaucoup de choses dont toutefois nous n'entendons pas toutes les dépendances ni toutes les suites. C'est pourquoi la première règle de notre logique, c'est qu'il ne faut jamais abandonner les vérités une fois connues, quelque difficulté qui survienne, quand on veut les concilier; mais qu'il faut au contraire, pour ainsi parler, tenir toujours fortement comme les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voit pas toujours le milieu, par où l'enchaînement se continue »[1].

Donc toutes choses viennent de Dieu et sont entre ses mains ; il a ses secrets moyens de les tourner où il lui plaît. Cependant, l'origine du mal n'est pas en Dieu. Comment cela? Dieu n'est-il pas l'auteur de tout ce qui est? Oui, Dieu est l'auteur de tout ce qui est : mais la philosophie nous apprend que le mal ou péché n'est pas un être, mais un défaut et une espèce de néant. Il n'appartient dès lors, en aucune façon à l'être infini, chez qui rien ne manque, mais à une volonté libre, tirée du néant et cessant de s'appuyer à son origine. Le mal n'entre dans la créature, que parce que celle-ci n'a pas tout son être, toute sa droiture ; n'a pas tout l'être, toute la droiture : ce qui la rend sujette à faillir. « Telle est l'idée du péché (du mal), dit Bossuet, qu'il ne peut avoir pour sa cause qu'un être libre, tiré du néant[1]. »

Revenons maintenant à notre question : « Peut-on ran-

[1] Bossuet. *Traité du libre arbitre,* ch. IV.

[2] Bossuet, *loc. cit.* ch. XI.

ger la volonté de Dieu parmi les causes de la guerre? — La guerre est un mal moral et un mal physique. Dieu ne peut vouloir le mal moral, lequel répugne absolument à celui qui possède la plénitude de l'être. Entre Dieu et le mal moral, il y a une opposition irréductible, il y a un abîme qui ne sera jamais franchi, c'est une opposition de nature. Dieu ne veut donc pas ni ne peut vouloir les guerres injustes. Il ne veut ni ne peut vouloir les faits de cruauté et les infractions au droit des gens commis dans les guerres. De plus : Dieu ne veut pas le mal physique pour lui-même.

Assurément, Dieu ne veut pas la guerre d'une façon absolue. Nous le savons, parce que Dieu est charité et parce qu'il nous a fait connaître un sentiment opposé en maints passages des Ecritures. Dieu ne veut pas la mort qui est le résultat le plus ordinaire de la guerre ; il veut la vie. Il n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants. Il a dit aux premiers hommes : « Croissez et multipliez-vous ; » et il a dit : « Tu ne tueras pas ». Que si quelqu'un transgresse ce commandement, il sera châtié : « Je te demanderai compte du sang que tu auras versé ». David, quoique saint et agréable à Dieu, n'eut pas la satisfaction de construire le Temple, bien qu'il eût amassé les trésors et les matériaux requis, et rassemblé un grand nombre d'excellents ouvriers. Dieu lui dit : « Vous avez répandu beaucoup de sang et entrepris beaucoup de guerres ; c'est pourquoi il ne vous sera pas donné d'édifier une maison en mon nom ». La gloire d'édifier le Temple fut réservée à Salomon, le roi pacifique. Tout l'Evangile, en particulier le discours sur la Montagne, nous montre que Jésus-Christ est le prédicateur et l'ami de la paix.

Cependant Dieu veut que l'ordre, troublé par les fautes des hommes, soit rétabli par le moyen du châtiment : cela est de la nécessité même des choses. Or la guerre est un

épouvantable châtiment et un terrible moyen de réparation.

Dans l'Ancien Testament, Dieu, qui est le roi d'Israël, intime à son peuple l'ordre exprès d'entreprendre la guerre : « Vous détruirez devant vous plusieurs nations, le Réthéen, le Gergéséen, l'Amorrhéen, le Chananéen, le Phéréséen, le Héréen et le Jébuséen : sept nations plus grandes et plus fortes que vous ; mais Dieu les a livrées entre vos mains, afin que vous les exterminiez de dessus la terre ». C'étaient, au dire de Bossuet, « des nations abominables, et dès le commencement abandonnées à toutes sortes d'idolâtries, d'injustices et d'impiété : race maudite depuis Cham et Chanaan, à qui la malice avait passé en nature par ses habitudes corrompues... Après les avoir supportées avec une longue patience, Dieu, par un juste jugement, les chassa de la Terre-Sainte pour la donner aux Israélites » [1]. Il fallait, en effet, qu'il y eût une extrême nécessité d'en venir à ce moyen rigoureux. Alors, malgré l'horreur qu'il éprouve devant les maux de la guerre, Dieu commande la guerre. Monarque d'Israël, il fait ce que fait un roi sage qui est réduit à en appeler aux armes. Il ne veut pas tant de calamités qui s'élèvent au milieu des nations belligérantes, mais il veut que le droit violé soit réparé et il ne voit pas de ressources plus efficaces à employer. Mais il peut suffire qu'il laisse aller les causes secondes. Alors, par leur force naturelle, les désordres du péché engendrent les désordres de la guerre ou, plutôt, les châtiments sortent du péché : « l'iniquité s'est mentie à elle-même ; elle est devenue à elle-même son propre tourment ».

Soit que Dieu l'ordonne, comme nous venons de voir qu'il le fit dans l'Ancien Testament, soit qu'il la permette, comme il arrive d'ordinaire, la guerre n'échappe pas à

[1] Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte.*

l'action providentielle de Dieu ; elle entre, par des moyens inconnus de nous, dans le grand plan d'ensemble par lequel Dieu dirige toutes choses suivant ses desseins et amène toute son œuvre à confesser, dans l'ordre et dans l'obéissance finale, le roi immortel et invisible des siècles.

« Nous ne croyons pas, disait Benoit XV, le 22 janvier 1915, que la paix ait quitté le monde sans l'assentiment divin. Dieu permet que les nations qui avaient placé toutes leurs pensées dans les choses de cette terre se punissent les unes les autres, par des carnages mutuels, du mépris et de la négligence avec lesquels elles l'ont traité.[1] »

Les païens eux-mêmes étaient frappés de ce qu'il y a de mystérieux dans la guerre et ils y voyaient une intervention de la divinité, témoin entre autres cette réflexion de Virgile devant le spectacle de Troie enflammée :

... Non hœc sine numine Divum
Eveniunt.

Avec grande logique, les païens recommandaient en même temps d'éviter les fautes qui déchaînent la guerre :

Discite justitiam moniti et non temnere Divos.

Horace écrivait à son tour:

Delicta majorum immeritus lues
Romane, donec templa refeceris,
Ædesque labentes deorum, et
Fœda nigro simulacra fumo.
Dis te minorem quod geris, imperas :
Hinc omne principium, huc refer exitium...
Dammosa quid non imminuit dies[2].

[1] *Discours de S. S. Benoît XV au Consistoire du 22 janvier.*
[2] Horace, liv. III, ode 6.

LEÇONS V ET VI

LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE

Nous voici à la cinquième étape de notre marche. Les faces du problème examinées jusqu'ici : le fait de la guerre, la licéité de la guerre, les causes de la guerre ont — vous l'avez très bien remarqué — une importance capitale.

Les questions que nous étudierons aujourd'hui présentent également un grand intérêt. Si les unes affectent davantage notre cœur, les autres sollicitent vivement les recherches de notre esprit. Il s'agit en effet d'examiner les conséquences, c'est-à-dire les maux et les biens qui proviennent de la guerre.

Les maux de la guerre

Le fait de la guerre ayant été constaté, sa licéité examinée, ses causes recherchées, il reste à juger la guerre elle-même, à étudier les maux qu'elle entraîne.

La guerre est un mal moral et un mal physique; il faudrait dire un vaste amas des maux les plus atroces.

1° Les transgressions de la loi naturelle et de la loi divine y sont considérables, tant par le nombre que par la grandeur. Commencées dans les temps qui précèdent la guerre et dans les circonstances qui la préparent, continuées souvent dans la déclaration de la guerre, elles se poursuivent incessamment et avec plus de force au cours des hostilités. Les perfections de Dieu y reçoivent de continuelles et mortelles offenses, en même temps que les

dispositions naturelles qui régissent les sociétés humaines et les relations entre individus sont chaque jour violemment heurtées.

Ce mal de la guerre, constitué par des faits moraux, par des révoltes de la volonté contre la loi, choque moins les esprits, à cause de son caractère intime. Il est cependant prépondérant, puisqu'il s'en prend à Dieu et à l'ordre même des choses, et que c'est de lui que proviennent les autres maux, qui frappent davantage notre attention et bouleversent notre sensibilité, parce que visibles et tangibles.

2° Que dire de ces derniers maux? Ils sont vraiment effrayants. L'impression que fait éprouver la lecture quotidienne des nouveaux traits de barbarie, narrés au fur et à mesure dans les journaux, dépasse de beaucoup celle qui peut résulter d'un tableau d'ensemble, nécessairement très réduit.

C'est d'abord toute la vie, toute l'activité de l'homme et, par suite, la vie des sociétés elles-mêmes qui est ou diminuée ou interrompue.

Aux époques de paix, l'esprit humain s'exerce dans d'innombrables directions ; il varie ses études, qui s'étendent à tout ce qui est. La guerre concentre tous les efforts et les emploie à rechercher les meilleurs moyens de détruire la vie.

La volonté a reçu l'ordre d'aller par le bien vers le perfectionnement de soi, vers le prochain, vers Dieu. Elle doit s'essayer continuellement, par l'effort et par le sacrifice à la pratique des vertus qui lui permettront de réaliser sa fin, qui est la possession du Bien suprême. Dans la guerre, le génie du mal cherche à s'emparer d'elle pour la porter à des œuvres de ruine.

La famille, cellule première de la société, est violemment désagrégée. Les pères, les époux, les fils s'éloignent du foyer, et y laissent après eux l'inquiétude, la douleur et, parfois, la misère.

Par l'individu et par la famille, la société tout entière est atteinte. On voit péricliter ou disparaître tous les métiers, toutes les professions, tous les services destinés à régulariser le mouvement national. « Il grandit chaque jour le nombre des veuves et des orphelins; le commerce languit, les champs sont déserts, les arts inertes; les riches sont dans la gêne, les pauvres dans la détresse, tous dans le deuil[1]. »

Cependant la plupart des hommes valides sont sur le terrain de la nouvelle et universelle action, sur les champs de bataille, dans la zone envahie ou menacée par l'ennemi. Là, exposés à la pluie, au froid, à l'insomnie, aux balles, à la mitraille, aux éclats d'obus, aux mines, à l'arme blanche, ils attendent, ils combattent de jour et de nuit. Ils voient tomber, autour d'eux, leurs camarades; eux-mêmes sont, à chaque instant, frôlés par la mort. Ils tombent enfin, morts ou blessés. La mort semble parfois moins cruelle que les blessures, lorsque celles-ci font des aveugles, des muets, de misérables mutilés, pour qui l'existence ne sera plus qu'un long calvaire. C'est le même spectacle qu'apercevait jadis, au milieu de Ninive, le prophète Jonas : « Je vois les glaives étincelants, les lances qui brillent comme l'éclair ; je ne peux compter les cadavres ». Mais les armes d'aujourd'hui sont plus meurtrières que la lance. Les cadavres s'amoncellent; ils couvrent la terre; les rivières sont rouges de sang. Après un combat acharné, les Israëlites disaient dans un chant de victoire : « Le torrent de Cison charrie des cadavres, le torrent de Cadumin, le torrent de Cison ». Il n'y a qu'à traduire aujourd'hui par des noms de rivières françaises ou belges.

« ... Dans le reste de la France, on ne voit guère que les blessés transportables; ici (dans la Marne) nous avons vu

[1] 1re Encycl. de S. S. Benoît XV. *Ad beatissimi.*

et nous voyons encore de véritables dépècements de corps humains qui dépassent tout ce qu'on peut imaginer, il ne s'agit plus ici de beaux coups d'épée qu'on peut presque poétiser; ce sont des carnages dont certains blessés arrivent ayant d'ailleurs complètement perdu la raison...[1] »

Tout est abattu, tout est fauché, tout est dévasté par la fureur de l'ennemi; les maisons, les voies ferrées, les champs, les bois ont été ravagés. « Bientôt, écrivait Fénelon en 1711, dans une lettre pastorale, il ne restera plus à nos campagnes désertes de quoi craindre ni la flamme ni le fer de l'ennemi... Les villages tombent, les troupeaux périssent. Les familles errantes, loin de leur ancien héritage, vont sans savoir où elles pourront trouver un asile. »

Il est, dans les régions envahies, des individus qui étaient des plus comblés par la richesse, les affections, les honneurs. Il ne leur reste plus rien. Ils ont vu mourir auprès d'eux — et par quelle mort — ceux qu'ils aimaient; ils ont été menacés eux-mêmes et ont subi des traitements auxquels ils auraient préféré la mort; ils ont vu incendier ou renverser la maison où s'étaient écoulés leurs meilleurs jours, et où leurs ancêtres, de génération en génération, avaient vécu; ils ont vu emporter ou briser jusqu'aux derniers vestiges de ce qui leur rappelait leur foyer et leur bonheur; ils n'ont plus rien; plus une affection, plus un objet à eux. Tout leur a été enlevé, au milieu de scènes dont leurs yeux, frappés d'épouvante, reverront toujours l'horreur. Pour eux, « tout aujourd'hui n'est que cendres, sur le sol noir et dans leur cœur ». Chez quelques-uns, l'affreuse douleur a été jusqu'au désespoir, jusqu'à la folie, jusqu'au suicide. Les chefs-d'œuvre du génie

[1] Revue pratique d'apologétique, novembre 1914. *Sanctificate bellum*, p. 133.

humain, les monuments qui chantent la grande histoire du passé et dont les peuples font leur gloire la plus pure, périssent à leur tour. En même temps qu'ils disparaissent ou seulement pâtissent, quelque chose, au dedans des âmes, semble aussi mourir ou, du moins, gémir : ce par quoi l'âme tient à la beauté et à la grâce, au passé de la patrie.

Cependant, il faut revenir dans les familles et retrouver les mères, les épouses, les enfants, ressentant par contre-coup toutes les souffrances endurées par les leurs, sur les champs de bataille; en quête des moindres détails donnés par la presse ; agités en tout sens par les nouvelles contradictoires ; espérant, des semaines et des mois, quelques mots de l'écriture connue; puis, parfois, ne recevant plus rien, sinon, après une douloureuse attente, l'un ou l'autre de ces deux mots : disparu, tué. Dans les familles, il y a autant de larmes qu'il y a de sang sur les champs de bataille ; et il n'est pas rare que les gouttes des larmes tombent avec plus de douleur que les gouttes de sang.

Si toutes les morts méritent des regrets, il en est qui ont des titres particuliers à être déplorées. Elles n'éprouvent pas seulement les membres d'une famille, mais tout un ensemble d'individus ou même tout un pays ; morts des penseurs délicats qui savaient exprimer de nobles idées dans une langue harmonieuse; morts des artistes, pleins de culte pour la beauté, habiles à retracer pour nous les splendeurs de leur vision idéale ; morts des officiers remplis de vaillance et de foi, hardis et enthousiastes, semant autour d'eux la confiance et communiquant l'élan ; morts des apôtres qui rayonnaient la foi, le dévouement et la bonté ; morts de tous ceux qui avaient reçu une âme plus riche de lumière et d'amour.

Il y a, parmi les catholiques, deux catégories de ces morts plus grands et plus dignes d'être pleurés : ceux qui,

de l'aube de la vie jusqu'au soir, avaient été les fils dociles de l'Eglise (notre Ecole en compte beaucoup), et ceux qui vécurent plusieurs années sans connaître le Christ.

Comme si ce n'était pas assez des conséquences directes de la guerre, d'autres suites viennent encore augmenter indirectement le nombre des maux : en particulier les maladies et la famine. A cause du lien que ces fléaux ont entre eux, l'Eglise les unit dans une même trilogie et, dans les *Litanies des Saints*, elle supplie Dieu d'éloigner du monde la famine, la peste et la guerre.

Inutile d'en faire la remarque : jamais les maux de la guerre n'avaient été plus effroyables. Mais ils le deviendront encore plus avec les perfectionnements de la science. De tous les arts, celui qui s'est le plus développé est celui de donner la mort; le grand emploi que l'homme fait de la vie est de donner la mort. Les engins de mort jaillissent de partout : de la surface de la terre et de la surface de la mer; du sein des flots et des profondeurs du sol ; des hauteurs de l'air. Toute l'ingéniosité de l'esprit, toute l'application de la volonté, toutes les inventions des sciences ont passé en moyens de destruction.

Même pour le peuple qui n'est pas envahi, même pour le peuple qui est victorieux, et si belle que soit la victoire, la guerre est encore un fléau ; et Fénelon avait raison de dire : « Il n'y a presque point de guerres, même heureusement terminées, qui ne fassent beaucoup plus de mal que de bien à un Etat ».

Ainsi la guerre est un fléau dans l'ordre moral et dans l'ordre physique ; elle est un mal pour les individus et pour les peuples ; elle est un mal pour l'heure présente et pour l'avenir.

Les armées d'aujourd'hui

De nos jours, le nombre prodigieux des combattants contribue encore à augmenter de façon considérable les calamités et les horreurs de la guerre. Quelle différence avec ce qui existait autrefois, à quelque période de l'histoire qu'on se reporte.

Chez le peuple juif, la loi mosaïque ne comportait que des volontaires. Avant d'entrer en campagne, chaque officier se plaçait à la tête de ses troupes et annonçait à haute voix : « S'il y a dans les rangs quelqu'un qui ait bâti une maison neuve, ou planté une vigne encore trop jeune pour porter des fruits ; ou quelqu'un qui soit fiancé ou qui ait formé des projets d'union ; enfin s'il se trouve quelqu'un qui soit timide et susceptible de manquer de courage pendant le combat, il peut se retirer[1] ».

De tous les peuples antiques, les Orientaux furent ceux qui eurent les armées les plus nombreuses. Xerxès s'avança vers la Grèce à la tête d'un million d'hommes ; 350.000 hommes prirent part à la seule bataille de Platée. Les Grecs étaient soldats de dix-huit à soixante ans. Cependant leurs effectifs étaient relativement peu nombreux ; à Leuctres, leur plus grand combat, ils n'engagèrent que 40.000 hommes.

A Rome, l'organisation de l'armée se modifia suivant les différentes époques. Tantôt le service militaire est obligatoire et tantôt il est facultatif. Pendant très longtemps, les citoyens les plus pauvres furent exclus de l'armée. Les légions remplirent de bonne heure un rôle considérable. Il y en eut jusqu'à 30, chacune étant de 30.000 hommes. A l'âge de dix-sept ans, les fils de légionnaires et les volontaires se rendaient au Capitole devant les tribuns militaires, et ne quittaient le service

[1] *Deutéron*, ch. xx, 5-9.

qu'à l'âge de quarante-six ans. Les légions formaient la moitié de l'armée romaine ; les soldats fournis par les peuples conquis — les auxiliaires — formaient l'autre moitié. Aucun recensement ne subsiste pour fournir des renseignements exacts sur la population de l'empire. Rien donc que des conjectures, mais le chiffre de 200 millions ne semble pas exagéré. En aucun temps, l'armée ne compte guère plus de 200.000 soldats. Dans la guerre des Gaules, César n'en eut jamais plus de 90.000 sous ses ordres.

En France, durant le haut moyen âge, les seigneurs formaient toute l'armée. Parfois ils se faisaient accompagner d'hommes d'armes pris dans le peuple. On convoquait le ban ou l'arrière-ban, selon qu'il était besoin d'une partie seulement des seigneurs ou de tous. Non seulement ces soldats n'étaient pas payés, ils devaient encore fournir leurs chevaux et leurs armes et pourvoir à leur subsistance. A partir de Hugues Capet, les choses changent. Il y a d'abord le mouvement des Communes ou révolte des villes contre le seigneur qui est leur suzerain. Une milice communale s'organise en vue de cette lutte. Quand Philippe-Auguste montera sur le trône, il fera également appel aux seigneurs et aux milices communales, et c'est grâce à ces forces réunies qu'il sera vainqueur à Bouvines. La guerre de Cent ans commence avec ces mêmes forces, mais, à la longue, se forment les armées de métier, armées volontaires, les routiers, les grandes compagnies. A force d'habileté, Charles V parvint à leur donner un chef : c'est d'abord Du Guesclin. Les Etats généraux votent un impôt permanent destiné à l'entretien des soldats. C'est le moyen d'avoir une armée permanente qui, cette fois, sera véritablement une armée nationale, aux ordres du roi. Toutefois cette armée continue à se former de volontaires. Alors paraît Louvois, le créateur, quant au nombre et à l'organisation, des grandes armées

modernes. Au lieu que pendant la guerre de Trente ans, il n'y a en France que 40.000 soldats, il y en 400.000 à la fin du règne de Louis XIV. C'est toujours, en principe, le volontariat. Seulement, comme les volontaires ne se présentent pas en nombre suffisant, on pratique, pour les amener à s'engager, le racolement et l'embauchage. La Révolution voit la levée en masse que Napoléon régularise par la conscription. Vient la Restauration qui inaugure le tirage au sort, pendant que les Chambres fixent chaque année le nombre de soldats dont a besoin le pays. La durée du service est alors de sept ans, puis de cinq ans ; on l'abaisse à trois ans, puis à deux ; elle remonte enfin à trois ans. Mais, même sous la Révolution et sous l'Empire, l'armée est loin de compter un chiffre de soldats égal à celui d'aujourd'hui. En près de vingt ans, Napoléon leva un total de 2.473.000 conscrits : chiffre considérable assurément, mais combien dépassé de nos jours. En même temps que le nombre des soldats, l'étendue du front grandit démesurément. De Maistre, jadis, se rendait compte qu'il faisait une révélation très surprenante pour beaucoup de ses lecteurs, lorsqu'il écrivait : « On parle beaucoup de batailles dans le monde, sans savoir ce que c'est; on est surtout assez sujet à les considérer comme des points, tandis qu'elles couvrent deux ou trois lieues de pays ». C'est de Maistre lui-même qui serait surpris maintenant devant ces fronts formidables qui mesurent des milliers de kilomètres.

Toutes la cour est à l'armée, disait-on autrefois ; aujourd'hui, ce sont toutes les villes et toutes les campagnes, dans leur population valide, qui sont sous les armes. Toutes les maisons sont vides de leur chef et de leurs jeunes gens ; tous les services sont désorganisés, toute la vie est enrayée, et, sur l'immense ligne de feu, des armées formidables s'entre-choquent avec des armes formidables aussi.

Les compensations de la guerre

N'y a-t-il que mal dans la guerre et dans ses conséquences ? Non, car toutes les choses de ce monde sont mêlées et le mal ne saisit pas tellement les êtres qu'il n'y reste quelque place pour le bien. L'action amène une réaction, et la force de celle-ci est en proportion de la force de celle-là. Dans la violence de la guerre, il y a une puissance qui remue et met en ébullition toutes les facultés de l'âme et les porte à agir. Esprits, cœurs, volontés, passent à l'état aigu. Et à quoi se tournent-ils ? Souvent à prévenir le retour de fautes qui déchaîneraient de nouveau les horreurs de la guerre ; à réparer les ruines amoncelées, à réformer la nation au point de vue politique, social, religieux. Cela surtout quand la guerre a été malheureuse ou la victoire pénible. Car parfois la victoire aveugle les peuples. Alors, loin de faire un retour sur eux-mêmes, pour chercher leurs défauts et corriger les vices de leur organisation, ils pensent avoir la perfection comme ils ont la force ; ils accentuent encore leurs tendances les plus pernicieuses, et l'orgueil, avec les vices qui l'accompagnent, les achemine plus ou moins rapidement à leur perte.

Une des plus glorieuses époques de notre pays peut être considérée comme évoluant de tout point autour de la guerre, sous la pression de la guerre : le XVII[e] siècle. La guerre suscite ou permet de distinguer les plus grands capitaines ; les écrivains et les orateurs y apparaissent aussi magnifiques que les guerriers ; le commerce et l'industrie prennent un essor considérable ; la charité personnelle de saint Vincent de Paul et la fondation des Filles de la Charité ont pour but de subvenir aux maux enfantés par la guerre ; la vertu et même la sainteté fleurissent autant et plus qu'à aucun autre âge, elles s'af-

firment jusque sur les champs de bataille. Comme si la bonté divine employait les trésors de sa puissance et de sa tendresse à réparer nos désordres, et voulait s'affirmer davantage lorsque notre malice ou notre misère se manifestent le plus douloureusement.

Mais tous les temps belliqueux, tous les temps d'action guerrière ont vu des réactions heureuses de l'âme humaine. Dans sa préface du *Siècle de Louis XIV*, Voltaire, suivi en cela par la postérité, a nommé quatre grands siècles. « Quiconque pense, disait-il, et, ce qui est le plus rare, quiconque a du goût, ne compte que quatre siècles dans l'histoire de l'esprit humain. » C'étaient, pour lui, les siècles de Périclès et d'Alexandre, d'Auguste, de Léon X et de François Ier, de Louis XIV et de la reine Anne. Cette énumération pourra justement paraître incomplète à beaucoup, qni regretteront, en particulier, de n'y pas voir figurer le XIIIe siècle ; mais enfin, il est à remarquer que les quatre siècles, qualifiés de grands par Voltaire, furent des siècles guerriers.

Ces considérations ne pouvaient échapper à J. de Maistre. Il les développe longuement, avec force, non sans quelque exagération :

Il y a lieu de douter, au reste, que cette destruction violente soit, en général, un aussi grand mal qu'on le croit : du moins, c'est un de ces maux qui entrent dans un ordre de choses où tout est violent et *contre nature*, et qui produisent des compensations. D'abord, lorsque l'âme humaine a perdu son ressort par la mollesse, l'incrédulité et les vices gangreneux qui suivent l'excès de la civilisation, elle ne peut être retrempée que dans le sang. Il n'est pas aisé, à beaucoup près, d'expliquer pourquoi la guerre produit des effets différents, suivant les différentes circonstances. Ce qu'on voit assez clairement, c'est que le genre humain peut être considéré comme un arbre qu'une main invisible taille sans relâche, et qui gagne souvent à cette opération. A la vérité, si l'on touche le tronc, ou si l'on coupe en *tête de saule*, l'arbre peut périr ; mais qui connaît les limites pour l'arbre

humain ? Ce que nous savons, c'est que l'extrême carnage s'allie souvent avec l'extrême population, comme on l'a vu surtout dans les anciennes républiques grecques, et en Espagne sous la domination des Arabes. Les lieux communs sur la guerre ne signifient rien : il ne faut pas être fort habile, pour savoir que plus on tue d'hommes, et moins il en reste dans le moment ; comme il est vrai que plus on coupe de branches, et moins il en reste sur l'arbre ; mais ce sont les suites de l'opération qu'il faut considérer. Or, en suivant toujours la même comparaison, on peut observer que le jardinier habile dirige moins la taille à la végétation absolue qu'à la fructification de l'arbre : ce sont des fruits et non du bois et des feuilles qu'il demande à la plante. Or, les véritables fruits de la nature humaine, les arts, les sciences, les grandes entreprises, les hautes conceptions, les vertus mâles tiennent surtout à l'état de guerre. On sait que les nations ne parviennent jamais au plus haut point de grandeur dont elles sont susceptibles, qu'après de longues et sanglantes guerres. Ainsi le point rayonnant pour les Grecs fut l'époque terrible de la guerre du Péloponèse ; le siècle d'Auguste suivit immédiatement la guerre civile et les proscriptions ; le génie français fut dégrossi par la Ligue et poli par la Fronde : tous les grands hommes du siècle de la reine Anne naquirent au milieu des commotions politiques. En un mot, on dirait que le sang est l'engrais de cette plante qu'on appelle le *génie* [1].

L'histoire des peuples nous les montre tous, à leur origine, faisant la guerre et aimant la guerre. C'est par elle qu'ils s'agrandissent. Par elle les citoyens prennent de l'énergie, le territoire s'étend, les richesses monétaires, intellectuelles, artistiques, se développent. Les plus connus des peuples antiques : les Juifs, les Grecs et les Romains vivent au milieu de guerres perpétuelles dont chacune apporte son contingent de prospérité. Voyez plutôt Rome qui triomphe de tous les autres peuples jusqu'au moment où, sous Auguste, elle acquiert son plus grand épanouissement et fait de toute la Méditerranée un

[1] Joseph de Maistre, *Considérations sur la France*, ch. III.

immense lac romain. Auguste mourant conseilla, dit-on, à son successeur de ne pas agrandir l'empire. Il eût mieux fait de donner le moyen de conserver les frontières qu'il venait de tracer. Rome ne se contente pas de vaincre, elle emprunte aux autres nations, pour ajouter à sa propre gloire, tout ce qu'elles ont de meilleur.

Jusqu'au IIIe siècle de leur fondation, les Romains étaient des barbares sans littérature, sans art, sans philosophie. Leurs conquêtes en Orient, leur rencontre avec les Grecs les mettent en présence d'une autre civilisation ou, simplement, de la civilisation. Un changement considérable se produit dans leurs habitudes. Tout s'en ressent : l'habitation, le vêtement, la table, la religion même, car les dieux des peuples vaincus entrent au Panthéon et y reçoivent les mêmes honneurs que les divinités indigètes. La langue grecque est parlée par tous les Romains instruits. Jusqu'alors les jeunes gens de grande famille connaissaient à peine les lettres et les chiffres ; ce sont des Grecs qui ouvrent les premières écoles, et lorsque le sénat les ferme, les enfants nobles eurent des précepteurs grecs ou fréquentèrent les grandes écoles de Rhodes ou d'Athènes. La littérature latine commença par la traduction en latin d'ouvrages grecs. De même, les premiers artistes qni paraissent à Rome viennent de Grèce : ce n'est que plus tard que les Romains se formeront aux différents arts. Avant la guerre, chaque Romain cultivait lui-même son champ ou le faisait travailler par ses clients ; la conquête amène à Rome une multitude d'esclaves pour tous les services des patriciens. Les anciens Romains avaient peu d'argent : la conquête fit passer dans les caisses de l'État ou dans le trésor des nobles tout l'or enlevé aux peuples vaincus. Les proconsuls surtout contribuèrent à cet enrichissement. Après avoir fini leur année à Rome, les consuls étaient envoyés dans les provinces avec plein pouvoir. Leur premier soin était de

tout piller : maisons des particuliers, trésors des villes, temples des idoles. Ils enlevaient meubles précieux, vaisselle d'or, bijoux, objets d'art, étoffes de prix, or et argent. Les exactions de Verrès, gouverneur de Sicile, sont restées fameuses ; elles s'élevèrent à des centaines de millions. Les pouvoirs du proconsul étaient d'ordinaire pour un an ; un autre venait ensuite et recommençait. Chaque province était comme un Pactole dont les flots venaient grossir les richesses de Rome.

Cependant les mœurs individuelles et familiales changèrent du tout au tout ; elles passèrent de la sobriété et de l'austérité au luxe le plus effréné et à la licence. Peu à peu s'introduisit l'usage des banquets, des spectacles, des jeux, des voyages et des saisons d'eau, surtout à Baïes, au bord du golfe de Naples. Ce n'était plus la Rome antique. Le poëte le constatait :

Graecia capta ferum victorem cepit.

La vengeance de la Grèce et des autres pays conquis s'exerça par l'introduction de la décadence qui allait lentement miner l'empire. Rome, élevée par la guerre, allait succomber par la guerre. Le vieux Caton avait vu juste lorsqu'il avait fait cette menace à ses compatriotes : « Quand cette race (des Grecs) vous aura envahis par sa littérature, Rome sera perdue ».

Dieu tire le bien du mal.

Le grand rôle de Dieu dans la guerre, le rôle qu'il aime, parce qu'il est tout de miséricorde, est de tirer le bien du mal. Plus la malice de l'homme est grande, plus elle cause de maux, plus la bonté de Dieu se montre agissante et réparatrice. Dieu ne veut ou ne permet la guerre que parce qu'il y voit un moyen de renouvellement dans l'ordre, dans la grandeur. Par son intervention, un pro-

grès moral s'accomplit parmi les individus et dans le corps social lui-même.

Secouant l'homme avec violence, les grandes épreuves font monter à la surface de son être tous les nobles instincts et tous les nobles souvenirs, le rejettent vers les meilleures étapes de son passé et le projettent pour ainsi dire hors de lui, vers des régions plus hautes où il est mieux à même de recevoir l'action divine.

La richesse perd, en grande partie, sa force de fascination, car ou on vous l'ôte ou vous ne pouvez vous en servir; l'orgueil perd de son arrogance : la mort et le danger la lui enlèvent ; la célébrité, les honneurs, le génie deviennent moins distants : ils se sentent si petits et si faibles pour échapper à toute l'étendue des maux qui les menacent ; le plaisir perd de ses attraits : quand les meilleurs de nos frères luttent et meurent pour défendre notre tranquillité et notre liberté, on se trouverait deux fois vil de céder à la passion. Tout ce qui rabaisse l'homme se sent condamné ; tout accroissement extérieur n'a plus qu'une valeur diminuée. Au contraire, tout ce qui grandit l'homme, tout ce qui l'élève au-dessus des choses inférieures qui sont en lui ou en dehors de lui, prend plus de consistance. L'intelligence, le cœur, la volonté vont plus délibérément vers les sommets. De vulgaire ou de médiocre qu'on était dans la paix, on devient généreux. Des milliers de jeunes gens, qui auraient continué de gaspiller jusqu'à la fin les plus riches facultés, prennent soudain conscience du devoir ; ils meurent en braves ou se promettent un meilleur emploi de leurs jours.

La guerre, écrit Fénelon, est une fureur que le démon a inspirée, Dieu ne laisse pas d'y présider et d'en faire une action sainte, quand on y va sans ambitions pour défendre sa patrie. Ainsi Dieu tire le bien même des plus grands maux. Ajoutez le néant et la fragilité de tout ce que le monde admire. Un petit morceau de plomb renverse en un

moment la plus haute fortune. Dieu y conduit tout. Il a compté les cheveux de nos têtes. Aucun ne tombera sans son ordre exprès. Non seulement il décide de la vie, mais la mort même, quand il la donne aux siens n'a rien de terrible. C'est pour eux une miséricorde, afin de les enlever à la hâte du milieu des iniquités. Il brise le corps pour sauver l'âme et pour lui donner un royaume éternel.

Des vies sont fauchées qui promettaient d'être utiles, mais qui deviennent rédemptrices. Si la guerre est un châtiment, c'est qu'il y a eu des fautes. Les fautes commises contre Dieu ne s'effacent que dans le repentir qui atteint et détruit le fond même des fautes. Il faut donc des victimes de choix pour expier et pour réparer. Quoi d'étonnant alors que le bon sens populaire, qui saisit si bien le juste côté des choses, ait fait souvent cette remarque : « Ce sont les meilleurs qui tombent ». Oui. Jésus était le meilleur à un degré éminent, à un titre spécial, et ceux qu'il associe à son ministère de rédemption sont aussi les meilleurs. Des jeunes gens tombent dans la fleur de leur âge et dans la splendeur de leurs facultés s'épanouissant. On pleure devant ces trépas qui terminent brusquement des vies dont l'aurore fut si belle et quelques-uns se demandent pourquoi ces pertes cruelles et inutiles. Mais parfois des mères que l'on cherchait à consoler prononcent elles-mêmes les paroles explicatives et consolatrices. Désormais, il nous semble que nous avons vu des mères plus admirables que Blanche de Castille elle-même. Celle-ci disait au futur Louis IX : « Mon fils, Dieu m'est témoin que je vous aime, cependant j'aimerais mieux vous voir mort à mes pieds que de vous voir coupable d'un péché mortel ». Mais elle n'avait pas dans toute sa réalité l'œuvre de la mort devant elle. Nous avons entendu les mères des jeunes gens les plus distingués, de nos amis les plus chers, nous dire : « Après tout, Dieu a fait une grande grâce à mon fils et à moi. Il l'a pris dans

la pureté de son âme et dans la gloire du sacrifice. Que fût-il arrivé si mon enfant avait dû passer sa jeunesse au milieu des séductions et des embûches auxquelles tant d'autres succombent? »

Beaucoup de ces jeunes avaient souhaité la mort qui a été la leur, la mort en pleine vie, la mort sur le champ de bataille, face à l'ennemi, sous les plis du drapeau, défendant la patrie et tout ce qu'elle représente, rendant magnanimement et humblement à Dieu, dans l'accomplissement d'une grande tâche, l'âme qu'ils en avaient reçue pour faire quelque chose de grand.

Mais toutes ces morts, achèvement prématuré de belles vies, dépouillent la terre de ses meilleurs trésors. Non, car l'esprit de ces morts reste parmi nous. Avec ces ruines et ces deuils, Dieu refait une société nouvelle, comme avec les tristesses et l'inaction apparente de l'hiver, il fait le charme et la vie du printemps.

Aucun temps, plus que celui de la guerre, n'apporte des occasions de souffrance. Que de formes la souffrance revêt alors et que d'immolés elle compte. Qu'on essaie de se représenter la somme de douleurs qui s'offrent et s'imposent à ceux qui sont sur la ligne de feu, dans la boue des tranchées, au milieu des privations incessantes, sous la menace continuelle de la mort. La réalité dépasse les rêves les plus fantastiques de l'imagination.

Pour ne pas combattre, ceux et celles qui tiennent à nos soldats par les liens du sang, de l'affection ou, simplement, de la solidarité patriotique et chrétienne, n'en souffrent pas moins parfois. Et il ne s'agit pas d'individus isolés. C'est toute une nation qui est debout, dans l'attitude du sacrifice et dans le rôle de victime. Mais aussi qui comptera ces âmes vaillantes qui, plus blessées peut-être que les autres, oublient leur propre douleur, et se vouent au service de tous les meurtris et de tous les broyés de la guerre : blessés, prisonniers, orphelins, réfugiés.

Multipliées et diversifiées à ce point, la souffrance qui expie et celle qui rachète prennent des proportions immenses ; elles passent à travers tout un pays comme un fleuve de régénération et de grâce. Bossuet disait que « la mort révèle le fond des cœurs » et y montre des trésors que la vie avait ignorés. La guerre fait de même. Elle secoue une nation jusque dans ses dernières profondeurs, y réveille, y développe et fait monter à la surface toutes les richesses natives que cette nation recélait sans les connaître et sans les mettre en valeur. Arrachées à l'atmosphère factice de l'existence mondaine, saisies au milieu des plaisirs où elles s'oubliaient, les âmes sont mises malgré elles en face des grandes vérités et des grandes nécessités. Non seulement certaines fautes ne sont plus possibles, elles deviennent incompréhensibles à ceux-là mêmes qui les commettaient sans hésitation, par le fait de la marche quotidienne au plaisir. On pense, on réfléchit, on sort de soi, on va à tous les appels de la charité. Des caractères se forment, des résolutions se prennent, des vies s'orientent définitivement vers le bien. Il semble à plusieurs que c'est la première fois qu'ils sont pleinement hommes ; et beaucoup, qui souffrent à l'excès de la guerre, n'en disent pas moins : « Je ne donnerais pas cette seule période pour tout le reste de ma vie ». L'héroïsme passe, en quelque sorte, à l'état ordinaire dans l'existence et le sublime lui-même multiplie ses apparitions [1]. C'est de cette façon qu'est vrai le mot du général Zamoyski : « La guerre fait plus d'hommes qu'elle n'en tue ».

Des grâces de salut s'offrent partout et composent une atmosphère plus imprégnée de surnaturel ; les âmes respirent davantage le divin et sont mieux disposées à con-

[1] Dans son discours à la séance publique de l'Académie française, M. Et. Lamy appelle l'année 1914 « l'année sublime ».

sidérer « l'incompréhensible sérieux de la vie humaine », son but, ses moyens. La mort, si souvent présente, illumine la vie ; le visible, manquant de toutes parts, met en présence de l'invisible ; la terre qui se dérobe si brusquement oblige à penser au ciel. Devant la faillite des choses humaines, on sent davantage le besoin de prier. Les formules oubliées reviennent d'elles-mêmes, par fragments, sur les lèvres ; les églises se remplissent de foules suppliantes. Mais plutôt c'est partout que l'on prie. A tous les instants, l'angoisse et la souffrance s'expriment par des appels à Dieu, par des prières. La prière entraîne à sa suite toute la chaîne des actes religieux : la confession, la communion, l'esprit de sacrifice, la vie chrétienne qui est la pratique des vertus évangéliques, en union avec le Christ, sous le regard de Dieu. La mission du prêtre, soit qu'il prêche, soit qu'il donne les sacrements, apparaît manifestement nécessaire. L'utilité des religieuses qui prient devant le Christ meurtri et agonisant, qui pansent virginalement les plaies affreuses, qui deviennent les mères des petits orphelins, qui soutiennent les épouses et les mères en deuil, s'écrit chaque jour en lettres toutes vivantes et frémissantes [1].

[1] « Là, un grand nombre de ceux qui avaient été détournés de la religion se remettent à penser chrétiennement et agissent en chrétiens. Quelques-uns, d'un seul coup, s'échappant d'existences médiocres, vaines et toutes matérielles, s'élèvent au sublime, et le mot de sainteté vient à l'esprit, quand on apprend de quelle manière ils ont fait le sacrifice de leur vie, les paroles qu'ils ont dites, leur résignation surhumaine. Ils ont retrouvé les pensées de leur race et les conditions de sa grandeur. Phénomène prodigieux ! Songez à la pauvre éducation d'une partie de ces mêmes hommes, à l'absence fréquente de tout surnaturel, et l'ignorance où ils avaient été laissés des vérités élémentaires, puis à ces causes multiples qui avaient encore diminué en eux ce qu'il pouvait y avoir de noblesse naturelle. Tant de livres, de discours, de journaux, de conversations !... Qui donc leur a révélé, en un moment, ce qu'ils ne savaient pas, ou les a fait se souvenir de ce qu'ils ne savaient plus ? J'ai parlé du visage de la mort. Mais ce n'est pas assez. Il y a eu aussi des hommes

Les mœurs païennes s'en vont; les mœurs chrétiennes reparaissent. Oui, finalement, c'est le christianisme qui reprend ses droits dans l'humanité et qui transforme tout. Lui seul regarde en face et permet de regarder en face le terrible fléau qu'est une guerre. Les autres doctrines, doctrines de négation, si fières et si tapageuses en temps de paix, s'effondrent. Faites pour les cris et pour la parade, faites pour l'obstruction et la destruction, elles n'avaient aucun pouvoir de vie. Mais qu'est-ce donc que des doctrines qui ne peuvent rien pour soutenir les âmes devant les suprêmes devoirs de la vie et de la mort? On l'a remarqué bien des fois, dans la guerre moderne : seuls le catholicisme et les catholiques n'ont point à changer, parce que seuls ils possèdent la vraie morale du sacrifice, du dévouement, le recours à Dieu, la compréhension totale de l'armée. Alors un mouvement de retour a été déterminé.

En même temps que le recours à Dieu, la paix entre les concitoyens s'affermit; le commun péril fait disparaître les querelles intestines ; la nation devient, pour ainsi dire, victorieuse au dedans en triomphant de ses divisions, pour mieux devenir victorieuse au dehors.

« Avant même qu'elle ait jeté sur notre terre sa pluie de sang, la guerre, rien que par ses approches, nous fait déjà sentir ses forces régénératrices. C'est une résurrection[1]. »

Iam nova progenies cœlo dimittitur ab alto.

Et c'est parce que Dieu connaît ces aspects de la dou-

de grande foi présents partout, et qui se sont montrés hardiment dans les batailles. Mais ce n'est pas encore assez. Il y a eu toute l'Histoire de France, et les mérites des vieux parents des siècles oubliés. » (Et derrière tout cela, il y a Dieu.)

René Bazin

« Chez nous aussi », *Écho de Paris*, 18 déc. 1914

[1] *Écho de Paris*, 5 août 1914, M. Barrès.

leur qu'il lui permet de sévir. Il n'arrête pas les volontés criminelles qui mésusent de leur liberté et porteront les responsabilités de leurs fautes, parce qu'il voit que de ces actes coupables surgiront des possibilités de bien que sa grâce rendra efficaces. Dieu agit surtout en vue de transformer les âmes ; il s'occupe avant tout de préparer des élus pour le ciel. Il importe de voir cette préoccupation de Dieu derrière la méchanceté des hommes. Pour lui qui est éternel et qui sait l'exacte valeur des biens qu'il nous destine lorsque nous l'aurons rejoint dans son éternité, les souffrances ont une autre lumière que celle dans laquelle nous les voyons nous-mêmes avec nos pensées terrestres. Fénelon disait très bien : « Dieu connaît ce que j'ignore soit pour donner un cœur nouveau [au roi], soit pour accabler sans détruire », et Bossuet parlait des « merveilles que Dieu a faites pour le salut d'Henriette d'Angleterre ». Pour donner à l'Église une frêle créature « il a fallu, disait-il, renverser tout un grand royaume ».

Au moment de l'invasion des Barbares, quand Rome, la reine des nations, chancelait sous le choc, saint Augustin rencontra souvent, chez des chrétiens inquiets ou chez des païens railleurs, l'objection contre la Providence divine. Il écrivit pour la résoudre son livre de *la Cité de Dieu*. Là, il repasse une à une les difficultés qu'on lui oppose, il y répond et il conclut :

« On m'objectera qu'un grand nombre de chrétiens n'a pu échapper à la captivité. — La captivité ne serait un malheur qu'autant qu'on aurait pu les emmener quelque part où leur Dieu ne fût point.

« Mais nous avons eu plusieurs de nos vierges exposées aux insultes et à la violence. — Leur innocence demeurait sans atteinte, leur âme sans souillure, et leur malheur était le crime d'autrui... »

La liste des réfutations est longue encore. Nous donnons sa conclusion que nous faisons nôtre :

« Sous le maître équitable que nous servons il n'y a point d'affliction qui n'ait son principe, ou dans sa justice qui nous punit de nos péchés même les plus secrets, ou dans sa miséricorde qui prévient les fautes où nous aurions pu tomber. Pas une qui ne soit ou un juste châtiment, ou une épreuve salutaire.

« Il y a donc pour la famille chrétienne d'assez solides motifs de consolations dans les adversités qui nous arrivent ; et nous n'avons pas sujet de nous plaindre même de la vie présente, puisqu'elle n'est que l'apprentissage d'une autre plus durable. Nous usons, mais comme des étrangers, des biens qu'elle nous présente : nous profitons des maux, soit pour nous épurer, soit pour mériter. Mais ceux qui insultent à nos épreuves et nous demandent où est notre Dieu ? qu'ils nous disent où sont les leurs à eux qui n'en attendent que des félicités temporelles ? [1] »

Je le répète : tirer le bien du mal, construire avec les ruines, voilà l'œuvre certaine et directe de Dieu dans la guerre. C'est pourquoi si l'homme doit s'humilier d'avoir mérité les maux de la guerre, il doit aussi remercier Dieu de l'œuvre de beauté et de bonté qu'il fait lever sur l'œuvre de nos fautes.

LA MORT SUR LE CHAMP DE BATAILLE

LA GLOIRE HUMAINE

Il y a tout d'abord, dans cette mort, une gloire naturelle que l'antiquité a chantée et qui garde toujours son lustre. Les glorieux tombés des luttes pour l'honneur, la liberté et la justice, en donnant toutes les gouttes de leur sang, pour la rançon de la patrie, honorent leur pays et sauvent

[1] S. Aug. *De civitate Dei*, lib. 1.

leurs frères. Ils proclament que la patrie doit être aimée plus que soi-même, que rien ne grandit tant la vie que de la sacrifier pour un grand devoir. Leur exemple est une leçon qui se transmettra d'âge en âge et qui s'imposera aux plus lointaines générations. Morts, ils vivront encore dans la mémoire des hommes; tombés, ils continueront de combattre. Mais écoutons les paroles que Thucydide met sur les lèvres de Périclès, à propos des guerriers d'Athènes morts dans la guerre du Péloponèse :

Frappés de la gloire de notre république, disons qu'elle est due à ces héros magnanimes qui, se voyant trahis par la fortune, n'ont pas oublié ce qu'ils devaient à la patrie; lui ont payé un tribut aussi glorieux pour elle qu'utile pour eux-mêmes, puisqu'en échange d'un corps mortel, ils ont acquis une gloire immortelle et le plus magnifique tombeau : non ce tombeau qui renferme leurs cendres, mais l'univers entier qui, témoin de leur action, en rappellera le souvenir, toutes les fois qu'en parlant de courage on en voudra citer quelque trait éclatant. Oui, l'univers est le seul tombeau digne des grands hommes : ils n'ont pas besoin qu'une inscription, ou qu'une colonne élevée dans le seul coin de la terre où ils ont vécu, dérobe leur nom à l'oubli; leur gloire, suffisamment gravée, non sur la pierre, mais dans le souvenir de tous les hommes, pénètre jusqu'aux lieux où ils n'habitèrent jamais.

Les âges qui ont suivi gardèrent la même admiration pour le courage guerrier. Le trépas des héros n'a cessé d'être enveloppé de gloire. Ces vers de Victor Hugo sont dans toutes les mémoires :

Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
Entre les plus beaux noms, leurs noms sont les plus beaux;
Toute gloire auprès d'eux tombe et passe éphémère,
Et comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce en leurs tombeaux.

Il y a quelques années, un de nos écrivains les plus originaux, grand catholique, écrivait ces strophes :

Heureux ceux qui sont morts d'une mort solennelle...

Heureux ceux qui sont morts dans les grandes batailles
Couchés dessus le sol à la face de Dieu...

Heureux ceux qui sont morts pour leur âtre et leur feu
Et les pauvres honneurs des maisons paternelles...

Heureux ceux qui sont morts dans une juste guerre
Heureux les épis mûrs et les blés moissonnés.

Charles Péguy pensait-il alors au sort qui lui était réservé, et que, épi mûr, il allait bientôt être moissonné ? Quand ce fut fait, M. Barrès écrivit de lui : « Le voilà entré parmi les héros de la pensée française. Son sacrifice multiplie la valeur de son œuvre... Le voilà sacré. Ce mort est un guide, ce mort continuera plus que jamais d'agir, ce mort plus qu'aucun est aujourd'hui vivant ».

C'est que le guerrier qui tombe sous les coups de l'ennemi a fait de sa vie à lui un noble usage et que, par sa mort, il a contribué à nous garder intact tout ce qui fait l'honneur de la vie. Cependant sa mort a d'autres mérites encore ; elle revêt une gloire plus éclatante. Mais a-t-elle la gloire du martyre ?

LA GRACE DIVINE

La mort sur le champ de bataille équivaut-elle simplement au martyre ?

Des orateurs et — on le comprend moins — des écrivains catholiques ont répondu par l'affirmative. C'est aller contre la vérité. Mais cette prétention est lointaine puisqu'elle fut jadis celle de l'empereur Phocas qui voulait assimiler aux martyrs les soldats morts dans les combats.

Tout de suite, les évêques résistèrent, s'appuyant sur l'autorité de saint Basile[1]. Une doctrine exacte ne nous autorise pas à croire que la mort sur un champ de bataille ait la vertu du martyre qui rachète tout à la fois du péché et de la peine méritée par le péché. Le guerrier est exposé à porter devant le tribunal de Dieu plus d'une faute inexpiée. Nous voulons bien que l'on parle de martyrs du devoir, de martyrs du dévouement paternel ou maternel, de martyrs du patriotisme, de martyrs de l'art... On comprend ce que cela veut dire. Il s'agit de quelque chose de très grand, d'un sentiment qui fait honneur au cœur de l'homme, d'un amour qui va jusqu'à l'immolation de soi. Le martyre, dans sa signification primitive et dans son acception théologique, est autre chose. Il est le témoignage du sang volontairement rendu à Dieu. Si on peut vraiment le définir un amour qui va jusqu'à l'immolation de soi, jusqu'au sacrifice total, il faut de toute nécessité que l'objet de cet amour soit Dieu, que la mort soit infligée en haine de Dieu et acceptée par amour de Dieu. Le martyr est celui qui souffre volontairement la mort ou des tourments capables de donner la mort, en haine de la religion catholique.

Trois conditions contribuent à faire le martyr : la cause, la volonté, la peine. La cause : la première et la plus importante condition est de mourir pour un dogme de la foi. La volonté : il faut vouloir ou accepter le martyre et le martyre religieux. La peine : il s'agit de la peine suprême, allant jusqu'à la mort. Endurer le martyre constitue un acte de charité parfaite, si parfaite qu'il n'y en a pas de plus élevée. Le martyre rappelle la parole de Jésus et en épuise tout le sens et la profondeur : « La plus grande marque d'amour est de donner sa vie pour celui qu'on aime ». La conséquence première et immé-

[1] S. Basil. *Epist.* CLXXXVIII, 13.

diate est que le chrétien qui a subi le martyre entre aussitôt et par le fait même, dans la possession du bonheur céleste, indépendamment de tout autre moyen ou condition.

La mort du martyr et la mort du soldat ne sont pas identiques, et celle-ci ne saurait être appelée proprement un martyre. Cependant, par la miséricorde de Dieu et par le généreux amour de l'homme, la mort sur le champ de bataille possède une force toute particulière d'expiation et de rédemption. Oui, la mort du soldat qui tombe pour son pays est assez glorieuse par sa beauté réelle ; pas n'est besoin qu'on lui apporte une gloire mensongère. Elle a d'abord une gloire toute naturelle que l'antiquité a chantée :

Dulce et decorum est pro patria mori. (Horat. Od., lib. III, 2.)

Cette gloire garde toujours son lustre. Les glorieux tombés de nos luttes pour l'honneur, la liberté et la justice, en donnant toutes les gouttes de leur sang pour la rançon de leur pays, honorent, autant qu'il est possible à l'homme, ce même pays et lui font une réputation de valeur qui suscite l'admiration des amis et des ennemis. Ils sauvent leurs frères. Ils proclament que la patrie doit être aimée plus que soi-même, que rien ne grandit tant la vie que de la sacrifier pour un grand devoir. Leur exemple est une leçon qui se transmettra d'âge en âge et qui s'imposera aux plus lointaines générations, héritières de toute la noblesse du présent. Morts, ils vivront encore dans la mémoire des hommes ; tombés, ils continueront de combattre. Mais écoutons Périclès faire l'éloge des guerriers d'Athènes morts dans la guerre du Péloponèse. « Oui, en parlant de notre gloire, j'ai achevé l'éloge de nos guerriers, puisque c'est à leur valeur et à celle de leurs pareils que nous en sommes redevables ; puisque dans toute la Grèce, ils sont les seuls pour qui la louange

ne puisse jamais paraître au-dessus des actions. On peut dire d'une mort aussi glorieuse que c'est la première et la dernière preuve qu'un homme puisse donner de sa vertu ».

L'effusion totale du sang, le don de la vie pour une grande cause, le crucifiement de soi au devoir, élève l'homme au plus haut degré d'ascension où il puisse humainement atteindre. Faire son devoir est une des formes les plus importantes du service de Dieu, et mourir pour son devoir c'est mourir pour Dieu, ou, du moins, c'est mourir d'une mort bénie de Dieu.

D'un autre côté, « le Dieu des armées tient en réserve pour les combattants, des grâces de choix, des pardons à part, des repentirs soudains, des mouvements instantanés de foi et d'amour qui assurent l'éternel salut[1] ».

Le poète a bien dit :

> Qui meurt pour son pays monte plus vite à Dieu.

S'il s'agit d'un catholique en paix et en amitié avec son Dieu, la mort sur le champ de bataille — sans être proprement le martyre — pourra très facilement revêtir la forme et la force d'un acte de charité parfaite, capable d'ouvrir immédiatement le ciel. Mais cet acte de charité parfaite n'est pas nécessairement attaché à la mort du soldat comme il l'est à la mort du martyr ; il ne naît que d'une grâce spéciale de Dieu.

S'il s'agit d'un chrétien qui, dans l'ordinaire de la vie, cherche Dieu, prie, lutte, veut le bien, mais est tombé par oubli ou par faiblesse dans quelque faute grave, la mort sur le champ de bataille, si elle est offerte à Dieu, contribuera grandement à obtenir pour ce chrétien la charité parfaite qui, jointe au désir explicite ou implicite

[1] Mgr Pie, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 338.

du sacrement, le lavera de ses oublis et de ses faiblesses.

S'agit-il d'un chrétien qui vit, depuis longtemps, dans l'indifférence ? Le sacrifice de sa vie ne sera pas encore sans très grands espoirs de salut. Tout acte bon est en relation avec Dieu, et la mort du soldat, glorieusement acceptée, est un acte bon et excellent. Le cri de conscience qui pousse l'homme à cet acte bon, n'est qu'un écho de la voix de Dieu dans l'âme. C'est, par conséquent, comme une première grâce qui attirera la grâce totale et servira à conduire l'âme vers le but surnaturel.

Dieu dit Fénelon, a pitié de ses pauvres enfants... Un fond de foi et des principes de religion, qui dorment au bruit des passions excitées, se réveillent tout à coup dans le moment d'un extrême danger. Cette extrémité dissipe soudainement toutes les illusions de la vie, tire une espèce de rideau, ouvre les yeux à l'éternité et rappelle toutes les vérités obscurcies. Si peu que Dieu agisse dans ce moment, le premier mouvement d'un cœur accoutumé autrefois à lui est de recourir à sa miséricorde... Les hommes faibles et qui ne voient que les dehors veulent des préparations, des actes arrangés, des résolutions exprimées. Dieu n'a besoin que d'un instant où il fait tout.

« Il n'est pas, dit le cardinal archevêque de Paris, jusqu'à ces enfants du désert, venus combattre dans les rangs de notre armée, pour qui nous ne puissions penser que leur foi en Dieu et leur héroïque bravoure leur ont obtenu part au bienfait de la Rédemption et ouvert les portes de la vie éternelle [1]. »

Dans tous ces cas, les actes du sacrement de pénitence : aveu et absolution, moyens ordinaires auxquels Dieu attache la communication de sa grâce, n'interviennent pas nécessairement. Mais Dieu, par l'institution des sacrements, ne s'est pas lié les mains ; il a toujours,

[1] Le cardinal Amette, *Discours prononcé au service solennel célébré à Notre-Dame de Paris pour les victimes de la guerre.* Revue pratique d'apologétique. Nov. 1914. p. 132.

par ailleurs, ses moyens à lui, qui sont les moyens de l'Infini et du Tout-Puissant, d'arriver aux âmes, de les attirer à lui et de se donner à elles. Plus la justice sévit avec force, plus la miséricorde s'exerce. Ne mettons pas de bornes à cette miséricorde. Ne prétendons pas que le mystère d'amour et de pardon n'a pas le temps de s'exercer entre Dieu et l'âme surprise dans un état de faute. Il faut si peu de temps à Dieu pour accomplir les œuvres les plus admirables. On racontait à saint Alphonse de Liguori un suicide qui venait de se produire : un homme s'était jeté à l'eau où il avait péri ; et le narrateur finissait le triste récit par cette réflexion : « Encore un damné ! » — « Gardez-vous bien de parler ainsi, reprit le saint ; la miséricorde de Dieu a eu le temps de passer entre le pont et l'eau ». C'est que l'imminence de la mort, la fuite de toutes les choses de ce monde, creuse dans l'âme humaine un abîme où peut entrer la grâce divine. La lumière se fait, l'amour s'offre et conquiert, et les âmes repentantes sont réconciliées avec leur Créateur et leur Sauveur. Sans doute, l'œuvre d'épuration n'est pas achevée ; mais le Purgatoire est là.

Chose singulière ! L'antiquité semble avoir entrevu quelque chose du pouvoir d'expiation que peut avoir le sang versé dans les batailles. Périclès disait sur la tombe des soldats morts dans la guerre du Péloponèse : « Je soutiens qu'un semblable dévouement doit couvrir bien des fautes, et que le bien l'emportant sur le mal, un citoyen qui meurt pour son pays le sert plus en un jour qu'il n'a pu le desservir dans le cours de sa vie ». Le Christianisme a donné à cette vue audacieuse de l'orateur antique sa plénitude et sa vérité ; en particulier dans une guerre où le bon droit est évident, où la religion se manifeste sans cesse par la multiplicité de ses ministres, par l'offrande répétée du saint sacrifice, par la prédication, par les sacrements, par la sainte contagion de

l'exemple... C'est à chaque instant la révélation du catholicisme ; c'est l'appel varié et tout-puissant de la grâce ; c'est la rosée tombant du ciel large ouvert : tous les calices des fleurs peuvent s'en emplir. Et c'est bien là l'impression qu'on a sur le champ de bataille. Cette impression, je la trouve nettement exprimée sous la plume d'un jeune officier qui, avant la guerre, était étudiant au grand séminaire d'Issy : « Ça été une telle joie pour moi de voir, devant cette présence de la mort, les âmes s'élever, se rapprocher de Dieu ; de sentir, autant qu'on peut sentir, que la plupart de ceux qui tombaient là étaient en état de grâce, élevés au plus haut niveau moral qu'ils puissent atteindre, unis par leur humble résignation au divin Crucifié, que je supporterais volontiers la pire vie pour toujours sentir cela [1] ».

DE QUELQUES AUTRES AVANTAGES SURNATURELS

Il est doux comme l'espérance et fort comme la foi de penser que, dans l'épouvante des champs de bataille, sur les luttes et sur les agonies, la grâce de Dieu descend plus prévenante et plus pressante. « Qui pourrait dire, demande avec raison Joseph de Maistre, que la mort trouvée dans les combats n'ait pas de grands privilèges et qui pourrait croire que les victimes de cet épouvantable jugement aient versé leur sang en vain ? »

Ce serait le moment d'exposer la grande doctrine de la Rédemption qui nous fait entrer au cœur même du catholicisme, la loi du rachat par le sang et par toute souffrance, loi du rachat personnel et du rachat du prochain, loi de vie dans le sacrifice, succédant à la loi de désordre et de mort dans le péché. Si l'homme le veut, tout ce qui

[1] *Revue pratique d'apologétique,* décembre 1914. Ces lignes sont de l'abbé Marraud. Il n'a pas tardé à mourir de cette mort qu'il décrivait si bien.

le torture le grandit, tout ce qui le contrarie le sanctifie. Par le péché il s'était éloigné de Dieu et du bien ; par le châtiment il s'en rapproche. Comment cela se peut-il faire ? C'est le Fils de Dieu qui descendu parmi nous, devenu homme comme nous et versant son sang pour expier le péché, a donné à la souffrance cette vertu singulière de régénérer à ce point ceux qu'elle visite. Tout sacrifice et toute peine que nous joignons aux sacrifices et aux peines de Jésus entrent en lutte contre le péché, contre l'œuvre du péché et met en nous la grâce et les œuvres de la grâce. Tant que nous sommes ici-bas, ces mérites peuvent paraître bien obscurs, infirmes. Ils sont surnaturels et cachés : nous ne les voyons pas. Mais la foi nous dit qu'ils sont là, à notre disposition, comme la semence dans le sillon. La mort et notre arrivée au ciel leur donneront tout épanouissement. Alors, ravie de leur beauté, l'âme comprendra que les douleurs endurées en ce monde n'étaient rien en comparaison du bonheur qu'elles ont attiré[1].

Aussi y a-t-il grande injustice de la part de l'homme à confiner son regard et sa pensée sur les maux qui l'affligent dans le temps présent, et à refuser de les porter sur ce que saint Paul appelle « la révélation du fils de Dieu ».[2] Voilà donc que par nos souffrances courageusement supportées, nous expions nos fautes. Et non seulement nous nous acquittons envers la justice divine, nous devenons encore, en quelque sorte, les créanciers de Dieu et il devient notre débiteur. Nous lui présentons nos labeurs, nos souffrances, et devant ce chèque signé du Christ, Dieu nous donne les trésors mêmes des cieux.

Tout n'est pas dit. Le Christ n'avait pas à racheter

[1] II. Cor. IV, 17. Id enim quod in præsenti est, momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis.

[2] Rom. VIII, 19.

pour lui. Saint, sans tache, séparé des pécheurs, il n'avait rien de personnel à expier. C'est pour nous et pour notre salut qu'il a souffert et qu'il est mort. Ayant racheté pour les autres, il nous a donné de même de racheter pour nos frères. Tous les chrétiens forment un corps dont la tête est le Christ. De ce chef sublime, l'influx de vie se répand dans tout l'organisme. Mais, dans le corps, les membres se rendent de mutuels services; l'action de l'un sert à l'autre, et le travail de chacun sert au bon fonctionnement de l'ensemble. Si, de l'organisme humain, nous transportons cette loi dans le christianisme, nous nous trouvons en présence de « la Communion des Saints ». Une immense réserve, un océan de mérites s'est formé au sein de l'Eglise; océan infini, car le Christ y a versé tous les mérites de sa vie et de sa mort. Cet infini reçoit encore une surabondance; en effet, tout juste qui pâtit courageusement, soit qu'il ait accepté la douleur, soit qu'il ait été au-devant d'elle, jette, autant de fois qu'il est visité par l'épreuve, sa goutte d'or dans le trésor commun de l'Eglise. Et comme une mère prend, dans la bourse de la famille, la pièce destinée à subvenir aux besoins de ceux qui sont les moins actifs ou qui sont encore incapables d'apporter leur part de gain, de même, l'Eglise prend du surplus de ses fils généreux pour payer les dettes de ceux qui sont plus dépourvus : âmes depuis longtemps languissantes dans la voie du bien ou âmes nouvellement venues des régions ruineuses du péché.

Voilà la double merveille que Dieu fait avec nos souffrances. Avec le temps il travaille pour l'éternité; avec nos misères il crée des merveilles de grâce; avec la peine passagère d'un seul, il prépare l'éternelle rançon d'âmes nombreuses.

Si tout sacrifice ou toute souffrance chrétiennement acceptée a ce pouvoir d'expiation personnelle et de rachat

pour autrui, le sacrifice de la vie, sur le champ de bataille, possède une vertu particulière.

L'histoire de la mort violente est singulière parmi les peuples. Pourquoi cette effusion de sang humain que l'on retrouve presque partout jusqu'au début de l'ère nouvelle; que l'on rencontrait encore récemment chez certaines peuplades ? Que veut-on, que cherche-t-on dans ces sacrifices ? On ne découvre bien la réponse que le jour où, sur une croix dressée au sommet du Calvaire, le Juste meurt pour les injustes. Saint Paul commente et explique : « Il n'y a pas de pardon sans effusion de sang[1] ». Oui ; et de ce sang, « ayant offert une seule hostie pour les péchés, le Christ s'est assis pour toujours à la droite de Dieu ». Mais il a donné à ceux qui participent à son immolation par quelque sacrifice, et surtout par un sacrifice sanglant, de pouvoir adorer, réparer et mériter avec Lui, pourvu qu'ils soient des victimes saintes ou repenties.

En présence de la mort, le soldat chrétien a l'intuition d'être en présence d'une source particulièrement abondante en mérites, non seulement pour lui, mais pour ceux qu'il aime. Il lui arrive de dire : « Mon Dieu, je vous offre ma vie, j'en fais le sacrifice à votre souveraine majesté. Je vous l'offre pour l'expiation de mes péchés, mais je vous l'offre aussi pour telle et telle personne, pour ma famille, pour tel groupement d'individus, je vous l'offre pour ma Patrie ». Ces paroles ont leur sens : le sacrifice de la vie est le plus grand que nous puissions faire. Cette grandeur même lui donne un immense pouvoir d'attirer la grâce, et cette grâce dont l'homme dispose en quelque façon, il l'applique aux âmes de son choix par une attribution que Dieu sans doute ratifie. Au souvenir de certaines morts plus douloureuses et plus tragiques,

[1] Heb. x, 14.

Joseph de Maistre faisait cette réflexion : « Il y a eu dans le cœur de Louis XVI et de la céleste Elisabeth, telles acceptations capables de sauver la France ». Qui dira à l'heure terrible de la guerre, ce que valent pour le relèvement d'un pays les acceptations d'une foule de soldats unissant leur mort sanglante à la mort sanglante de Jésus-Christ et demandant à Dieu jusqu'au dernier soupir le salut de leur Patrie ?

Cependant les plus belles conséquences du sacrifice religieux et patriotique ne nous sont pas encore connues. La révélation ne nous en sera donnée qu'au ciel. « *Charissimi, nunc filii Dei sumus, et nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam, cum apparuerit, similes ei erimus : quoniam videbimus eum sicuti est.* »[1]

[1] Joan, 1 epist. III, 2.

LEÇON VII

UN ASPECT DE LA GUERRE

LA GUERRE EST-ELLE UN CHATIMENT

Une fois arrivés à cette étape de notre route, nous rencontrons une question qui se pose comme d'elle-même : La guerre est-elle un châtiment?

La doctrine catholique est que la souffrance, quelle que soit la forme qu'elle emprunte, est une expiation. Si ce n'est pas là son seul rôle, c'en est du moins un aspect. Lorsque l'épreuve fond sur les individus ou sur les peuples, l'Eglise, dans sa liturgie, demande à Dieu de détourner des fidèles « les châtiments qu'ils ont mérités par leurs péchés ». Ce faisant, elle s'appuie sur l'Ecriture qui établit, à différentes reprises, cette même vérité : « La mort, dit l'Ecclésiastique, le sang, les querelles et l'épée, les oppressions, la famine et les ruines et tous les fléaux ont été créés pour punir les méchants »[1].

Lorsque, ouvrant la Sainte-Ecriture, on cherche à se rendre compte du *pourquoi* des fléaux, on voit qu'ils interviennent d'ordinaire à titre de châtiment, cela dans l'Ancien aussi bien que dans le Nouveau Testament. Dans l'Ancien Testament, qui est la loi de crainte, l'idée de châtiment tient une place considérable. Dès qu'une infraction plus grande a été commise, les prophètes se présentent, austères et menaçants, devant les rois comme devant les peuples, et annoncent les vengeances divines.

[1] Eccli, XI, 9-20.

Quels accents de tragique beauté sur les lèvres d'Amos, de Nathan, d'Ezéchiel, de Jérémie... ! Quelle effrayante peinture des maux qui vont venir ! Lorsque ces maux sévissent, les prophètes continuent à élever la voix pour proclamer la justice de Dieu et inviter Israël à la résignation et à l'amendement ; ils rappellent que les afflictions présentes sont la punition des révoltes contre Dieu. Israël le confesse à son tour : « Malheur à nous, parce que nous avons péché »[1].

Le terrible *vae* ne retentit pas seulement à travers les pages des prophètes, mais aussi dans les *Nombres*, dans les *Proverbes*, dans les *Psaumes*.

L'Evangile ne parle pas autrement. Contentons-nous d'y relire ces quelques passages, où Notre-Seigneur unit évidemment les deux idées de faute et de châtiment. Il parle de Jérusalem et établit de façon très nette un lien entre l'infidélité de cette ville et la ruine qui lui était réservée : « Jérusalem, Jérusalem qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés, que de fois j'ai voulu rassembler tes fils comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes ? et tu ne l'as pas voulu. Voici que tes maisons seront désertes[2] ». Et dès que Jésus, approchant de la cité, l'aperçut, il pleura sur elle et dit : « Si tu avais connu et même si aujourd'hui encore tu connaissais ce qui peut t'apporter la paix, ce à quoi tes yeux ne sont pas ouverts ! Car, les jours viendront où tes ennemis t'entoureront d'un rempart, ils t'entoureront et te presseront de toutes parts ; ils te renverseront à terre, toi et tes fils qui habitent en toi, et ils ne laisseront pas en toi pierre sur pierre *parce que* tu n'as pas connu le temps où tu étais visitée[3] ».

[1] Thren. v, 16.
[2] Matth. xxiii, 37-38.
[3] Luc, xix, 41-44.

La guerre échappe-t-elle à cette loi ? Non. Elle est, elle aussi, un redoutable châtiment. Et si nous consultons, comme tout à l'heure, la liturgie, expression de la pensée de l'Eglise, nous voyons que, dans la guerre et par la guerre, « Dieu nous frappe pour nous guérir et nous propose le remède au moyen du châtiment [1] ».

Cette idée a passé dans toute la littérature catholique ou bien elle en est sortie. Les théologiens et les simples fidèles considèrent la guerre comme un châtiment du péché. « La guerre humilie, écrit saint Augustin, elle purifie ou elle punit des fautes dont aucun peuple n'est innocent. Il en est ainsi alors même que la victoire se tourne du côté des méchants. Alors par une secrète disposition de ses jugements, Dieu humilie ceux qui tout en ayant le bon droit pour eux ne laissaient pas d'être coupables par ailleurs ; il les rend meilleurs par l'épreuve, en même temps qu'il les châtie par la défaite [2]. » Prêchant au milieu des troubles de la Fronde, Bossuet disait : « Dieu par une juste vengeance, voyant que nous refusons de nous unir à sa souveraine bonté par une affection cordiale, nous fait ressentir les malheurs de mille divisions intestines [3] ».

Bossuet encore — on ne se lasse pas d'écouter un maître si docte et si sûr — commence hardiment la troisième partie du *Discours sur l'histoire universelle* par ces mots : « Les révolutions des empires sont réglées par la Providence et servent à humilier les rois ». Les Juifs ont duré jusqu'à Jésus-Christ. Quand ils l'ont méconnu et crucifié, les Romains ont prêté leurs mains sans y penser à la vengeance divine et ont exterminé ce peuple ingrat. « Jérusalem périt pour ses péchés [4]. »

[1] Postcommunion de la messe *Pro tempore belli*.

[2] S. August. *De civitate Dei*, cap. xv.

[3] Sermon pour la fête de la Compassion. *Sur la dévotion à la Sainte Vierge*.

[4] Bossuet. *Discours sur l'histoire universelle*, IIe partie, ch. vi.

Plus tard, Rome persécutrice, enivrée du sang des chrétiens, comme parle saint Jean, tombe à son tour d'une grande chute. Et tous les empires les plus fameux tombent les uns après les autres et expient, dans la défaite et la ruine, leurs blasphèmes, leur orgueil, leur cruauté. Seul subsiste l'empire que Jésus a établi (l'Église) « empire qui doit subsister au milieu de la ruine de tous les autres, et auquel seul l'éternité est promise ». Où peut-on recevoir une plus belle leçon de la vanité des grandeurs humaines ? demandait l'évêque au duc de Bourgogne. Et à cette « belle leçon » qui pouvait ne s'appliquer qu'à l'individu, il ajoutait pour le futur roi « ces deux vérités fondamentales : premièrement, c'est Dieu qui forme les royaumes pour les donner à qui il lui plaît ; et secondement il sait les faire servir, dans les temps et dans l'ordre qu'il a résolu, aux desseins qu'il a sur son peuple ».

La conclusion était : « C'est ce qui doit tenir tous les princes dans une entière dépendance et les rendre toujours attentifs aux ordres de Dieu[1] ».

Et c'est de Maistre qui écrit cette page si énergique :

Mais lorsque les crimes et surtout les crimes d'un certain genre, se sont accumulés jusqu'à un point marqué, l'ange exterminateur presse sans mesure son vol infatigable. Pareil à la torche ardente tournée rapidement, l'immense vitesse de son mouvement le rend présent à la fois sur tous les points de sa redoutable orbite. Il frappe au même instant tous les peuples de la terre; d'autres fois, ministre d'une vengeance précise et infaillible, il s'acharne sur certaines nations et les baigne dans le sang. N'attendez pas qu'elles fassent aucun effort pour échapper à leur jugement ou pour l'abréger. On croit voir ces grands coupables, éclairés par leur conscience, qui demandent le supplice et l'acceptent pour y trouver l'expiation. Tant qu'il leur restera du sang, elles viendront l'offrir, et bientôt une *rare jeunesse* se fera

[1] Cf. *id.* IIIe partie, ch. Ier.

raconter ces guerres désolatrices produites par les crimes de ses pères [1].

Cependant une remarque s'impose. Si la loi des fléaux comme châtiment est générale quand il s'agit des peuples, des exceptions manifestes sont notées, quand il s'agit des individus. Dans l'Ancien Testament, Job, au milieu des tourments qui l'affligent, proclame son innocence [2], ou, du moins, la disproportion qui existe entre son malheur et ses fautes. Quelque chose de semblable se trouve dans l'Évangile. « Et Jésus passant aperçut un homme qui était aveugle de naissance. Alors, ses disciples de l'interroger : Maître, qui a péché pour qu'il soit né aveugle, lui ou ses parents ? — Jésus répondit : Ni lui n'a péché, ni ses parents, mais ceci est arrivé pour que l'action de Dieu soit manifestée en lui [3]. »

Mais voici une autre question :

TELLE GUERRE EN PARTICULIER EST-ELLE UN CHATIMENT ?

Peut-être faut-il répondre que nous ne le savons pas ; que Dieu seul le sait et que, dès lors, il pourrait seul nous l'apprendre.

Ne craignons pas de répéter le mot de l'apôtre : « O élévation des richesses de sagesse et de science de Dieu : que ses jugements sont incompréhensibles et ses desseins impénétrables ! Car qui a connu la pensée du Seigneur ? ou qui a été son conseiller [4] ? » Certes, aucun mortel ne se flattera d'être ce savant et ce conseiller. Aucun n'oubliera que le Seigneur « habite une lumière inaccessible [5] ». Toutefois, la thèse exposée dans les pages

[1] J. de Maistre. *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*. Septième entretien.

[2] Job, XXIII, 11-12.

[3] Joan, IX, 1-3.

[4] Rom., XI, 33-34.

[5] I Tim., VI, 16.

précédentes semble subsister et incliner à l'affirmative ceux qui cherchent non à pénétrer orgueilleusement la pensée de Dieu, mais à reconnaître avec humilité le temps de sa visite.

Il est des écrivains, voire des théologiens, qui, dans les circonstances présentes, semblent éprouver une répugnance extrême à prononcer le nom de châtiment. Comme si leur pays n'avait rien à expier, ou comme si reconnaître l'avènement de la vengeance divine était manquer d'amour à l'égard de son pays ! A Dieu ne plaise. On peut aimer son pays — et souverainement — et avouer qu'il est coupable. Qui était plus patriote que le vieux Mathathias ? Cependant il disait à ses fils : « Le règne de l'orgueil s'est affermi. Aussi voici un temps de châtiment ». De même, à une époque de grande calamité, Judith s'écriait : « Nos souffrances sont moindres que nos péchés ».

Le Souverain Pontife nous autorise dans cette voie lorsque, à la date du 8 septembre 1914, il conjure prêtres et fidèles de demander à Dieu, « maître et arbitre de toutes choses, que, se souvenant de sa miséricorde, il dépose le fléau de sa colère par lequel il demande aux nations raison de leurs fautes ».

Certaine nation qui, plus que toute autre, souffre de la guerre, ne paraît pas avoir mérité l'effroyable punition. Dans sa Lettre pastorale de Noël 1914, le cardinal Mercier, exprimant sa douleur, qui se multiplie de celle de tout son peuple, écrit :

Une catastrophe s'abat sur le monde, me disais-je, et notre chère petite Belgique, si fidèle à Dieu, pourtant, dans la masse de sa population, si fière dans son patriotisme, si grande dans son Roi et dans son gouvernement, en est la première victime. Elle saigne, ses fils tombent, par milliers, dans nos forts, sur les champs de batailles, pour défendre son droit et l'intégrité de son territoire; bientôt, il n'y aura plus sur le sol belge une seule famille qui ne soit en deuil ;

pourquoi, ô mon Dieu, toutes ces douleurs? Seigneur, Seigneur, nous avez-vous abandonnés?

Cependant si, au lieu de comparer une nation à une autre, on la considère isolément, elle apparaîtra, si noble soit-elle, coupable de bien des fautes. Et dès lors la thèse qui a été exposée dans les pages précédentes, gardera encore, dans une mesure variable, son application. Aussi le cardinal Mercier ajoute-t-il plus loin :

Quant à nous, mes frères, nous voulons sincèrement L'adorer. Nous ne voyons pas encore, dans tout son éclat, la révélation de sa sagesse, mais notre foi Lui fait crédit. Nous nous humilions devant sa justice et nous espérons en sa miséricorde. Avec le saint homme Tobie, nous reconnaissons qu'Il nous châtie, parce que nous avons péché, mais nous savons qu'Il nous sauvera, parce qu'Il est miséricordieux.

Il serait cruel d'appuyer sur nos torts, au moment même où nous les payons si durement et avec tant de grandeur d'âme. Mais n'avouerons-nous pas que nous avions quelque chose à expier? A qui Il a beaucoup donné, Dieu a le droit de beaucoup redemander. Or, le niveau moral et religieux du pays montait-il de pair avec sa prospérité économique? Le repos dominical, l'assistance à la Messe du dimanche, le respect du mariage, les lois de la modestie, qu'en faisiez vous? Que devenaient, même dans les familles chrétiennes la simplicité de nos pères, l'esprit de pénitence, la confiance dans l'autorité? Et nous religieux, prêtres, évêque, nous surtout, dont la sublime mission est de traduire dans notre vie, plus encore que dans nos discours, l'Evangile du Christ, nous donnions-nous assez le droit de redire à notre peuple la parole de l'apôtre des nations : « Copiez votre vie sur la mienne, comme la mienne est copiée sur celle du Christ ». Nous travaillions, oui : nous priions, oui encore; mais c'est trop peu. Nous sommes, par devoir d'état, les expiateurs publics des péchés du monde. Or, qu'est-ce qui dominait dans notre vie, le bien-être bourgeois, ou l'expiation?

Oh! oui, tous nous tombions, à nos heures, sous le reproche, que faisait l'Eternel à son peuple élu, après la sortie

d'Egypte : « J'avais engraissé mon peuple et il a regimbé ; mes fils ont été infidèles, ils m'ont traité comme si je n'étais pas leur Dieu ; je les traiterai comme s'ils n'étaient plus mon peuple ».

Dieu ne traite pas de la même manière les individus et les peuples. Il visite ses saints par l'épreuve pour les sanctifier davantage ; il attend patiemment, quand il lui plaît, le retour des coupables et, s'ils ne reviennent pas à lui, il réserve le châtiment pour l'éternité. Il retrouvera les individus par delà la tombe ; il aura l'éternité pour exercer sa justice sur eux. Les nations ne subsisteront pas comme nations dans l'autre vie : c'est maintenant qu'elles expirent.

Le chatiment n'entraine pas nécessairement la défaite

Cette vue des maux de la guerre sous le seul aspect de châtiment est incomplète, ou plutôt, il est nécessaire de distinguer entre châtiment et châtiment. Il y a le châtiment radical, où la seule justice exerce ses arrêts rigoureux, et le châtiment expiatoire, où la miséricorde intervient, tempère les rigueurs de la justice et, loin de détruire, relève et restaure dans l'honneur et dans la force.

Qui dit châtiment, à propos d'une guerre, ne dit donc pas, par là même, défaite. La guerre a bien des rigueurs à son service. Pas n'est besoin du désastre final pour châtier les peuples au milieu desquels elle sévit. Si nombreuses et si graves qu'aient été les fautes commises, le sang, les angoisses, les larmes... peuvent suffire à les couvrir.

Le peuple qui porte la guerre chez un peuple voisin est peut-être le plus coupable, et c'est lui que Dieu a résolu de châtier. Le peuple attaqué est peut-être le plus cher à

la Providence ; il ne passe par une épreuve momentanée que pour sortir plus grand.

Rien n'est plus capable de déconcerter nos calculs que la conduite de la Providence dans l'entreprise et la succession des batailles : toutes les prévisions humaines sont ici déconcertées. Parfois donc, Dieu accorde finalement la victoire au peuple qui a suffisamment expié par les sacrifices préliminaires ; parfois il poursuit les coupables jusqu'à l'humiliation de la défaite, en se réservant de châtier, à l'heure et dans la mesure qu'il lui plaira, ceux qui avaient d'abord été par la victoire les instruments de ses desseins. Vis-à-vis de certains peuples, Dieu agit à la manière d'un père irrité par les fautes de son fils. Deux motifs l'obligent à sévir : le rétablissement de l'ordre troublé et l'amendement du coupable. Vis-à-vis d'autres peuples qu'il sait criminels à fond et inflexibles, il se montre impitoyable après avoir vainement appelé et attendu. D'ailleurs, ni la victoire ni la défaite ne sont une fin pour Dieu ; et nous, faits pour l'éternité, nous devons nous rappeler qu'il est des défaites heureuses et des victoires perfides, et que parfois Dieu donne l'empire du monde à ses ennemis « comme un présent de nul prix ».

Qui n'admirerait ici la Providence divine si évidemment déclarée sur les Juifs et sur les Chaldéens, sur Jérusalem et sur Babylone? Dieu veut les punir tous les deux ; et afin qu'on n'ignore pas que c'est lui seul qui le fait, il se plaît à le déclarer par cent prophéties... Mais Dieu découvre ici le grand secret des châtiments dont il se sert : un châtiment de rigueur sur les Chaldéens ; un châtiment paternel sur les Juifs, qui sont ses enfants.

L'orgueil des Chaldéens (c'était le caractère de la nation et l'esprit de tout cet empire) est abattu sans retour. « Le superbe est tombé et ne se relèvera pas », disait Jérémie ; et Isaïe devant lui : « Babylone la glorieuse, dont les Chaldéens insolents s'enorgueillissaient, a été faite comme Sodome et comme Gomorrhe » à qui Dieu n'a laissé aucune

ressource. Il n'en est pas ainsi des Juifs : Dieu les a châtiés comme des enfants désobéissants qu'il remet dans leur devoir par le châtiment, et puis touché de leurs larmes, il oublie leurs fautes. « Ne crains point, ô Jacob, dit le Seigneur, parce je suis avec toi. Je te châtierai avec justice, et ne te pardonnerai pas comme si tu étais innocent; mais je ne te détruirai pas comme je détruirai les nations parmi lesquelles je t'ai dispersé. » C'est pourquoi Babylone, ôtée pour jamais aux Chaldéens, est livrée à un autre peuple ; et Jérusalem, rétablie par un changement merveilleux, voit revenir ses enfants de tous côtés[1].

L'histoire nous montre, en effet, des conquérants ambitieux et cruels qui remportent les triomphes les plus surprenants. Enivrés de leurs premières victoires, ils arrivent à penser que le monde tout entier ploiera sous leur domination. Ce moment d'aveuglement est précisément celui que Dieu a choisi pour le commencement de leur ruine. Ils tombent alors par leurs propres excès ou sous le choc d'une nation qu'ils avaient cru asservir. Et ainsi, remarque Jérémie, « le marteau qui a brisé l'univers est brisé lui-même ».

Quand les rois enfants de David suivent les bons exemples de leur père, Dieu fait des miracles surprenants en leur faveur; mais ils sentent, quand ils dégénèrent, la force invincible de sa main qui s'appesantit sur eux... L'impiété s'augmente, et Dieu suscite en Orient un roi plus superbe et plus redoutable que tous ceux qui avaient paru jusqu'alors : c'est Nabuchodonosor, roi de Babylone, le plus terrible des conquérants. Il le montre de loin aux peuples et aux rois comme le vengeur destiné à les punir. Il approche et la frayeur marche devant lui. Il prend une première fois Jérusalem, et transporte à Babylone une partie de ses habitants. Ni ceux qui restent dans le pays, ni ceux qui sont transportés, quoique avertis les uns par Jérémie, et les autres par Ezéchiel, ne font pénitence... Le vengeur revient en Judée, et le joug de Jérusalem est

[1] Bossuet. *Discours sur l'histoire universelle*, IIe partie, ch. VII.

aggravé; mais elle n'est pas tout à fait détruite. Enfin l'iniquité vient à son comble; l'orgueil croît avec la faiblesse, et Nabuchodonosor met tout en poudre...

La chute du peuple de Dieu devait être l'instruction de tout l'univers. Nous voyons en la personne de ce roi impie, et ensemble victorieux, ce que c'est que les conquérants. Ils ne sont pour la plupart que des instruments de la vengeance divine. Dieu exerce par eux sa justice, et puis il l'exerce sur eux-mêmes. Nabuchodonosor revêtu de la puissance divine, et rendu invincible par ce ministère, punit tous les ennemis du peuple de Dieu... Tout tombe, tout est abattu par la justice divine, dont Nabuchodonosor est le ministre, il tombera à son tour et Dieu qui emploie la main de ce prince pour châtier ses enfants et abattre ses ennemis, le réserve à sa main toute-puissante[1].

On se souvient d'une époque où toutes les nations de la terre faisaient la guerre à Dieu et à l'Eglise. Rois, philosophes, peuples semblaient ligués pour la croisade du mal. Cependant, durant de longues années aucun vengeur ne se leva en face de la conjuration universelle. Mais Dieu préparait sur les grèves de la Corse celui qui devait combattre pour lui, tout en l'ignorant. Au moment marqué, Napoléon paraît sur les champs de bataille, et la victoire semble obéir à ses ordres; il renverse ou fait trembler tous les contempteurs de la loi divine, jusqu'au moment où, vaincu lui-même, il meurt dans une île déserte, découronné mais repentant.

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, IIe Partie, ch. v.

LEÇON VIII

JUGEMENTS SUR LA GUERRE

I. — Les antinomies de la guerre

Le fait de la guerre, avec toutes ses conséquences, est bien propre à plonger l'esprit humain dans la stupeur. Quelle source féconde d'étonnements et d'interrogations ! Plus la guerre entraîne de maux, moins elle est explicable. D'autre part, comment le bien, et parfois un grand bien, peut-il sortir de cet abîme de maux ? L'homme manifeste de la bonté dans la vie ; d'où vient-il qu'il se montre tout à coup si cruel ?... De tous côtés apparaissent des antinomies sur lesquelles les philosophes, qui ont réfléchi à la guerre, n'ont pas manqué de s'arrêter. Ecoutons d'abord Fénelon :

Si le monde n'avait jamais vu la guerre allumée entre les nations voisines, il aurait peine à croire que les hommes pussent s'armer les uns contre les autres. Eux qui sont accablés de leur misère et de leur mortalité, ils augmentent avec industrie les plaies de la nature et ils inventent de nouvelles morts. Ils n'ont que quelques moments à vivre et ils ne peuvent se résoudre à laisser couler en paix ces tristes moments. Ils ont devant eux des régions immenses qui n'ont point encore trouvé de possesseur, et ils s'entre-déchirent pour un coin de terre. Ravager, répandre du sang, détruire l'humanité, c'est ce qu'on appelle l'art des grands hommes.

De Maistre, à son tour, est troublé par les aspects mystérieux de la guerre. Il commence son étude par ces

mots : « C'est un sujet que j'ai beaucoup médité. Depuis que je pense, je pense à la guerre ». Cependant il n'est pas arrivé à la comprendre. « L'homme étant donné avec sa raison, ses sentiments et ses affections, il n'y a pas moyen d'expliquer comment la guerre est possible humainement. » Avec La Bruyère il l'appelle « cette grande extravagance humaine », « la folie de la guerre ».

On sait que « Les soirées de Saint-Pétersbourg » sont une série d'entretiens entre « le Chevalier », « le Sénateur », et « le comte ». Tous trois cherchent à expliquer le « pourquoi » et le « comment » de la guerre. Comment allier la naturelle bonté de l'homme et l'insigne barbarie qu'il déploie dans la guerre ; l'instinct indéracinable de société que la nature a mis en lui, accru encore par le devoir de concorde entre les fils du Père qui est dans les cieux, et la violence qu'il met à détruire ses semblables ?

Le Chevalier risque cette explication : « Les rois commandent, il faut marcher ». Le sénateur reprend :

Les souverains ne commandent efficacement et d'une manière durable que dans les cercles des choses avouées par l'opinion ; et ce cercle, ce n'est pas eux qui le tracent. Il y a dans tous les pays des choses bien moins révoltantes que la guerre, et qu'un souverain ne se permettrait jamais d'ordonner... Il y a des sujets bien moins essentiels que la guerre, sur lesquels l'autorité sent qu'elle ne doit pas se compromettre ; et prenez garde, je vous prie, qu'il ne s'agit pas d'expliquer la possibilité, mais la facilité de la guerre. Pour couper les barbes, pour raccourcir les habits, Pierre Ier eut besoin de toute la force de son invincible caractère : pour amener d'innombrables légions sur le champ de bataille, même à l'époque où il était battu pour apprendre à battre, il n'eut besoin, comme tous les autres souverains, que de parler.

Il y a cependant dans l'homme, malgré son immense dégradation, un élément d'amour qui le porte vers ses semblables : la compassion lui est aussi naturelle que la respiration. Par quelle magie inconcevable est-il toujours prêt, au premier coup de tambour, à se dépouiller de ce carac-

tère sacré pour s'en aller sans résistance, souvent même avec une certaine allégresse, qui a aussi son caractère particulier, mettre en pièces, sur le champ de bataille, son frère qui ne l'a jamais offensé, et qui s'avance de son côté pour lui faire subir le même sort, s'il le peut.

On pourra dire : La gloire explique tout ; mais d'abord, la gloire n'est que pour les chefs ; en second lieu c'est reculer la difficulté : car je demande précisément d'où vient cette gloire extraordinaire attachée à la guerre.

Ici, toujours par la bouche de son sénateur, de Maistre exprime un grand étonnement :

Comment se fait-il que le bourreau, « ce gentilhomme », disait Voltaire, tout en n'exécutant que des coupables, et en petit nombre, soit généralement déclaré infâme, alors que le soldat qui tue sans mesure et toujours d'honnêtes gens, soit fort honoré ? Car, dans l'antiquité comme de nos jours, les hommes ont été constamment d'accord et le seront toujours pour reconnaître la prééminence de l'état militaire. D'où vient cela. Expliquez, pourquoi ce qu'il y a de plus honorable dans le monde, au jugement de tout le genre humain sans exception, est le droit de verser innocemment le sang innocent ?

Mais voici un autre sujet d'étonnement :

C'est que le métier de la guerre, comme on pourrait le croire ou le craindre, si l'expérience ne nous instruisait pas, ne tend nullement à dégrader, à rendre féroce ou dur, au moins celui qui l'exerce : au contraire, il tend à le perfectionner. L'homme le plus honnête est ordinairement le militaire honnête, et, pour mon compte, j'ai toujours fait un cas particulier du bon sens militaire... La vertu, la piété même s'allient très bien avec le courage militaire ; loin d'affaiblir le guerrier, elles l'exaltent...

Non seulement l'état militaire s'allie fort bien en général avec la moralité de l'homme, mais, ce qui est tout à fait extraordinaire, c'est qu'il n'affaiblit nullement ces vertus douces qui semblent le plus opposées au métier des armes. Les caractères les plus doux aiment la guerre, la désirent et la font avec passion. Au premier signal, ce jeune homme

aimable, élevé dans l'horreur de la violence et du sang, s'élance du foyer paternel et court les armes à la main chercher sur le champ de bataille ce qu'il appelle l'ennemi, sans savoir encore ce que c'est qu'un ennemi. Hier, il se serait trouvé mal s'il avait écrasé par hasard le canari de sa sœur : demain vous le verrez monter sur un monceau de cadavres *pour voir de plus loin*, comme disait Charron. Le sang qui ruisselle de toutes parts ne fait que l'animer à répandre le sien et celui des autres : il s'enflamme par degrés et il en viendra jusqu'à l'enthousiasme du carnage.

... Le spectacle épouvantable du carnage n'endurcit point le véritable guerrier... Dès qu'il a remis l'épée dans le fourreau, la sainte humanité reprend ses droits, et peut-être que les sentiments les plus exaltés et les plus généreux se trouvent chez les militaires.

Les fonctions du soldat sont terribles, mais il faut qu'elles tiennent à une grande loi du monde spirituel, et l'on ne doit pas s'étonner que toutes les nations de l'univers se soient accordées à voir dans ce fléau quelque chose encore de plus particulièrement divin que dans les autres ; croyez que ce n'est pas sans une grande et profonde raison que le titre de Dieu des armées brille à toutes les pages de l'Ecriture sainte.

Les oppositions mêmes qui se rencontrent dans la guerre devaient faire aboutir à des jugements différents, selon que les esprits considéraient un aspect ou un autre du terrible problème.

II. — De quelques opinions outrées sur la guerre

Il ne sera pas inutile, dans notre étude sur la guerre, de rappeler quelques jugements outrés de philosophes, quelques tableaux poussés à fond d'apologistes ou de censeurs. L'exagération, quand elle se produit dans les deux sens, apothéose et satire, aide les esprits sensés à mieux saisir la vérité.

Afin de détourner les hommes de la guerre, La Bruyère mêle, dans sa diatribe, le ridicule à l'invective :

La guerre a pour elle l'antiquité; elle a été dans tous les siècles ; on l'a toujours vue remplir le monde de veuves et d'orphelins, épuiser les familles d'héritiers, et faire périr les frères à une même bataille... De tout temps, les hommes, pour quelques morceaux de terre de plus ou de moins, se sont convenus entre eux de se dépouiller, se brûler, se tuer, s'égorger les uns les autres; et, pour le faire plus ingénieusement et avec plus de sûreté, ils ont inventé de belles règles qu'on appelle l'art militaire; ils ont attaché à la pratique de ces règles la gloire, ou la plus solide réputation ; et ils ont depuis enchéri de siècle en siècle sur la manière de se détruire réciproquement. De l'injustice des premiers hommes comme de son unique source, est venue la guerre, ainsi que la nécessité où ils se sont trouvés de se donner des maîtres qui fixassent leurs droits et leurs prétentions. Si, content du sien, on eût pu s'abstenir du bien de ses voisins, on aurait pour toujours la paix et la liberté...

La Bruyère écrit ailleurs :

Que si l'on vous disait que tous les chats d'un grand pays se sont assemblés par milliers dans une plaine, et qu'après avoir miaulé tout leur soûl, ils se sont jetés avec fureur les uns sur les autres et ont joué ensemble de la dent et de la griffe; que, de cette mêlée il est demeuré, de part et d'autre, neuf à dix mille chats sur la place, qui ont infecté l'air à dix lieues de là par leur puanteur, ne diriez-vous pas : voilà le plus abominable *sabbat* dont on ait jamais ouï parler? Et si les loups en faisaient de même, quels hurlements, quelle boucherie ! Et si les uns et les autres vous disaient qu'ils aiment la gloire, concluriez-vous de ce discours qu'ils la mettent à se trouver à ce beau rendez-vous, à détruire ainsi et à anéantir leur propre espèce; ou, après l'avoir conclu, ne ririez-vous pas de tout votre cœur de l'ingénuité de ces pauvres bêtes?

Vous avez déjà, en animaux raisonnables, et pour vous distinguer de ceux qui ne se servent que de leurs dents et de leurs ongles, imaginé les lances, les piques, les dards, les sabres et les cimeterres, à mon gré, fort judicieusement, car, avec vos seules mains, que pouviez-vous faire les uns aux autres que vous arracher les cheveux, vous égratigner

[1] *Les Caractères*, ch. x, *Du souverain ou de la république.*

au visage, ou, tout au plus, vous arracher les yeux de la tête? Au lieu que vous voilà munis d'instruments commodes, qui vous servent à vous faire réciproquement de larges plaies, d'où peut couler votre sang jusqu'à la dernière goutte, sans que vous puissiez craindre d'en échapper.

Mais, comme vous devenez d'année en année plus raisonnables, vous avez bien enchéri sur cette vielle manière de vous exterminer. Vous avez de petits globes qui vous tuent tout d'un coup, s'ils peuvent seulement vous atteindre à la tête ou à la poitrine. Vous en avez d'autres, plus pesants et plus massifs qui vous coupent en deux ou qui vous éventrent, sans compter ceux qui tombent sur vos toits, enfoncent les planchers, vont du grenier à la cave, en enlevant les voûtes et font sauter en l'air, avec vos maisons, vos femmes qui sont en couche, l'enfant et la nourrice. Et c'est là ou gît la gloire...[1].

Voici maintenant, sous la plume de Joseph de Maistre, l'apologie de la guerre. Nous sommes toujours au *Septième entretien* des Soirées de Saint-Pétersbourg, et c'est « le Sénateur » qui parle. Quel personnage représente « le Sénateur » ? Joseph de Maistre lui-même, disent les uns ; — un Russe orthodoxe de la secte des Illuminés, M. de T., disent les autres. Les premiers se prévalent de l'abus du paradoxe que fait habituellement Joseph de Maistre et aussi de quelques idées similaires qui se trouvent dans les *Considérations sur la France*, du même auteur. Les autres ne veulent pas plus donner cette responsabilité à Joseph de Maistre qu'ils ne lui donneraient celle de vues condamnées par le catholicisme et exposées par « le Sénateur », en particulier dans le XI[e] entretien. En tout cas, « le Sénateur » fait cette déclaration : « Je ne veux rien exagérer, car vous savez que j'ai une haine particulière pour l'exagération, qui est le mensonge des honnêtes gens ». Nous voilà avertis.

N'entendez-vous pas la terre qui crie et demande du

[1] *Id*. ch. XII, *Des jugements*.

sang? Le sang des animaux ne lui suffit pas, ni même celui des coupables versé par le glaive des lois... La terre n'a pas crié en vain : la guerre s'allume. L'homme saisi tout à coup d'une fureur divine, étrangère à la haine et à la colère, s'avance sur le champ de bataille sans savoir ce qu'il veut ni même ce qu'il fait... La guerre est divine en elle-même puisque c'est une loi du monde... La guerre est divine par ses conséquences d'un ordre surnaturel tant générales que particulières ; conséquences peu connues parce qu'elles sont peu recherchées, mais qui n'en sont pas moins incontestables... La guerre est divine dans la gloire mystérieuse qui l'environne, et dans l'attrait non moins inexplicable qui nous y porte. La guerre est divine dans la protection accordée aux grands capitaines, même aux plus hasardeux, qui sont rarement frappés dans les combats, et seulement lorsque leur renommée ne peut plus s'accroître et que leur mission est remplie. La guerre est divine par la manière dont elle se déclare. Je ne veux excuser personne mal à propos ; mais combien ceux qu'on regarde comme les auteurs immédiats des guerres sont entraînés eux-mêmes par les circonstances ! Au moment précis amené par les hommes et prescrit par la justice, Dieu s'avance pour venger l'iniquité que les habitants du monde ont commise contre lui. La terre avide de sang ouvre la bouche pour le recevoir et le retenir dans son sein jusqu'au moment où elle devra le rendre... La guerre est divine dans ses résultats qui échappent absolument aux spéculations de la raison humaine... La guerre est divine par l'indéfinissable force qui en détermine le succès...

Ces lignes et les pages d'où elles sont détachées sont remplies de hautes vérités, mais les assertions paradoxales n'y manquent pas. Sans faire intervenir la Providence, Ruskin célèbre, lui aussi, sur un mode lyrique, les bienfaits de la guerre :

Il n'y a de grand art possible pour une nation que celui qui est fondé sur la bataille... Tous les arts purs et nobles de la paix sont fondés sur la guerre, jamais aucun grand art ne s'est développé sur la terre qu'au sein d'une nation de soldats... Quand je veux dire que la guerre est le fondement

de tous les arts, je veux dire aussi qu'elle est le fondement de toutes les plus hautes vertus et des qualités les plus élevées de l'humanité. C'est une chose étrange et terrible pour moi de découvrir cette vérité, mais j'ai vu que c'était là un fait absolument indiscutable. La notion communément répandue que la paix et les vertus de la vie civile fleurissent ensemble, j'ai trouvé qu'elle était parfaitement insoutenable. La paix et les vices de la vie civile seuls fleurissent ensemble. Nous parlons de paix et de science, de paix et d'abondance, de paix et de civilisation, mais j'ai découvert que ce n'étaient pas là les mots que la Muse de l'Histoire accouplaient, que sur ses lèvres, les mots étaient paix et sensualité, paix et égoïsme, paix et mort. J'ai découvert, en un mot, que toutes les grandes nations ont appris par la guerre la vérité du verbe et la force de la pensée, qu'elles ont été développées par la guerre et diminuées par la paix, instruites par la guerre et trompées par la paix, formées par la guerre et trahies par la paix, en un mot qu'elles étaient nées dans la guerre et expiraient dans la paix.

III. — Le juste milieu

Evénement considérable en soi et dans ses suites, la guerre frappe fortement les esprits et les pousse en sens divers et parfois violemment opposés. Suivant l'aspect envisagé dans la guerre et suivant le caractère des individus qui étudient la guerre et dissertent sur ses maux et sur ses avantages, on a des panégyristes à outrance ou des censeurs implacables.

Les uns considèrent uniquement la justice de la cause qui a fait prendre les armes ; à leurs yeux, la guerre est la condamnation d'iniquités révoltantes dans le passé. Ils ne voient que les hautes qualités de valeur, d'abnégation, d'héroïsme humain et chrétien, exercées à toute heure du jour ; et la guerre leur apparaît dans le présent comme l'école la plus sublime de la vertu. Ils se bornent encore à imaginer les résultats heureux qui naîtront de la guerre ; et, cette fois, la guerre leur apparaît comme

une source de progrès pour l'humanité et le moyen le plus efficace du renouvellement dans l'avenir. Comment, d'après eux, hésiter à tirer l'épée, puisque ce geste terrible doit faire jaillir la source de tant d'actes sauveurs ?

Les seconds ne voient que les spectacles de sang et de larmes, les scènes de cruauté et de deuil, les iniquités et les ruines de toutes sortes, le scandale de victoires couronnant l'injustice flagrante et réduisant au désespoir les partisans malheureux de la justice.

Chez les uns et chez les autres, il y a notion de la vérité, mais notion incomplète, puisqu'ils n'examinent qu'un aspect de la question, à l'exclusion de l'autre. Il y a exclusivisme et aussi exagération et, dès lors, erreur. En réalité, la guerre n'est pas tout mal et la paix n'est pas tout bien. L'homme sage reconnaît que la guerre entre nécessairement dans la trame des événements humains, qu'il est des circonstances où elle s'impose et que, par conséquent, il faut l'envisager et s'y préparer. Mais il en sait trop les tragiques coups et contre-coups pour la désirer. Il aime la paix, mais il la veut digne.

Oui, la guerre est épouvantable. Bossuet en parle sagement lorsqu'il la montre comme « l'horreur du genre humain, le monstre le plus cruel que l'enfer ait jamais vomi »[1] ; ou encore lorsqu'il dit : « La guerre est une chose si horrible que je m'étonne comment le seul nom n'en donne pas de l'horreur : en quoi je ne puis souffrir l'extrême brutalité des anciens qui avaient fait une divinité pour la guerre, au lieu qu'un esprit qui ne s'occupe qu'aux armes est non un dieu mais une furie[2]. » Le poète parle de la haine que les mères éprouvent à l'égard de la guerre.

... Bellaque matribus
Detestata... (Horace.)

[1] Bossuet, *Panég. de saint François d'Assise*, Ire partie.

[2] *Id.*, *Pensées chrétiennes et morales*, De la guerre.

Il en est d'autres que les mères à éprouver ce sentiment. Lorsque, surtout, la guerre est en pleine furie, lorsque sous nos yeux, elle sème présentement, dans toute l'Europe, le carnage et la désolation, qui donc pourrait ne pas la détester?

Cependant, si grand mal que soit la guerre, des maux plus considérables seraient à redouter si elle n'était jamais permise. La douce paix a aussi ses dangers. Souvent les âmes s'y amollissent et les mœurs s'y corrompent. Si l'on n'y prend garde elle détrempe les caractères, affaiblit les volontés, et la masse languissante des individus finit par former une nation décadente. Les délices de Capoue désarmèrent plus de soldats que n'avaient fait la bataille précédente ; la sensualité a fait plus de victimes que les armes

... Sœvior armis

Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.

On a reproché à Salomon d'avoir trop aimé la paix. Son amour exagéré de la paix fut cause qu'il tomba personnellement dans le désordre, laissa ravager les frontières de son royaume et fit naître au sein d'Israël les semences d'un schisme lamentable.

Chacune a son heure et selon les circonstances voulues ou permises par la Providence divine, la paix et la guerre ont la valeur d'un devoir. Et chacun de ces deux devoirs a son rôle spécial dans l'éducation et le progrès des peuples. C'est là l'unique point de vue d'après lequel on peut juger sainement des choses. Telle est la profonde portée philosophique de cette parole inspirée : « Il y a temps pour la paix et temps pour la guerre : *est tempus belli et tempus pacis* ».

Le devoir de la paix est le devoir habituel et normal : devoir qui, bien compris, implique des renoncements et des efforts, mais qui, pour les peuples, est facile et agréable à la nature, et tend par lui-même à détendre plutôt qu'à bander les ressorts du courage.

« Le devoir de la guerre est un devoir accidentel, rigoureux et toujours regrettable dans ses causes et dans les malheurs qu'il entraîne, mais enfin, quand l'heure sonne, c'est le devoir. Et pour les peuples modernes, chez qui disparaît de plus en plus l'idée et l'acceptation du renoncement et du sacrifice, la nécessité d'être prêts sans cesse à ce redoutable devoir est un indispensable aiguillon d'énergie.

Au fond, écrit L. Veuillot, la guerre est bonne et la paix aussi et toutes deux peuvent être détestables. Cela dépend du motif de la guerre et des œuvres de la paix. Il y a des guerres abominables et des guerres salutaires et fécondes; il y a des paix salutaires et des paix de ruine et d'infamie[1].

Il est des paix honteuses et des guerres bienfaisantes. Alors, les nations et les princes les plus pacifiques doivent, pour le bien, sous peine de déchoir, accepter la guerre, car la paix ne serait pas une paix réelle et honorable, mais une paix semée d'embûches et ouverte à la trahison. *Dicentes : Pax, pax ; et non erat pax*[2].

Ainsi, la devise de l'homme qui écoute sa raison et du chrétien qui écoute sa foi n'est, ni *la guerre pour la guerre*, ni *guerre à la guerre*. C'est : la paix, tant qu'elle est possible ; la guerre, quand elle est nécessaire. Nous retrouvons donc le mot de saint Augustin : « *Pacem habere debet voluntas, bellum necessitas* ».

[1] *La Foi catholique*, 25 février 1913. B. Gaudeau, *Les Pacifiques de l'Évangile et les Pacifistes de la Révolution*, p. 87-88.

[2] Jerem., VI. 14.

LEÇON IX

LE BUT DE LA GUERRE

I. — Obtenir la paix

Lorsque les peuples sont en paix, leur plus grand souci doit être de conserver ce bien précieux ; lorsqu'ils entreprennent une guerre, leur but doit encore être d'arriver à la paix, de la rétablir. Pour sa part, la religion catholique profite de toutes les circonstances pour faire comprendre aux diverses nations que la paix est l'unique but à réaliser, elle ne cesse de conseiller et de favoriser l'accord des volontés. Tous ses théologiens parlent dans le sens de saint Augustin : « Nous devons vouloir la paix et ne faire la guerre que par nécessité, afin que Dieu nous délivre de cette nécessité et nous conserve la paix. Car on ne cherche pas la paix pour exciter la guerre, mais on fait la guerre pour obtenir la paix[1] ».

Le but de la guerre n'est donc ni le désir de la vengeance, ni l'humiliation d'un ennemi injuste et barbare, ni la victoire avec les satisfactions qu'elle comporte, c'est la paix. Pourquoi cet amour et cette recherche de la paix ? Saint Augustin donne la raison avec simplicité et grandeur. Il nous dit que « la paix, c'est l'ordre ; la tranquillité de l'ordre ». Et de cette brève définition, il donne ce bref commentaire : « L'ordre est l'heureuse disposition des choses ; l'ordre, c'est chaque chose à sa place, c'est

[1] S. August., epist. ccv, *ad Bonifacium*.

l'harmonie dans la parité et la disparité[1] ». « Les hommes, dit Victoria, mettent avec raison la sécurité et la paix au nombre des biens désirables ; car, même vivant dans l'abondance des autres biens, ils ne pourraient vivre heureux s'ils n'avaient pas la sécurité[2]. »

Quiconque possède la paix est à même de posséder tous les avantages qui naissent d'elle comme de leur source, puisque la paix, n'étant autre chose que l'ordre, permet de cultiver tous les biens qui, dans le domaine matériel comme dans le domaine moral, contribuent à la prospérité d'une nation.

Il est pour une nation, un meilleur moyen de s'agrandir que d'attaquer injustement les autres et de sacrifier la jeunesse et la maturité qui font sa propre force, c'est de profiter de la paix pour développer en soi et répandre chez les autres les meilleurs dons de l'humanité. Ainsi faisait autrefois l'Égypte, nous dit Bossuet. « Elle aimait la paix parce qu'elle aimait la justice, et n'avait de soldats que pour sa défense. Contente de son pays, où tout abondait, elle ne songeait point aux conquêtes. Elle s'étendait d'une autre sorte, en envoyant ses colonies par toute la terre et, avec elles, la politesse et les lois[3]. »

Aux heures où la guerre s'impose, la pensée de la paix à procurer et à fixer ne laissera pas d'inspirer la conduite des belligérants. Qui veut la fin veut les moyens, dit-on. Il est une manière de faire la guerre qui n'entraînerait pas la paix, mais qui plutôt renouvellerait la guerre dès que l'ennemi, ayant réparé ses forces, serait à même de la recommencer. Le belligérant qui abuserait de sa force pour insulter, sous toutes les formes, au droit des gens,

[1] *Pax omnium rerum, tranquillitas ordinis. Ordo est parium dispariumque rerum, sua cuique loca tribuens, De civit. Dei*, cap. XV.

[2] Victoria, *De jure belli*, 18.

[3] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, IIIe partie, ch. III.

attirerait contre lui la vengeance du ciel qui tôt ou tard se déclare contre l'iniquité, et exciterait chez l'adversaire un désir de représailles qui éclaterait immanquablement quelque jour. S'il faut une cause juste pour que la guerre soit légitime et honorable, il faut encore, au milieu même des hostilités, la conformité aux lois de la justice et de la charité. Les iniquités commises dans la guerre crient vraiment vengeance et le ciel ne peut rester sourd à une pareille clameur. Au contraire, un peuple qui n'emploie les armes que pour la revendication de ses droits et qui ne tourne pas sa force à commettre d'inutiles ou d'odieuses violences n'excitera pas la colère de l'ennemi et pourra se promettre de conquérir une paix durable.

Toutefois, après avoir exigé les compensations nécessaires pour compenser les dommages causés par les ennemis, celui qui fait une guerre juste peut aller plus loin, toujours en conséquence de ce principe qu'il faut chercher la paix dans le présent et l'assurer pour l'avenir. Dans ce but, il lui sera permis « d'exiger de l'ennemi des otages, des armes, des navires ou toutes autres choses qui, de bonne foi et loyalement, paraîtront nécessaires pour maintenir l'ennemi dans le devoir et écarter tout danger ultérieur provenant de lui. Il pourra s'emparer d'une citadelle, d'une ville ennemie et la conserver quand elle est nécessaire à la défense et si on doit ainsi enlever à l'ennemi l'occasion ou la possibilité de nuire. Bien plus, si cela est indispensable pour supprimer tout danger ultérieur, il pourra construire un ouvrage fortifié sur le territoire ennemi[1] ».

Il est donc une manière de conduire la guerre qui assure la paix. Mais n'y a-t-il pas d'autres moyens d'arriver à la paix que de faire la guerre? Oui; il en est plusieurs, dont l'arbitrage.

[1] Victoria, *De jure belli*, 18, 55.

II. — L'ARBITRAGE

Le sénateur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* avance cette assertion : « Mille et mille fois on nous a dit que les nations étant les unes à l'égard des autres dans l'état de nature, elles ne peuvent terminer leurs différents que par la guerre ». Toutes les voix de la sagesse divine et humaine s'élèvent contre cette parole ; et il serait souverainement injuste et dommageable qu'elle fût érigée en principe. Tout au contraire, au spectacle des calamités sans nombre et sans nom qui naissent de la guerre, on doit chercher ailleurs tous les moyens de résoudre les conflits. C'est l'affaire des chefs d'État. Les moralistes et les théologiens leur rappellent l'obligation où ils sont de recourir à des solutions pacifiques : négociation directe ou médiation, cour d'arbitrage, commission internationale d'enquête. La plupart du temps, les conflits entre États naissent de faits mal élucidés. Dans ce cas, la médiation offre une double chance d'éviter la guerre : la première est de gagner du temps et d'empêcher de prendre une résolution sous l'empire de la colère ; la seconde, d'éclairer les causes de l'incident et de convaincre les parties que les faits en litige sont le plus souvent dépourvus d'intention hostile et de toute préméditation et, par conséquent, ne sont pas de nature à déchaîner la guerre. Seule, en effet, la nécessité légitime le recours à la guerre qui entraîne « des maux si nombreux, si affreux et si cruels », *mala tam magna, tam horrenda, tam sœva*[1].

Allons plus loin. Toute controverse qui résulte de la différence d'opinions touchant un droit quelconque doit être tranchée, non par la puissance des armes, mais par un jugement : c'est une coutume digne des barbares que

[1] S. Aug. *De civitate Dei,* lib. XIX.

d'attribuer le meilleur droit à celui qui a les meilleures armées[1].

On se demande si, en pareils cas, les souverains sont obligés de s'en rapporter à l'arbitrage de gens de bien. La question se pose au point de vue de la loi naturelle seulement... Je crois que l'affirmative est très probable : car on est tenu d'éviter la guerre par tous les moyens possibles et honnêtes. Si donc il n'y a aucune injustice à redouter, c'est de beaucoup le meilleur moyen et on doit l'employer. En effet, il est impossible que l'auteur de la nature ait laissé les choses humaines, qui sont plus souvent régies par des conjectures que par des certitudes, dans un état si critique que tous les conflits, entre les Souverains ou les États, ne puissent se terminer que par la guerre : ce serait contraire à la prudence et au bien général du genre humain, donc contraire à la justice. Il en résulterait en outre que les plus puissants possèderaient régulièrement plus que les autres, et que la force conditionnerait le droit : chose aussi absurde que barbare[2].

L'intention droite, requise par saint Thomas, ne peut exister si les belligérants n'ont pas d'abord cherché à finir autrement leurs querelles. Cette même doctrine était rappelée naguère par Benoît XV dans sa première encyclique. « A la vue du lamentable état de la société civile..., en face du spectacle qu'offrent l'Europe et l'univers presque entier, spectacle le plus atroce et le plus digne de larmes qui fût jamais, de mémoire d'homme », il écrivait : « Les rois et les gouvernements ont d'autres voies et moyens pour réparer les droits violés[3] ».

Parmi ces moyens nous distinguons l'arbitrage. L'arbitrage diffère de la procédure d'un tribunal régulier ; ce n'est autre chose que la décision rendue par un tiers dans un différent entre parties ; que l'arbitre soit une seule

[1] Vasquez, *Comm. in sum.* S. Th., t. II, disput. LXIV.

[2] Suarez, *De tripl. virt. theol.*, Pars III, dist. XIII, sect VI, 15.

[3] Bened. XV, encycl. *Ad beatissimi*, 1er nov. 1914.

personne ou un comité de plusieurs personnes. La leçon de Fénelon au duc de Bourgogne conviendrait à tous ceux qui détiennent la puissance suprême : « Étant déjà puissamment armé, le roi (pourrait) offrir de croire certains voisins neutres et désintéressés ».

L'arbitrage n'est pas une institution nouvelle dans l'histoire. Il existe déjà dans l'antiquité, en Grèce et à Rome. Le conseil des Amphictyons se réunissait deux fois par an pour trancher les différends sans cesse renaissants entre les peuples helléniques. Les jugements de ces conseils étaient « inviolables et sacrés » : c'était bien, cette fois, l'arbitrage obligatoire.

Sur ce point, comme en beaucoup d'autres, Rome imita la Grèce, et l'une des principales règles du droit fécial romain prescrivait de rechercher les chances d'accord et de s'employer à éviter la guerre. Les *Pandectes* nous donnent les principes qui devaient guider les arbitres dans leurs sentences[1], et Plutarque raconte des cas d'arbitrage. On pense bien que l'arbitrage ne s'étendait pas d'une nation à l'autre, en ces temps où quiconque ne parlait pas la langue grecque, c'est-à-dire n'était ni grec, ni romain, était considéré comme barbare. Parce que Ptolémée, roi d'Égypte, parlait la langue grecque et la faisait apprendre peu à peu à son peuple, il était l'allié des Romains. Aussi lorsqu'il fut attaqué par Séleucus, roi de Syrie, Rome intervint. Elle envoya une ambassade présidée par Popilius. Celui-ci intima à Séleucus l'ordre de se retirer. — Les forts ne connaissaient à cette époque que l'impératif catégorique. — Comme Séleucus parlait de réfléchir et de prendre conseil, Popilius l'entoura d'un cercle qu'il traça sur la terre avec sa baguette, et lui défendit de le franchir, avant d'avoir donné l'assurance qu'il ne ferait pas la guerre. Séleucus comprit qu'il n'avait

[1] *Pandectes*, lib. IV, tit. VII.

qu'à se soumettre. C'est que déjà cette institution avait perdu son équité première.

Il est vrai qu'ils (les Romains) parurent assez équitables au commencement de leur république. Il semblait qu'ils voulaient eux-mêmes modérer leur humeur guerrière, en la resserrant dans les bornes que l'équité prescrivait. Qu'y a-t-il de plus beau ni de plus saint que le collège des Féciaux, soit que Numa en soit le fondateur, comme le dit Denys d'Halicarnasse, ou que ce soit Ancus Martius, comme le dit Tite-Live ? Ce conseil était établi pour juger si une guerre était juste : avant que le sénat la proposât, ou que le peuple la résolût, cet examen d'équité précédait toujours. Quand la justice de la guerre était reconnue, le sénat prenait ses mesures pour l'entreprendre ; mais on envoyait avant toutes choses, redemander dans les formes à l'usurpateur les choses injustement ravies, et on n'en venait aux extrémités qu'après avoir épuisé les voies de douceur. Sainte institution s'il en fut jamais, et qui fait honte aux chrétiens, à qui un Dieu, venu au monde pour purifier toutes choses, n'a pu inspirer la charité et la paix. Mais que servent les meilleures institutions, quand enfin elles dégénèrent en pures cérémonies? La douceur de vaincre et de dominer corrompit bientôt dans les Romains ce que l'équité naturelle leur avait donné de droiture. Les délibérations des Féciaux ne furent plus parmi eux qu'une formalité inutile : et encore qu'ils exerçassent envers leurs plus grands ennemis des actions de grande équité, et même de grande clémence, l'ambition ne permettait pas à la justice de régner dans leurs conseils[1].

L'idée d'arbitrage devait plaire au Christianisme qui est la religion de la charité et, par conséquent, de la bonne entente. Aussi l'Église s'empressa-t-elle d'admettre, en les complétant, les lois de Rome sur l'arbitrage. Elle les fit surtout valoir au moyen âge, où s'épanouit la fraternité chrétienne. Rois et papes chrétiens interviennent dans la solution des conflits qui surgissent dans la chrétienté. Dans l'intérieur du royaume, saint Louis est appelé

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, IIIe partie. ch. VI.

plusieurs fois à régler les différends qui s'élèvent entre les comtes ; et, en Angleterre, il rétablit la concorde entre le roi et ses barons. S'il faut en croire Sully, Henri IV au moment où il tomba sous le poignard de Ravaillac, se proposait, après une dernière guerre contre la Maison d'Autriche, de faire régner la paix universelle. A l'issue de cette guerre, l'Europe étant remaniée, l'équilibre au point de vue de la force et des intérêts existant entre les différents peuples, toutes les revendications légitimes ayant obtenu satisfaction, Henri IV eût établi un tribunal d'arbitrage. C'est « le grand dessein [1] ». Il ne fut qu'un grand rêve. Mais l'idée d'arbitrage a toujours été reprise sous une forme ou sous une autre. Des essais pratiques ont été faits de nos temps à propos de délimitation de frontières, de dommages, d'intérêts : au siècle dernier, il y a eu plus de deux cents cas d'arbitrage. Au lendemain de l'incident de Hull, on n'évita une guerre anglo-russe que grâce à la commission réunie à Paris, sous la présidence de l'amiral Fournier. On se rappelle que Léon XIII, en 1885, fut choisi comme arbitre entre l'Espagne et l'Allemagne au sujet des Iles Carolines. Mais l'idée elle-même d'arbitrage a surtout été étudiée, en ces derniers temps, aux deux Conférences de la Haye (1899 et 1907). Le principe de l'arbitrage a été adopté et l'on a décrété l'institution d'un tribunal destiné à résoudre les conflits entre nations. Mais tout arbitrage non obligatoire est plus ou moins illusoire. Cependant les Conférences de La Haye n'ont pu aboutir à établir un arbitrage obligatoire. Leur « cour permanente » n'est permanente que de nom. En dépit des vœux formulés, elle n'est même pas un tribunal fixe se réunissant tous les trois mois ; elle est réduite à n'offrir qu'une liste d'arbitres dans laquelle des juges sont choisis pour

[1] *Mémoires* de Sully, vol. VI.

chaque cas particulier. Qu'a-t-elle fait pour empêcher le conflit actuel ?

Par une singulière aberration, le personnage qui pouvait apporter à ces congrès le plus de lumière et le plus de force morale, le Souverain Pontife, en a été écarté. Cette exclusion fut très pénible à Léon XIII. Ce pape était — et il le savait à quelque degré, — le plus grand diplomate de son époque, et durant tout son long règne il chercha à unir les nations entre elles et à l'Église. Dans ces conditions, il devait lui être particulièrement dur de n'être pas représenté à une conférence où se traitait, entre tous les peuples civilisés, un problème si vital. L'opposition absolue de l'Italie fut cause de cette exclusion. L'Italie se souvenait, sans doute, du congrès de Vienne (1815) où la présence d'un légat du pape, Consalvi, avait fait rendre au pape les *Légations*. Malgré les instances de certaines chancelleries, elle s'obstina dans son refus.

Cependant le pape, plus que tout autre, a sa place marquée dans ces congrès de la paix. L'histoire et la théologie sont d'accord pour recommander sa médiation, et la raison taxe d'injustice et de non sens toute démarche tendant à l'éloigner. Nul, au cours des âges, n'a mieux ni plus souvent rempli le rôle d'arbitre que le souverain pontife. Ce rôle lui revient tout naturellement comme à celui qui, étant vicaire de Jésus-Christ sur la terre, détient la plus haute autorité morale de ce monde et est le défenseur-né du droit et de la morale. Avec l'éminence de la fonction, il possède, par science personnelle et par assistance divine, toutes les lumières désirables sur les principes de paix et de guerre. Enfin, il est le père de toute la Chrétienté et, en un certain sens, de toute cette humanité pour laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ a répandu son sang. Il a des fils également chers dans toutes les nations. Bref, aucune qualité ne lui manque

pour formuler, en matière d'arbitrage, des jugements éclairés et équitables.

Parce que ceci est une thèse de bon sens, les incroyants eux-mêmes l'admettent et l'enseignent, pourvu que leur esprit ne soit pas faussé par les préjugés. Citons seulement le témoignage de M. Hanotaux qui fut — il est bon de le rappeler en pareille occurrence — un de nos ministres des Affaires étrangères les plus avisés : « Le futur pontife — il écrivait après la mort de Pie X — aura un rôle immense à jouer, puisque à l'heure de la paix, il parlera au nom de la paix. Les lentes et pénibles conférences qui, au XVIIe siècle, aboutirent aux traités de Westphalie furent présidées par les légats du Saint-Siège, et l'Europe, sous cette haute égide, se rassit sur elle-même pour de longues années ».

L'Europe, au sortir du fléau actuel, aura vraiment besoin de se rasseoir sur elle-même. Qu'on avise donc à prendre les moyens qui ont fait leurs preuves dans le passé et qui demeurent toujours les plus sûrs.

III. — Les pacifiques et les pacifistes

La paix est donc le but; la guerre n'est que le moyen. On aime la paix en elle-même; on tolère la guerre et on la fait pour arriver à la paix ? Mais comment entendre l'amour de la paix ? Comment entendre la haine de la guerre ? Deux écoles se lèvent pour répondre : les pacifiques et les pacifistes. En dépit de quelque apparence dans les noms, la différence de doctrine et d'attitude est très profonde entre les deux catégories.

Les pacifiques veulent la paix, mais d'une volonté sage; ils veulent la paix, mais autant qu'elle est réalisable et fondée sur des bases solides et honorables. Ils savent qu'une paix éternelle n'est pas possible et tout en cherchant à éviter les conflits, ils s'attendent à les voir paraître

et se mettent en mesure de les solutionner avec force et à leur profit. Rien de plus prudent que leur manière de concevoir les choses et de les réaliser. Aussi convient-il d'appliquer à ces amis de la paix internationale l'éloge que Jésus, dans le discours sur la montagne, adressait aux hommes qui, par l'observation de la loi évangélique, entretiennent la paix avec Dieu, avec leurs frères et avec leur propre conscience : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les fils de Dieu ».

Les pacifistes croient d'abord à la possibilité d'une paix durable ; et cette paix, ils veulent l'avoir à tout prix. Double erreur. Bien que fille de la Révolution et, par conséquent, plongeant ses racines dans une époque assez reculée, l'école des pacifistes ne date, comme telle, que de quelques années. Son vice fondamental consiste à ne pas tenir compte du principe du mal dans l'homme. Les pacifistes « croient ou ils supposent, avec Rousseau, avec Kant, avec Tolstoï, que l'homme, en vertu de sa nature, est moralement bon et parfait, ou tout au moins qu'il peut le devenir *par lui-même*, et dès lors que, pour supprimer dans l'humanité les horreurs des guerres, il suffit que les philosophes décrètent qu'il doit en être ainsi, et prennent, à cet effet, les mesures législatives, diplomatiques, économiques et autres, qu'ils auront déclarées efficaces : le tout sans plus tenir compte, dans leurs théories et leurs projets, de l'Église, de Jésus-Christ et de son Évangile, ni même de Dieu, que d'êtres parfaitement inutiles et inexistants[1] ».

Cependant tous les pacifistes ne partent pas de ces principes ou ne se les avouent pas ; beaucoup ne consentiraient jamais à les admettre. Aussi à côté des pacifistes sectaires, à côté des socialistes que nous retrouverons

[1] *La foi catholique*, 25 février 1913. *Théologie de la guerre et de la paix*, p. 76-77.

bientôt, il y a les pacifistes naïfs et les philanthropes utopistes.

Sans remonter aux causes qui amènent la guerre, sans travailler à les écarter, sans s'occuper de préparer la guerre, les naïfs croient que la guerre n'arrivera pas, tout simplement parce qu'ils n'y pensent pas et qu'ils n'en veulent pas.

Les philanthropes utopistes ont fait un beau rêve. A l'exemple du philosophe Gratry, ils ont conçu l'humanité comme une famille dans laquelle tous les frères étaient étroitement unis ; ils ont aperçu « la ville dont tous les habitants s'amusaient » : ce qui est l'idéal mais non la réalité; ce qui est le vœu du Christ, mais non la réponse de l'humanité. Optimistes impénitents, ils pensent toujours que le progrès indéfini de la civilisation, le ferment de l'idée de solidarité, la souveraineté du droit... amèneront, dans un avenir plus ou moins prochain, la suppression de la guerre. Afin de hâter cet heureux avènement, ils se réunissent en congrès nationaux de la paix, ils écrivent des livres et des articles de journaux et répandent leurs doctrines dans la nation... au grand risque d'amollir les caractères et d'énerver la défense nationale.

Non contents de rêver une paix impossible, les pacifistes veulent une paix à tout prix. Sans vouloir le reconnaître, ils feront toutes les concessions et passeront sous tous les jougs ; ils prêcheront et pratiqueront le désarmement sans considérer que l'ennemi, loin de pratiquer le même système, augmente chaque jour ses forces. Parmi ces pacifistes, M. Léon Bourgeois mérite une mention spéciale : « L'Europe, écrivait-il tout naguère (en 1913) prend conscience qu'elle est, elle aussi, une personne morale qui existe au-dessus et en dehors de chacun des Etats qui la composent; elle se sent un organisme vivant; elle a maintenant, je puis dire, une âme, où vit déjà la honte de la violence, où s'affirme le sentiment du droit

et la certitude d'un devoir moral commun à tous ». La plume qui écrivait ces lignes était à peine déposée que l'affreuse guerre de 1914 éclatait.

Au nombre des pacifistes modernes, nous nommerons, avec un grand respect, M. Vanderpol, président de la *Ligue des catholiques français pour la paix*. M. Vanderpol est l'un de ceux qui ont étudié avec le plus de gravité le douloureux problème de la guerre; il connaît toute la littérature suscitée autour de ce problème dans l'antiquité et de nos jours. Vis-à-vis de la guerre, il partage les hommes en trois catégories : l'école matérialiste, qui affirme le droit du plus fort; l'école mystique, qui regarde la guerre comme nécessaire, fatale, voulue de Dieu; l'école pacifiste qui prétend que les contestations entre peuples peuvent être solutionnées par un tribunal international, ayant force obligatoire pour faire exécuter ses sentences, le plus souvent par des moyens pacifiques et, dans des circonstances exceptionnelles, par la force. « L'armée internationale remplirait véritablement le rôle de « Mi-« nistre de Dieu, exécuteur de sa justice contre ceux qui « font le mal ». Car, en supposant, ce qui est loin d'être impossible, que des garanties suffisantes d'impartialité aient été données aux nations jugées par le tribunal international, il est incontestable que la nation rebelle aurait « guerre injuste » et aurait par une faute grave mérité la guerre[1]. »

Certes, tous les gens sensés font des vœux pour l'institution d'un tribunal international. Son action parviendrait sans doute parfois à éloigner les conflits armés qui sont, dit Bossuet, « ce qu'il y a de plus fatal à la vie humaine »; et ces interventions heureuses, fussent-elles très rares, suffiraient grandement à légitimer et à consacrer son existence. Cependant, il ne réussirait pas à

[1] A. Vanderpol, *La guerre devant le Christianisme*, titre IV, ch. v.

chaque fois dans sa tâche. En dépit de tout ce qu'il pourrait tenter, les peuples en appelleraient encore parfois aux armes. Il est impossible de déraciner totalement la guerre de ce monde.

En Angleterre, Gladstone fut, lui aussi, un partisan enthousiaste du pacifisme. Sa devise était : *Peace at any price*. Peu de temps avant la guerre de 1870 il fit, étant premier ministre, une proposition de désarmement et réduisit immédiatement et de façon considérable les budgets de l'armée et de la marine. Il envoya alors son secrétaire d'Etat au Foreign Office, en mission à Berlin pour y proposer en imitation ce qu'il faisait à Londres. A quoi Bismarck répondit qu'il trouvait « théoriquement l'idée excellente, et qu'il espérait seulement qu'aucun événement inattendu ne viendrait mettre en question cette idée de paix perpétuelle ». Quelques jours après, la guerre franco-allemande éclatait. Gladstone d'implorer alors les *Communes* de voter d'urgence deux millions de livres sterlings pour renforcer en toute hâte l'armée de 20.000 hommes. Cette fois, Gladstone ne paya pas trop cher son erreur; mais, un jour, ne laissa-t-il pas périr Gordon plutôt que de se décider à lui envoyer du secours.

Plus redoutables que les utopistes, parce que plus actifs et plus forts, les socialistes donnent, eux aussi, dans le pacifisme; ils sont pour la maxime : guerre à la guerre. On connaît les deux grands principes de la théorie socialiste en la matière. Le premier : paix entre tous les peuples; le second : guerre de classe à classe, soulèvement et révolte des prolétaires contre les propriétaires chez tous les peuples. Les peuples sont frères : abaissons les frontières; mais, dans l'intérieur des patries, faisons la guerre à ceux qui ne veulent pas l'égalité absolue entre les citoyens. Pas de guerre entre nations, donc le désarmement, donc pas d'armée permanente ou, du

moins, le minimum de soldats et ce minimum recruté parmi les socialistes, bien entendu. En cas d'invasion, il sera toujours temps de faire un appel au peuple : ce sera alors le *tumultus*, comme aux beaux jours de Rome.

Les socialistes ne sont pas des patriotes, parce qu'ils sont des citoyens de l'univers et qu'ils préconisent des systèmes qui, s'ils étaient appliqués, produiraient une division profonde entre les citoyens et amèneraient la ruine de la nation. Après avoir dit : Ni Dieu, ni maître, ni famille, ni propriété, ils ajoutent : ni armée. Mais pendant leurs méditations pacifistes et leurs projets utopistes, l'ennemi se fortifie à l'aise, envahit et conquiert. Rien de plus précaire que la situation d'un pays pacifiste, voisin d'un pays guerrier. Le désarmement n'est chose praticable que si tous désarment. Désarmer quand l'ennemi s'arme jusqu'aux dents, c'est faire un métier de dupe.

Comment les socialistes français et alliés ne se modèlent-ils pas sur les socialistes allemands. Prenons les premiers en flagrant délit contre le patriotisme et contre la prudence dans « l'ordre du jour » de leur congrès de Londres qui portent la signature de deux ministres français, MM. Marcel Sembat et Jules Guesde. Donnant, à leur manière, « les profondes causes générales du conflit européen », il le montre comme étant « le produit monstrueux de l'antagonisme qui déchire la société capitaliste et de la politique d'extensions coloniales et d'impérialisme agressif contre lesquels le socialisme international n'a jamais cessé de combattre et dans lesquels chaque gouvernement a sa part de responsabilité. » Voilà donc la France aussi coupable que l'Allemagne.

Aucun blâme n'est formulé contre les socialistes allemands. « Les socialistes de Grande-Bretagne, de Bel-

[1] *La conférence socialiste de Londres. Ordre du jour* (14 février 1915).

gique, de France et de Russie ne poursuivant pas l'écrasement de la politique économique de l'Allemagne, ne sont pas en guerre avec les peuples d'Allemagne et d'Autriche, mais seulement avec les gouvernements de ces deux pays qui les oppriment. » Et pourtant il est aisé, dans la présente guerre, de saisir partout la connivence du peuple allemand (socialistes y compris), avec le gouvernement.

De même, les socialistes des pays alliés n'attendent que la fin des hostilités pour tendre une main fraternelle et empressée aux bourreaux de leurs nations, et, devant tant de ruines et tant de sang, ils trouvent bon d'écrire : « Fidèles aux principes du socialisme international, les membres de la conférence expriment l'espoir que les classes ouvrières de tous les différents pays se retrouveront bientôt unies dans la lutte contre le militarisme et l'impérialisme capitaliste... A la fin de la guerre, les classes ouvrières de tous les pays industriels doivent s'unir dans l'Internationale, afin de supprimer la diplomatie secrète, mettre fin aux intérêts du militarisme et à ceux des fabricants d'armements, et établir une autorité internationale pour régler les divergences entre nations au moyen de la conciliation et de l'arbitrage obligatoire, et forcer toutes les nations à maintenir la paix ».

Tout n'est pas également à blâmer dans ce programme, mais, remarquons-le, pendant que nos socialistes raniment les divisions troublantes et font des plans qui amèneraient la ruine de leur patrie, les socialistes allemands s'emploient de toutes leurs forces à consolider la puissance et la défense de l'Allemagne. Après avoir, le 30 juin 1913, voté la loi militaire qui renforçait d'une façon formidable l'armée d'Allemagne et conduisait comme fatalement à la guerre, après avoir voté sans résistance, sans exception et presque sans compensation deux milliards de dépenses extraordinaires, les 150 dépu-

tés socialistes du Reichstag travaillent encore, la guerre une fois déclarée et battant le plein de ses horreurs, à la favoriser en multipliant livres, brochures, journaux et meetings. Combien éloignés sont-ils aujourd'hui de la fameuse devise qui eut cours jadis parmi eux : « Pas un sou, pas un homme pour le militarisme ». La volte-face, d'ailleurs, avait été annoncée. Au congrès national de la Sociale Démocratie, le leader du parti, Bebel, avait proclamé que « la question du désarmement ne se poserait plus désormais. Le mot d'ordre n'est pas de désarmer, ajoutait-il, mais d'augmenter les armements ». Et l'antienne fut reprise par tous les organes du parti.

Nous voilà dûment avertis. En Allemagne, les socialistes sont allemands, avant d'être socialistes. Les faits les plus nombreux et les plus avérés nous montrent les chefs du socialisme allemand préparant la guerre actuelle et y excitant les masses ouvrières. La belle et prudente chose que de jouer sur la flûte du pacifisme des airs de fraternité internationale à Paris, à Londres et à Pétrograd, pendant qu'à Berlin, Karl Leuthnler et *tutti quanti* parlent « d'appliquer aux Français », le système des douches froides et stipulent que le « beau territoire de France n'a pas été créé pour loger la race française ».

Faut-il rechercher d'où vient cette différence entre le socialisme allemand et celui des autres peuples? La Prusse, depuis la guerre de 1870 a réussi à *prussifier* toute l'Allemagne et à tout prussifier en Allemagne. Or, prussifier, c'est appliquer brutalement la plus brutale des disciplines. Cette discipline a passé de l'armée dans toutes les institutions publiques et privées et dans le socialisme comme dans tout le reste. Elle s'unit très étroitement au rêve d'hégémonie universelle que nourrit et poursuit tout Allemand. Sans renoncer à l'opposition au gouvernement, puisque surtout ce gouvernement est monarchique, les socialistes participent activement à la

guerre présente qui a été entreprise dans le but de subjuguer toutes les nations. Si ce but pouvait être atteint, les socialistes allemands prendraient la direction des socialistes du monde entier.

Cette digression sur les socialistes était nécessaire. Les socialistes ne sont-ils pas les plus terribles des pacifistes ? Mais, en terminant, nous reprenons les deux mots qui composent le titre de ce paragraphe et nous rappelons la distinction fondamentale qui existe entre les pacifiques et les pacifistes. Cette distinction est bien établie dans la lettre que le cardinal Mercier écrivait en 1911, au président de la *Ligue* des catholiques belges pour la paix.

Vous voudriez enrôler les catholiques belges dans une *Ligue pour la paix*.

Si je vous comprends bien, vous vous défendez de toute propagande qui tendrait à affaiblir dans le cœur des Belges le sentiment patriotique et vous n'obligez pas vos adhérents à croire au règne futur d'une fraternité terrestre qui rendrait inutile l'emploi de la force au service du droit. Vos desseins sont plus mesurés.

Vous inspirant de l'Evangile du Christ, vous voulez promouvoir entre les peuples aussi bien qu'entre les individus, la charité et la paix, et vous nourrissez la noble ambition d'agir sur l'opinion publique, à l'effet d'écarter le plus possible les horreurs de la guerre, de contribuer au désarmement progressif et simultané des nations et de remplacer la solution violente des conflits par l'application de l'arbitrage international.

J'applaudis à vos intentions généreuses, je forme des vœux pour le succès de vos efforts, et je demande à Celui que le prophète Isaïe appelait « le Prince de la paix » de guider, d'encourager, de protéger la *Ligue des catholiques belges pour la paix*.

IV. — *Si vis pacem para bellum.*

Le pacifisme est une utopie pernicieuse [1]. Compter sur

[1] *Le pacifisme qui est une abdication ou une berquinade* (Mgr Batiffol).

une paix éternelle et négliger de soutenir avec avantage une guerre toujours possible est la plus préjudiciable des erreurs. Une nation qui vivrait insouciante de sa défense extérieure et qui emploierait le meilleur de ses forces et de son temps à combattre les plus dévoués de ses fils courrait d'elle-même à sa perte, à moins d'un miracle. Elle doit suivre le mouvement et les progrès des voisins et des rivaux et ne demeurer étrangère à rien de ce qui intéresse les travaux guerriers. Vouloir la paix ne suffit pas, car la paix ne dépend pas d'une seule nation. La formule est : Préparer la guerre tout en voulant la paix. Tous les États doivent s'inspirer de ce mot qui, loin de perdre de sa justesse en traversant les siècles, n'a fait que paraître plus décisif : *Si vis pacem, para bellum.* Mentor exprimait la même idée lorsqu'il disait pour l'éducation du bouillant Télémaque : « Il faut toujours être prêt à faire la guerre pour n'être jamais réduit au malheur de la faire ». Après cette sage parole, il se mit à examiner les soldats, les navires, les munitions... et « trouva que plusieurs choses manquaient partout ». Il se hâta ou plutôt, car Mentor ne se hâtait pas, il s'occupa activement de remédier à toutes les négligences et de préparer un engagement victorieux.

Les gouvernements doivent aussi rechercher d'utiles alliances et chercher à contre-balancer par l'union avec d'autres puissances la prépondérance de la nation ennemie. A l'opposé, ils doivent encore veiller à ce qu'un de leur voisin ne prenne pas trop de force. « Il faut compter qu'à la longue, dit encore Fénelon, la plus grande puissance prévaut toujours et renverse les autres, si les autres ne se réunissent pas pour faire le contrepoids. Chaque nation est donc obligée de veiller sans cesse, pour prévenir l'excessif agrandissement de chaque voisin. Empêcher le voisin d'être trop puissant, ce n'est pas faire un mal ; c'est se garantir de la servitude et en garantir

ses autres voisins ; en un mot, c'est travailler à la liberté, à la tranquillité, au salut public : car l'agrandissement d'une nation au delà d'une certaine borne change le système général de toutes les nations qui ont rapport à celle-là. »

Bossuet ne manquera pas d'inculquer les mêmes idées à son élève et à tous les chefs d'État qui le liront : Parlant d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle, le sage et le philosophe, il dit : « Le premier, toujours en paix, est toujours prêt, dans le besoin, à faire la guerre ; le second, toujours en guerre, est toujours prêt à donner la paix à ses ennemis et à l'Empire ». Ailleurs, le même Bossuet montre les Égyptiens remplis du désir de la paix, mais possédant une armée considérable. Aussi « quand ils se sont mêlés d'être conquérants, ils ont surpassé tous les autres ».

Fénelon et Bossuet, ces deux grands éducateurs de rois, ces deux grands évêques, avaient appris de l'Écriture sainte elle-même que le meilleur moyen d'avoir la paix est de préparer la guerre. L'Écriture Sainte montre Salomon, prince pacifique, entretenant l'humeur guerrière parmi le peuple d'Israël. Si ami qu'il fût de la paix, il savait que par delà les frontières, il y avait des rois ambitieux, remuants, toujours prêts à profiter d'une négligence ou d'un oubli du peuple d'Israël pour fondre sur lui.

Dans une autre page, l'Écriture célèbre les avantages d'une paix qui n'était possible que parce que les guerriers veillaient pour éloigner l'ennemi : « Simon délivra tout le pays et étendit ses frontières. Il reprit la forteresse de Jérusalem et en ôta toutes les impuretés. Sous sa protection, chacun cultivait en sécurité son champ ; et le pays de Judas était couvert de blé et les arbres de la campagne donnaient leurs fruits. Les vieillards, sur les places

[1] Bossuet. *Discours sur l'histoire universelle*, Ire partie, Xe époque.

publiques, s'entretenaient de l'abondance des biens de la terre ; les jeunes gens se paraient avec magnificence d'habits guerriers. Chacun se tenait assis en paix sous son figuier et sa vigne, et nul, parmi les ennemis, n'était assez hardi pour attaquer Israël... Cependant Simon protégeait les pauvres, faisait observer la loi, punissait les injustes, exterminait les méchants. Et il rétablit la gloire du sanctuaire et multiplia les vases sacrés [1] ».

En plongeant ainsi dans le fond de l'histoire, nous nous éloignons d'événements douloureux qui naquirent, en partie, de l'oubli de cette grande loi : *Si vis pacem para bellum*. Cette parole demeurera toujours vraie. Au sortir de l'affreuse mêlée où nous sommes engagés, on cherchera à multiplier les solutions pacifiques et à diminuer les risques de la guerre. On ne les évitera pas éternellement. Il y aura toujours des circonstances où la force se substituera à la justice. « Après comme avant, ce sera dans leur puissance militaire que les peuples trouveront la sauvegarde de cet idéal, dont les racines plongent dans le passé, dont la cime s'épanouit dans l'avenir, et qui s'appelle la Patrie [2]. »

V. — La limitation des armements

Tout en ne s'illusionnant pas sur la possibilité d'une paix éternelle, et en entretenant au sein de la nation une force armée qui inspire au dedans la sécurité et au dehors le respect, il est nécessaire que soit enrayé le progrès, depuis longtemps croissant, des armements. Autrement, c'est la ruine des États et la menace toujours pendante des plus terribles catastrophes.

Le désarmement! Question inconnue des âges précé-

[1] Mach. XIV, 6-15

[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin, *La Conférence de la Haye*, par M. André Tardieu.

dents et particulière à notre époque. Question si importante à étudier et si difficile à trancher ! En attendant, tout le monde se plaint de « l'excessif, de l'intolérable fardeau des armements qui est le fléau de l'Europe ».

« Durant la dernière année de paix, les grandes nations ont dépensé, pour les chapitres militaires, l'énorme somme de dix milliards de francs. Imaginez ce qu'il arriverait si la plus grande partie de cette somme, au lieu d'être appliquée à la destruction, servait à développer les ressources naturelles du globe : abondance du capital, taux d'intérêt peu élevé et sans doute baisse de prix de la vie. Ajoutez à cela les millions d'hommes qui composent les armées actuelles sur le pied de paix, servant désormais à accroître la production : l'Europe ne serait pas longue à réparer ses plaies, et le monde entier bénéficierait de sa prospérité par les placements qui seraient faits dans les contrées jeunes, encore dénudées de capitaux [1]. »

On pense bien que nous n'avons pas abordé cette question pour la traiter au point de vue économique. Le point de vue moral, que nous considérons avant tout, a dans ce domaine une importance exceptionnelle.

Il a souvent été parlé du désarmement depuis plusieurs années. N'est-ce pas la grande affaire entre nations ? Lorsque le comte de Mouravief, en 1898, conviait les puissances à la première Conférence de la Haye, il faisait connaître que le but essentiel poursuivi dans cette réunion serait le désarmement. Il disait : « Le maintien de la paix générale et une réduction possible des armements excessifs qui pèsent sur toutes les nations se présentent dans la situation actuelle du monde entier comme l'idéal auquel devraient tendre tous les efforts de tous les gouvernements ». « C'était, dit M. André Tardieu, planer en pleine métaphysique. »

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1915, *A qui profitera la guerre*, par le vicomte d'Avenel.

Quelques années plus tard, quand il fut question de la deuxième Conférence de La Haye, le gouvernement anglais fit savoir qu'il désirait poser devant le Congrès la question de la limitation des armements. Pour mieux établir la sincérité de ses intentions, il annonçait qu'il allait diminuer le nombre des constructions maritimes projetées (cuirassés, contre-torpilleurs, sous-marins). L'Allemagne et l'Autriche n'admirent pas la première partie de ce programme et refusèrent de prendre part aux débats qui rouleraient sur ce point précis. Quant à la réduction des navires projetés, les mêmes puissances n'étaient pas éloignées de la trouver plaisante, sachant très bien l'avance que l'Angleterre possédait sur mer.

Cependant l'opinion publique, favorablement impressionnée par l'atmosphère de bienveillance qui régnait autour de ces deux assemblées les avaient dénommées « Conférences de la paix ». Hélas ! la première était à peine terminée que la nation qui en avait eu l'initiative fut brusquement réveillée dans ses rêves pacifiques de fraternité générale et eut à subir une longue guerre et une humiliante défaite. Toutefois le nœud de la solution est là, dans le désarmement. Ce sera le rôle d'une nouvelle Conférence de le demander, bien mieux de l'imposer et d'établir un tribunal d'arbitrage obligatoire. Sans obligation tout sera platonique et perpétuellement à recommencer.

Mais comment déterminer la limitation des armements ? On ne le voit pas bien. Ce qui paraît avec évidence, c'est la complication de la question : « On n'aperçoit pas de commune mesure permettant d'évaluer, pour la « stabiliser », la force militaire des États. Cette force est la résultante d'une infinité d'éléments variables : situation géographique, forme du territoire, valeur et nombre des places fortes, prix de revient des armes, des munitions, des vivres, richesse du pays, nombre des habitants. Si l'on considère les budgets des puissances, où trouver une

règle ? Serait-ce en établissant une proportion fixe entre le chiffre total d'un budget national et le chiffre du budget de la guerre ? Mais comment s'assurer que la proportion déclarée serait sincère ? Comment tenir compte, d'autre part, de la solidarité des différents budgets ? Il y a, en effet, des budgets civils qui ont une action directe sur la situation militaire, par exemple le budget des travaux publics ou celui du commerce. Enfin, quel contrôle instituer... ? Et où serait la sanction dont on pourrait l'armer ? A côté de ces objections générales, comment méconnaître les innombrables objections de détail, — difficulté de définir les troupes coloniales par rapport aux troupes métropolitaines, difficulté de distinguer les dépenses d'armement inscrites au budget extraordinaire des dépenses d'entretien inscrites au budget ordinaire, difficulté de fixer un type de canon ou de fusil pour une durée déterminée, difficulté de concilier cette fixation avec les droits des parlements et la souveraineté des États[1] ».

Certains hommes d'État, entre autres M. de Bulow, prétendaient en 1907 que la question était prématurée et qu'elle pourrait plutôt donner un coup de fouet à l'activité guerrière de tous les peuples. Mais, depuis cette époque, de graves événements, dont l'évolution peut, en cours de route, réserver de terribles surprises, se sont produits. Ils ont montré combien formidable est le choc des nations avec le nombre d'hommes et les armes perfectionnées dont elles disposent. La guerre présente fait lever dans l'âme de tous un sentiment grandissant d'épouvante et d'horreur. On ne veut plus voir se reproduire pareil carnage. Le désarmement, c'est la diminution des impôts, c'est la vie industrielle et économique fonctionnant libre-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1907, *La conférence de La Haye*, par M. André Tardieu.

ment, c'est l'esprit débarrassé de la hantise des agressions soudaines et barbares, c'est l'éloignement de l'affreux cauchemar où nous sommes plongés à l'heure actuelle.

Mais qui voudra subir le désarmement et qui pourra l'imposer de force ? La nation qui sortira vaincue de la présente lutte préparera plus ou moins sourdement une vengeance ; la division se glissera un jour ou l'autre parmi les vainqueurs et les armes scintilleront de nouveau. Pour que le désarmement soit efficace, il faut qu'il soit universel. Une nation qui ferait isolément ce geste serait par le fait même vouée à l'anéantissement. Tous ses désirs de paix, unis au fait d'être sans défense ne sauraient suffire pour arrêter des voisins rapaces. Au contraire, cette proie toute prête attirerait sûrement l'ennemi. La tentation est trop pressante pour un peuple fort de tomber sur un peuple désarmé.

Aux économistes, aux moralistes, aux jurisconsultes, aux officiers, à l'État et aux individus de rechercher les moyens les plus aptes à procurer la diminution des armements, afin d'éviter à l'avenir les retours des maux que nous subissons. « Rien de plus ruineux, rien de plus énervant, rien qui constitue un état d'esprit plus exacerbé et plus violent que le système de « la paix armée », de « la nation armée » qui a toujours été empirant depuis 1870[1]. » Si les difficultés d'arriver au désarmement sont considérables, les charges et les maux de « la nation armée » sont plus considérables encore : il est urgent de les éviter. De quelque prix qu'on paie le désarmement, comme sans lui toute victoire serait une duperie, les générations à venir ne trouveront pas qu'il ait jamais été payé trop cher.

Une conséquence immédiate et l'un des plus grands dangers qui suivent cette fureur des armements est le

[1] Cf. Vicomte d'Avenel, *loco citato*.

militarisme. Qu'est-ce que le militarisme? Autre est une nation militaire, autre est une nation militariste.

Une nation militaire ne recherche pas la paix à tout prix; elle lève des soldats en nombre suffisant pour défendre son indépendance et son intégrité; elle a son idéal qu'elle tient à garder et sa mission qu'elle prétend remplir. Mais, jamais elle ne considérera son armée, en tant qu'armée, comme l'instrument soit unique, soit prépondérant de son expansion; elle se contentera de voir en elle la force et le secours qui protège sa vie normale, laquelle est assurée par l'exercice de ses qualités et de ses vertus propres.

Une nation militariste demande à la force le moyen de vivre et de grandir; elle subordonne à la force et, par conséquent, sacrifie la valeur intellectuelle et la valeur morale. Et, parce qu'il s'agit de la force dominatrice qui est réalisée par le nombre, la discipline et la puissance de l'outillage guerrier, cette nation veut avant tout le nombre, la discipline, le puissant outillage. Tout le monde sera soldat; ce sera la nation armée. En temps de paix, on vivra sur le pied de guerre. La discipline sera aveugle et implacable, d'autant plus que l'armée étant composée non d'un corps de volontaires, mais de la masse qui n'a pas nécessairement le goût et les aptitudes militaires, il devient nécessaire de militariser l'individu au moyen d'un mécanisme brutal qui ne tient pas compte de cela même qui fait l'individu.

Maintenant, pour assurer un outillage militaire en proportion avec le nombre et la discipline, on fera converger tout le progrès scientifique et industriel vers la création et le perfectionnement de cet outillage. De l'armée, le caractère et les tendances militaristes passeront à la nation. Adieu la délicatesse de l'intelligence et du cœur, l'esprit et les sentiments chevaleresques.

Devant un tel système, que feront les autres peuples,

sinon se résigner à l'absorption ou bien entreprendre d'élever force contre force, militarisme contre militarisme.

Cependant un semblable état des nations est absolument anormal ; c'est le retour au paganisme, au culte de la force, car il est aisé de deviner les conséquences de cet état. En temps de paix, c'est la brutalité des officiers à l'égard des soldats, la morgue des militaires à l'égard des civils ; c'est excès de force dans les mœurs où dominent la rudesse et la grossièreté ; c'est présomption de la science qui, cessant d'être désintéressée, se tourne en instrument de règne et se déclare intimement soudée au militarisme ; c'est la déloyauté passée en système et l'écrasement à tout prix de la concurrence dans l'expansion industrielle et commerciale. L'on voit alors une nation militariste envahir pacifiquement une autre nation, y organiser à l'aise l'espionnage et tout préparer pour la conquérir à l'heure du coup de force.

En temps de guerre, les officiers lanceront sans merci leurs hommes, sous la mitraille, et soldats et officiers commettront à plaisir contre l'ennemi toutes les infractions possibles au droit des gens. Ce sera le pillage pour le pillage, la tuerie pour la tuerie et pour terroriser. « Autant qu'il tient à lui, le militarisme découronne la guerre de tout ce qui en fait œuvre de claire intelligence, de belle audace, de chevaleresque héroïsme, pour la changer en œuvre de carnage, en œuvre de brutal écrasement par les gros bataillons et les gros projectiles[1]. »

[1] Pour toute cette question du *Militarisme*, cf. *Études*, 20 mars 1915, 3e partie de *Patriotisme, Impérialisme, Militarisme.*

LEÇON X

POUR L'HEUREUSE ISSUE DE LA GUERRE

Lorsqu'on a « guerre juste », il s'agit de s'assurer la victoire. Que faire pour cela ? Autrement dit, quels sont les facteurs de la victoire ?

Plusieurs, les plus importants peut-être, échappent à l'analyse. Aucune réponse ne pourrait les grouper tous, d'après leur ordre de valeur. Autrement, voit-on les différents peuples, la formule magique en main, s'occuper de réunir à leur profit et de grouper par ordre d'excellence, tous ces différents moyens dont la possession attirerait nécessairement la victoire.

D'ordinaire, le nombre des soldats — ce qu'on appelle la force numérique — est regardé comme une condition fondamentale. « Comme deux hommes sont plus forts qu'un, cent mille hommes doivent avoir plus de force et plus d'action que cinquante mille, » remarque de Maistre. De fait, si le nombre est là pour servir de base aux autres conditions, il ne peut manquer de jouer un rôle capital dans la solution des conflits internationaux.

Mais le nombre, en tant que nombre, ne décide pas de tout. Que de fois les chefs se sont écrié : J'aime mieux commander à une poignée de braves qu'à une multitude de lâches. A Marathon, à Salamine, à Platée, à Mycale, les Grecs n'avaient que quelques dizaines de mille hommes à opposer aux Orientaux. La bravoure semble bien la première qualité d'une armée ; j'entends la bra-

voure unie à la science de la guerre et au respect de la discipline.

Trois hommes sont plus forts qu'un seul, sans doute : la proposition générale est incontestable; mais un homme habile peut profiter de certaines circonstances, et un seul Horace tuera les trois Curiaces. Un corps qui a plus de masse qu'un autre a plus de mouvement : sans doute si les vitesses sont égales; mais il est égal d'avoir trois de masse et deux de vitesse, ou trois de vitesse et deux de masse. De même une armée de 40.000 est inférieure physiquement à une autre armée de 60.000 : mais si la première a plus de courage, d'expérience et de discipline, elle pourra battre la seconde; car elle a plus d'action avec moins de masse, et c'est ce que nous voyons à chaque page de l'histoire. Les guerres d'ailleurs supposent toujours une certaine égalité; autrement il n'y a point de guerre. Jamais je n'ai lu que la république de Raguse ait déclaré la guerre aux sultans, ni celle de Genève aux rois de France... Les puissances belligérantes sont égales (si l'on excepte certains cas rares, précis et limités), ou bien les plus faibles ont des alliés.

Dans les batailles de Marathon, de Salamine, de Platée, de Mycale... les Grecs furent vainqueurs avec des armées qui comptaient de 30 à 50.000 hommes, alors que les soldats de l'armée perse s'élevaient au chiffre de deux à trois millions.

A côté de la bravoure des soldats, il faut la direction des chefs. Quelqu'un est chef par l'autorité extérieure du grade, mais surtout par cette qualité qui est très difficile à décrire, qui vient du fond de l'âme, qui s'exprime à travers toute la personne, particulièrement sur les lèvres et dans le regard, et qui est le don même du commandement, don indépendant, jusqu'à un certain point de la science et même de la volonté, et qui fait qu'un soldat ne résiste pas à un ordre donné, mais s'élance aussitôt pour l'accomplissement, malgré toutes les difficultés.

La nature — le don — est ici pour beaucoup, mais

c'est habituellement par l'étude, la réflexion, l'énergie, le contact avec les hommes, que le germe s'éveille et se développe. Il y a une science de la guerre ; pour l'acquérir, il est nécessaire de recourir aux maîtres, aux techniciens et aux tacticiens. Il y a un art du maniement des hommes ; pour le posséder, il faut étudier l'homme, le fréquenter, gagner son estime et sa confiance.

Parmi tous les facteurs de la victoire, quelle grande place tient la confiance, sous son triple aspect : confiance que les soldats ont dans leur chef, confiance qu'ils ont en eux-mêmes, confiance qu'ils ont dans les événements ! Tous reconnaissent que la puissance morale a une force immense, à la guerre. Or la puissance morale est surtout faite de confiance. Oui, la confiance donne vraiment des ailes ; elle achemine fortement vers le succès. En vertu du principe : *Nemo dat quod non habet*, le chef doit tout d'abord avoir confiance : c'est sa meilleure étoile. La fortune aime et suit les caractères confiants. Louis-Philippe, avant de prendre un personnage pour ministre, s'enquérait si ce personnage avait été heureux jusque-là dans ses entreprises ; il aurait pu tout aussi bien demander s'il était confiant. Les confiants seuls entreprennent et ils le font avec une force décuplée. Il ne s'agit pas d'une confiance aveugle, bien que, dans ce sentiment de la confiance il y ait toujours quelque élément inconnu. Pour avoir toute sa force, il est nécessaire que la confiance repose sur des qualités sérieuses : savoir militaire, bravoure, sens du commandement, force du caractère, entrain, décision et fermeté dans les ordres donnés, action persévérante d'après un plan longuement mûri, stabilité dans la poursuite de l'attitude prise et du dessein commencé... Un pareil chef — *vir unius tenoris* — est armé pour marcher au succès et pour y conduire les autres. Désormais, il est assuré que ses hommes auront confiance en lui.

Il leur donnera aussi confiance en eux. Ce n'est pas le lieu d'écrire tout le chapitre de l'éducation du soldat par le chef. Quelques indications seulement. Il importe d'abord de rappeler la maxime de Quintilien : « Ceux-là peuvent en réalité auxquels on a persuadé qu'ils peuvent : *possunt quia posse videntur*. » Mais pour aider cette confiance, il faut d'abord commencer par demander aux soldats des choses faciles ; expliquer avec plus d'insistance lorsqu'on demande des choses plus difficiles, n'être pas avare d'encouragements avant l'action, d'éloges après...

Et maintenant comment former la confiance dans les événements ? Tout d'abord, la foi que le soldat a en ses chefs et en lui-même lui fait espérer une heureuse issue des événements et déjà prépare cette issue.

Un fléchissement ou un échec d'un instant ne doivent pas faire croire à la défaite. Avant de se fixer définitivement en faveur de l'un ou de l'autre des combattants, le succès oscille longtemps d'une manière incertaine. Un général à qui on demandait : Qu'est-ce qu'une bataille perdue répondait : « Je n'en sais rien » ; et après un moment de silence, il ajoutait : « C'est une bataille qu'on croit avoir perdue ».

Sur un front très vaste les conditions du combat ne sont pas les mêmes partout. Si sur un point l'ennemi est plus fort, on peut le vaincre sur le reste de la ligne et, par conséquent, avoir bataille gagnée. Les chances vont et viennent. Enfin, par la violence du choc, par l'usure ou par quelque fait soudain, parfois très insignifiant, la victoire se fixe. Sans doute l'antiquité a créé des légendes lorsqu'elle a montré les oies sauvant le Capitole quatre siècles avant notre ère ou un lièvre déterminant la prise de Rome, sous l'empereur Arnoulf. Il est vrai cependant que des événements inattendus et de nulle importance en eux-mêmes ont produit des conséquences considé-

rables et fait tout à coup pencher la victoire du côté opposé à celui où on l'attendait.

La confiance a pour premier résultat de combattre la peur, ce sentiment désastreux, qui, soudain, fait invasion dans le cœur le plus mâle, le glace, lui persuade qu'il est vaincu et qui ainsi peut ruiner en un instant les plus belles spéculations militaires. La peur est honteuse et blâmable, lorsqu'elle est acceptée ; mais elle n'est souvent qu'un phénomène instinctif et naturel contre lequel la volonté réagit. Ceux que la peur menace ainsi ne sont pas seulement les caractères timides ou lâches, les jeunes recrues qui reçoivent le baptême du feu; mais de vieux soldats et des âmes vraiment martiales. On se souvient de Turenne, s'adressant à sa « carcasse » qui tremble ; de Duguay-Trouin, décrivant en héros la peur qu'il confesse avoir toujours ressentie au milieu de ses plus brillants faits d'armes. Alexandre lui-même cherchait à se prémunir contre la peur par des sacrifices offerts à la Divinité, et Charles V plaisanta vivement cette épitaphe qu'il lut en passant : « Ci-gît qui n'eut jamais peur ». A la suite des plus vaillants guerriers de l'antiquité, les soldats de nos jours chercheront à se prémunir contre la peur par la prière, la réflexion ; ils se rappelleront ce que demandent d'eux le devoir, l'amour de la patrie, l'exemple à donner. Les armes — et parmi les armes, quelques-unes de préférence, — les munitions, les chemins de fer..., la longue et minutieuse préparation qui n'a rien laissé à l'imprévu, ont leur cœfficient qui est très élevé. Presque à l'égal de la question des contingents, celle des munitions est désormais importante. Tout récemment, M. Lloyd George, ministre des munitions en Angleterre, dans un discours qu'il adressait à Manchester, aux représentants des syndicats ouvriers et du personnel des usines métallurgiques, n'hésitait pas à faire ces déclarations :

Je crois devoir vous dire la vérité. Tant que vous ne la saurez pas, on ne peut pas vous demander de sacrifices ! Si nos alliés Russes viennent de subir un échec, si les Allemands ont remporté un grand succès, ce n'est pas par la supériorité des généraux allemands, ni par la supériorité du nombre d'hommes.

Le succès allemand est dû entièrement à la supériorité des balles et des obus, des munitions et des équipements de guerre. Cette victoire a été remportée non par l'habileté stratégique des généraux allemands, ni par une plus grande vaillance de leurs troupes, mais bien par l'usage qu'ils ont fait d'une industrie avancée et particulièrement par la supérieure organisation des ateliers allemands.

Si nous avions été en situation d'employer les mêmes procédés que les Allemands sur notre front, de briser leurs lignes, de les repousser d'autant de milles qu'ils ont repoussé les Russes en Galicie, que serait-il arrivé ? Ils auraient été chassés de France. Ils auraient été à moitié repoussés des plaines dévastées des Flandres. Ils auraient été repoussés de cette région qu'ils ont torturée et tourmentée avec une épouvantable cruauté. Bien plus, nous aurions actuellement pénétré en Allemagne et nous serions tout près de voir la fin de cette terrible guerre, fin dont dépend, essentiellement, croyez-moi, l'existence de l'empire britannique comme puissance pour le bien du gouvernement du monde. Que dis-je ? dont dépendent les libertés futures de l'Europe. C'est ce que peuvent faire les ouvriers et les ouvriers seuls.

Les dernières victoires de l'armée française sont dues, dans une large mesure, à l'effort de l'industrie française. Des maisons qui fabriquaient des automobiles, des locomotives et des machines de toutes sortes se sont de bonne heure organisées, pour fabriquer du matériel de guerre et des munitions.

C'est cette aide puissante de leur industrie qui a permis aux Français dans ces derniers mois, de faire une trouée dans les lignes allemandes.

Principes et faits ne semblent pas discutables. On entrevoit, dès lors, le rôle de choix réservé à la puissance économique d'une nation et la part de vérité qu'il y a dans le livre de Brook Adam, intitulé : *La loi de la gran-*

deur et de la décadence qui parut il y a une vingtaine d'années et dont la thèse fondamentale peut se formuler ainsi : « Les Etats s'élèvent en s'enrichissant et ils tombent quand il ne se trouve plus dans leur sein d'hommes économiques ».

Les deux parties de la nation, celle qui combat et celle qui reste dans ses foyers, réagissent fortement l'une sur l'autre. D'une rive à l'autre, un courant continuel circule, portant tour à tour la joie ou la tristesse, le découragement ou l'espoir et tend à mettre toutes les âmes au même niveau. La main qui tient l'épée et fait tonner le canon doit une part de sa force à l'attitude courageuse de ceux qui demeurent occupés aux besognes de la paix, tout comme le degré de confiance de ceux qui se tiennent en arrière est marqué par le thermomètre des tranchées. Il y aurait grand dommage à oublier ces conditions d'interdépendance et à ne pas envoyer, pour notre part, ce que nous pouvons de courage et d'espérance à nos soldats, afin de leur permettre d'accomplir jusqu'au bout leur œuvre de résistance et de conquête. Il est douloureux d'attendre et, deux fois douloureux, d'attendre longtemps. Cependant, le temps seul remporte certaines victoires, et parfois le succès dépend de la seule patience. Les victorieux seront ceux qui auront attendu le plus longtemps. On attribue ce mot au général Nogi : « Dans toute bataille, la victoire est à celui qui sait souffrir un quart d'heure de plus que l'adversaire. » La victoire définitive peut seule apporter une solution durable. Mieux vaut continuer la lutte, quand les circonstances sont favorables, que la reprendre dans des conditions incertaines ; mieux vaut toute autre chose que le malheur de voir démembrer ou anéantir la patrie. Donc beaucoup de courage à l'arrière pour en donner d'autant plus à ceux qui, déjà, en déploient tant. Tenir jusqu'au bout, tenir coûte que coûte ; cette consigne

ne sera bien écoutée sur les champs de bataille que si elle est suivie au foyer.

La connaissance de l'histoire, de la géographie, de la philosophie est d'une grande utilité pour un chef, parce que, dans les batailles, les lieux ont leur prédestination, et parce que le passé a son action dans les événements qui se déroulent au temps présent. On se rappelle que l'attaque sur Constantine, l'antique Cirta, avait échoué deux fois, lorsque le général Damrémont, qui avait lu la guerre de Jugurtha de Salluste, s'avisa d'employer la tactique qui avait réussi à Marius. Il put alors s'emparer de la ville. Mais allons, une fois de plus, à l'école de Bossuet :

Comme dans toutes affaires, il y a ce qui les prépare, ce qui détermine à les entreprendre, et ce qui les fait réussir, la vraie science de l'histoire est de remarquer dans chaque temps ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements, et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver.

En effet, il ne suffit pas de regarder seulement devant ses yeux, c'est-à-dire de considérer ces grands événements qui décident tout à coup de la fortune des empires. Qui veut entendre à fond les choses humaines doit les reprendre de plus haut; et il lui faut observer les inclinations et les mœurs, ou, pour dire tout en un mot, le caractère, tant des peuples dominants en général que des princes en particulier, et enfin de tous les hommes extraordinaires, qui par l'importance du personnage qu'ils ont eu à faire dans le monde, ont contribué, en bien ou en mal, au changement des Etats et à la fortune publique.

... Encore qu'à ne regarder que les rencontres particulières, la fortune semble seule décider de l'établissement et de la ruine des empires, à tout prendre, il en arrive à peu près comme dans le jeu, où le plus habile l'emporte à la longue.

En effet, dans ce jeu sanglant où les peuples ont disputé de l'empire et de la puissance, qui a prévu de plus loin, qui s'est le plus appliqué, qui a duré le plus longtemps dans

les travaux, et enfin qui a su le mieux ou pousser ou se ménager suivant la rencontre, à la fin a eu l'avantage, et a fait servir la fortune même à ses desseins.

Ainsi ne vous lassez point d'examiner les causes des grands changements, puisque rien ne servira jamais tant à votre instruction[1]...

Enfin, faisant appel au langage de la physique, on a beaucoup parlé, en ces derniers temps, des « impondérables », ces forces souvent indéfinissables qui assurent le succès des guerres. Les impondérables se dérobent aux investigations humaines ; ils ne se laissent pas peser, parce qu'ils ne se laissent pas saisir. Ou bien ils interviennent en dehors de toute prévision, ou bien leur nature reste ignorée, alors même que leur action se constate. Par eux, le nombre et la vaillance peuvent être d'un côté et la victoire de l'autre. A Zama, dit-on, Annibal est toujours le plus grand capitaine, mais Scipion est le plus heureux.

Parmi les impondérables, les uns sont des agents naturels et entrent dans le jeu des causes humaines : les autres ont une autre origine et sont entre les mains de la Providence. La Providence laisse le plus souvent agir les causes secondes : le nombre des bataillons, l'habileté des chefs. Elle ne déroge point, le cas de miracle excepté, aux lois générales qu'elle a établies pour toujours. « L'homme s'agite, et Dieu le mène », disait Fénelon. Les plus petits événements sont en dépendance de Dieu ; à plus forte raison ceux qui sont destinés à bouleverser la face du monde.

Si vous jetez d'ailleurs un coup d'œil plus général sur le rôle que joue à la guerre la puissance morale, vous conviendrez que nulle part la main divine ne se fait sentir plus vivement à l'homme : on dirait que c'est un *département*,

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, IIIe partie, ch. II.

passez-moi ce terme, dont la Providence s'est réservé la direction, et dans lequel elle ne laisse agir l'homme que d'une manière à peu près mécanique, puisque les succès y dépendent presque entièrement de ce qui dépend le moins de lui. Jamais il n'est averti plus souvent et plus vivement qu'à la guerre de sa propre nullité et de l'inévitable puissance qui règle tout[1].

Comment nier l'action de la Providence et l'intervention divine au milieu des guerres, dans le pays de Clovis, de Geneviève, de Jeanne d'Arc? Cette action ne se borne pas à deux ou trois pages de notre histoire. On la retrouve plutôt presque à toutes les époques. A Muret, raconte un vieux chroniqueur qui accentue très fortement la disproportion des forces en présence, Simon de Montfort n'avait pas plus de 800 hommes, et les ennemis étaient environ 100.000. Un chevalier demanda à Montfort s'il connaissait le nombre de ses soldats. « Qu'importe, dit Montfort; avec l'aide de Dieu, nous sommes assez pour vaincre ». De notre temps, cette confiance devient plus vivace que jamais. M. Barrès en fait la remarque : « Comme Paris voit bien à présent que l'invisible mène le monde et que ceux-là seuls sauront tenir, qui s'appuieront à celui qui est ».

Aussi bien lorsque nous demandons à Dieu la victoire, nous ne lui demandons pas nécessairement de déroger aux lois générales de l'univers; mais ces lois se combinent de mille manières et, tout en subsistant, se plient et s'adaptent jusqu'à un point qu'on ne peut assigner. Dieu qui ne fait pas de miracles inutiles emploie, pour arriver à ses fins, deux moyens plus simples : tantôt l'ennemi se fait tort à lui-même par une passion aveugle, tantôt une puissance bien inférieure jette sur son chemin un obstacle imperceptible, mais qui grandit ensuite on ne sait comment, et devient insurmontable; comme un faible

[1] *Les Soirées de Saint-Pétersbourg*, 7e Entretien.

rameau arrêté dans le courant d'un fleuve, produit enfin un atterrissement qui le détourne [1].

Et maintenant, voulons-nous savoir quels motifs dirigent, en un sens ou en l'autre, l'action divine ? Nous ne le saurons pas. Dieu agit toujours avec une sagesse infinie, mais suivant des desseins qui nous échappent. Autrefois, le psalmiste suppliait ainsi le Seigneur : « Seigneur, dissipe les peuples qui veulent la guerre ! » C'est un crime de vouloir injustement la guerre, et Dieu est le vengeur des crimes. Si c'est un mal de vouloir et d'aimer la guerre, c'en est un autre, la guerre une fois commencée, de violer les lois les plus saintes de l'humanité et de s'attaquer à l'innocence ; et Dieu est le protecteur de l'innocence. « Il y a du sang muet et du sang qui crie, dit Chateaubriand : le sang des champs de bataille est bu en secret par la terre ; le sang pacifique répandu jaillit en gémissant vers le ciel ; Dieu le reçoit et le venge »,

[1] *Les Soirées de Saint-Pétersbourg.*

LEÇONS XI ET XII

LES LOIS DE LA GUERRE

Que reste-t-il encore à examiner ? Le droit des gens, les lois mêmes de la guerre, lesquelles règlent l'emploi de certains éléments ou facteurs de la victoire que nous avons énumérés au précédent chapitre.

Les actes de l'homme sont soumis à une loi morale. Dans toutes les circonstances de la vie, une voix nous crie à l'intérieur : Fais-ceci; abstiens-toi de cela. A côté de cette règle intérieure, il y en a aussi d'extérieures. Ainsi en est-il dans ces actions de peuple à peuple qui s'appellent des guerres.

Sous le nom de « droit international » ou de « droit des gens », des principes et une pratique, plus ou moins codifiés, réglent les relations entre peuples civilisés. Une partie considérable de ce droit international est relatif à la guerre et détermine ce qui est permis et ce qui est défendu, en temps de guerre, quant aux personnes et quant aux choses : c'est l'aspect juridique et moral de la science de la guerre.

Donnons d'abord une sorte de résumé de la présente leçon : Le droit des gens résulte de principes fournis par le droit naturel et constitue des lois obligatoires pour tous et partout. Saint Augustin en trace les premiers linéaments, saint Thomas les précise ; il est observé comme droit coutumier par les nations chrétiennes, en attendant qu'il soit annexé aux règlements militaires; enfin, à partir de la moitié du XIXe siècle, il est codifié, par des con-

ventions et des conférences dont l'œuvre est loin d'être achevée.

Remarquons dès maintenant que bien qu'issu communément du droit naturel, le droit international proscrit parfois des pratiques et des procédés de guerre que le droit naturel autoriserait; mais, une fois admis et formulé d'un commun accord, le droit international se rencontre avec le droit naturel et oblige en conscience ceux qui se sont engagés à l'observer.

Sans aucun doute — nous l'établirons d'ailleurs — le droit international actuel est d'origine chrétienne ; il s'est lentement élaboré au cours des âges, sous l'influence du Christianisme, non sans qu'il y eût lutte vive à soutenir contre les instincts de barbarie qui sont en l'homme et qui ne sont jamais plus en effervescence que dans les collisions sanglantes entre les peuples[1].

Pour mieux juger les résultats acquis et se rendre un compte plus exact de l'apport du Christianisme en pareille matière, il n'est pas inutile de se reporter, un instant, aux temps antiques et d'étudier la conduite que

[1] Dans sa *Réponse* au manifeste allemand, l'Institut catholique parle du « droit moderne de la guerre, chrétien dans ses origines » : dans *La guerre allemande et le Catholicisme*, M. l'abbé Gaudeau écrit (pages 2 et 3) : « la guerre n'est qu'un cas particulier de la morale universelle, et la Révélation chrétienne n'ajoute en ce point aucun précepte positif et spécial à la loi naturelle, au droit naturel : entendez par là, aux règles que dicte à l'homme sa conscience, c'est-à-dire sa raison et sa volonté, quand elles se soumettent et se conforment, en droiture, à l'ordre naturel et normal des choses, expression de la volonté de Dieu ». Il n'y a pas contradiction entre ces deux affirmations. D'un côté, la raison et la volonté ne gardent, d'une façon générale, leur droiture, qu'avec l'aide de Dieu (comme on le voit par les exemples du paganisme), aide qui est canalisée et régularisée dans l'enseignement et les pratiques du catholicisme ; d'un autre côté, le Christianisme, toujours par son enseignement et ses pratiques, a influé considérablement, d'une manière directe et d'une manière indirecte, sur les usages de la guerre, pour les animer le plus possible de l'esprit de l'Évangile.

le paganisme inspirait aux belligérants à l'égard de l'ennemi.

I. — Les procédés de guerre dans l'antiquité

On sait d'abord le principe général du paganisme : *Sequere naturam*. Or, si la nature humaine n'est pas totalement viciée, cependant elle est viciée et mauvaise, en partie ; et, chose facile à remarquer, dans cette nature viciée, l'élément « volonté » est plus profondément atteint que l'élément « intelligence ». D'où il est aisé de conjecturer que les principes seront supérieurs à la pratique, en générosité et en noblesse.

Pour mettre plus de clarté dans ce rapide tableau, nous rappellerons, sous trois titres principaux, les principales différences entre l'antiquité et les temps modernes : 1° la cause des guerres ; 2° l'attitude, quant à la cruauté ; 3° l'attitude, quant à la perfidie.

LES CAUSES DES GUERRES

Etudiées dans leurs causes, la plupart des guerres de l'antiquité apparaissent répréhensibles. Elles naissent de l'orgueil ou de la convoitise et s'engagent souvent au mépris de la foi jurée. Les rois et leurs conseillers ambitionnent la gloire de conquérants : ils jettent des yeux avides sur un riche territoire voisin ; ils épient, chez l'adversaire, le moment d'une faiblesse ou d'un oubli et, sans avoir trouvé encore, vis-à-vis des traités les plus sacrés, l'expression « chiffon de papier », ils manquent, sans provocation aucune, à la parole donnée.

LA CRUAUTÉ DANS LES GUERRES ANTIQUES

Injustes dans leurs causes, les guerres de l'antiquité étaient encore blâmables, si on considère le but pour-

suivi. Tout un peuple s'insurge contre tout un peuple ; le but est la destruction complète de l'ennemi : les champs sont ravagés, les maisons pillées et incendiées à plaisir, tous les combattants et tous les enfants mâles massacrés, les blessés achevés, les femmes emmenées en captivité. On n'aura plus à se défendre demain contre ceux que l'on extermine totalement aujourd'hui. Rien de plus radical.

On ne cherchait pas seulement à infliger à l'ennemi un châtiment mérité et à le mettre dans l'impossibilité de nuire, on était cruel à dessein, non seulement contre les soldats, mais aussi contre les civils et, en particulier, à l'égard de ceux dont la faiblesse est plus sacrée : les vieillards, les femmes et les enfants. On recourait à des moyens qui, en multipliant les victimes multiplient aussi les tourments inutiles et inhumains : armes empoisonnées, empoisonnement des sources et des rivières, éléphants enivrés de liqueurs fermentées ou d'opium. Non content d'avoir recours à la ruse, à la feinte, aux stratagèmes, tous moyens réputés aujourd'hui encore armes « de bonne guerre », on employait la fraude, le mensonge et le parjure. « Tous les moyens sont bons », telle était la devise du paganisme guerrier.

Une fois la guerre terminée, quel était le sort des vaincus ? On se rappelle le mot du brenne gaulois, après l'une des nombreuses prises de Rome. Décidés à se racheter à prix d'or, les Romains apportaient sur le capitole le montant de leur rançon. Les pièces d'or s'entassaient dans le plateau de la balance, lorsque le brenne, détachant sa lourde épée, la jeta dans le plateau ou étaient les poids. Plaintes des Romains. — « *Væ victis* », prononça le brenne. Ce vieux mot historique caractérise toujours bien la situation du vaincu. Celui-ci, même de nos jours, ne peut être que malheureux, mais sa condition était plus douloureuse autrefois. Souvent, tous les vaincus étaient immédiatement mis à

mort. Avez-vous remarqué le rapprochement qu'il y a entre les deux mots *hostis* et *hostia?* Il s'explique très bien, lorsque l'on considère le sort qui était réservé jadis aux ennemis vaincus.

Lorsque le glaive épargnait les vaincus, l'esclavage les attendait. Certains jurisconsultes n'ont-ils pas fait dériver le mot latin « esclave » du mot « échappé à la mort » ou « devant être conservé », *servus* de *servato a morte* ou de *servando?* Beaucoup de vaincus eussent sans doute préféré la mort à l'esclavage. Pour un grand nombre, d'ailleurs, la mort tragique n'était que différée.

En effet, à l'exception du peuple juif, tous les peuples antiques pratiquaient les sacrifices humains. L'homme, étant la victime la plus noble, son immolation était, pensait-on, plus capable d'honorer Dieu et plus digne d'obtenir les faveurs célestes. Au jour des funérailles des princes et des chefs, il y avait aussi des hécatombes pour apaiser les esprits, pour donner des compagnons aux défunts dans la région des ombres, puis, les jours suivants, pour annoncer aux morts les nouvelles de ce monde. Cependant la cause la plus fréquente de l'effusion du sang n'était peut-être pas là. Par certains côtés de sa nature, l'homme est féroce et les guerres incessantes de l'antiquité servaient encore à développer le désir du sang versé : d'où des tueries organisées pour le plus grand plaisir de l'humanité. Chez les Romains et chez les Grecs, on vit, après les combats du ceste, combats à coups de gantelets, les combats de gladiateurs. Des centaines, et même des milliers d'hommes prenaient part à ces derniers combats qui duraient parfois plusieurs jours consécutifs ; il en est sous Titus par exemple, qui se renouvelèrent pendant cent jours. Dans son testament, Auguste se vante d'avoir fait descendre dans l'arène environ 10.000 gladiateurs. Et ce n'était pas seulement la nation qui organisait ces réjouissances (?) sanguinaires ; de

simples particuliers conviaient leurs amis à ce spectacle comme aujourd'hui on convie à une comédie ou à une soirée musicale. Parmi les souvenirs des réjouissances populaires à Rome, il faut aussi compter les naumachies : les esclaves, après avoir été employés à creuser d'immenses bassins que remplissait l'eau des fleuves, prenaient part à des combats où évoluaient de véritables vaisseaux qui cherchaient mutuellement à se faire sombrer. Ces flottes toutes spéciales comptaient parfois 10.000 combattants.

A Rome encore, lorsque le général victorieux était autorisé par le Sénat à célébrer le triomphe, les soldats ennemis faits prisonniers défilaient quelquefois plus d'un jour, à pied, enchaînés, des portes de la ville jusqu'au Capitole, à travers le Forum. Pendant que le général, parvenu au Capitole déposait sa couronne de laurier sur les genoux de la statue de Jupiter, les captifs étaient égorgés dans la prison souterraine du Tullianum.

Ce n'est pas seulement l'antiquité qui a été déshonorée par un tel mépris des vies humaines. Les mêmes scènes de barbarie, ou d'autres, se renouvellent de nos jours encore, là où n'a pas pénétré le christianisme. Le Mexique, jadis, se distingua dans cette voie. Vers 1486, lors de l'inauguration d'un temple consacré au dieu de la guerre, 70.000 victimes furent immolées en une seule fois. Au Dahomey, dans la seconde moitié du siècle dernier, 3.000 victimes furent immolées aux funérailles du roi Ghezo. Le roi Behanzin, son successeur, fit tuer 5.000 captifs, en signe de réjouissance populaire, à son avènement au trône. Or, quelles étaient d'ordinaire les victimes de ces hécatombes? C'étaient les prisonniers de guerre. On comprend mieux, après cela, le mot d'ordre des chefs aux soldats qui était parfois inscrit sur les étendards : Vaincre ou mourir. La mort sur le champ de bataille était préférée par beaucoup aux supplices qu'en-

traînait la captivité. C'est seulement dans des temps très récents que s'est établi l'échange respectif des prisonniers après la paix. C'était encore une coutume du paganisme, en temps de guerre, de placer les esclaves au premier rang de l'armée en marche.

Quant aux blessés, quelques philosophes antiques leur consacrèrent de belles paroles, celle-ci par exemple : *Hostes dum vulnerati, fratres*, un ennemi blessé est un frère ; mais, dans la pratique, la fraternité consistait souvent à achever le blessé.

LA PERFIDIE DANS L'ANTIQUITÉ

Trouvant cette question bien résumée dans M. Fernand Nicolay, nous nous contentons de transcrire :

Pour les peuples civilisés, la déloyauté entre combattants n'est pas plus licite qu'entre particuliers ; mais c'est là une conception nouvelle et relativement récente des devoirs internationaux. Ouvrez Homère, et vous y lirez « qu'il faut nuire à son ennemi, soit par force ouverte, soit par dol ; au grand jour ou secrètement ; » et ses héros, en effet, n'hésitent jamais à employer la fraude quelle qu'elle soit. D'après Pindare, pour détruire la puissance adverse, *tout* peut être mis en œuvre ; Xénophon vante la ruse comme la meilleure chose à la guerre ; et Polybe est du même avis. Dans Virgile aussi, il y a cette idée : Ruse ou valeur, qu'importe, quand il s'agit des ennemis ! Plutarque partage ce sentiment, et Lucien estime que ceux qui trompent en pareil cas sont dignes de louanges. Enfin les jurisconsultes romains eux-mêmes déclaraient qu'il n'y avait là rien de blâmable.

A-t-on le droit de mentir à un ennemi ? Platon, Xénophon, Philon le Juif, et bien d'autres auteurs trouvent très légitime l'emploi d'un faux discours à l'égard de ceux à qui on fait la guerre [1].

Voilà un rapide exposé de la guerre et de ses procédés

[1] Fernand Nicolay, *Histoires des croyances*, t. II, ch. IV.

tels qu'ils se présentent non seulement dans l'antiquité, mais aujourd'hui encore, dans le paganisme.

II. — Les procédés de guerre dans les nations chrétiennes

Les luttes actuelles entre peuples civilisés ne sauraient s'accompagner des cruautés et des perfidies qui déshonorèrent les guerres de l'antiquité ou qui se commettent encore en pays barbares. Si la guerre demeure toujours, par sa nature même, un état de violence, encore faut-il que cette violence connaisse certaines limites et que la loi de justice préside là comme ailleurs, sinon de la même manière qu'ailleurs. La guerre ne saurait être considérée comme un temps d'arrêt de la justice et de la charité. S'il n'est permis de recourir aux armes qu'à la dernière extrémité, on doit, la guerre une fois engagée, se tenir dans la mesure strictement requise pour épargner la violation du droit. Dans son allocution consistoriale du 22 janvier 1915, le souverain Pontife Benoît XV s'exprimait ainsi : « Nous faisons appel au sentiment d'humanité de ceux qui ont franchi les frontières des nations adverses pour les conjurer que les régions envahies ne soient pas dévastées plus qu'il n'est strictement exigé par les nécessités de l'occupation militaire, et, ce qui importe davantage encore, qu'on ne blesse pas gratuitement les habitants en ce qu'ils ont de plus cher, comme les temples sacrés, les ministres de Dieu, les droits de la religion et de la foi... ».

La méthode dite de terreur est, entre autres choses, inadmissible. Or, le droit des gens veille à tout cela. Dès lors c'est un devoir pour tous, mais surtout pour les chefs, les officiers et les soldats, de le connaître et de l'observer. Fénelon en instruisait ainsi autrefois le duc de Bourgogne, sous forme d'examen de conscience :

Il y a les lois de la guerre qu'il ne faut pas garder moins religieusement que celles de la paix. Lors même qu'on est en guerre, il reste un certain droit des gens qui est le fond de l'humanité même; c'est un lien sacré et inviolable entre les peuples que nulle guerre ne peut rompre ; autrement la guerre ne serait plus qu'un brigandage inhumain, qu'une suite perpétuelle de trahisons, d'assassinats, d'abominations et de barbaries... Il y a les violences et les ruses de guerre qui sont réciproques et auxquelles chacun s'attend. Pour tout le reste, il faut une bonne foi et une humanité entière. Il n'est point permis de rendre fraude pour fraude...

N'avez-vous point fait des maux inutiles à vos ennemis? Ces ennemis sont toujours hommes, toujours vos frères si vous êtes vrai homme vous-même. Vous ne devez leur faire que les maux que vous ne pouvez vous dispenser de leur faire pour vous garantir de ceux qu'ils vous préparent et pour les réduire à une juste paix. N'avez-vous point inventé et introduit, à pure perte, de nouveaux genres d'hostilités? N'avez-vous point autorisé des ravages, des incendies, des sacrilèges, des massacres, qui n'ont décidé de rien, sans lesquels vous pouviez défendre votre cause et malgré lesquels vos ennemis ont également continué leurs efforts contre vous? Vous devez rendre compte à Dieu et réparer, selon toute l'étendue de votre pouvoir, tous les maux que vous avez autorisés et qui ont été faits sans nécessité[1].

Voilà ce que l'on enseignait jadis aux futurs rois et ce qui mérite encore aujourd'hui l'attention du peuple souverain et, en particulier, de ceux qui sont susceptibles d'être appelés à prendre part aux opérations militaires.

Processus du droit international actuel

Le meilleur moyen de connaître un objet est de remonter jusqu'à sa source. Quelle est donc la genèse de notre droit des gens ? En ces derniers temps, on ne remontait pas très loin pour l'établir. On s'arrêtait au *De jure belli*

[1] *Examen de conscience,* proposé par Fénelon au duc de Bourgogne.

ac pacis du Hollandais Hugo Grotius (1583-1645). La faute en était à ce Grotius lui-même. N'avait-il pas trouvé bon d'écrire, dans la préface de son livre, que jusqu'à lui, les théologiens et les juristes n'avaient pas envisagé la guerre au point de vue moral ou, du moins, ne l'avaient fait que peu et mal. Voilà ses lecteurs bien renseignés. Toujours est-il que de son affirmation — ne faut-il pas dire : de son mensonge ? — il resta quelque chose. En effet, ceux qui eurent foi en sa parole ne remontèrent pas plus haut. Voici un de nos érudits, M. Pillet, professeur d'histoire des traités à la Faculté de droit de l'Université de Paris, qui, sur ce sujet, fait sa confession avec finesse et loyauté : « Le droit des gens, en tant que doctrine scientifique, n'est pas un fruit dû au progrès de notre époque, pas davantage un produit de la Révolution française ou de la Réforme religieuse du XVIe siècle ; le droit des gens est beaucoup plus ancien que cela... Comme tant d'autres, j'ai été dupe des opinions courantes, et il a fallu qu'une circonstance fortuite m'obligeât à me plonger dans un certain nombre d'in-folios théologiques pour voir se dissiper mon erreur. Quel ne fut pas mon étonnement lorsque je reconnus, sous la plume de ces canonistes que l'on ignore à peu près complètement... les idées les plus fines et les plus profondes sur les droits réciproques des États, sur la guerre, sur les rapports des civilisés et des barbares... Pour beaucoup, Grotius est le véritable fondateur de notre science. Je ne crois pas qu'un esprit impartial puisse accepter cette affirmation[1] ».

Grotius n'a fait que puiser dans ses prédécesseurs toute la substance de son ouvrage. On voit en le lisant, qu'il n'a pas ignoré, en particulier, le traité que F. de Victoria (1480-1546) avait écrit un siècle avant. Le *De jure belli*

[1] Pillet, *Les Fondateurs du droit international. Introduction.*

de Victoria donne des règles très précises. Il est facile de constater que non seulement Grotius, mais encore les membres de la Conférence de La Haye n'ont guère inventé : ils n'ont eu qu'à se souvenir.

C'est pourquoi celui qui recherche la genèse du droit des gens doit, par delà les travaux contemporains et par delà Grotius lui-même, ouvrir le *Traité du droit de la guerre* de Victoria, les in-folios théologiques du moyen âge, aller jusqu'à saint Augustin et de saint Augustin à l'Évangile, au Christ. Le Christ et, avec lui, l'Église et le christianisme naissant par tout son esprit et spécialement par l'enseignement des devoirs de charité à l'égard du prochain, même étranger, même ennemi, a commencé la législation internationale et posé les fondements de la doctrine morale sur la guerre. « Aimez-vous les uns les autres ; faites du bien à ceux qui vous persécutent. » Ces préceptes du Christ sont à l'origine de toute la civilisation moderne ; ce sont eux, expliqués et vécus, qui ont réussi à apporter un tempérament au milieu même des violences inhérentes à l'état de guerre.

Dès que les peuples chrétiens entrent en guerre — c'est au ve siècle et ce sont les Goths d'Alaric, des Ariens — Augustin constate un adoucissement des mœurs guerrières. Les envahisseurs de Rome se souviennent qu'eux-mêmes et les Romains catholiques, malgré une profonde divergence sur certain point du dogme, adorent le même Dieu : « Les lieux consacrés aux martyrs et les basiliques des Apôtres abritèrent, lors du sac de la ville, ceux qui s'y réfugièrent, chrétiens ou non. Là expirait la haine sanguinaire ; là s'arrêtait la rage des égorgeurs ; là des ennemis émus de pitié conduisaient ceux qu'ils venaient d'épargner en d'autres lieux, pour les soustraire à d'autres haines plus impitoyables. Et ceux-là mêmes qui, ailleurs, s'étaient montrés cruels et pleins de la fureur des combats, en pénétrant dans ces lieux où la guerre perdait ses

droits, devenaient moins prompts à verser le sang et moins ardents à faire des captifs [1] ».

Avant de faire cette constatation Augustin avait formulé un principe très fécond : « Chez les véritables serviteurs de Dieu, les guerres elles-mêmes sont pacifiques, étant entreprises non par cruauté ou par cupidité, mais ayant pour but la paix, la répression des méchants et la délivrance des bons [2]. » Il avait dit encore : « Soyez donc pacifiques, même en combattant, ayant pour but d'amener par la victoire ceux que vous combattez au bonheur de la paix, car le Seigneur a dit : « Bienheureux les pacifiques, car ils seront appelés les enfants de Dieu [3]. »

C'était donc le commencement d'un nouvel ordre de choses qui allait s'établir lentement, avec quelque retour partiel et momentané, toujours possible, aux coutumes anciennes. Avec saint Thomas, avec Victoria... avec une foule d'autres, les notions formulées par saint Augustin prennent de l'amplitude. Peu à peu, le droit coutumier des peuples s'inspira de ces enseignements auxquels chaque guerre nouvelle apportait des précisions. Les inventions dans l'armement fournissaient aussi leur apport à la constitution des règlements militaires. Après avoir été longtemps usuels, ceux-ci furent enfin écrits. Alors que nous avons saisi dans un passé lointain la codification d'une morale militaire par les théologiens ou les canonistes; les dispositions écrites, émanées des États, sont de date toute récente. Les premières intitulées : *Instructions pour les armées des États-Unis* en campagne sont de 1863 [4]. Mais nous n'avons ici que les instructions d'un

[1] *De Civitate Dei*, lib. I, I.

[2] Cité dans le *Décret de Gratien*, Pars II, caus. XXIII, I.

[3] S. August., *Epist.* 205, *ad Bonifacium*.

[4] On avait eu antérieurement la déclaration de Paris (16 avril 1856) formulant au sujet de la guerre marine, quatre règles presque universellement admises à l'heure actuelle.

gouvernement à ses soldats et non un droit international, adopté et rendu obligatoire pour les États co-signataires. Le premier droit de ce genre est la *Convention de Genève* du 22 août 1864, remplacée par la *Convention de Genève* du 6 juillet 1906, laquelle fut signée par les représentants de plus de trente États. Ces deux Conventions avaient pour objet l'attitude à observer à l'égard des blessés sur les champs de bataille.

Quelques années plus tard, c'était la déclaration signée à Saint-Pétersbourg le 11 décembre 1868, interdisant « l'emploi de projectiles explosibles d'un poids inférieur à 400 grammes », cela « pour ne pas aggraver inutilement les souffrances des hommes mis hors de combat, ou rendre leur mort inévitable ». Quelques années après la guerre de 1870, une conférence se tint à Bruxelles (1874) sur l'initiative de l'empereur de Russie et aboutit au « projet d'une déclaration internationale concernant les lois et coutumes de la guerre ». Quoique ce projet n'eût rien d'obligatoire (l'Angleterre avait refusé son adhésion), il marque cependant une date importante dans la doctrine comme dans la pratique de la guerre, car, dès lors, beaucoup des dispositions qu'il établit passèrent dans les règlements militaires d'un certain nombre de pays et inspirèrent, en particulier, la Russie dans sa guerre de 1877 contre les Turcs.

En 1894, nouvelle conférence de Bruxelles où les positions déjà acquises furent maintenues, et de nouvelles prises. On peut dire que cette conférence étudie et formule déjà toutes les règles qui seront adoptées dans les deux *Conférences de La Haye* (1899, 1907) appelées *Conférences de la paix*. C'est dans ces deux conférences, convoquées à l'instigation de la Russie, que fut adopté le règlement sur les lois et les coutumes de la guerre sur terre, règlement obligatoire pour tous les États signataires. « Il s'agit, disait le président, M. de Martens diplo-

mate belge, de former une société d'assurance mutuelle contre les abus de la force en temps de guerre. C'est une société dans laquelle on est libre d'entrer ou de ne pas entrer, mais qui doit avoir des statuts que ses adhérents observent entre eux. » Ceci se passait à la première conférence où 26 États étaient représentés, juin 1899.

La seconde conférence se tint huit ans après. Elle était composée des délégués de 44 Etats, parmi lesquels tous les belligérants actuels. On se contenta de confirmer les dispositions prises dans la conférence précédente ; aucun changement appréciable ne fut apporté. Ainsi donc, du fait des conférences de La Haye, il y a une loi écrite de la guerre, discutée par des autorités compétentes, officiers de grand savoir et d'une valeur militaire reconnue ; loi mise en vigueur par des traités internationaux ; il y a un règlement liant véritablement les Etats signataires. Les différents partis étaient libres, au moment de la discussion, d'apprécier la valeur des mesures proposées, d'écarter les unes et de maintenir les autres ; ils étaient libres de continuer à prendre part aux travaux de la conférence ou de s'en aller, mais dès lors qu'ils ont signé un règlement, ils n'ont plus qu'à exécuter ce règlement ; le texte devant lequel ils se trouvent a non seulement une autorité morale mais une autorité légale.

Le principe qui préside au règlement de La Haye est que si la paix n'a pu être sauvegardée et si les conflits armés entre nations n'ont pu être évités, il faut, du moins, dans la lutte engagée, servir les intérêts de l'humanité et les exigences progressives de la civilisation, en restreignant, autant que possible, la violence. La guerre ne crée pas le droit ; elle est au contraire régie par le droit. Les combattants ne peuvent oublier la justice et la charité ; ils doivent éviter de faire le mal pour le mal. Suivant une parole de Talleyrand, « les nations civilisées doivent,

dans la paix, faire le plus de bien, et, dans la guerre, le moins de mal possible[1] ».

Dans ce but, on s'applique surtout à éviter la cruauté et la perfidie. *La réponse de l'Institut catholique de Paris* note très justement que « le droit moderne de la guerre... repose tout entier sur deux principes essentiels : le principe de la distinction entre les combattants et les non-combattants ; l'affirmation que la guerre n'autorise pas le belligérant à faire le plus de mal possible par tous les moyens possibles ».

ÉVITER LA CRUAUTÉ

Il serait trop long de reproduire ici tous les articles de la législation de La Haye, proscrivant la cruauté dans la guerre ; je me bornerai à en citer quelques-uns que je grouperai sous ces différents titres : les neutres, les belligérants, les armes, les blessés, la population civile (individus et biens), les localités, les monuments, les espions. Mais disons d'abord un mot de la déclaration de guerre.

Le droit des gens demande qu'une déclaration de guerre précède les hostilités. Cette coutume est très antique. Lorsque les Romains avaient résolu de combattre, ils envoyaient les féciaux près du territoire ennemi jeter un javelot par-dessus la frontière. Les Romains tenaient beaucoup à cette pratique qui faisait en quelque sorte partie de leur religion. Aussi furent-ils un instant très embarrassés lorsque, menacés par les projets ambitieux de Pyrrhus, roi d'Épire, et voulant arrêter l'invasion dont celui-ci menaçait l'Italie, ils résolurent de lui déclarer la guerre. Comment pratiquer le cérémonial habituel, puisque l'Épire se trouvait par delà la mer?

[1] *Lettre à Napoléon*, 20 nov. 1806.

Après réflexion, ils se contentèrent d'un grossier expédient. Un Épirote, déserteur de l'armée de Pyrrhus, acheta un champ en territoire romain ; on considéra ce champ comme partie de la terre épirote. Un fécial vint y jeter son javelot. Le rite avait été observé ; la guerre était déclarée.

L'habitude de déclarer la guerre au pays ennemi fut conservée à travers les âges dans tous les pays. Jusqu'au xvii[e] siècle, on envoyait, dans ce but, un messager spécial à la nation ennemie. C'est en intervenant dans la guerre de Trente ans que Richelieu envoya, pour la dernière fois, un messager de ce genre déclarer la guerre au roi d'Espagne. A partir de ce moment, un peuple déclare la guerre en rappelant l'ambassadeur qu'il accréditait chez la nation ennemie et en remettant ses lettres de créance à l'ambassadeur que la nation ennemie entretenait chez lui [1]. Toutefois, plusieurs guerres furent entreprises sans aucun avis préalable. Ainsi fit Frédéric II, en s'emparant de la Silésie aux dépens de Marie-Thérèse et dans presque toutes ses guerres ; ainsi firent souvent les Anglais, en particulier lorsque rompant la paix d'Amiens, ils s'emparèrent, sans aucun avertissement, de tous les vaisseaux qu'ils rencontrèrent ; ainsi firent les Japonais dans la guerre russo-japonaise.

Les neutres. — L'article 1[er] de la Conférence de La Haye établit que « le territoire des puissances neutres est inviolable », que la neutralité soit volontaire et momentanée ou qu'elle existe en vertu d'une convention et qu'elle soit perpétuelle. Cette dernière neutralité a pour but d'assurer les frontières des nations belligérantes ; elle est ordinairement garantie par les Etats contractants, lesquels s'engagent non seulement à respecter eux-mêmes

[1] L'usage des ambassadeurs à demeure fut inaugurée par les Vénitiens.

la neutralité, mais aussi à la faire respecter. Trois puissances sont ainsi garanties : la Suisse, la Belgique et le Luxembourg ; la Suisse, à la suite du congrès de Vienne 1815 ; la Belgique après sa séparation d'avec la Hollande (1830), en vertu des traités de Londres 1831 et 1839 ; le Luxembourg, d'après le traité de Londres 1867. La France, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse ont apposé leur signature à tous ces traités. Voilà les graves engagements qui ont été qualifiés de « chiffon de papier ». On se rappelle la scène historique qui s'est passée, après la déclaration de guerre de l'Angleterre, dans le cabinet de travail du palais de la Wilhelmstrasse, le 4 août 1914, entre le chancelier de Bethmann-Hollweg et sir Ed. Goschen, le chancelier qualifiant la neutralité belge de « chiffon de papier », *a scrap of paper*[1].

Les belligérants. — Quoique les belligérants ou les soldats en armes qui, d'après leur nom même, sont ceux qui font la guerre, constituent en propre l'ennemi, cependant, tout n'est pas permis contre eux, au point de vue armes et attitude, et il est des circonstances où on doit les épargner, par exemple lorsqu'ils se rendent. Il est interdit « de tuer ou de blesser un ennemi qui, ayant mis bas les armes ou n'ayant plus de moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion ; de déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier (art. 23).

[1] Le 4 août 1914, M. de Bethmann-Hollweg disait à la tribune du Reichstag : « Messieurs, nous sommes devant la nécessité, et nécessité ne connaît pas de loi. Nos troupes ont occupé le Luxembourg, peut-être déjà ont-elles foulé le territoire belge. *Cela est contraire aux prescriptions du droit international... L'illégalité* — je parle ouvertement — l'illégalité que nous commettons ainsi, nous chercherons à la réparer dès que le but militaire aura été atteint. Quand on est aussi menacé que nous, et qu'on combat pour un bien suprême, *on s'arrange comme on peut* ». Tout le monde sait qu'une utilité stratégique ne saurait autoriser la violation de la neutralité, et tout le monde peut savoir que l'Allemagne n'était nullement acculée à un acte de désespoir.

Les armes. — L'emploi de certaines armes est prohibé : « Les belligérants n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi », dit l'article 22. Il leur est interdit « d'employer des armes, des projectiles ou des matières propres à causer des maux superflus » (art. 23). Le règlement réprouve expressément « l'emploi des balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain, telles que les balles à enveloppe dure dont l'enveloppe ne couvrirait pas entièrement le noyau ou serait pourvue d'incisions », de même « l'emploi de projectiles qui ont pour but unique de répandre des gaz asphyxiants ou délétères », ou le lancement « de projectiles et d'explosifs du haut des ballons ou par d'autres modes analogues nouveaux[1] », de même encore « l'emploi du poison ou des armes empoisonnées » (art. 23).

Les blessés. — Si un philosophe de l'antiquité avait reconnu un caractère sacré dans les blessés, à plus forte raison la civilisation moderne doit-elle s'inspirer à leur égard de charitable pitié. C'est pourquoi le 1er article de la Convention de Genève de 1906 est ainsi formulé : « Les militaires et les autres personnes officiellement attachés aux armées, qui seront blessés ou malades, devront être respectés et soignés, sans distiction de nationalité, par le belligérant qui les aura en son pouvoir ». Il est dit plus loin dans la même convention : « Les gouvernements signataires s'engagent également à prendre ou à proposer à leurs législateurs, en cas d'insuffisance de leurs lois pénales militaires, les mesures nécessaires pour réprimer en temps de guerre les actes individuels de pillage et de mauvais traitements envers les blessés et les malades des armées » (art. 28). De fait, le code civil

[1] Cette dernière disposition, qui n'était prise que pour cinq ans, n'a pas été renouvelée.

militaire français prononce des peines très sévères contre ceux qui contreviendraient à ces prescriptions.

Population civile. — D'autres dispositions ont trait à la personne des civils et à leurs biens. « L'honneur et les droits de la famille, la vie des individus et la propriété privée, ainsi que les convictions religieuses et l'exercice des cultes doivent être respectés » (art. 46 de La Haye).

En deux lignes, cette phrase vise des obligations multiples et vraiment vitales. Elle rappelle que la dignité de l'individu, la sainteté de la famille, le respect des lois qui la régissent et des personnes qui la composent, la liberté religieuse enfin, doivent être absolument sauvegardés. De quelle valeur serait la vie, s'il fallait sacrifier toutes ces grandes choses ? L'honneur et la vertu ne sont-ils pas au-dessus de tous les autres biens ?

L'attachement à la Patrie, la fidélité au pouvoir légitime sont aussi du domaine de l'honneur. L'article 44 de la Conférence de La Haye interdit aux belligérants « de forcer la population d'un territoire occupé à donner des renseignements sur les armées des autres belligérants ou sur leurs moyens de défense ». L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie refusèrent d'adopter cette disposition. L'article 45 « interdit de forcer la population d'un territoire occupé à prendre part aux opérations militaires contre son propre pays ».

Relativement à cet article, le procès-verbal de la conférence note une réserve du représentant allemand, colonel de Schuwarzhoff. D'après lui l'interdiction ne vise que la population prise en masse et non des individualités. De plus, si elle ne permet pas d'exiger une participation directe aux opérations militaires, elle ne s'oppose pas formellement à toute contrainte en vue d'une participation indirecte.

Toute condamnable qu'elle semble, la pratique qui con-

siste à se servir d'habitants du pays comme guides dans des régions inconnues, n'est pas interdite, mais on ne saurait user de contrainte en vue d'obtenir de l'habitant des renseignements. Que l'ennemi essaie, s'il le veut, d'interroger les habitants, mais qu'il n'use, en aucun cas, de violence, contre ceux qui refusent de trahir leur patrie.

L'article suivant « interdit de contraindre la population d'un territoire occupé à prêter serment à la puissance ennemie ».

Il est instructif de rechercher dans la lettre pastorale du cardinal Mercier, datée de Noël 1914, le commentaire de cette interdiction :

Courage, mes frères, la souffrance passera : la couronne de vie pour nos âmes, la gloire pour la nation ne passeront pas.

Je ne vous demande point, remarquez-le, de renoncer à aucune de vos espérances patriotiques.

Au contraire, je considère comme une obligation de ma charge pastorale, de vous définir vos devoirs de conscience en face du Pouvoir qui a envahi notre sol et qui, momentanément, en occupe la majeure partie.

Ce Pouvoir n'est pas une autorité légitime. Et, dès lors, dans l'intime de votre âme, vous ne lui devez ni estime, ni attachement, ni obéissance.

L'unique Pouvoir légitime en Belgique est celui qui appartient à notre Roi, à son gouvernement, aux représentants de la nation. Lui seul est pour nous l'autorité. Lui seul a le droit à l'affection de nos cœurs, à notre soumission.

D'eux-mêmes les actes d'administration publique de l'occupant seraient sans vigueur, mais l'autorité légitime ratifie tacitement ceux que justifie l'intérêt général et de cette ratification seule leur vient toute leur valeur juridique.

Des provinces occupées ne sont point des provinces conquises : pas plus que la Galicie n'est province Russe, la Belgique n'est province Allemande.

Néanmoins la partie occupée du pays est dans une situation de fait qu'elle doit loyalement subir. La plupart de nos

villes se sont rendues à l'ennemi. Elles sont tenues de respecter les conditions souscrites de leur reddition.

Dès le début des opérations militaires, les autorités civiles du pays recommandèrent avec insistance aux particuliers de s'abstenir d'actes d'hostilité envers l'armée ennemie. Ces recommandations restent en vigueur.

Notre armée a seule, en partage avec les vaillants bataillons de nos alliés, l'honneur et la charge de la défense nationale. Sachons attendre d'elle la délivrance définitive.

Envers les personnes qui dominent par la force militaire notre pays et qui, dans le fond de leurs consciences, ne peuvent pas ne pas admirer l'énergie chevaleresque avec laquelle nous avons défendu et défendons notre indépendance, ayons les égards que commande l'intérêt général. Plusieurs d'entre elles protestent qu'elles veulent, aujourd'hui, dans la mesure où elles le pourront, atténuer nos épreuves et aider à la reprise, parmi nous, d'un minimum de vie publique régulière. Respectons les règlements qu'elles nous imposent, aussi longtemps qu'ils ne portent atteinte ni à la liberté de nos consciences chrétiennes, ni à notre dignité patriotique. Ne faisons pas consister le courage dans la bravade, ni la bravoure dans l'agitation.

Il est une catégorie d'individus qui sont rendus sacrés par l'office qu'ils remplissent et qui, en conséquence, ont droit à être épargnés par l'ennemi :

« Le personnel exclusivement affecté à l'enterrement, au transport et au traitement des blessés et des malades, ainsi qu'à l'administration des formations et établissements sanitaires, les aumôniers attachés aux armées, seront respectés et protégés en toutes circonstances ; s'ils tombent au pouvoir de l'ennemi, ils ne seront pas traités comme prisonniers de guerre (art. 9). »

Le règlement continue : « La propriété privée ne peut pas être confisquée (art. 46).

« Le pillage est formellement interdit (art. 47).

« Aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne pourra être édictée contre les populations à raison de faits indi-

viduels dont elles ne pourraient être considérées comme solidairement responsables (art. 50 de La Haye).

« Des réquisitions en nature et des services ne pourront être réclamés des communes et des habitants que pour les besoins de l'armée d'occupation. Il seront en rapport avec les ressources du pays, et de telle nature qu'ils n'impliquent pas pour les populations l'obligation de prendre part aux opérations de la guerre contre leur patrie.

« Ces réquisitions et ces services ne seront réclamés qu'avec l'autorisation du commandant dans la localité occupée.

« Les prestations en nature seront, autant que possible, payées au comptant, sinon, elles seront constatées par des reçus et le paiement des sommes dues sera effectué le plus tôt possible (art. 52). »

Si la propriété de l'Etat ennemi n'est pas aussi à l'abri que la propriété privée, cependant il est, dans l'accaparement, des limites à observer : « L'armée qui occupe un territoire ne pourra saisir que le numéraire, les fonds et les valeurs exigibles appartenant en propre à l'Etat, les dépôts d'armes, moyens de transport, magasins et approvisionnements, et, en général, toute propriété mobilière de l'Etat de nature à servir à la guerre ».

Les *prisonniers* sont avertis que l'insubordination (en particulier la tentative de fuite) les expose à des mesures de rigueur. Les travaux auxquels ils seront astreints « n'auront aucun rapport avec les opérations de guerre ».

Les *espions* « pris sur le fait ne pourront être punis sans jugement préalable » (art. 30). « Les messagers accomplissant ouvertement leur mission et les aéronautes ne sauraient être traités comme espions. »

Les localités. — Le droit international interdit « d'attaquer ou de bombarder par quelque moyen que ce soit, des

villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne sont pas défendus » (art. 25).

Rien de plus juste que de chercher à limiter les ravages opérés par l'artillerie.

De quelque façon que le bombardement soit pratiqué, « le commandant des troupes assaillantes, avant d'entreprendre le bombardement, et sauf le cas d'attaque de vive force, devra faire tout ce qui dépend de lui pour avertir les autorités » (art. 26).

Les monuments et établissements — Même en cas de bombardement, il est des édifices qu'on doit chercher à préserver.

« Dans les sièges et bombardements, toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour épargner, autant que possible, les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences et à la bienfaisance, les monuments historiques, les hôpitaux et les lieux de rassemblement de malades et de blessés, à condition qu'ils ne soient pas employés en même temps à un but militaire. « Les formations sanitaires mobiles », c'est-à-dire celles qui sont destinées à accompagner les armées en campagne, et les établissements fixes du service de santé seront respectés et protégés par les belligérants (art. 6).

« Le devoir des assiégés est de désigner ces édifices ou lieux de rassemblement par des signes visibles spéciaux qui seront notifiés d'avance à l'assiégeant (art. 27). »

D'ailleurs toute destruction inutile est à éviter : « Il est interdit de détruire ou de saisir des propriétés ennemies sauf les cas où ces destructions ou ces saisies seraient impérieusement commandées par les nécessités de la guerre » (art. 23).

LA PERFIDIE

Dans cette étude sur le droit international concernant la guerre, nous avons détaché la question de la perfidie de celle de la cruauté. La première ayant été discutée, nous arrivons à la seconde. On se rappelle la solution que lui avait donnée l'antiquité par la bouche de ses plus grands philosophes : « Tout moyen est bon contre l'ennemi ».

Très nécessairement, la même question s'est posée devant le droit des gens moderne et devant le christianisme d'où ce droit est sorti. Saint Thomas s'est demandé : « Peut-on user, dans la guerre, de stratagèmes, de « ruses de guerre » ? Dans sa réponse, il s'appuie sur l'autorité de saint Augustin et de saint Ambroise, et il fait une importante distinction : « Il est licite, enseigne-t-il, de recourir aux ruses de guerre, témoin la parole de saint Augustin : « Une fois engagé dans une guerre juste, il n'importe pas à la justice que l'on combatte ouvertement ou que l'on recourre à des stratagèmes. » Saint Thomas prend soin de remarquer qu'en parlant ainsi, saint Augustin se fondait lui-même sur l'autorité même de Dieu lequel, dans l'Ancien Testament, ordonna à Josué de dresser des pièges aux habitants de la vie d'Haï.

Les embûches, poursuit saint Thomas, ont pour but de tromper l'ennemi. Mais un homme peut être trompé par un autre homme de deux manières : par parole ou par action. Par parole, s'il y a mensonge ou manque de fidélité à une promesse. Ce genre de tromperie est toujours défendu. Cette fois, saint Thomas s'appuie sur le témoignage de saint Ambroise, lequel écrivait : « Les lois de la guerre et les traités obligent même entre ennemis ». Une promesse faite par serment, aux conventions entre nations, ont une force d'obligation que rien ne peut briser. Il n'y a pas à prétexter que l'existence du pays est

en jeu et qu'il faut la sauver par tous les moyens possibles ; le droit est surtout en jeu, et un peuple ou un homme qui n'est pas décidé à garder le droit avant tout, n'est pas digne de vivre.

Une autre manière de tromper consiste à ne pas faire connaître à l'ennemi les projets et les tentatives que l'on prépare contre lui. Attitude très licite : car quelle serait l'issue d'entreprises qui seraient connues de l'ennemi et contre lesquelles, dès lors, il pourrait se défendre. Ces surprises ne méritent pas à proprement parler le nom de fraude ; elles ne répugnent ni à la justice, ni à la volonté droite[1].

Et maintenant quelle est la législation établie par les conventions modernes quant aux moyens perfides ? « Tout ce qui est violation de la parole donnée implique une perfidie, mais les ruses de guerre sont permises » (art. 24).

Il est interdit « de tuer ou de blesser par trahison des individus appartenant à la nation ou à l'armée ennemie » (art. 23).

« D'user indûment du pavillon parlementaire, du pavillon national, des insignes militaires et de l'uniforme de l'ennemi, ainsi que des signes distinctifs de la convention de Genève (art. 23). Bref, la loyauté dans le combat et le respect de la parole donnée sont les premiers principes du droit de guerre. « On se doit une loyauté absolue entre ennemis, et une ruse devient illicite et déshonorante quand elle implique un manque de parole[2]. »

Nous venons de rappeler, les principaux articles du règlement de La Haye. Après avoir vu à quelles sources ils s'originent, nous ne nous étonnerons pas qu'ils forment un code sérieux de morale humaine, répondant même à

[1] Cf. s. Thom. 2a 2æ, quaest. XL, art. III. *Utrum sit licitum in bellis uti insidiis ?*

[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1915. A. Pillet, *La science allemande et le droit de la guerre*, p. 686.

bon nombre des exigences de la conscience chrétienne et représentant très bien, au dire des juges compétents, l'opinion commune des théologiens catholiques[1]. Nous disons : à bon nombre des exigences de la conscience chrétienne. En effet, les deux conférences de La Haye n'ont pas eu la prétention d'établir, du premier coup, un règlement complet des devoirs des belligérants ; elles ont simplement édicté quelques articles pratiques d'un code de la guerre qui, dans l'intention des membres de ces conférences devait continuer, avec le temps, à s'élaborer, à se préciser et à se fixer.

Amené par le cours de son enseignement à parler cette année des *Effets de la charité*, le P. Janvier, prédicateur de Notre-Dame, a, dans sa quatrième conférence : *La paix internationale*, indiqué ce que la charité permet et ce qu'elle réprouve au milieu des cruelles nécessités de la guerre. Parce que le tableau qu'il trace reproduit, à sa manière, le droit des gens qui vient d'être rappelé, nous nous permettons de le citer ici malgré son étendue :

Il y a des maux que la charité ne saurait conjurer. On fait la guerre pour vaincre ; et, pour vaincre, il faut frapper, répondre au glaive par le glaive, au fer et au feu par le fer et par le feu, fermer les mers, barrer les fleuves, rompre les ponts, détruire les routes, raser ici une maison, brûler là des moissons ou des forêts, assiéger et bombarder des villes. Il faut harceler l'ennemi, le poursuivre, le cerner, faucher ses bataillons par la mitraille et le canon, diminuer ses chances et ses forces en multipliant ses pertes, l'épier pour le surprendre, le traquer pour l'écraser et l'anéantir. Fatalement on doit se résigner à voir dans les deux camps des hommes sans nombre tomber, de belles cités et de riches provinces se changer en déserts fumants, des temples, des monuments s'écrouler avec fracas. Il est même impossible que sur un point ou sur un autre, des êtres désarmés ne

[1] *Civilta catholica*, aprile 1915, p. 18. *Rappresentano molto bene il commune sentire dei theologi catholici.*

soient pas sacrifiés au fléau; le génie de la guerre est le génie des ruines, de la destruction, de la mort; en secouant sur le monde ses ailes redoutables, il oblige le sang et les larmes à couler, les cœurs à se briser, les lèvres à pousser des cris de détresse ; la force qui le soutient est suivie par le sombre cortège du deuil, de la misère, de la désolation. Quand on n'a pu le contraindre à remettre son glaive dans le fourreau, inutile de lui demander d'épargner les choses ou les vies, il y a des coups qu'il ne retiendrait plus sans trahir le devoir, la justice, le patriotisme. C'est la guerre, dirai-je, en employant une expression dont on abuse pour expliquer d'inexcusables crimes. Devant ces cruelles nécessités la charité pleure, mais elle applaudit aux sacrifices du capitaine et du soldat qui se sont condamnés aux plus dures exécutions pour sauver le droit et la patrie.

Elle tolère, elle permet ou même elle ordonne toutes les mesures indispensables à qui veut défendre victorieusement son territoire ; mais là s'arrêtent ses concessions. Elle condamne tout ce qui dépasse les bornes tracées par les lois de la guerre, elle dénonce à l'univers et à Dieu l'abus de la force avec les accents indomptables que ne connaissent ni la politique ni la justice. Comme une mère, sous son manteau elle abrite tous les enfants. Malheur à qui délibérément ose toucher à ces petits êtres, elle le flétrit sans réticence et sans pitié. Elle se dresse aux côtés du vieillard pour le protéger contre les outrages et contre les fureurs de la barbarie. Elle monte la garde aux portes des maisons, des temples, des monuments pour en interdire l'entrée à César et à ses légions triomphantes. Elle couvre de son autorité les prêtres et les pontifes, ministres et dispensateurs de ses royales largesses. Elle veille au seuil des vierges et des épouses pour défendre l'honneur et la chasteté des foyers et des familles. Elle intervient pour apostropher les chefs et les soldats capables, par lâcheté, de faire marcher devant eux des foules désarmées. Elle maudit les envahisseurs toujours prêts à prononcer pour un oui, pour un non, des sentences de mort, toujours prêts à faire payer à vingt innocents la faute d'un coupable. Elle marque au front les vainqueurs qui, par force, imposent aux vaincus leur foi, leur évangile, leur religion. L'achèvement, la mutilation, ou seulement l'abandon des blessés, les privations, les supplices infligés aux prisonniers la trouvent inexo-

rable. En un mot, Messieurs, avec le prestige de l'amour, avec l'intransigeance spéciale au plus grand de tous les amours, la charité réprouve le pillage, le viol, la cruauté, la tyrannie qui, pendant la guerre même, conservent leur caractère de crimes et d'infamies[1].

Les différents articles insérés dans les pages précédentes, en particulier ceux qui appartiennent à la convention de La Haye formaient vraiment entre les nations européennes le code des lois de la guerre. On pouvait et on devait croire que, le cas échéant, ce code serait strictement observé. Cependant, aux yeux des observateurs attentifs, la Prusse et, à sa suite, l'Allemagne étaient depuis longtemps, depuis la Révolution française et Napoléon, éprises du désir de dominer au moyen de la force et au mépris du droit. Les philosophes donnèrent des formules que les hommes d'Etat traduisirent et appliquèrent. Kant, Fitche, Hegel arrivèrent à faire croire que le droit c'est la force, que l'individu n'existe qu'en fonction de l'Etat, que tout ce que demande l'Etat est bon. Nietzsche n'hésita pas à tirer de cette doctrine les conséquences les plus rigoureuses : On n'a de devoirs qu'envers ses égaux ; on peut à l'égard des êtres inférieurs et étrangers agir à sa guise comme le cœur, vous en dit, en se tenant « par delà le bien et le mal ». « Ces hommes (les surhommes) qui, *inter pares,* sont tenus si sévèrement dans les bornes... ces mêmes hommes se montrent, au dehors, là où l'étranger commence, pas beaucoup meilleurs que les bêtes fauves déchaînées. Ils jouissent alors d'être libérés de toute contrainte sociale, ils se dédommagent dans les pays sans « Kultur ». (La généalogie de la Morale) Zarathoustra (lire Nietzsche) dit : « O mes frères, je place au-dessus de vous cette nouvelle table de la loi : Devenez

[1] R. P. Janvier, *Conférences de Notre-Dame*, 13e année. *La Charité*, 4e conf. *La paix internationale*.

durs ». Et il s'insurge contre ce qui est pitié et compassion : « Il y a aujourd'hui, dans toute l'Europe, une sensibilité et une irritabilité maladives pour la douleur, et aussi une intempérance fâcheuse à se plaindre, une affirmation qui voudrait se parer de religion et de fatras philosophique pour se donner plus d'éclat. Il y a un véritable culte de la douleur. Le manque de virilité de ce qui, dans les milieux exaltés, est appelé compassion saute, je crois, tout de suite aux yeux[1] ».

« Vous dites, continue Nietzsche, que c'est la bonne cause qui sanctifie même la guerre ? Je vous dis : c'est la bonne guerre qui sanctifie toutes choses. La guerre et le courage ont fait de plus grandes choses que l'amour du prochain. Ce n'est pas votre pitié mais votre bravoure qui sauva jusqu'à présent les victimes. » (Le discours de Zarathoustra, p. 58.)

Tout ceci était la théorie du système. Bismarck et ses disciples se chargèrent des réalisations. Pour eux, la guerre est nécessaire à l'Etat, comme l'esclave à la société. Mais comment la faire ? Ils préconisent le principe des chocs soudains et forts, la pratique de la cruauté. Plus une guerre sera cruelle, plus elle sera courte; les peuples effrayés ne pouvant alors manquer de se retourner vers ceux qui les gouvernent pour les amener à réclamer la paix à tout prix.

Etait-ce là comme le prétendait Nietzsche inaugurer « une nouvelle ère de guerre ?[2] » Non, c'était plutôt retourner vers les pires époques de l'antiquité : Les Romains, raconte Bossuet, « étaient cruels à ceux qui leur résistaient : autre qualité assez naturelle aux conquérants, qui savent que l'épouvante fait plus de la moitié des conquêtes... Les Romains, pour répandre partout la terreur,

[1] Nietzsche. *Par delà le bien et le mal*, p. 336.

[2] Nietzsche, *Par delà le bien et le mal*, p. 195.

affectaient de laisser dans les villes prises des spectacles terribles de cruauté, et de paraître impitoyables à qui attendait la force, sans même épargner les rois, qu'ils faisaient mourir inhumainement, après les avoir menés en triomphe chargés de fers, et traînés à des chariots comme des esclaves[1] ».

Formé par ses philosophes et par ses hommes d'Etat, tout le peuple allemand s'est cru appelé à exercer la domination par la force et par la terreur.

Cela étant, fallait-il se rassurer en voyant la Prusse apposer sa signature au bas des conventions et des réglements internationaux? On continuait à penser que la Prusse se croirait engagée comme les autres puissances signataires. On pensait, en particulier, que, à la suite de la Conférence de La Haye, elle donnerait à ses armées de terre des instructions propres à assurer l'exécution du réglement signé en commun. L'Allemagne aurait-elle oublié de remplir ce dernier devoir? Toujours est-il qu'il paraissait en 1902 un écrit émanant de la section historique du grand état-major allemand, intitulé *Kriegsbrauch im Landkriege* (usages de la guerre continentale). Les auteurs font assez bon marché de la conférence de La Haye puisqu'ils ne reconnaissent pas « une loi écrite mise en vigueur par des traités internationaux, mais seulement des conventions ne reposant que sur la réciprocité et des restrictions à l'arbitraire que l'usage, la coutume, l'humanité et l'égoïsme bien entendu ont élevées, mais dont l'observation n'est garantie par aucune sanction autre que la crainte des représailles ». Par ailleurs, ils font entendre assez rudement que les bons usages de la guerre sont ceux qui servent l'intérêt de la guerre :

Une guerre énergiquement conduite ne peut pas être uniquement dirigée contre l'ennemi combattant et ses disposi-

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle,* IIIe Partie, ch. VI.

tifs de défense, mais elle tendra et devra tendre également à la destruction de ses ressources matérielles et morales. Les considérations humanitaires, tels que les ménagements relatifs aux personnes et aux biens ne peuvent faire question que si la nature et le but de la guerre s'en accommodent [1].

Après cela, pas n'était besoin de lire entre les lignes pour s'attendre à constater, en cas de guerre, un oubli total de toutes « les considérations humanitaires ». En effet, dès le début des hostilités, les crimes commencèrent ; chaque jour ils se déroulent en une interminable série, revêtant les caractères les plus odieux tant à cause de la nature des individus et des choses contre lesquels ils sont commis : enfants, femmes, religieuses, prêtres, monuments artistiques, églises, ambulances... que de la manière dont ils sont exécutés. Car on se rend compte que c'est le crime organisé, la destruction pour la destruction, le mal pour le plaisir. Le germain, être supérieur, peut tout se permettre contre le Français. N'est-il pas par sa nature « au-dessus du bien et du mal ? »

Loin d'empêcher le meurtre et le pillage, les officiers y prennent part et, du fond de leurs laboratoires et de leurs académies, les représentants de la science et de l'art allemands — les 93 — lancent un manifeste par lequel ils s'associent aux exploits des soldats [2]. Jamais le mot de Bossuet ne s'était mieux réalisé : « L'orgueil se tourne aisément en cruauté [3] ». A ce manifeste les professeurs de l'Université catholique de Paris ont fait une réponse qui, entre autres qualités, a l'avantage de résumer la présente

[1] Paul Carpentier, *Les lois de la guerre continentale* (traduction).

[2] *L'appel au monde civilisé*, le manifeste dit des 93, publié par le *Temps*, 13 octobre 1914. D'après *Les Allemands en Belgique, Notes d'un témoin hollandais*, un major allemand se serait exprimé plus brièvement et plus clairement : « Le sentiment de l'honneur a une grande importance pour les particuliers et non pour les peuples ».

[3] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, IIIe Partie, ch. IV.

leçon en énumérant quelques-unes des infractions au droit des gens dont une nation européenne peut encore, à l'époque actuelle et en dépit de sa signature, se rendre coupable[1] :

Bombarder des villes ouvertes ; détruire systématiquement les usines et les habitations, soit en les bombardant sans nécessité militaire, soit en les incendiant méthodiquement avec des pulvérisateurs ou des pastilles fulminantes préparés à l'avance ; lancer du haut des ballons sur les quartiers pacifiques des villes ouvertes des bombes qui blessent et tuent des femmes et des enfants ; contraindre des non-combattants et des femmes à marcher en tête des colonnes assaillantes afin de paralyser la résistance de l'adversaire ; prendre des otages par centaines et les rendre responsables de violations du droit des gens dont ils sont entièrement innocents et qui, le plus souvent, ne peuvent être reprochées à aucun citoyen ennemi, puisque, ou bien elles sont totalement imaginaires, ou bien elles ne sont que le moyen suprême de légitime défense d'une population victime des pires attentats ; fusiller ou emprisonner des prêtres qui n'ont d'autre tort que d'être les chefs moraux du peuple catholique, et des maires qui, scrupuleusement respectueux des lois de la guerre, se bornent à défendre leurs concitoyens contre les violences injustes et les pillages ; usurper le drapeau de la Croix-Rouge pour transporter des soldats et des munitions et bombarder, au contraire, les hôpitaux et les ambulances de l'ennemi couverts de ce drapeau protecteur ; porter clandestinement les armes et déguiser en femmes des soldats qui ont caché leur fusil sous les plis de leurs jupons ; lever les bras pour faire signe qu'on se rend et fusiller à bonne portée les soldats qui approchent sans méfiance ; employer des balles dum-dum et des balles explosibles d'un poids inférieur à 400 grammes ; achever les blessés ; couvrir la haute mer de mines automatiques de contact qui « ne deviennent pas inoffensives dès qu'elles ont rompu leurs amarres » et qui, par suite, exposent aux pires dangers la navigation pacifique ; tous ces méfaits, dont l'autorité militaire doit nécessairement

[1] *Réponse au manifeste des représentants de la science et de l'art allemands par l'Université catholique de Paris.*

accepter la responsabilité, sont des violations manifestes de la loi des nations.

Tous ces actes constituent des fautes énormes et, à certain point de vue, irréparables, mais qui ont des auteurs responsables. Ceux-ci devront, à l'heure de la paix, sinon des réparations totales que nous avons dites impossibles, du moins des dommages et intérêts. Ils ont guerre injuste dans les motifs de déclaration et dans les procédés belliqueux ; ils sont donc obligés moralement, et ils devront l'être judiciairement, à dédommager les peuples lésés. La condamnation devant une justice régulière s'impose, et avec la condamnation le châtiment, puis une satisfaction qui demeurera toujours loin de l'énormité de la dette.

Le droit des gens si outrageusement violé demande réparation.

LEÇONS XIII ET XIV

LES OBLIGATIONS CRÉÉES PAR LA GUERRE

La guerre impose des obligations à trois catégories de gens : l'État (le Prince), ceux qui combattent, ceux qui ne combattent pas.

I. — L'État

De même qu'il appartient à l'État de déclarer la guerre, il lui incombe de la préparer, puis de la bien conduire. Ne pas préparer la guerre avec le plus grand sérieux, c'est sacrifier à l'avance un nombre considérable de vies, plonger dans le deuil quantité de foyers, livrer des provinces entières à la fureur de l'ennemi, exposer une nation à perdre, à ses propres yeux et devant l'opinion, son renom de vaillance et d'honneur; c'est l'exposer parfois à perdre son individualité. Cette obligation essentielle de la préparation se diversifie en une multitude d'aspects impossibles à rappeler dans un cadre restreint comme le nôtre. On comprendra que dans un entretien catéchistique, on se contente seulement de mentionner toutes ces questions vitales, dans lesquelles rien ne doit être laissé à l'imprévu : la conclusion d'alliances avec des nations voisines, les armements, les approvisionnements de toutes sortes, le ravitaillement, les réquisitions, le choix de bons ministres et de bons généraux, le fonc-

tionnement normal de la vie dans la société[1]. Nous insisterons sur l'importance pour l'État, 1° de maintenir l'union dans la nation ; 2° d'avoir une armée nombreuse ; 3° d'avoir une armée vaillante. Cette conclusion s'imposera d'elle-même : le moyen le plus efficace d'avoir l'union, le nombre et la vaillance, c'est de s'appuyer sur le catholicisme.

L'UNION

Ce qu'il faut avant tout dans une nation, c'est l'union. Car une nation est une société où chaque membre a pour mission de contribuer par son action au bien de l'ensemble. Si un ou plusieurs membres agissent en sens contraire du but commun, c'est aussitôt le désordre avec toutes les conséquences fâcheuses qui s'en suivent. Cette société n'a plus la vie régulière et féconde des choses harmonieuses ; son éclat et sa force diminuent d'autant. Notre-Seigneur rappelait une vérité qu'on n'a jamais songé à discuter, lorsqu'il disait : « Tout royaume divisé sera rempli de désolation ; et toute cité, toute maison où entrera la division s'écroulera[2] ». L'histoire a toujours offert ce spectacle. Dans la paix, la division occupe tous les esprits et ne permet pas de se fortifier contre les attaques possibles du dehors ; en temps de guerre, la division affaiblit encore la résistance et, parfois, ouvre plus ou moins directement les portes à l'ennemi. Aussi le suprême effort de celui-ci consiste-t-il à entretenir des germes de division chez les peuples qu'il veut combattre ; sa tactique est de diviser, pour dominer. Toute sa besogne

[1] « On a dirigé contre le Parlement de la République certaines attaques injustes ; nous y répondrons à notre heure... Si le Parlement avait osé, s'il avait su davantage, la France aujourd'hui s'en trouverait mieux. » (Discours de M. Paul Deschanel à la Chambre des députés, le 14 janvier 1915.)

[2] Matth. XII, 25

s'accomplit ainsi sans qu'il ait à y mettre la main. Rappelons-nous comment Tacite décrit la lutte intestine qui sévissait entre deux tribus germaniques :

> Etait-ce la passion de vaincre qui les animait, ou la convoitise du butin ? C'était peut-être plutôt la bienveillance des dieux pour nous, car les dieux ne nous ont pas refusé le plaisir de les voir se battre. Plus de 60.000 barbares sont tombés, non pas sous nos coups, mais, ce qui est bien plus beau, pour la fête de nos yeux. Ah ! puissent ces peuples continuer, sinon à nous aimer, du moins à se haïr : menacés que nous sommes par les destinées de l'empire, la fortune ne peut nous donner rien de mieux que la discorde de nos ennemis.

En allant au fond des choses, on serait stupéfié de découvrir d'où partent les influences qui, chez nous, ont semé la désunion. On a dit et écrit, en particulier, tout ce que Bismarck avait entrepris et réalisé par Gambetta : ce fut la seconde victoire de l'Allemagne. « Il ne faut pas qu'il y ait deux Frances », disait plus tard Waldeck-Rousseau. C'est vrai. Mais, en parlant ainsi, Waldeck-Rousseau condamnait la France catholique. Ce ne sont pas les catholiques qui ont introduit la division ; on l'a introduite contre eux. Il n'y avait qu'une France autrefois ; elle était même assez glorieuse. L'œuvre criminelle a été de chercher à la détruire.

Ceux qui président aux destinées d'un peuple doivent favoriser le développement de ce peuple, dans le sens de sa nature, de son progrès initial, de ses grandeurs historiques : ce qui n'empêche pas les modifications amenées par le temps et les circonstances. Les peuples comme les hommes, comme les choses, ont leur être, à l'essence immuable. Violenter leur organisme, faire dévier leur direction, c'est courir grosse aventure. Un peuple ne peut subsister que si les institutions sur lesquelles il s'appuie sont respectées. Ces institutions sont la famille, la pro-

priété, l'armée, la religion. Mais qui, mieux que le catholicisme, reconnaît et défend la famille, la propriété, l'armée, la religion? Pour que l'édifice reste debout, la base doit être respectée. Il n'est donc pas de plus grande faute que de favoriser, au sein d'une nation, les partis ou les doctrines qui tendent de tout leur poids à désagréger les éléments de force.

Jadis, la formule nationale de Rome était : *Salus populi suprema lex esto*. Toutes les énergies doivent être tendues vers le salut de l'État. La France, plus que toute autre nation, devient puissante par l'union de tous ses membres. Il y a bientôt deux mille ans, l'historien latin disait de nos aïeux, les Gaulois : Ils sont bien près d'être invincibles lorsqu'il n'y a pas de dissentiment entre eux, *Galli si non dissenserint, vix vinci possunt*. Puissent toujours retentir aux oreilles des Français les paroles qu'un de nos évêques des régions envahies adresse à ses diocésains isolés, par la ligne de feu, du reste de la patrie :

Parmi nos devois envers la patrie et envers ceux qui combattent pour elle, il faut encore joindre l'obligation où nous sommes de nous rapprocher et de nous unir étroitement entre nous, enfants de France... Que nos vieilles divisions disparaissent, que l'union de tous soit intime et absolue. Ecrivant aux Galates, saint Paul leur disait : « Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. Il n'y a plus ni Juif, ni Grec; il n'y a plus ni esclave ni homme libre ; il n'y a plus ni homme ni femme, car vous n'êtes tous qu'une personne dans le Christ Jésus ». De même vous dirons-nous : « Vous qui actuellement êtes rachetés par le sang de France, vous ne devez être ni socialistes, ni républicains, ni impérialistes, ni royalistes, ni persécuteurs ni persécutés; vous ne devez être qu'une chose : Français, uniquement Français, animés d'une seule âme, l'âme de la Patrie, et cherchant dans la mutuelle confiance et affection de tous le triomphe et le relèvement de la Patrie. Qu'il n'y ait entre nous ni jalousies, ni dissensions,

ni tracasseries, ni délations, mais un seul amour, un seul but poursuivi par la collaboration de tous.

Mais, où chercher une base solide d'union? Là même où saint Paul en montrait une aux fidèles de Galatie : dans le Christ Jésus et dans l'œuvre qu'il a fondée sur terre. Il n'est pas permis aux constructeurs de la cité, à ceux qui veulent établir l'union, d'ignorer le catholicisme.

UNE ARMÉE NOMBREUSE

L'union étant solidement établie dans la nation, il sera plus facile d'assurer à l'armée les deux conditions essentielles du nombre et de la force. C'est l'armée qui remporte les victoires; aussi on peut lui appliquer cette louange que Victor Hugo, dans sa pièce intitulée Waterloo (Waterloo, Waterloo, sombre plaine!) donne à la garde :

> Suprême espoir et suprême pensée.

S'il s'agit du nombre pour l'armée, une question connexe très importante surgit aussitôt, devant laquelle il est nécessaire de s'arrêter un instant : la question de la diminution de la natalité en France.

Depuis les débuts du XIXe siècle, la natalité n'a cessé de diminuer en France, plus que partout ailleurs. Il y a juste cent ans (1815), l'Allemagne avait 23 millions d'habitants, la France en avait 27. Pendant que l'Allemagne a presque triplé le chiffre global de sa population, la France est loin d'avoir doublé le chiffre de la sienne.

[1] Lettre de Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, *Les devoirs de l'heure présente*, *Croix* du 11 mai 1915.

Si nous dressons un tableau comparatif des naissances, que voyons-nous ?

	En 1912, pour 10.000 habitants.
La France compte.	190 naissances.
L'Autriche-Hongrie . . . , ...	333 —
L'Italie	322 —
L'Espagne.	315 —
L'Allemagne. . . . , ...	282 —
L'Angleterre.	240 —

Si les divers excédents, constatés pour l'année 1912, dans les divers pays d'Europe, se continuaient, voici ce que seraient, après un demi-siècle, les populations des principaux États de l'Europe :

La France s'élèverait de 39.650.000 habitants, à environ 43 millions[1] ;

L'Allemagne de 66.150.000 à 132 millions ;

L'Autriche-Hongrie de 50.100.000 à 95 millions ;

La Russie d'Europe de 120.000.000 à 240 millions ;

Le Royaume-Uni de 45.650.000 à 80 millions ;

L'Italie de 35.150.000 à 76 millions ;

L'Espagne de 20.150.000 à 36 millions.

La crise est très grave. Que propose-t-on pour y remédier ? L'appel à une certaine générosité naturelle ou encore au sentiment de l'intérêt général, l'attribution d'avantages spéciaux aux familles nombreuses, sous forme de primes ou d'exemptions de charges ; des modifications aux lois successorales ayant pour objet d'assurer une plus grande stabilité au foyer... Tout cela est bon et juste, mais insuffisant. Le seul moyen vraiment efficace est le retour à la morale, non à une morale quelconque, sans

[1] M. Charles Richet est plus pessimiste. Il dit : dans quelque quarante ans, les Français n'occuperont plus qu'une petite place parmi les humains : 25 millions de Français contre 250 millions de Russes et 250 millions d'Américains. Mais ni les gouvernements, ni les académies, ni les parlements, ni les journaux n'ont d'angoisse. *Revue des Deux Mondes*, 14 mai 1915. *La dépopulation de la France*, p. 427.

base ni sanction, mais à la morale chrétienne, fondée sur la volonté certaine de Dieu et sanctionnée par le jugement final.

Ce qui est, en effet, à la racine de la crise, c'est l'égoïsme, égoïsme de la femme qui veut s'épargner les charges de la maternité ; égoïsme du mari qui redoute la peine qu'il lui faudrait s'imposer pour élever une nombreuse famille ; égoïsme du jeune homme qui, pour la satisfaction de passions coupables, s'expose à tarir ou à corrompre en lui les sources de la vie ; égoïsme aussi parfois de ces patrons, de ces propriétaires qui, pour s'éviter quelques tracas, ne veulent systématiquement ni prendre à leur service, ni loger chez eux des gens ayant beaucoup d'enfants ; égoïsme enfin partout, égoïsme toujours ! Or, l'égoïsme est un mal moral qui ne peut être combattu avec chance de succès que par des moyens de même ordre et, nous l'avons dit, par la morale catholique absolument opposée à l'égoïsme, prêchant la loi du sacrifice, condamnant les passions coupables, réprouvant les jouissances stériles et consacrant toutes les pratiques de la charité.

A priori, une pareille morale doit influer sur l'accroissement de la natalité. *A posteriori*, il est facile de constater qu'il en est ainsi, puisque c'est dans les départements où le catholicisme a gardé le plus d'influence que le nombre des naissances l'emporte le plus sur celui des décès. Voici ces départements par ordre décroissant : le Pas-de-Calais, le Finistère, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, la Meurthe-et-Moselle, la Seine-Inférieure, la Lozère, le Doubs, le Nord, les Vosges, la Mayenne, les Basses-Pyrénées, le territoire de Belfort, la Vendée, l'Ille-et-Vilaine, la Corse, la Manche, les Hautes-Alpes, la Haute-Savoie, les Alpes-Maritimes, le Calvados, l'Aveyron[1].

[1] Cf. *Revue pratique d'apologétique*, 15 avril 1915, *Pour la France de demain.*

Le nombre n'a jamais rien fait à lui seul ; parfois même, il n'a été que la cause d'un désastre plus grand. En tant de batailles qu'il engagea pendant plus de quarante ans, Turenne, le plus victorieux sinon le plus grand des généraux, n'eut presque toujours que des troupes inférieures en nombre à opposer à l'ennemi. Cependant il ne fut battu qu'une seule fois, à Rethel. Loin d'attribuer sa défaite à un ennemi plus nombreux, il répondit, en s'accusant, à un ami qui lui demandait comment il avait perdu cette bataille : « C'est par ma faute ». La puissance d'une armée réside surtout dans la valeur. Celle-ci est une résultante qui se compose des qualités les plus diverses : désintéressement, discipline, science, endurance, enthousiasme, confiance, abnégation... Or, où se trouve la source de ces qualités ? Dans la générosité naturelle des individus, dans les écoles de philosophie séparée ? Oui, dans une certaine mesure, bien limitée quant à l'intensité et à l'extension. Il est nécessaire de rappeler ce que nous exposions tout à l'heure, touchant les différentes morales. La morale catholique étant la morale venue de Dieu et voulue de Dieu, est celle qui fonde ses préceptes sur une connaissance plus exacte de la nature humaine, qui tient le plus compte des possibilités de l'homme, celle qui est la plus certaine quant à l'autorité de ses prescriptions, celle qui est la plus pressante par la netteté et la sévérité de ses sanctions et, aussi, celle dont l'accomplissement est le plus facilité, par tout le système de secours dont elle dispose. « Non pas que l'homme abandonné à l'impulsion de la nature ne se livre jamais ; je le nie, il se donne à la famille, il se donne à ses amis, il se donne enfin dans une certaine mesure. Car si Dieu, en dehors de toute doctrine divine, ne lui avait pas permis le don de soi, l'humanité ne subsisterait pas un seul moment. Mais bien que cet élément soit de première nécessité pour la vie humaine, cependant Dieu a réservé l'expansion et la

donation totale de l'homme à l'action de sa doctrine sur les âmes[1]. »

Aussi Bossuet, faisant, devant toute la cour, l'éloge funèbre d'un des plus grands généraux qui aient paru, s'écriait au commencement et à la fin de son discours : « La piété est le tout de l'homme ». Tout ce qui s'est vu depuis le début de la guerre tend à confirmer ce principe. Jamais on n'avait mieux expérimenté que la religion est la condition la plus sûre pour soutenir l'homme dans l'accomplissement du devoir.

Le soldat qui est mis en présence des devoirs les plus difficiles, qui expose chaque jour sa vie et qui proclame trouver dans la religion une assistance qu'il ne rencontre pas ailleurs, a droit à être écouté. Si on lui demande son service et sa vie, comment lui refuser les secours où il puise la force de donner son service et sa vie ?

Pendant sa captivité de Rastadt, après la prise de Strasbourg, l'amiral Bergasse du Petit-Thouars écrivait :

« Quand il n'y a plus d'espoir, où chercher la force et le soutien, si ce n'est au-dessus et en dehors de ce monde qui va s'évanouir ? Quand on recule d'horreur devant le spectacle d'un mutilé se tordant dans les angoisses de l'agonie, où prendre la résolution de braver le même sort ? Dans l'espoir des récompenses ? Parlez-en donc à ceux qui assistent à leur mort, à leur destruction, et voyez une fois le regard de ceux que vous essayez de réconforter sans leur parler du ciel ?... Quoique cloués, quoique collés par leurs plaies à leur couche infecte, ils trouveront encore le moyen de détourner la tête, et leurs grands yeux hagards se refermeront quelques instants pour échapper à votre inconsciente moquerie... Quant à moi, si j'ai pu remplir mes devoirs de militaire, je le dis en

[1] Lacordaire. Vingt-quatrième conférence. *De la charité d'apostolat.*

âme et conscience, c'est parce que j'ai rempli mes devoirs de chrétien, et que j'ai puisé force, résolution et résignation dans les sacrements[1]. »

Que le soldat sorte de la caserne pour les travaux de la guerre ou pour les heures de repos, il a besoin de l'influence moralisante de la religion. Mais, dès lors que la religion s'exerce et fonctionne par le ministère du prêtre, qu'on ouvre au prêtre l'accès de la caserne et qu'on permette aux soldats l'accès de l'église et des œuvres religieuses. On peut dire que la question est capitale.

Cependant qu'avait-on fait dans la longue période qui s'étend entre les deux guerres franco-allemandes ? On avait tout fait pour combattre la religion chez le soldat. Les écoles neutres avaient rempli les casernes de jeunes athées et de jeunes socialistes, à la devise : Ni Dieu, ni maître, ni armée. Aucune surveillance n'avait été exercée pour empêcher les lectures déprimantes et dépravantes, les conversations pernicieuses, l'alcoolisme, l'insubordination. Tout, au contraire, semblait fait pour favoriser ces tendances et développer les haines, les préjugés, les passions qui corrompent les individus et les sociétés. Cependant, l'aumônerie militaire était supprimée et l'on interdisait aux soldats la fréquentation des cercles dirigés par des ecclésiastiques.

C'est la loi du 8 juillet 1880 qui supprima les aumôniers titulaires dans les hôpitaux et établissements militaires. Moins de deux ans après, le nombre des aumôniers de marine était très réduit, en attendant la suppression définitive en mars 1907.

Comme si ce n'était pas assez, une simple circulaire du ministre Berteaux (15 octobre 1905) éloignait tous les prêtres qui, à un titre quelconque, assuraient le service religieux dans les hôpitaux militaires. Tout soldat fran-

[1] *Correspondant* du 10 octobre 1905.

çais était supposé sans religion. Des protestations s'élevèrent, devant lesquelles, le ministre, M. Etienne, admit (janvier 1906) que les obsèques des militaires seraient célébrées selon le culte de chacun.

Cependant un décret du 27 avril 1881, prévoyant le cas de mobilisation, désignait un aumônier par chaque quartier général d'armée, un par chaque ambulance de corps, un par chaque division de cavalerie ou de territoriale, un par chaque place de guerre d'une garnison de 10.000 hommes, un par chaque fort détaché d'au moins 2.000 hommes. Ces aumôniers étaient assimilés aux capitaines de première classe monté.

Survint l'expédition du Maroc (1908). Sur l'intervention de M. Groussan auprès du général Picquart, des religieux franciscains français furent mis à la disposition du corps expéditionnaire du général d'Amade, mais « à leurs frais ». Sur une nouvelle intervention de M. Groussan, un décret de M. Millerand, en date du 5 mai 1913, organisa l'aumônerie en temps de guerre, sans tenir compte d'ailleurs des évêques, en dehors desquels cependant aucun ministère sacerdotal ne peut être exercé. D'après ce décret, deux ministres du culte catholique, un ministre du culte protestant, un ministre du culte israélite étaient attachés aux groupes de brancardiers de corps, deux ministres catholiques à chaque groupe de division et un aux divisions de cavalerie qui n'ont pas de brancardiers.

Faute, sans doute, de la part du gouvernement de vouloir s'entendre avec les évêques, aucune désignation d'aumôniers n'était faite lorsque la guerre éclata. Les nominations se firent au petit bonheur. Elles étaient en nombre insuffisant. C'est alors que M. de Mun, instituant « l'œuvre la plus belle de sa vie », obtint du ministre de la guerre et du généralissime le doublement des aumôniers titulaires par des aumôniers volontaires sans solde et sans grade.

Grâce à l'intervention de l'amiral Bienaimé, le Ministre de la Marine, en date du 7 août 1914, fit paraître un décret instituant « un aumônier temporaire de la flotte, pour la durée de la guerre, sur chaque bâtiment et sur chaque navire monté par un vice-amiral ou par le contre-amiral commandant la deuxième escadre légère ».

Il y a ainsi plus de 300 aumôniers dans l'armée de terre et 14 dans la marine.

Le nombre, la préparation, la valeur puisée dans le développement des qualités naturelles de la race et aux sources qu'ouvre la religion, feront une armée forte qui permettra de compter sur la victoire, à condition que cette armée soit de plus entourée de respect soit dans les procédés employés à son égard, soit dans les services qu'on leur demande en temps de paix.

La période de préparation passée, les débats engagés, quel est le rôle de l'Etat ? M. Deschanel le définissait de la façon qui suit, dans son discours du 14 janvier 1915, à la Chambre des députés :

Une première tâche s'impose à la Chambre et à ses commissions : aider ceux qui se battent et leurs familles ; établir les réparations dues aux départements envahis ; collaborer dans l'ordre de nos attributions, à l'œuvre de la défense ; résoudre avec la nation et le gouvernement, les questions vitales : l'expulsion de l'ennemi ; la délivrance du pays héroïque qui, par un acte unique dans l'histoire, s'est sacrifié à l'honneur ; la restitution des provinces que la force nous a ravies. En même temps, nous pouvons préparer durant la guerre les œuvres de la paix, rassembler dès aujourd'hui les éléments du régime économique de demain — douanes, transports, mines, crédit, travail — et de la reconstitution nationale, jeter les assises de la France nouvelle, plus fraternelle et plus prospère.

II. — Les devoirs de ceux qui combattent

Les combattants se divisent en deux groupes : les chefs (officiers) et les simples soldats (subalternes). Les tâches

diffèrent suivant les rôles ; cependant il est un devoir commun : le service militaire.

Depuis quelque temps surtout, beaucoup de Français méconnaissent ce devoir. Jamais les insoumis et les déserteurs ne furent plus nombreux ; les insoumis qui, le moment venu, ne se rendent pas sous les drapeaux; les déserteurs qui s'enfuient de la caserne. Le nombre des premiers surtout a grandi dans des proportions considérables ces dernières années. En 1879, on en comptait 1562; en 1910, il y en avait 17.761, dont la plupart résident hors de France. Actuellement leur chiffre total s'élève à environ 80.000. Parfois, des voix inquiètes signalent le danger. C'était, le 29 novembre 1912, celle de M. Messimy, ancien ministre de la guerre, qui, à la tribune de la Chambre, s'élevait contre les insoumis et accusait la Confédération générale du travail de les favoriser. C'était dans *L'homme libre* du 2 juillet 1912, celle de M. Albert Bayet, auteur de manuels scolaires condamnés par l'Eglise. M. Bayet disait : « Dans les séminaires français, on enseigne à l'heure présente que l'insoumission n'est pas une faute. On enseigne à des Français qu'ils ont le droit moral de déserter. » Transportée à la tribune de la Chambre par M. Sixte-Quenin, cette assertion provoqua les exclamations de l'extrême-gauche. A droite, un député répondit : « Cela date du xe siècle. » — Pas même. Qu'en est-il, en effet ? M. Bayet avait sans doute lu, mais mal compris, cette proposition de la théologie de Clermont : « Dans une guerre évidemment injuste, les soldats ne peuvent servir en toute tranquillité de conscience ». Peut-être aussi avait-il rencontré, sous la plume de certains théologiens, cette assertion : « Le service militaire, en temps de paix, n'oblige pas sous peine de péché ». Nous avons déjà vu comment entendre la première assertion. Que penser de la seconde ?

Vous allez bien me comprendre.

Je pourrais dire d'une façon absolue : Non seulement l'Eglise blâme et condamne, au nom des intérêts sacrés de la patrie, les déserteurs et les insoumis, non seulement elle leur reproche de manquer à un devoir civique grave, mais elle fait à ses fidèles, sous peine de péché, une obligation du service militaire.

Dans le *Dictionnaire théologique* d'Alès, M. Fénelon Gibon, qui est un écrivain laïque, s'exprime ainsi, à l'article *Insoumis* : « Si les causes de cette progression constante des insoumis engagent lourdement la responsabilité du Parlement, il convient de les faire remonter également jusqu'aux pouvoirs publics qui agirent longtemps comme si leur but était de répandre dans le pays l'idée néfaste que l'insoumission est une faute vénielle, digne de toutes les indulgences et même de tous les pardons ».

Proposant un remède au mal, qui est considérable, M. Fénelon Gibon ajoute : « Il faut restaurer en France les écoles chrétiennes qui, au-dessus des droits, placent les devoirs ». De fait, le patriotisme, avec tous ses corollaires, est un des devoirs que le maître d'école chrétien enseigne avec le plus de force. L'Église défend avec grand amour la notion de patrie ; elle rappelle qu'il faut servir la patrie jusqu'à l'effusion du sang inclusivement ; elle professe pour l'armée une sympathie et une estime si grandes qu'on a maintes fois essayé de les flétrir, sous l'appellation railleuse d'alliance du sabre et du goupillon. Les catholiques se rendent allègrement à la caserne et ne désertent pas. Jamais des maîtres d'écoles chrétiennes n'ont fait ni ne voudraient faire ce que faisaient jadis les instituteurs syndiqués au congrès de Chambéry : donner leur adhésion à l'œuvre antipatriotique du *Sou du Soldat*.

Néanmoins, lorsque des citoyens manquent à un devoir grave, lorsqu'il y a insouciance ou incurie, de la part du gouvernement, à réprimer ces manquements au devoir,

vite, on trouve commode, suivant l'habitude, d'accuser l'Eglise ; comme si l'Eglise était l'instigatrice de cette faute chez des individus qui n'ont jamais reçu ses enseignements ; comme si elle était armée pour l'arrêter ou la punir chez des individus qui ne reconnaissaient nullement sa juridiction et qui même ne la nomment que pour l'injurier. Qu'on surveille plutôt l'enseignement anti-patriotique donné dans un grand nombre d'écoles publiques ; qu'on arrête énergiquement le progrès de l'antimilitarisme ; qu'on s'oppose à la propagande antipatriotique organisée par la Confédération générale du travail. Je pourrais donc me contenter de dire ces choses. Et ce serait vrai. Mais vous trouverez peut-être dans vos lectures l'affirmation mentionnée ci-dessus : « Le service militaire, en temps de paix, n'oblige pas sous peine de péché ». Il importe que vous sachiez comment l'expliquer. Voici :

L'Eglise en France est placée dans des circonstances exceptionnelles, quant à la question du service militaire. D'abord, le législateur, sans foi et sans Dieu, ne tient aucun compte de la conscience, ni de la morale ; il ne fait pas de sa loi une obligation de conscience, et ni le mot ni la chose de péché n'existent pour lui. Il se contente de dire : « Tout citoyen français, parvenu à l'âge de vingt ans, sera astreint à trois ans de service militaire, ou sera passible de telle sanction ». Le jeune homme vient ou ne vient pas. Aux termes de la loi, s'il ne vient pas, il sera puni. Le législateur a donc ce qu'il demande. Bref, c'est une loi pénale. C'est pour ces raisons et, de plus, en songeant au mauvais emploi des impôts, que les moralistes modernes considèrent les impôts indirects et les perceptions administratives de taxes analogues — beaucoup pensent de même pour les impôts directs — comme n'ayant pas le caractère d'obligation morale pour la conscience *a priori*; ce qui supprime, par là même, la

violation de la justice commutative et la restitution.

Sans doute, le droit naturel et le droit chrétien obligent strictement les citoyens à coopérer par le moyen de l'impôt aux charges communes de la société. Mais ce devoir cesse, quand la société les en décharge en ne tenant aucun compte du droit naturel, ni du devoir chrétien et en pourvoyant aux intérêts publics par des moyens qu'elle juge efficaces et suffisants.

Disons toutefois qu'à côté de ces moralistes, il en est d'autres qui, à cause du droit naturel et des préjudices possibles de la vie sociale, regardent l'impôt direct comme obligatoire en conscience.

De plus tout le monde sait, et l'Eglise ne peut ignorer, que la vie de la caserne est parfois, par l'audace des uns et la faiblesse des autres, une vie abrutissante et démoralisante. Il est rare qu'une idée élevée, fortifiante, y soit exprimée; en sens opposé, la religion et la moralité y sont fréquemment outragées. Enfin le service militaire est universel.

Devant cet état de choses, les théologiens distinguent entre l'encasernement et le patriotisme. Tout en estimant que le danger du mauvais exemple et les aléas d'une guerre éventuelle sont encore un plus grand mal que les péchés auxquels l'encasernement expose la jeunesse, ils n'imposent cependant pas à la conscience humaine un genre de devoir que les législateurs eux-mêmes tiennent pour inexistant ; autrement dit, ils ne taxent pas de « péché » l'acte de celui qui ne se conforme pas à la loi du service militaire.

Ou plutôt, ils font une nouvelle distinction. On raille quelquefois ces distinctions de la théologie. La théologie distingue pour ne pas confondre. Elle dit en l'occurrence : « La désertion en temps de paix n'est pas, en soi, un péché, en tant qu'infraction à la loi militaire ». Et que peut objecter le législateur, lui qui n'a cure de la notion de péché?

Elle ajoute : Que si le déserteur est appréhendé par la justice de son pays, la peine qui lui sera infligée sera juste et il devra, en conscience, la subir.

Je vous ai avertis que nous avions considéré la seule loi militaire et le seul fait isolé de sa violation. Autant vaut dire que nous avons raisonné dans l'abstrait et regardé la thèse.

Dans la pratique, les choses changent. Un jeune Français qui refuserait le service militaire manquerait par là même à des devoirs connexes qui, ceux-ci, obligent en conscience ; par exemple, il causerait du scandale, il commettrait une injustice à l'égard de son pays et, en cas de guerre, ne serait pas à même d'être un défenseur utile de la patrie. S'il mentait pour éviter le service, il commettrait une faute, mentir étant toujours un péché ; s'il se mutilait, il commettrait encore un acte sévèrement blâmé par la morale catholique comme par la loi naturelle... Aussi, on peut regarder comme à peu près chimérique l'*hypothèse* d'une désertion qui serait absolument exempte de péché.

Nous l'avons noté : Il est facile de constater que ce n'est pas la morale chrétienne qui vide les casernes. Nul, plus que le catholique, ne tient à honneur, malgré les inconvénients qui peuvent en résulter pour sa foi et pour ses mœurs, de se tenir prêt à défendre son pays.

En temps de guerre, nous ne sommes plus devant la loi militaire, devant la loi pénale, mais devant la Patrie en danger. L'insoumission et la désertion deviennent alors un attentat contre la Patrie. Elles constituent une double faute, faute grave contre la charité ; faute aussi, au seul point de vue naturel, contre la justice légale, qui impose aux citoyens l'absolu devoir de conscience de ne pas se dérober à la défense de la société menacée. Celui qui déserte en temps de guerre est donc gravement coupable et il est tenu de revenir à résipiscence et d'apporter son

service au pays, à moins qu'il n'y ait pour lui, du fait de son retour, un danger exagérément grave ; ceci est une application du principe connu : *lex positiva non obligat cum tanto incommodo*[1].

Une fois la guerre déclarée, officiers et soldats ont encore un devoir commun : aller au poste qui leur est assigné, y tenir coûte que coûte, tant qu'un ordre les y attache. C'est presque toujours la vie exposée, souvent sacrifiée ; c'est le devoir de mourir et, par conséquent, un état d'âme où l'on envisage la mort menaçante et où l'on est prêt à vouloir spontanément mourir. A la guerre, ce petit fait, recueilli dans les journaux, est de tous les jours, de toutes les heures : « L'abbé Mauduit, de Tours, reçoit de son chef l'ordre de conduire sa compagnie à un poste dangereux : « Lieutenant, lui a dit le chef, c'est « à la mort que je vous envoie ». Il y va, il y conduit ses hommes ; il meurt, blessé à la tête par un éclat d'obus[2]. »

Parlons d'abord de l'officier en temps de paix. La mission de l'officier est d'instruire et de commander ses hommes. Cette mission ne s'improvise pas.

Comment instruire sans avoir étudié ? On raconte que les officiers du régiment de Berry avaient écrit à la première page de tous leurs livres cet axiome attribué au marquis de Feuquières : « La guerre est un métier pour les ignorants ; c'est un art pour ceux qui en étudient les principes ».

Ne croyez pas, disait Cyrus aux compagnons de sa jeunesse, ne croyez pas que pour vaincre, il nous suffise d'avoir appris à tendre un arc, à lancer un javelot, à manier un cheval avec adresse, à soutenir même les veilles, la faim, les travaux, avec constance : il est encore dans l'art

[1] Cf. *L'Ami du clergé*, 11 et 18 juin 1915. *Les idées de M. Bayet sur la casuistique chrétienne.*

[2] *Revue pratique d'apologétique*, janvier 1915, *Les prêtres et les religieux sur le front*, p. 151.

un degré plus profond et plus sublime auquel il faut atteindre, si nous voulons vaincre un ennemi qui aurait tous ces avantages, et ne pas éprouver de résistance de la part d'un ennemi qui aurait négligé de les acquérir...

Comme le dépositaire des lois doit connaître les règles de la justice, le conducteur des âmes la science du salut, le médecin l'art de soulager et de guérir nos maux, et comme ils répondent, l'un de l'état et des fortunes soumises à sa décision, les autres de la vie et des âmes confiées à leurs soins; de même, le guerrier doit connaître l'art de la guerre, et répond du sang de ses frères que, faute de s'être instruit, il a laissé répandre, et du sang même de l'ennemi, qu'avec plus d'art et d'instruction, il eût pu épargner[1].

Comme les improvisations oratoires, les intuitions et les illuminations soudaines du champ de bataille sont, en réalité, le fruit d'une étude persévérante et de longues réflexions. Les dons naturels les plus brillants ont encore besoin pour se développer et pour donner tout leur mérite de l'étude tenace et d'une longue habitude de prévoyance, d'efforts, d'essais. Aussi, dans l'oraison funèbre qu'il fait de Condé, Bossuet n'a pas omis de montrer comment son héros ajoutait par l'étude à son génie ; il le représente demandant à la science de lui garantir ce que la fortune pourrait un jour vouloir lui ôter. Condé étudie les livres, les hommes, les pays :

Quoiqu'une heureuse naissance eût apporté de si grands dons à notre prince, il ne cessait de l'enrichir par ses réflexions. Les campements de César firent son étude. Je me souviens qu'il nous ravissait en nous racontant comment, en Catalogne dans les lieux où ce fameux capitaine, par l'avantage des postes, contraignit cinq légions romaines et deux chefs expérimentés à poser les armes sans combat, lui-même, il avait été reconnaître les rivières et les montagnes qui servirent à ce grand dessein; et jamais un si

[1] Louis Veuillot, *La guerre et l'homme de guerre*. ch. IX. discours de Mgr de Noë, évêque de Lescar.

digne maître n'avait expliqué par de si doctes leçons les *Commentaires de César*...

Ce n'était pas seulement la guerre qui lui donnait de l'éclat : son grand génie embrassait tout, l'antique comme le moderne, l'histoire, la philosophie, la théologie la plus sublime, et les arts avec les sciences. Il n'y avait livre qu'il ne lût ; il n'y avait homme excellent, ou dans quelque spéculation, ou dans quelques ouvrages qu'il n'entretînt ; tous sortaient plus éclairés d'avec lui, et rectifiaient leurs pensées ou par ses pénétrantes questions, ou par ses réflexions judicieuses.

Celui qui sait, qui possède la science, n'est pas pour cela passé maître instructeur. Il ne suffit pas de savoir, il faut, de plus, savoir enseigner. Le secret de l'enseignement consiste à posséder une bonne méthode, à saisir clairement les idées principales, à les mettre en puissant relief, à les bien enraciner dans l'esprit de ses disciples, puis à ranger autour de ces idées essentielles les idées accessoires. Il faut s'adapter, il faut concrétiser l'enseignement, il faut en montrer la raison d'être, il faut en montrer les conséquences pratiques, il faut avancer pas à pas et avec ordre.

A l'instruction, l'officier joint le commandement. Tout chef a le pouvoir de commander, mais que le don du commandement est rare ! De quoi est-il fait ? De volonté dans l'âme, d'énergie calme dans l'attitude, de bon sens dans les choses demandées, de tact dans le maniement des hommes. Quelque psychologie est nécessaire au chef pour instruire comme pour commander. Les esprits et les caractères ont, chez chaque individu, une marque personnelle dont il faut bien tenir compte.

Ce n'est pas assez de donner un ordre même sage avec l'accent voulu. Il s'agit encore de savoir si l'ordre a été compris, puis, parfois au moins, de surveiller son accomplissement. Plus que tout autre le métier militaire se compose de détails importants à observer ; plus que tout

autre il exige la prévoyance. Le soldat aime un chef qui commence par exécuter lui-même ce qu'il demande à ses hommes. A la caserne, comme partout, l'exemple l'emporte sur la parole. Sans aller jusqu'à imiter le maréchal Bugeaud qui, en Algérie, faisait le premier essai de toutes les privations qu'il imposait aux autres, un officier est obligé de payer de sa personne.

On connaît la première phrase de la théorie militaire : « La discipline est la force des armées ». La discipline ne va pas sans quelque crainte, crainte de la sanction, crainte du chef. Un chef qui ne serait pas craint, ne serait pas obéi et, sans obéissance, disons de suite qu'il n'y aurait pas d'armée. Mais parce que le soldat n'est pas seulement un automate ; parce qu'il n'est pas seulement une volonté que l'on brise, si elle ne plie pas ; parce qu'il a une intelligence et un cœur, parce qu'il est un homme capable de se former et d'être éduqué, la sévérité, chez le chef, doit être tempérée par la bonté qui évite les travaux exagérés et les souffrances inutiles, qui tient compte des besoins et parfois s'enquiert des peines, qui n'excède pas dans le blâme et le châtiment et qui sait donner la récompense et l'éloge. Il est dit de Drouot, celui que Napoléon appelait un jour, dans les steppes de la Russie, le sage de la grande armée, qu'il se considérait, au milieu de ses soldats, comme ayant « charge d'âmes ». On s'en apercevait. « Les soldats de Drouot, mieux vêtus que les autres, mieux soignés, doués d'un moral supérieur, supportaient plus énergiquement les fatigues », remarque le général Ambert...

Il importe encore qu'un chef se rende compte par lui-même de l'état d'esprit qui règne chez « ses hommes », de l'atmosphère qui s'établit au quartier, à la chambrée. Que de mal pourrait empêcher un officier ! Que de bien il pourrait faire, en cherchant, par exemple, à créer dans la caserne une ambiance de saine gaieté, d'émulation, d'enthousiasme, de patriotisme.

Cependant il est incapable de faire toute la besogne. Il ne le peut ni ne le doit. Mais auprès de lui sont les sous-officiers, qui ont la grande influence à la caserne, parce qu'ils sont continuellement avec les soldats. Un officier avisé comprendra tout le parti qu'il peut tirer de ces gradés ; il s'appliquera à les former et sans jamais se reposer aveuglément sur eux, il agira par eux.

En suivant ce programme, un chef arrivera à inspirer la confiance, ce sentiment que rien ne remplace et qui, à certaines heures, suffit pour mettre en mouvement tous les autres, ou même pour les remplacer; il marquera une empreinte profonde sur ses soldats aux moments difficiles, il pourra faire appel au dévouement et se lancer au milieu du danger avec l'espérance d'être suivi, car il sera de ceux dont les soldats se plaisent à dire : « On se ferait tuer jusqu'au dernier pour lui ».

Songez donc que toute la jeunesse de France passe à la caserne trois années de sa vie, à l'âge où elle est le plus malléable, où elle est le plus capable de s'enthousiasmer pour les hommes et pour les choses, où les plis qu'elle prendra risqueront de subsister toute la vie. De quelle importance il lui sera donc de rencontrer un chef qu'elle admirera, qui la passionnera pour le métier et pour la patrie; qui lui donnera le sens de l'ordre, de l'effort; qui lui apprendra la nécessité du sacrifice et la sérieuse raison d'être d'une foule de corvées et d'exercices qui, à première vue, semblent des inutilités, des puérilités ou des vexations.

Des ouvrages didactiques ont été écrits sur le rôle de l'officier, des biographies militaires existent qui, au rappel des principes, joignent le récit des exemples. Ces ouvrages ont leur place marquée dans la bibliothèque d'un jeune officier et même d'un futur officier. Je vous signale en particulier, parmi les premiers, un opuscule du général Lyautey, qui parut d'abord en article dans la *Revue des Deux*

Mondes, et qui est intitulé *Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel*[1], et, parmi les seconds, la vie du général de Sonis, celle du colonel Paqueron... Il y aura toujours profit à relire l'oraison funèbre de Condé par Bossuet, celle de Turenne par Fléchier et par Mascaron.

Je voudrais que, dès maintenant, vous vous prépariez à être des officiers, des formateurs et des entraîneurs d'hommes, en devenant vous-mêmes plus complètement hommes; en étudiant, en fortifiant votre volonté, en respectant chez autrui cette autorité que vous voudrez voir un jour respectée en vous. J'ai vu beaucoup de sous-lieutenants ou même de brigadiers un peu effrayés en se voyant investis de quelque partie d'une autorité qu'ils n'avaient jusque-là considérée chez leurs maîtres que pour la mettre en échec. Parce que c'étaient eux qui en étaient revêtus cette fois, parce qu'ils en entrevoyaient les responsabilités, ils étaient enfin saisis de l'importance de l'autorité et du respect auquel elle a droit, tant du côté de celui qui la détient, que du côté de ceux envers qui elle s'exerce.

Souvenez-vous qu'il s'agit de vous imposer plus tard, d'inspirer la confiance, de vaincre. Or, rien de cela ne s'improvise, et c'est commencer la préparation trop tard que d'attendre l'Ecole polytechnique ou le régiment.

III. — Les devoirs de l'officier en temps de guerre

L'officier a lui-même des chefs auxquels il doit l'obéissance. Son poste de dévouement lui est marqué. Il s'y rend.

Plus que dans le temps de paix, l'officier est mêlé à ses soldats; il vit vraiment alors de leur vie. Le soldat se

[1] Paris, Perrin. 0 fr. 50.

rend compte que son chef est une force qui l'abrite contre le danger et que c'est en se serrant autour de lui qu'est le salut ; jamais il n'est plus dévoué et plus souple. De tout côté la confiance vient vers l'officier. Qu'il s'en serve pour stimuler le courage. Si c'est la conduite de l'officier qui règle l'atmosphère morale des troupes, c'est aussi la pensée des troupes qui agit sur l'officier. « Si je n'ai pas peur, m'écrit un jeune chef, il me semble bien aussi que c'est à cause des soldats... Je tâche de bien montrer à tous que je ne crains rien. J'espère qu'au moment où j'aurai à donner les commandements difficiles, ils ne se souviendront plus de ma jeunesse, mais de mon attitude. » Ce jeune est de la race de ceux qui ont entendu le commandement divin : « Soyez homme, ne craignez rien, n'appréhendez rien ; je serai avec vous [1] ». De fait, aucune qualité n'est plus nécessaire que la vaillance chez ceux qui exercent le commandement militaire.

Aux heures de repos, le chef redoublera de vigilance pour témoigner l'intérêt qu'il prend à ses soldats. Quand vient le moment de l'attaque, il trouvera les paroles et les actes qui communiqueront le courage et entraîneront les esprits. Bossuet admire fort cette harangue de Gédéon avant le combat : « Que chacun fasse comme moi et suive ce qu'il me verra exécuter ». Le désir d'assurer la victoire ne l'empêchera pas de veiller à ne pas répandre en vain le sang de ses soldats. Heureux les soldats aux chefs desquels on peut appliquer ce que Louis Veuillot dit de Turenne :

En campagne, il paraissait autant père de famille que général ; on eût cru que les soldats étaient ses enfants. Il savait descendre jusqu'à eux sans s'abaisser, se familiariser sans rien perdre de sa dignité. On craignait plus ses reproches que ses châtiments : son approbation était la ré-

[1] Jos. I. 5.

compense la plus enviée. L'armée de Turenne, dans ces temps où la discipline était loin d'avoir la perfection où elle est arrivée, offrait le modèle d'une république parfaite. Chacun connaissait son devoir, et tous le suivaient par envie de plaire au général, par honte de manquer au père commun, par un amour sincère de la gloire qui se transmettait depuis le chef jusqu'au dernier membre. Souvent il marchait à pied à la tête de ses soldats, se nourrissait comme eux, partageait toutes leurs fatigues, et ne leur demandait jamais que ce qu'il faisait lui-même. Il veillait à ne les point laisser oisifs ; mais il observait un milieu sage entre un mouvement excessif et l'inaction. Il pourvoyait à tous leurs besoins, et plus d'une fois il se refusa le nécessaire, soit pour leur donner des marques de sa libéralité, soit pour n'être pas mieux traité qu'eux lorsqu'ils souffraient[1]...

A côté de Turenne, voyons son émule, Condé :

C'était une de ses maximes qu'il fallait craindre les ennemis de loin, pour ne les plus craindre de près et se réjouir à leur approche. Le voyez-vous comme il considère tous les avantages qu'il peut ou donner ou prendre ? Avec quelle vivacité il se met dans l'esprit en un moment les temps, les lieux, les personnes, et non seulement leurs intérêts et leurs talents, mais encore leurs humeurs et leurs caprices ! Le voyez-vous, comme il compte la cavalerie et l'infanterie des ennemis, par le naturel des pays ou les princes confédérés. Rien n'échappe à sa prévoyance. Avec cette prodigieuse compréhension de tout le détail et du plan universel de la guerre, on le voit toujours attentif à ce qui survient; il tire d'un déserteur, d'un transfuge, d'un prisonnier, d'un passant, ce qu'il veut dire, ce qu'il veut taire, ce qu'il sait et, pour ainsi dire, ce qu'il ne sait pas : tant il est sûr dans ses conséquences ! Les partis lui rapportent jusqu'aux moindres choses ; on l'éveille à chaque moment, car il tenait encore pour maxime qu'un habile capitaine peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris[2].

[1] Louis Veuillot. *La guerre et l'homme de guerre*, ch. XVIII.

[2] Bossuet. *Oraison funèbre de Condé.*

Encore un conseil aux jeunes chefs. Ils ont hérité de cette belle ardeur un peu maladive parfois, que Vercingétorix reprochait déjà aux soldats de la Gaule[1], que le pape Jules II, qui la déplorait plus qu'il ne l'admirait, appelait la *furia francese*. Souvent ils se laissent entraîner par l'élan hors des bornes de la prudence ; ils font et multiplient les actes de bravoure inutile et téméraire. « Ils font les téméraires et les fanfarons » disait-on au XVIIe siècle. Plus tard, Trochu définira cette ardeur « une fuite en avant ». Or la véritable valeur est plus simple et plus tranquille. Les conseils que Fénélon donnait au duc de Noailles renferment une grande leçon de sagesse toujours bonne à méditer :

C'est donner un exemple de témérité pernicieuse à tous vos officiers ; c'est tenter Dieu de n'agir pas assez simplement dans votre fonction où la vraie piété demande que vous ne fassiez rien pour l'apparence mondaine et tout pour le vrai besoin... Il n'est point question de montrer toute votre valeur; il y aurait de l'enfance et de la petitesse à le vouloir.

Parlant de la grandeur de Rome, Bossuet fait cette remarque :

Une des plus belles parties de la milice romaine était qu'on n'y louait pas la fausse valeur. Les maximes du faux honneur, qui ont fait périr tant de monde parmi nous, n'étaient pas seulement connues, dans une nation si avide de gloire. On remarque de Scipion et de César, les deux premiers hommes de guerre et les plus vaillants qui aient été parmi les Romains, qu'ils ne se sont jamais exposés qu'avec précaution, et lorsqu'un grand besoin le demandait. On n'attendait rien de bon d'un général qui ne savait pas connaître le soin qu'il devait avoir de conserver sa personne; et on réservait pour le vrai service les actions d'une hardiesse extraordinaire. Les Romains ne voulaient pas de

[1] Apud Cæs, *De bello gal.* VII, 20.

batailles hasardées mal à propos, ni de victoire qui coûtassent trop de sang ; de sorte qu'il n'y avait rien de plus hardi, ni tout ensemble de plus ménagé qu'étaient les armées romaines[1].

Le bien public, le salut de l'armée et la véritable grandeur du chef demandent souvent un service qui, pour être plus obscur, n'en est pas moins utile. Il faut savoir se résigner à un supplice inaperçu, à une mort lente et cachée, et savoir lutter contre la pensée mensongère qu'une bravoure sans témoin ou une agonie ignorée sont des actes sans valeur.

Le chef chrétien ne s'étonnera pas qu'on lui rappelle un autre devoir. Lui qui est de la milice de Dieu dans la milice des armées, il sait par sa propre expérience et il apprendra vite par celle des autres, le grand secours qu'apporte la Religion aux soldats, dans l'action et dans la passion, quelles forces ils y puisent pour vivre, quelles espérances ils y trouvent pour mourir courageusement et entrer avec confiance dans la vie nouvelle qui pour eux, plus que pour tout autre, peut s'ouvrir au premier instant. C'est pourquoi il ne cachera pas son catholicisme et il favorisera autour de lui l'exercice et les pratiques de la Religion. Il importe au plus haut point de mettre à la disposition du soldat une force morale aussi considérable ; maintenant surtout que ceux-là mêmes qui l'ignoraient jusqu'alors, savent ce dont elle est capable.

Un autre point important à examiner est celui des représailles. La loi du talion plaît naturellement à celui qui a été injustement frappé. Il est très porté à redire le « dent pour dent, œil pour œil » antique. Loi païenne et sauvage, mais qui a un retentissement très profond dans l'âme du soldat, lorsqu'il passe de la défaite à la victoire. Toutefois, la barbarie, même comme réponse, n'est pas admissible.

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, IIIe Partie, ch. VI.

Vouloir en légitimer les actes par une loi, c'est prétendre justifier une erreur de conduite par une erreur d'intelligence. Ici donc, l'officier a une mission vis-à-vis de ses soldats, mission que comprenait bien le jeune lieutenant qui écrivait ces lignes : « Il y a deux devoirs sacrés : « bouter » les Allemands hors de France, et aussi empêcher que nos troupes emploient la loi naturelle du talion : œil pour œil, dent pour dent, Cologne pour Reims ».

Cependant, quand l'ennemi, oublieux des engagements qu'il a signés, contrevient à la charte du droit des gens, il est impossible que ce droit violé par lui garde, en toute hypothèse, sa force obligatoire pour la nation adverse. Celle-ci serait dans une situation trop défavorable si on l'attaquait par des moyens qu'elle ne pourrait employer elle-même. Dans ce cas, les représailles sont autorisées. Toutes ? A Dieu ne plaise. « Les représailles, telles que nous pouvons les exercer, ne sauraient aller, de notre part, jusqu'à reproduire les horreurs commises par l'ennemi. Il est des cas où la peine du talion devient une horreur égale à celle qu'elle veut punir [1]. »

Quelle est alors la règle ? Nous avons vu que les conventions internationales étaient parfois restrictives du droit simplement naturel et condamnaient des pratiques autorisées par ce droit. Eh bien ! si l'ennemi emploie quand même ces pratiques, il légitime par là les agissements de l'adversaire dans le même sens. Le moyen d'ailleurs de comprimer, dans le cœur du soldat indigné, le désir des représailles ? Notons toutefois qu'on doit se tenir dans les bornes qui viennent d'être marquées et n'exercer que les représailles qui ont pour objet des procédés de guerre non défendus par le droit naturel.

Les conditions malheureuses créées par l'état de guerre entraînent des actes de violence de nation à nation

[1] *Écho de Paris*, 23 février 1915. Jules Delafosse.

adverse, de patriote à patriote ennemi. Néanmoins, entre hommes qui combattent dans les camps opposés, la loi de la solidarité humaine et de la charité chrétienne subsiste toujours. On la voit s'exercer à l'égard des non-belligérants, des prisonniers, des blessés. Elle comporte des manifestations qui s'étendent aux combattants eux-mêmes. J'en trouve une expression touchante sous la plume d'un jeune agrégé, âme faite pour le recueillement, l'étude, les nobles épanchements de l'esprit et du cœur, étrangement dépaysée au pays de la guerre. Au bruit de la canonnade, dans la boue de sa tranchée, il écrivait ces lignes qu'il intitulait lui-même : *Prière de guerre*.

Vous qui tombez là-bas, à la frontière
Vous qui, mourant au feu,
Savez penser à Dieu,
Vous qui n'y pensez pas, vous qui n'y pensez guère,
Vous tous soldats, mes frères,
Je vous remets tous à la Vierge, notre Mère,
Quelle vous prenne sur ses genoux
A votre heure dernière,
Pour vous offrir à son Jésus très doux
Qui vous donnera sa lumière,
Oui, tous.

Vous qu'ont poussés dans une injuste guerre
Les méchants orgueilleux,
Vous qui fermez les yeux
Aux larmes de l'épouse, aux larmes de la mère.
Vous ennemis, mes frères
Je vous remets aussi dans les mains du Dieu père,
Pour qu'il prenne pitié de vous
Et j'offre ma prière
Pour qu'il vous joigne en son beau ciel à nous
Loin de la terre sanguinaire,
Oui, tous.

(Rethel-Vervins, août 1914.)

Hélas ! Il y a une contre-partie à cette doctrine de l'amour.

Toujours dans cette conviction que la guerre est un temps d'arrêt pour la justice et la charité, un comité de femmes fondé à Barnhem en Westphalie, distribue, par millions d'exemplaires à tous les soldats allemands, une brochure où, sous couleur religieuse, nos ennemis exhalent toute la haine de leur âme. Voici, d'après le *Télégramme*, un extrait de cette brochure intitulée : *Haine ou Amour*.

J'ai vu sur sa croix Jésus-Christ. — Qui est le père de tout amour, — Et qui sur la croix — Offrait encore son amour à ses ennemis. — Son doux visage me disait : — Allons chante l'amour, ne hais pas. — Mais je me suis détourné. — J'ai pris ma plume dans ma main. — Et j'écris ceci : Je *hais*, Seigneur. — Du plus profond de mon cœur, je *hais*, Seigneur. — Et, te regardant en plein visage, je dis : — Ma *haine* ne cèdera pas à ton amour. — Je *hais* mes ennemis jusqu'à la mort.

Le soldat chrétien de France n'empruntera jamais ce langage à l'ennemi. Non pas (nous l'avons dit), que sa charité l'empêche de faire le coup de feu, ce qui ne serait plus la guerre, ce qui serait donner à l'ennemi tout l'avantage pour s'exposer soi-même à la mort et conduire son pays à la défaite. Mais il fait, suivant les circonstances, un réel et intime mélange de la mansuétude chrétienne et des rudes exigences des combats. A ce mélange, un séminariste d'Issy donnait cette expression : « Je les aimerai mieux quand nous les aurons battus [1] ».

Enfin, les chefs veilleront à ce que leurs soldats se reposent et se récréent non seulement par le sommeil et l'interruption du labeur, mais par la gaieté et de saines distractions. La joie alimente le courage. « A Piéton, dit encore Bossuet, près de ce corps redoutable que trois puissances réunies avaient assemblé, c'étaient dans nos

[1] *Revue pratique d'apologétique*, déc. 1914, p. 229.

troupes de continuels divertissements : toute l'armée était en joie, et jamais elle ne sentit qu'elle était plus faible que celle des ennemis[1]. »

IV. — Les devoirs des inférieurs

Les devoirs du soldat sont en dépendance de ceux de l'officier. Ils se résument dans l'obéissance, le dévouement et le sacrifice.

Le chef commande au nom de la Patrie, au nom même de Dieu. C'est à le suivre qu'est l'honneur et le salut. Lorsque l'heure redoutable des combats est venue, le soldat se rend compte que ses chefs constituent son refuge et sa protection, et c'est derrière eux qu'il s'abrite. La discipline lui devient plus sacrée. Pour s'avancer, pour se replier, pour entreprendre tel ou tel mouvement, il attend des ordres, sachant bien que l'initiative la plus généreuse pourrait se tourner en obstacle, parce que contrariant le plan d'ensemble et capable de faire échouer une combinaison habilement concertée. Napoléon ne disait-il pas : « Les premières qualités du soldat sont la constance et la discipline ; la valeur n'est que la seconde » ?

Avec la discipline, le dévouement. Les chefs s'exposent, ils se sacrifient pour le salut commun. Ils ont besoin de sentir autour d'eux une atmosphère de sympathie qui les soutienne à la hauteur de leur tâche difficile. Si des blessures ou la mort les atteignent, ils doivent pouvoir compter sur la sollicitude de leurs soldats. Ce dévouement ne manque pas d'ordinaire au soldat français ; il s'élève même souvent jusqu'à l'héroïsme.

On rapportait avec admiration que nos dragons, à Lobau, cassèrent d'un geste unanime la jugulaire de leurs casques pour charger à front découvert derrière

[1] Bossuet, *Oraison funèbre de Condé.*

leur général qu'un accident venait d'exposer tête nue. Que de faits plus magnanimes ou plus touchants suscitent, chaque jour, les différentes péripéties de la guerre actuelle.

Le sacrifice est de toutes les heures dans une guerre. Toutes les chères habitudes de la vie de paix sont contrecarrées. Cependant le gémissement sur un pareil état de choses ne ferait que le rendre plus douloureux. Le plus sage est de s'adapter, au moyen de la patience et de la résignation chrétienne, de rendre plus supportable ce que l'on ne peut empêcher [1].

Parlons brièvement et clairement du sacrifice suprême : Il faut que le soldat entrevoie la possibilité — plus que cela — la menace de la mort et qu'il soit résigné à mourir, si la Patrie lui demande ce témoignage de son amour. « La guerre, ce n'est pas seulement la mort, mais c'est la mort devenue la règle ordinaire de la vie, la règle obligatoire ; que dis-je ? C'est *le devoir de mourir*. Il se peut qu'on ne meure pas, mais on doit être prêt à vouloir spontanément mourir [2]. »

VI — Les devoirs de ceux qui ne combattent pas

Toute la somme des obligations imposées par la guerre a-t-elle été rappelée ? Non, pas plus que nous n'avons nommé toutes les catégories de citoyens, ni énuméré tous les services. La Patrie, surtout la Patrie en danger, a des besoins multiples ; elle ne demande pas à tous ses enfants les mêmes sacrifices, mais elle demande des sacrifices à tous ses enfants. « La force matérielle, écrit M. Louis Renault, de l'Académie des sciences morales et politiques, n'est pas seule à entrer dans la lutte ; l'énergie

[1] *Fit levius patientia quidquid corrigere nefas.* Horace.

[2] *Revue pratique d'apologétique*, janvier 1915, A. Gardeil, *Le devoir de mourir.*

morale et intellectuelle, l'esprit de dévouement des non-combattants entrent aussi en ligne de compte ; sous des formes diverses, la nation tout entière doit participer à la lutte et elle influe sur le résultat. » Très bien. Oui, dans une nation menacée, le dévouement et les privations ne sauraient être d'un côté, et la vie facile et l'indifférence de l'autre. Dans un organisme vivant, un membre ne souffre pas sans que les autres membres ressentent sa douleur. La solidarité patriotique et chrétienne n'est pas moins exigeante ; elle condamnerait avec sévérité le Français qui, pendant que ses frères meurent pour sauver l'intégrité du territoire et l'honneur de la Patrie, continuerait de couler à l'aise sa bonne petite vie quotidienne des jours tranquilles et ne communierait pas, par une action positive, au sacrifice des vaillants soldats et des concitoyens qui habitent les régions envahies. Des vies tombent, des maisons flambent, des moissons ont été ravagées, des régions entières sont ruinées sur le sol de France. Nos pères, nos frères, nos amis vivent sous terre. Nous qui ne vivons que par leurs travaux et... leur mort, nous dont la maison est restée debout, nous dont la localité n'a pas été envahie, nous qui pouvons continuer notre train de vie accoutumé, nous devons nous sentir rattachés par d'invicibles liens aux vaillants, qui, à un si haut prix, nous protègent et nous sauvent. Admiration, reconnaissance, solidarité : que ces sentiments germent et s'épanouissent dans nos cœurs. Mais nous les témoignerons surtout par la prière, la vie chrétienne et la sympathie.

Le chrétien sait que la prière met entre ses mains la toute-puissance même de Dieu. En vertu de lois générales établies par Dieu même, la victoire va d'ordinaire et, pour ainsi dire, naturellement du côté où se trouvent les chefs les plus habiles, les soldats les plus nombreux et les mieux disciplinés et les munitions les plus abon-

dantes. Nous n'avons jamais prêché l'inutilité du nombre, de la diplomatie, des armements. Mais « l'histoire de toutes les nations est remplie de faits qui montrent comment la puissance du nombre peut être produite, excitée, affaiblie ou annulée par une foule de circonstances qui ne dépendent pas de nous »[1]. Au-dessus des lois, les dirigeant et les maniant, il y a l'auteur de ces lois, celui que l'Écriture appelle, à différentes reprises, le Dieu des armées. La même Écriture reconnaît bien souvent, dans les livres de l'Ancien Testament, l'intervention divine au milieu des combats. Rappelons quelques textes :

« Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui donne la force à mon bras et qui forme mes mains à la guerre[2].

« Seigneur vous m'avez revêtu de force pour la guerre ; par vous, mes ennemis ont tourné le dos devant moi. »

Après avoir raconté une victoire des fils de Juda sur les fils d'Israël, l'Écriture Sainte ajoute : « Et en ce jour-là les fils d'Israël furent humiliés et les fils de Juda prévalurent, parce qu'ils avaient espéré en Dieu ».

Asa, roi de Juda, a une armée de 300.000 hommes ; l'adversaire, le roi d'Ethiopie amène avec lui un million d'hommes et trois cents chariots. Après avoir disposé son armée, Asa s'adresse à Dieu : « Seigneur, c'est même chose à vous de nous sauver, soit avec beaucoup soit avec peu. Secourez-nous donc, Seigneur notre Dieu, car nous avons foi en vous, et, en votre nom, nous avons marché contre cette multitude. Seigneur notre Dieu, que l'homme ne prévale pas contre vous ! » Et les Éthiopiens furent défaits.

« Ceux-là ont mis leur confiance dans des chars, est-il encore dit, et ceux-là dans leur cavalerie ; quant à nous,

[1] J. de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 7e *Entretien*.

[2] Ps. CXLIII.

nous avons invoqué le nom du Seigneur. » « Venez et voyez les œuvres du Seigneur et les prodiges qu'il fait sur la terre ; il fait cesser la terre jusqu'aux extrémités du pays ; il brise l'arc, il rompt les armes, il fend les boucliers. »

Les Machhabées, ces vaillants entre tous, proclamaient que la victoire ne dépendait pas uniquement du grand nombre, et après avoir défait leurs ennemis, ils bénissaient le Seigneur qui leur avait donné la victoire [1].

Et depuis ces temps lointains, que de noms nous parlent de l'action de Dieu sur les champs de bataille : Constantin, Clovis, sainte Geneviève, Jeanne d'Arc, Pontmain... Aussi est-ce la conviction des savants théologiens comme des humbles chrétiens que la victoire est entre les mains de Dieu et que c'est là qu'il faut aller la prendre par la prière. C'était la doctrine de Bossuet lorsqu'il disait à Louis XIV : « Adorez donc, ô grand roi, Celui qui vous a fait vaincre [2] ».

La paix est l'unique remède à tant de larmes et de douleurs. Mais la paix, où habite-t-elle ? D'où peut-elle venir ? Qui nous la donnera ? Princes... en vain vous courez après cette paix qui vous fuit; en vain vous faites des assemblées pour éteindre le feu qui embrase l'Europe. La paix sera le fruit non de vos négociations, mais de nos prières. C'est en frappant nos poitrines que nous la ferons. Elle viendra non de la sagesse des profonds politiques, mais de la foi des simples et des petits. Elle est dans nos mains. Aimons le Seigneur comme il nous aime et la voilà faite... C'est Dieu et non les princes de la terre qu'il faut désarmer. (Fénelon, œuv. t. VI, p. 187-188.)

Tout récemment, le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, écrivait : « Le pouvoir (de triompher) vient sans doute de l'homme, c'est-à-dire de ses capacités et

[1] 1 Mac. III, 19. 2 Mac. X, 38.

[2] *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.*

de ses énergies. Mais il vient surtout de Dieu qui donne aux soldats la vaillance , aux chefs la lumière, à tous cet amour de la Patrie qui rend capables des plus grands efforts et des plus héroïques sacrifices ».

Par ses enseignements et par sa liturgie, l'Eglise a propagé cette croyance. Elle nous fait dire à Dieu : « Seigneur, donnez-nous la paix ; Seigneur notre Dieu, nous proclamons qu'il n'en est point d'autres que vous qui combattent en notre faveur... » Aussi bien, ce fut, de tout temps, la coutume des peuples de s'adresser à Dieu, d'abord pour savoir s'il fallait engager les hostilités, ensuite pour obtenir la protection du ciel. A Rome, un autel de la Victoire s'élevait dans le Sénat même, et les Romains belliqueux venaient y demander le succès contre leurs ennemis. Les nations chrétiennes ne pouvaient manquer, dans les mêmes conjonctures, de se tourner vers Dieu. Elles l'ont fait dans toute la suite des âges. Cependant, lors de notre dernière grande guerre, le gouvernement s'abstint de recourir à Dieu. Il fallut les horreurs de la Commune pour le décider à demander des prières. Alors, le jour même où le *Journal officiel* publiait la loi sur les prières publiques, le Gouvernement adressait aux évêques une circulaire destinée à porter à leur connaissance le texte de la loi votée par l'Assemlée. Cette circulaire se terminait ainsi :

Bien certaine que, depuis le commencement de la guerre civile, vous n'avez cessé de prier Dieu pour qu'il mette fin à tant de malheurs, l'Assemblée a voulu s'associer à vos prières, en les demandant par un acte solennel, au nom des intérêts les plus sacrés de l'humanité et de la Patrie.

Le peuple a besoin de Dieu et Dieu veut les hommages du peuple. Entre ce besoin et cette volonté, le pouvoir a pour but de mettre le peuple en possession de Dieu et de rendre à Dieu les hommages qu'il attend. Si la France

officielle ne prie pas, du moins la France chrétienne se tourne vers Dieu de tout son élan. Parfois même, les voix qui la convient à la prière hésitent à prier elles-mêmes. C'est le cas de l'un de nos plus célèbres académiciens, qui, regrettant de n'avoir pas (encore) la foi, devine cependant, et proclame le rôle et la force de la prière :

Mes sœurs, mes filles, allez dans vos églises et dans vos temples ; priez ! qu'une continuelle prière, qu'un chœur de vos voix concertées s'élève. Priez pour la France qu'on opprime et qu'on prétend rayer de la carte du monde, le Dieu de saint Louis et de Jeanne d'Arc ; priez le Dieu pour qui la France croisée affronta et refoula l'invasion de l'Islam ! Priez de tous vos cœurs et de toutes vos voix ! Que les chefs de vos églises affirment, contre l'agresseur, le droit, l'impérieux devoir de la défense, et qu'ils distribuent à ceux qui partent les bénédictions sacrées [1].

On ne saurait trop multiplier le recours au Dieu des armées, à Celui qui tient entre ses mains le sort des nations comme celui des individus, à celui qui a fait les nations guérissables et qui, seul, possède le moyen de les guérir. Non pas que nous disions que les chapelets ou les communions puissent remplacer les canons. Loin que nous rejetions des forces nécessaires, nous voulons plutôt y ajouter d'autres forces nécessaires, mais d'une autre nature. Notre devise est le vieil adage : « Aide-toi, le ciel t'aidera ; » nous pensons comme Jeanne d'Arc. « En mon Dieu, disait notre libératrice, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire. »

Mais qu'est-ce que la prière ? La prière, ce n'est pas seulement la récitation de formules, et ce n'est pas seulement le cœur animant la psalmodie des paroles. Quelle force auraient nos prières si nous demeurions dans notre vie de péché ou de quasi indifférence ? Aussi bien, la véritable prière ne va-t-elle pas sans la vie chrétienne

[1] M. Frédéric Masson, *Écho de Paris*, 12 août 1914.

qui est foi et conviction, réception des sacrements et pratique des vertus évangéliques, dévouement aux œuvres. Notre prière n'a vraiment sa forme complète et sa force totale qu'autant que nous nous efforçons de mettre d'accord nos actes avec nos formules. Nos efforts doivent s'exercer dans le sens de nos prières. Par exemple : nous demandons au Père des cieux que sa volonté soit faite. Alors, pour être sincères, travaillons tout le long de nos journées à faire que la volonté de Dieu soit accomplie par nous et autour de nous ; et, ainsi du reste. Ainsi le catholicisme considère la prière comme une fleur qui s'épanouit sur cette tige : la vie chrétienne.

La formule de cette vie est en partie double : Abstention du mal, accomplissement du bien.

Le chrétien voit dans la guerre un châtiment, un moyen très douloureux de réparer les troubles apportés par le péché à l'ordre établi de Dieu. Il est écrit au livre de Judith qu'Holopherne, général de Nabuchodonosor, étonné de la résistance que lui opposait Israël, s'enquit auprès d'un chef allié, nommé Achior, de l'histoire et du caractère du peuple juif. Achior répondit : « Ce peuple n'a jamais abandonné son Dieu sans tomber au pouvoir de l'ennemi, et ne lui est jamais revenu sans que ce même Dieu ne l'ait promptement délivré. Sachez donc, Seigneur, s'ils ont commis quelque iniquité contre leur Dieu, et alors attaquons-les ; nous les vaincrons. Que si, au contraire, ils ont été fidèles, Dieu les défendra et nous ne pourrons rien ». Plus tard, Origène disait : « Oui, en infligeant une défaite aux démons, qui suscitent la guerre et troublent la paix, nous sommes d'un plus grand secours aux souverains que ceux qui portent l'épée [1] ». A bien des siècles de là, Joseph de Maistre fait entendre un écho de cette doctrine : « Il n'y a, dit-il, qu'un moyen de com-

[1] Origen. *Contra Celsum*, lib. VIII, cap. LXXIII.

primer le fléau de la guerre, c'est de comprimer les désordres qui amènent cette terrible purification ».

Des catholiques qui refuseraient de comprendre cela fermeraient les yeux à une grande lumière et négligeraient une ressource précieuse dans l'œuvre de la défense nationale. On lit, dans Isaïe, ce passage : « Épouvanté par l'approche irrésistible de l'ennemi, le roi Ezéchias s'empresse de réparer et de mettre en état les défenses de la capitale. Alors, le prophète se rit de tous ces moyens humains de résistance, car il sait que, dans le cas présent, la seule force divine serait une prière fervente et une résistance sincère[1] ».

Il est vrai que, vis-à-vis d'Israël, Dieu agissait avec une providence toute particulière ; néanmoins, les choses n'ont pas tellement changé que nous puissions négliger ces vues surnaturelles. Elles ont toujours une pleine vigueur. Dieu est le maître universel ; il a établi un ordre qui ne peut être troublé impunément ; la paix du monde dépend du respect de cet ordre. Rappelez-vous, si vous voulez, le fameux exorde de Bossuet : « Celui qui règne dans les cieux... » ; et croyez que la victoire et, après la victoire, la paix sont entre ses mains, et ensuite seulement, entre les mains de ceux qui portent les armes. Au soir de Sedan, Eugène de Vogué s'est décrit prisonnier perdu dans la foule des autres prisonniers, sur les pentes des coteaux qui vont de Bazeilles à Douzy, et regardant les bivouacs des vainqueurs étoiler de leurs feux la vallée de la Meuse.

« Du champ des œuvres sanglantes, continue-t-il, où campaient les 100.000 hommes, alors qu'on les croyait endormis, harassés de leur victoire, une voix puissante monta, une seule voix sortie de ces cent mille poitrines. Ils chantaient le *Choral de Luther*. La grave prière gagna tout l'horizon et emplit tout le ciel, aussi loin qu'il y avait

[1] Isaï., XXII, 11-12.

des feux, des hommes allemands. » Et il ajoute, sans se désigner autrement : — mais de qui parle-t-il sinon de lui-même ? — « Plus d'un qui était bien jeune alors et peu mûri à la réflexion, vit clairement, dans cette minute, quelle force nous avait domptés. Ce n'était pas la ceinture des bouches d'acier et le poids des régiments. C'était l'âme supérieure faite de toutes ces âmes, trempée dans la foi divine et nationale. »

Le Play, dont Sainte-Beuve a dit qu'il était muni de toutes les lumières de son temps, a publié une lettre qu'il reçut jadis de lord Robert Montagu, membre de la Chambre des Communes. Voici un passage de cette lettre :

Lorsque je vins à Paris en décembre dernier (1872), quelqu'un me demanda si j'étais venu pour assister à des fêtes ou pour aller au théâtre, je répondis : « Je suis venu pour savoir si les Prussiens reviendront ». Alors mon interlocuteur me débita une longue tirade sur l'armement, les soldats et la résolution de chaque Français d'avoir une revanche. Quand il s'arrêta enfin, je lui dis : « Je pense qu'il vous serait facile de l'avoir, cette revanche ». — Comment donc ? — « En devenant meilleurs que vos vainqueurs ».

Un troisième devoir qui nous incombe est de sympathiser et de collaborer avec nos soldats.

Sympathiser veut dire : souffrir avec.

Les souffrances de nos soldats sont trop manifestes pour que j'aie besoin de vous les décrire. Aucun tableau, présenté en une seule fois, sinon la vision même de la réalité, ne saurait égaler l'impression que vous donne la lecture quotidienne des journaux. Ces souffrances des nôtres, subies pour nous, nous invitent, nous obligent à quelque communion ou compassion. Ce fut toujours, en pareil cas, l'attitude des âmes généreuses. Devant la croix et les épines du divin Crucifié, saint Paul dit résolûment : « Je ne puis pas, ayant un tel maître, vivre en dehors du sacri-

fice ». Avant, David altéré, brûlant de soif, renverse un casque rempli d'eau qu'un soldat avait cherchée au péril de sa vie et dit : « Je supporterai la soif, comme mes soldats la supportent ».

Combien nous devrions nous appliquer à nous réduire, à nous simplifier, et comme les soldats, mais à notre manière, à nous affirmer avec une plus durable énergie. N'acceptons pas une minute de distraction ni de relâchement. Ne dépensons toutes les secondes de notre vie que pour le gain magnifique auquel nos frères sacrifient si amoureusement la leur L'arrière-garde que nous sommes peut marcher avec profit, à sa distance et à son moindre pas, dans les chemins que nous trace et nous fraye au milieu de périls qu'elle nous évite, l'intrépide avant-garde des héros[1].

Qu'avez-vous résolu dans ce sens depuis le début de la guerre ? Et si vous n'avez rien fait, est-ce bien de Français, cela ? Il n'est pas question de privations entraînant des dommages pour votre santé et votre travail. Non ; mais, dans le seul domaine du superflu, quelles mortifications vous pourriez faire ; mortifications utiles pour vous et profitables pour les soldats. Ne vous croyez pas quittes, après une quête plus ou moins officielle. Supprimez plusieurs petites dépenses. Nos soldats demandent du tabac, du chocolat, des tricots... Des évêques, des comités tendent la main pour eux. Mettez dans cette main le prix de vos sacrifices.

Egalement supportez avec courage les sacrifices inhérents à toute vie, ceux qui sont liés à vos devoirs d'état, ceux que vous impose votre profession de chrétiens... Vous avez lu ce trait dans les journaux : un enfant du peuple — il y a dans le peuple, chez les pauvres, des dévouements et des générosités bien capables parfois de faire lever la confusion chez les riches — un enfant du

[1] L'*Illustration*, 9 janvier 1915, Henri Lavedan.

peuple envoie pour les soldats blessés un paquet de cigarettes et une lettre. Dans cette lettre, il a écrit qu'il voudrait, lui aussi, servir la France sur le champ de bataille. En très sage moraliste, le soldat à qui est échue la lettre, répond : « Pour toi, servir la France, c'est t'instruire ». Servir est la chose nécessaire, mais les modes sont divers. La règle est de servir suivant ce qui est commandé par l'âge et par les circonstances, et suivant son talent.

En demeurant à notre tâche qui est nécessaire, elle aussi, et qui a besoin de ses défenseurs, nous pouvons collaborer à l'œuvre de nos soldats. Quel but poursuivent nos soldats, nos soldats chrétiens, du moins ? Est-ce garder l'intégrité du territoire ou, mieux encore, reculer nos frontières ? Assurément. Mais si je m'en tiens aux confidences et aux vœux de mes jeunes correspondants, c'est autre chose encore : c'est faire une France meilleure. Dieu, en permettant un pareil fléau, a-t-il, lui-même, une autre fin ? Non. Améliorer les peuples, rendre plus vertueuses les âmes, afin qu'une gloire plus grande soit procurée à son nom, c'est ce que Dieu veut, recherche et poursuit en tout.

Beaucoup de nos soldats offrent donc leur vie en sacrifice pour que la France redevienne plus chrétienne. En quoi consistera, ici, notre collaboration ? Mais, tout simplement, en rendant meilleure, chacun pour notre compte, la petite partie de la France qu'est chacun de nous ; en nous cherchant un idéal, en nous composant un idéal, en cherchant à réaliser cet idéal ; en étant les hommes du devoir, du devoir présent, du devoir d'état ; le devoir d'état étant pour chacun de nous l'armature de la vie morale [1].

[1] « C'est pour vous que nous vivons au milieu de cadavres dans une atmosphère empestée ; pour vous que nous creusons la terre et que nous veillons jour et nuit, pour vous que nous avons soif, pour

Nous allons voir maintenant en faveur de qui sont réclamés tous ces services et tous ces dévouements de la part de l'État, des officiers, des soldats et de chaque citoyen : en faveur de la Patrie.

vous que meurent nos vieux et nos meilleurs camarades, et que, peut-être, nous allons mourir.

« Que nous devez-vous en retour ? Est-ce un banal devoir de reconnaissance ? Est-ce un merci que beaucoup n'entendront jamais ? Non ! Vous nous devez un pays meilleur que celui que nous avons laissé ; vous nous devez votre vie de travailleurs, d'honnêtes gens et de chrétiens.

« Nous luttons pour que vous ayez la paix, mais non pas cette paix de l'égoïste qui jouit et qui a peur ! Sans cela malheur sur vous.

« Ce n'est ni notre rôle ni notre heure de vous indiquer la voie. Des prêtres sont restés près de vous, Dieu soit loué ! pour vous ouvrir l'Évangile, et pour vous le lire. Écoutez donc, et « que celui qui a des oreilles pour entendre, entende. »

(Lieutenant André Bognier). *Écho de Paris.*
L'Esprit de fermeté, René Bazin.

LEÇONS XV ET XVI

LA RAISON DES OBLIGATIONS CRÉÉES PAR LA GUERRE

Mais pourquoi ces devoirs, ces sacrifices, cet élan? Vers qui convergent tous ces dévouements? Vers la patrie. Qu'est-ce que la patrie?

L'analyse même du mot « Patrie » nous donnera une première et précieuse indication. En effet, sa racine n'est autre que le mot *pater*, tandis que la terminaison féminine évoque à son tour le nom de mère. Le mot « Patrie » rappelle donc, à lui seul, les deux êtres auxquels nous devons la vie, dont l'un représente surtout la force et l'autre surtout la douceur; auxquels nous donnons une même reconnaissance et un même amour, quoique avec une nuance différente, à celui-là avec plus de crainte, à celle-ci avec plus de tendresse.

Il n'est pas deux patries qui se ressemblent, je ne dis pas quant au sol et à la langue, bien que ces éléments aient leur variété et leur importance, mais par le caractère, qui constitue la note distinctive pour les nations comme pour les individus. Une nation comme un homme a des traits propres qui font, en quelque sorte, sa personnalité; et ce sont ces traits distincts que nous aimons surtout dans la physionomie de notre pays; ce sont ces traits que nous voulons surtout développer et que nous cherchons à défendre. Il y a des nations chevaleresques, des nations industrielles, des nations guerrières, des nations conquérantes..., mais dans chaque nation, à tra-

vers la diversité des siècles et des influences, malgré la variété même des individus, la même âme chante dans tous les poètes, combat dans tous les guerriers, vibre sur la lèvre de tous les orateurs, s'offre en sacrifice dans tous les héros. Cependant, chaque nation, en gardant sa forme particulière, contribue au progrès des nations voisines, et toutes les nations ensemble contribuent au progrès de l'humanité, comme dans un poème, les divers tableaux, en se soutenant les uns les autres, contribuent à l'harmonie de l'ensemble.

Au point de vue géographique, la patrie est un point sur la carte, une portion du globe, caractérisée par la nature de son sol, par l'éclat plus ou moins voilé du ciel qui la recouvre, par les fleuves qui la traversent, par les mers ou les montagnes qui l'entourent, par les fruits qu'elle produit... toutes choses qui nous deviennent très chères par un secret instinct et qui nous font préférer à tout autre ce point géographique. Nos âmes et ces choses sont accordées en la même note et, de cette résonnance harmonieuse, naît le puissant attrait dont parlait Lamartine :

Objets inanimés, avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et nous force d'aimer ?

Au point de vue historique, la patrie est le lieu où se sont déroulés, depuis une longue suite de siècles, des événements, dont le seul écho remue dans l'esprit et dans le cœur des souvenirs et des émotions qui nous agitent intimement comme feraient des choses qui seraient partie vitale et intime de notre être.

Mais se borner à des questions d'étymologie, de géographie et d'histoire est œuvre bien incomplète dès qu'il s'agit de la patrie. Le sol qui porte une nation n'en est pas l'élément le plus essentiel. C'est M. Barrès qui nous en avertit : « Une nation est un esprit ; dans l'esprit l'élément

le plus foncier, c'est la sensibilité. Nous sommes avant tout des affectifs. Une patrie, c'est une certaine nuance de sensibilité. Ce qu'il y a de plus triste dans l'invasion étrangère, ce n'est point l'occupation du territoire, mais la dévastation des âmes, l'altération insensible de notre façon de sentir ». C'est donc au fond même de l'âme qu'il faut aller chercher la véritable idée de patrie, comme aussi c'est là que prend naissance le sentiment tendre et profond qui nous attache à elle, et donne leur magie à la nature de la terre et aux chapitres de l'histoire. Il nous semble alors que nulle part le ciel n'est plus doux, les fleurs plus gracieuses et plus parfumées, les poètes plus vibrants, les orateurs plus passionnés, les soldats plus vaillants, les saints plus admirables, le caractère plus chevaleresque. Volontiers, nous recueillons partout les épis de beauté et de gloire, et nous en faisons une gerbe en l'honneur de notre seule patrie. « Dans ma jeunesse, dit encore Barrès, j'ai cru la beauté dispersée à travers le monde... Mais aujourd'hui j'en trouve l'essentiel sur le rivage sans éclat de ma terre natale[1]. »

Nous ne pouvons bien définir la patrie qu'en tenant compte de ce sentiment plus intime. Nous dirons alors qu'elle est la parcelle de terre qui porta notre berceau et, avant le nôtre, celui de nos pères ; qu'elle donne à notre esprit, à notre cœur, à notre imagination, une vie ou, du moins, une forme de vie, comme si elle était en quelque sorte, elle aussi, notre père et notre mère ; qu'elle nous apporte, dès notre naissance, un trésor sans pareil de grandeur et de beauté, formé des interventions divines et des collaborations de l'homme, vaste poème ininterrompu, au cours varié des âges et dans lequel notre action mettra sa strophe que nous devons nous efforcer de rendre juste et belle.

[1] Maurice Barrès, *Amori et dolori sacrum.*

Par la patrie, la voix du passé se reconnaît dans le présent et prépare déjà le chant de l'avenir. Mère de notre vie, qu'elle aura enfantée, nourrie, développée, elle recueillera notre dernier souffle. Elle est la famille agrandie et le sanctuaire prolongé — pro aris et focis —; elle nous est, comme eux, chose très chère et très sainte. Comme la famille, elle est nous, et nous sommes elle; elle est la chaîne et nous sommes un chaînon. Poussant les choses à l'excès, dans un langage qui évoque les chimères du panthéisme, M. Barrès a dit de sa petite patrie : « Au pays de la Moselle, je me connais comme un geste du terroir, comme un instant de son éternité, comme l'un des secrets que notre race, à chaque saison, laisse émerger en fleur, et, si j'éprouve assez d'amour, c'est moi qui deviendrai son cœur ».

Nous revenons toujours avec joie dans notre patrie. Si nous avons quelque bonheur, c'est encore là que nous le goûtons le mieux; si nous souffrons, c'est là que nous sommes le plus forts; si nous sommes malades, c'est là que nous pouvons le mieux renaître. On rappelle souvent, à ce propos, la légende d'Antée : Les deux géants Hercule et Antée avaient résolu de mesurer leurs forces. A chaque fois qu'Antée était renversé et touchait la terre, il se relevait plus fort; c'est que le géant Antée était fils de la Terre, et que l'embrassement de sa mère redoublait son courage. Hercule s'en rendit compte; il éleva son rival entre ses bras au-dessus du sol et parvint alors facilement à l'étouffer. Ainsi la patrie est la terre unique de nos joies et de nos amours, le coin mystérieux où l'homme et la terre se comprennent le mieux. Nous lui demandons tout; tout nous vient d'elle, et nous lui donnons tout La vie, loin de la patrie, n'est plus la vie, en ce sens qu'elle a perdu ce qui en faisait le charme le plus senti.

Extra Hungariam non est vita; si est vita non est ita. Pour celui qui est loin de la patrie, le ciel même paraît

plus éloigné et la prière semble moins aidée pour l'ascension vers Dieu. La parole de l'abbé Gevresin, l'ami de Durtal, choque nos sentiments habituels : « Pour moi, la patrie, c'est où je prie bien [1] ». Sans doute, il est des exilés volontaires, mais leur exode, loin d'être un abandon de la patrie, devient un sacrifice où la patrie a sa part de mérite. Quant à ceux qu'on oblige à un exil impie, ils ne cessent dans la prière et dans la souffrance de tenir leurs regards tournés du côté de la patrie.

Comme le poète, qui avait visité les lieux les plus célèbres de l'Italie, de la Grèce, de l'Orient, et qui terminait le récit de ses pèlerinages par ce mot : « Et mon cœur n'était pas là [2] », nous parcourerions tous les pays sinon sans autant d'admiration, du moins sans autant d'amour.

En un mot, c'est dans la patrie que nous sommes le mieux pour vivre. Il faut ajouter : et pour mourir. Oui, c'est là. Mère de notre vie qu'elle aura enfantée, nourrie, développée, la patrie recueillera aussi notre dernier souffle et s'ouvrira, enfin, pour nous donner un tombeau. On comprend le désir de ce jeune Breton qui était tombé en courant à l'assaut des tranchées ennemies et qui disait aux brancardiers : « Ramenez-moi à un mètre seulement par delà la frontière de France ; je ne veux pas mourir sur ce sol qui n'est pas le sol de la patrie ». Nous pouvons bien, en des jours de colère ou d'amertume, reprendre l'anathème fameux : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os ». Le moment venu de choisir une sépulture, nous n'en désirons pas moins reposer dans quelque coin béni de la terre natale.

Il n'est pas jusqu'au grave Bossuet qui ne s'émeuve au souvenir de la patrie. Il y retrouve l'union et le témoi-

[1] Huysmans, *En route*, p. 62.

[2] Lamartine, *Milly ou la terre natale.*

gnage des deux choses qu'il aime souverainement : la raison et la foi. Ce qu'il dit résume les pages précédentes et éclaire celles qui vont suivre. Entendons-le donc :

La terre qu'on habite ensemble, dit-il, sert de lien entre les hommes et forme l'unité des nations... La société humaine demande qu'on aime la terre où l'on habite ensemble ; on la regarde comme une mère ou une nourrice commune ; on s'y attache et cela unit. C'est ce que les Latins appellent *Charitas patrii soli*, l'amour de la Patrie, et ils la regardent comme un lien entre les hommes. Les hommes, en effet, se sentent liés par quelque chose de fort, lorsqu'ils songent que la même terre qui les a portés et nourris vivants, les recevra en son sein quand ils seront morts. « Votre demeure sera la mienne, votre peuple sera mon peuple, disait Ruth à sa belle-mère Noémi ; je mourrai dans la terre où vous serez enterrée et j'y choisirai ma sépulture... » C'est un sentiment naturel à tous les peuples : Thémistocle, Athénien, était banni de sa patrie comme traître ; il en machinait la ruine avec le roi de Perse à qui il s'était livré, et toutefois en mourant il oublia Magnésie que le roi lui avait donnée, quoiqu'il y eût été si bien traité, et il ordonna à ses amis de porter ses os dans l'Attique, pour les y inhumer secrètement. Dans les approches de la mort où la raison revient et où la vengeance cesse, l'amour de la patrie se réveille ; il croit satisfaire à sa Patrie ; il croit être rappelé de son exil après sa mort, et, comme ils parlaient alors, que la terre serait plus bénigne et plus légère à ses os[1].

Il devait bien aussi chanter la patrie, le malheureux écrivain qui composa des strophes si mélancoliques sur la douleur de l'exilé. A côté du refrain : « L'exilé partout est seul », il faut lire ce chant à la patrie :

Rien ne saurait jamais remplacer la Patrie. Notre berceau nous attire toujours, et près de lui, les douleurs sont plus douces que les joies ailleurs. Le plus beau ciel ne vaut pas le ciel qui a souri à notre enfance, ni les plus délicieuses contrées, les âpres campagnes où errèrent nos premières

[1] Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture Sainte*, liv. I, art. II.

rêveries. Et puis, qui me rendrait mes souvenirs? En quel sol étranger mes racines puiseraient-elles leur sève accoutumée? On ne meurt doucement que là où l'on a vécu et, près de se fermer, nos yeux cherchent ce qu'ils virent en s'ouvrant. C'est leur dernière joie.

LE PATRIOTISME

Comment s'appelle le sentiment d'amour que porte l'homme à sa patrie? Il s'appelle le patriotisme. Le patriotisme est l'amour que nous avons pour notre pays, amour qui est fondé sur la connaissance que nous avons du caractère spécial de notre pays, de son idéal, de sa mission; amour qui se traduit acte par acte — j'allais dire mot à mot — dans le cours habituel de la vie et qui, aux heures graves, s'exprime, s'il le faut, par le sacrifice généreux, raisonné, absolu, de la vie. Le mot lui-même est, chez nous, d'invention récente; il remonte seulement au XVIII[e] siècle, et a pour auteur l'abbé de Saint-Pierre, aumônier de la mère du Régent, mais ce qu'il exprime est très ancien chez tous les peuples. En effet, bien qu'à des degrés divers, le culte de la patrie se retrouve partout : c'est bien à tort que les Grecs ont pu croire que ce sentiment était né parmi eux et que les Orientaux, parce que soumis à un gouvernement despotique, y étaient étrangers. Sans doute la liberté le favorise; sans doute, les différents grands empires, qui sont plutôt une mosaïque de peuples qu'un peuple unique, sont plus épris d'amour pour leur royaume particulier que pour l'immense empire; mais enfin le patriotisme, quoique restreint, se fait jour; et cela suffit.

Une des choses qu'on imprimait le plus fortement dans l'esprit des Egyptiens, dit Bossuet, était l'estime et l'amour de leur patrie. Elle était, disait-il, le séjour des dieux : ils y avaient régné durant des milliers infinis d'années. Elle était la mère des hommes et des animaux. Cependant l'amour de

la patrie avait des fondements plus solides. L'Egypte était, en effet, le plus beau pays de l'univers, le plus abondant par la nature, le mieux cultivé par l'art, le plus riche, le plus commode, et le plus orné par les soins et la magnificence de ses rois[1].

Chez les Grecs eux-mêmes, il n'y avait pas de patriotisme grec, mais il y avait l'amour des petites patries : ceux qui firent l'unité géographique de la Grèce, un Philippe, un Alexandre, ne purent faire l'unité nationale des cœurs. Plus tard, quand Athènes voulut dominer sur toute la Grèce, les autres États se soulevèrent pour combattre l'hégémonie d'Athènes, et ce fut la cause de la guerre du Péloponèse. Quand Sparte, victorieuse d'Athènes, voulut, à son tour, exercer la prédominance, tous les autres peuples se liguèrent aussitôt contre Sparte.

Mais comme l'amour était fort pour chaque État particulier ! Le serment des jeunes Athéniens était : « Je jure de laisser la patrie plus grande que je l'ai trouvée ».

A Rome, le patriotisme commence par être très local. Le mot « Rome », qui plus tard désignera tout le monde romain, n'est alors que l'appellation de la seule ville de Rome. La conquête, qui devait s'étendre si loin, se fait lentement ; il ne faut pas moins de deux siècles pour conquérir le petit Latium. Cette lenteur dans l'invasion a, du moins, l'avantage de faire apprendre à Rome la science de s'assimiler les peuples : elle la gardera. Après le Latium, Rome met encore deux siècles pour conquérir le reste de l'Italie. Mais quand elle s'annexe les provinces, elle ne veut pas se les assimiler ; elle les laisse vivre de leur vie propre. Aussi, n'y a-t-il pas de patriotisme de l'empire romain, mais le patriotisme de Rome, le patriotisme de l'Italie centrale. Au commencement du IIIe siècle, Caracalla ne fera qu'œuvre superficielle — et financière

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, IIIe Partie, ch. III.

— en conférant à tous les habitants de l'Empire le droit et les titres de citoyen romain, droit et titres qui — c'est là leur seul but — se soldent par un impôt spécial.

Les écrivains de Rome ont souvent célébré le patriotisme, et Bossuet a eu raison de faire remarquer que « le fond d'un romain était, pour ainsi parler, l'amour de sa liberté et de sa patrie[1] ». C'est Ovide qui écrivait :

Nescio qua natale solum dulcedine cunctos
Ducit et immemores non sinit nos esse sui.

Ovide (*Les Pontiques*).

Cet amour était agissant. *Cogit amor patrius,* disait Cicéron. Et à quoi poussait-il donc ? Horace (se souvenait-il alors d'avoir fui le champ de bataille de Philippes, *relicta non bene parmula ?*) répondait :

Dulce et decorum est pro patria mori ;

et toute l'ode 2 du III[e] livre est un hymne au patriotisme.

Le patriotisme a ses moments d'exaltation. Lui porter atteinte, c'est le réveiller. Un fleuve coule paisible ; tout à coup, un obstacle s'oppose à son flot, le fleuve se précipite. Si l'ennemi s'agite par delà les frontières, s'il menace, s'il se met en marche, s'il envahit, s'il dévaste, l'âme de la patrie s'agite, elle aussi, elle fait appel au dévouement de ses fils, elle les groupe en masses serrées, elle stimule leur vaillance et les porte avec force et espoir contre les envahisseurs. Tout citoyen se sent alors un cœur de soldat ; les querelles intestines se taisent ; il n'y a plus qu'un ennemi, c'est celui de la chère et sainte patrie. Tant qu'il ne sera pas chassé, il n'y aura pas de trêve à la lutte ; il n'y aura ni repos, ni joie. En attendant, toutes les émotions aident à grandir le patriotisme. Pour

[1] Bossuet, *loc. cit.* ch. VI.

les uns, c'est le sang versé ou la captivité subie ; pour les autres, les larmes et les angoisses.

A d'autres heures, c'est aussi une autre guerre de tressaillement. Quelqu'un, dans le pays, s'est couvert de gloire. Poète, orateur, diplomate, savant, il a fait une œuvre qui sort de l'ornière commune et resplendit de l'éclat du génie. Aussitôt, la presse se met à louer par ses mille organes ; l'opinion se forme et grandit ; tous parlent du chef-d'œuvre et de l'homme ; on admire et on applaudit. De tout cela, il se forme un renom de gloire qui auréole la nation et, par plus de célébrité, la rend plus chère à ses fils.

Ou bien, la Patrie a prêté l'oreille à quelque grande infortune qui, du dehors, appelait un secours ; elle s'est élancée à l'endroit d'où partait la plainte ; par la parole, par le dévouement pacifique, par l'épée — lorsqu'il l'a fallu — elle a porté aide au malheur et vengé l'injustice. Et cette intervention l'a glorifiée.

Ou bien encore, c'est dans son propre sein que le droit était lésé et que gémissaient les victimes de l'injustice : une partie des citoyens était opprimée par l'autre, et tout le pays en souffrait, d'autant plus que les opprimés étaient les plus dévoués et les plus généreux des citoyens. Tout à coup, la lumière s'est faite, entraînant le retour à la vérité et à la justice ; les destinées du pays ont pris un cours nouveau, plus glorieux.

D'autres questions se posent : Quelle est la nature du patriotisme ? Est-ce seulement quelque admiration née de la configuration du sol natal ? Est-ce simple émotion poétique, issue des souvenirs de l'histoire ou de l'actuelle contemplation et perception des spectacles et des œuvres qui nous entourent ? Et encore, de quel droit notre patrie nous demande-t-elle le service et le dévouement pendant la paix et pendant la guerre ? Bref, l'amour de la patrie est-il un sentiment factice, une construction artificielle

de notre esprit, un préjugé supérieur, résultat de l'éducation ? Ou bien est-il un sentiment naturel qui ne fait que se développer par l'éducation ?

Il est nécessaire de le savoir, et de bons esprits n'hésitent pas à se poser la question. En effet, dès lors que la patrie nous demande de lui sacrifier nos intérêts personnels et, à certaines heures, de lui sacrifier même notre vie, il faut être averti sur la qualité de sa créance.

Or, pas de doute que l'amour de la patrie ne soit fondé sur un besoin naturel de l'humanité. Il est voulu de Dieu et fixé par lui dans les entrailles de l'homme. Aussi les philosophes de tous les temps en ont-ils proclamé la force impérieuse. Cicéron, résumant la pensée grecque et la pensée romaine, écrivait :

« Parcourez par esprit toutes les formes de la société; vous n'en trouverez pas de plus auguste et de plus chère que celle que crée pour chacun de nous la République. On aime son père et sa mère, on aime ses enfants, ses parents, ses amis, mais le seul amour de la patrie embrasse tous les autres. Quel honnête homme hésiterait à mourir pour elle, si sa mort devait lui être utile ? Que nous devons donc trouver exécrable la barbarie de ceux qui ont déchiré leur patrie par tant de forfaits, et qui ont travaillé et travaillent encore à la ruiner de fond en comble[1].

Saint Thomas n'a fait que reprendre en l'éclairant d'une nouvelle lumière, la thèse des penseurs antiques et, en particulier, d'Aristote et de Cicéron, lorsqu'il a écrit ces lignes de la *Somme* : « L'homme est débiteur envers autrui de différentes manières, suivant la nature de ses créanciers et suivant les bienfaits qu'il en reçoit. A ce double point de vue, Dieu occupe la première place. Car, en Lui-même, Il est l'infini et le souverain, et, par rapport à nous, Il est le principe d'être et de direction : nous

[1] Cicer. *De officiis*, n. 57.

n'existons, nous ne nous mouvons que par Lui. Cependant, nos parents et notre patrie, qui nous ont engendrés et nourris, sont, eux aussi, un principe, quoique secondaire, de la vie et du mouvement directeur qui sont en nous. C'est pourquoi l'homme, après la reconnaissance due à Dieu, est-il étroitement redevable à ses parents et à sa patrie; c'est pourquoi, de même que nous devons rendre à Dieu un culte qui s'appelle la religion, nous devons, à un degré inférieur, rendre à nos parents et à notre patrie un culte qui s'appelle la piété[1] ». La patrie nous est un père et une mère, dit ailleurs saint Thomas, et nos compatriotes sont, en quelque sorte, nos consanguins! » C'est cette doctrine qu'exprimait Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, le prélat le plus influent de l'Assemblée, lorsqu'il disait aux applaudissements de tous, dans la séance du 26 août 1889 : « Il est une seconde religion pour tous les hommes, c'est celle de la patrie ».

Voilà donc la patrie assimilée à la famille, le patriotisme dérivé des devoirs envers les parents et imposé comme l'une des formes les plus importantes de la charité envers le prochain.

Ainsi que tout sentiment naturel, le patriotisme vient de l'auteur de la nature et a, dès lors, une valeur absolue. Loin de dépendre d'un contrat, résiliable au gré des contractants, comme toutes les sociétés que fondent les hommes, la patrie — et de même la famille — est voulue de Dieu. Le patriotisme est un sentiment naturel; l'éducation le développe; elle ne le crée pas. C'est ce qui explique ce qui autrement demeurerait inexplicable : la fidélité de certaines peuplades au sol natal lorsque ce sol semble particulièrement déshérité : sol natal des Lapons, des Esquimaux...

La révélation ajoute à cette notion philosophique, en

[1] S. Thomas, *Sum. theol.* 2a 2æ, CI, 1, c.

nous apprenant que Dieu, après avoir mis au cœur de l'homme l'instinct de la société, a créé les nations où les hommes habitent en commun. « Souviens-toi, ô Israël, des jours anciens quand le Seigneur divisait les nations[1]. » Dieu veut les patries ; il les veut avec leur caractère distinctif, avec leur héritage particulier de traditions, d'influences, avec leur mission spéciale.

Ce n'est pas tout encore du côté du ciel. Notre-Seigneur devait apporter un autre témoignage — et de quel prix ! — en faveur de la patrie. Le meilleur des citoyens, et le meilleur des patriotes, c'est Lui. Roi immortel de tous les siècles et de tous les peuples, Il aime cependant d'un amour de préférence, sa patrie de Judée et Jérusalem, la ville sainte. N'a-t-Il pas défini le patriotisme, avec ses exigences suprêmes, dans cette affirmation sublime : « *Majorem caritatem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis* ». Par ses enseignements et par ses actes, Jésus célèbre et consacre le patriotisme ; Il demande et pratique, en faveur de la patrie, l'oubli total de soi, l'absence totale de toute recherche de soi. Comme Il voudrait arracher Jérusalem à la ruine qui la menace ! Ne le pouvant pas, Il pleure sur elle et Il meurt pour elle. « Jésus-Christ, dit Bossuet, a voulu que le plus chéri de ses évangélistes remarquât qu'il mourait spécialement pour sa nation[2]. »

C'est ainsi qu'on aime. Eternellement, la vue de la croix remettra sur nos lèvres le cri que jetait le poète du *Crucifix :*

O Christ, tu sais mourir !

Oui et tu sais apprendre à mourir. Aussi l'amour de la patrie tient-il une grande place dans le catholicisme. En faisant les patries Dieu les a rendues sacrées. Et ce

[1] Deuteron., XXXII, 7-8.
[2] Bossuet, *Oraison funèbre de Michel le Tellier.*

n'est pas un amour platonique qu'Il exige pour elles ; Il exige parfois des devoirs très difficiles à remplir. En mourant pour sa patrie, le Crist a montré aux hommes jusqu'où ils doivent aimer leur patrie... jusqu'à la mort quelquefois. C'est l'appel de la patrie en temps de guerre, quand elle s'adresse aux plus vaillants de ses fils. Il lui faut alors du sang. En quel nom parle-t-elle ? Si la patrie était pure affaire de sentiment, si le patriotisme se réduisait à une émotion poétique, pourquoi sacrifierais-je ma vie à ces relativités. Nous l'avons vu, il y a autre chose. Si la patrie nous demande un acte absolu, la mort, elle nous donne aussi un motif absolu, la volonté de Dieu. Dès lors elle a le droit très rigoureux d'exiger notre obéissance et notre sacrifice, soit qu'elle commande une attaque ou une résistance, soit qu'elle impose une consigne, comme elle fit pour le chevalier d'Assas, posté en sentinelle avancée. Voici qu'une colonne ennemie le surprend. Qu'il prononce un seul mot, et on le tue ! Mais l'amour de la patrie veut qu'il dise ce mot. « A moi Auvergne ! » s'écrie-t-il. Aussitôt il tombe percé de coups, mais il a observé la consigne et averti les Français de la présence de l'ennemi. Pour ceux que le fleuve empourpré du martyre emporte dans ses ondes, et pour ceux qui restent et qui pleurent, quelle force naît alors de cette pensée que la mort est voulue de Dieu et qu'elle peut s'offrir en union avec la mort du Christ.

La patrie demande notre vie. La mort est l'expression dernière du patriotisme, dans des heures tragiques et, heureusement, rares. D'ordinaire aussi, et excepté dans des rappels singuliers de barbarie, elle n'atteint que les seuls soldats ; tandis que le service quotidien de la patrie, par des dévouements qu'appellent et que caractérisent les circonstances, est dû toujours et par tous.

Oui, la patrie réclame chaque jour l'aide de tous ses enfants. Aucun de nous qui n'ait un service national à

remplir et, aussi, aucun de nos actes qui n'ait ou ne puisse avoir une portée nationale. Ne criez pas au paradoxe. De même que dans un édifice, toutes les pierres concourent à la solidité de l'ensemble, de même, dans un peuple, chaque individu est une portion vivante de la patrie et, dès lors, doit vivre en fonction de la patrie.

O vous que je voudrais embraser de tous les amours honnêtes parce que vous n'en serez que plus heureux, disait jadis le comte de Chambord, souvenez-vous sans cesse que la patrie a des droits imprescriptibles et sacrés sur vos talents, sur vos vertus, sur vos sentiments et sur toutes vos actions, qu'en quelque état que vous vous trouviez, vous n'êtes qu'un soldat en faction, toujours obligé de veiller pour elle et de voler à son secours au moindre danger[1].

Il importe que chacun prenne ou conserve la faction qui lui est commandée ou qui convient à ses possibilités, qu'il s'agisse de tenir une plume ; de vaquer aux tâches monotones de l'élève, de l'ouvrier, du soldat ; de commander des hommes comme officier ou comme ingénieur ; de remplir un mandat. Les caprices et les goûts personnels doivent être sacrifiés en certaines occurrences ; quelquefois même l'intérêt de l'individu s'efface devant l'intérêt de la collectivité. Ainsi pensa Ozanam, quand on lui offrit la députation en 1848.

Mon premier mouvement, écrivait-il, a été de refuser une mission si peu conforme à mes habitudes et à mes études. Cependant, après y avoir songé devant Dieu et pris conseil de ceux qui ont des droits sur ma conscience et sur mon cœur, en réunissant les conseils de ma famille et de mes amis, je me suis déterminé à un sacrifice que je ne pouvais refuser sans manquer à l'honneur, au patriotisme et au dévouement chrétien[2].

En tout cas, il y a une manifestation vraiment générale

[1] Cité par *Le Gaulois*, 19 mai 1915, 2e page.

[2] Ozanam, *Lettres*, II, 224, *Lettre à son frère*.

et universelle de patriotisme, formulée par qui s'y connaissait, Frédéric le Play :

L'œuvre du salut consiste surtout à restaurer toutes choses dans notre société : chez les chefs le dévouement, chez les subordonnés l'obéissance, chez tous *la pratique de la loi morale*. Quel que soit leur passé, les peuples restent maîtres de leur avenir. Ils peuvent toujours compter sur le succès, même après une longue période d'abaissement, s'ils reviennent à la pratique de la loi morale.

Je nommerai encore une autre forme de patriotisme qui réclame le concours de tous : l'union.

La vie sociale n'est pas seulement un échange réglé d'intérêts; elle n'est pas bornée aux phénomènes économiques; elle ne demeure pas étrangère à l'intimité des affections et neutre dans le domaine réservé des consciences. Tant qu'un peuple n'est pas un par la pensée, ce n'est pas un peuple, mais un conflit équilibré d'appétits et de convoitises. Le tout pour lui n'est pas de reconquérir ou de garder l'intégrité du sol... la société n'existe pas sans devenir comme le cœur commun de ceux qui s'aiment en elle et pour elle [1].

Non seulement le catholicisme fait une obligation d'aimer la patrie, de se dévouer pour elle, de s'unir pour la rendre redoutable à l'extérieur et habitable à l'intérieur, il en donne aussi, pour sa part, le moyen, par la loi du sacrifice et l'habitude de l'abnégation, loi et habitude que fortifient la prière, les sacrements, le souvenir des leçons et des actes du Christ, l'espérance des récompenses célestes. La remarque en fut souvent faite, quelquefois par des témoins de qui on l'attendait peu. Parlant du marquis de Fénelon, tombé sous les murs de Liége, Voltaire disait : « Son extrême dévotion augmentait encore son intrépidité; » et il ajoutait, vaincu par la force des choses : « Il faut avouer qu'une armée composée d'hommes

[1] Blondel, *L'action.*

qui penseraient ainsi serait invincible ». Par contre, le député Lockroy disait, un jour, à la tribune : « L'Eglise peut former des croyants, inspirer ce qu'on appelle des vertus chrétiennes ; elle ne peut former des citoyens ». Tout peut être nié : le soleil, dans le monde matériel, et l'évidence en logique. Cependant, nul, je crois, n'oserait reprendre cette parole dans la France qui s'est réveillée le 1er août 1914, au spectacle de tous ces catholiques dont la mort héroïque fait souvenir du souhait formulé autrefois par le général Sonis, lorsqu'il quittait l'Afrique pour les champs de bataille des bords de la Loire : « J'ai demandé à Dieu qu'il me fasse la grâce de savoir mourir comme un chrétien doit finir, les armes à la main, les yeux au ciel, la poitrine en face de l'ennemi, en criant : Vive la France ! »

Ainsi comprise, la Patrie redevient un absolu. Elle porte en elle l'absolu de Dieu, de la volonté divine, dont l'accomplissement renferme la promesse de la vie meilleure sur la terre et de son épanouissement dans la possession du Bien parfait après la mort. Elle apparaît comme le milieu social voulu par Dieu pour chacun de nous, pour qu'il y naisse, pour qu'il y trouve en naissant un patrimoine d'honneur et de vertus, pour qu'il y grandisse dans l'aide mutuelle et la solidarité fraternelle, pour qu'il s'y développe moralement et religieusement dans la préparation de ses destinées éternelles.

Pour cette Patrie-là un homme peut et doit mourir[1].

Vous qui serez appelés dans quelques jours à tenir l'épée de la France, affermissez-vous dans la résolution d'aimer votre patrie, de la glorifier si vous le pouvez, de la faire vivre, en tout cas, en vivant vous-mêmes pour elle ; en faisant tout ce qui peut lui être le plus utile ; en la défendant, le moment venu, jusque par la mort.

Beaucoup de patriotes ont fait cela dans tous les temps

[1] *Revue pratique d'apologétique*, janvier 1915, A. Gardeil, *Le devoir de mourir*.

et dans tous les pays. Prêtez l'oreille au cri de tant de mourants sur le champ de bataille; songez à tant de vies qui se consument peu à peu au service de la patrie. Servir par la mort, mais aussi servir par la vie! Montalembert disait que William Pitt l'avait fait en Angleterre, et il rappelait qu'à ses obsèques, le roi d'armes, au moment où les restes du héros descendaient dans la tombe, avait pu dire en présence de tout ce que la nation comptait d'illustre : *Non sibi sed patriæ vixit.* Montalembert aussi l'a fait en France; il est mort après avoir réalisé le vœu qu'il formait dans ses lettres de jeunesse, avec la consolation d'avoir aimé Dieu plus que la patrie et la liberté, et la patrie plus que la vie.

Pour porter, un jour, l'épée avec plus de vaillance, portez toujours la croix aussi haut que l'épée. Porter la croix est le moyen de se servir de l'épée. C'est que la croix soutient l'épée; elle fait frapper des coups plus fort; elle fait craindre moins de recevoir des coups. Et comprenez que porter la croix, c'est être disciple du Christ par le recours à Dieu dans la prière et dans les sacrements; par l'exact accomplissement des devoirs obscurs ou glorieux, en ne voyant dans les uns et dans les autres que l'expression de la volonté de Dieu; par la pratique des vertus chrétiennes, en particulier de celles qui, quoique plus diffficiles à votre âge, vous sont cependant plus nécessaires. Si vous devez mourir sur le champ de bataille, vivez, dès maintenant, de façon que votre mort ait sa valeur plénière de sacrifice chrétien; si vous devez survivre, soyez de la phalange de ceux qui, passionnément épris de justice, désireux de loyauté. ont décidé de dévouer tous leurs jours à leur pays et à leur Dieu, en vivant au-dessus des caprices et des appétits, contre le courant qui entraîne les faibles et les lâches, en suivant les commandements de Dieu et l'exemple du Christ.

L'antipatriotisme

L'amour de la patrie se retrouvera-t-il vivant au cœur de tous les hommes? On l'a souvent affirmé; et il semble qu'aucun doute ne soit possible, puisqu'il s'agit d'un sentiment naturel. Dans son discours du 8 juin 1894, à la suite duquel fut adopté par le Sénat un projet de loi relatif à l'institution d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc, Joseph Fabre disait : « Le moment n'est-il pas opportun pour opposer cette grande mémoire aux déclarations dangereuses de ces pontifes du cosmopolisme qui voudraient nous persuader qu'il ne reste pas même la seule religion qui ne comporte pas d'athées : la religion de la patrie ».

Cependant, la religion de la patrie, tout comme l'autre, voit se dresser, contre elle, des athées. Ici et là se rencontrent des êtres anormaux qui manquent du sentiment qui honore le plus l'homme : le sentiment filial. Il y a eu de tout temps, des dilettanti et des snobs qui échappent à tout sentiment profond et ne s'arrêtent qu'à la surface des choses; êtres de vanité, de caprices et de plaisir qui, se contentant d'exprimer une philosophie légère à leur usage, n'ont pas du moins la prétention de donner des principes pour la direction du monde. Ils disaient, dans l'antiquité : *Ubi patria ubi bene*. Ils disent maintenant :

> Le ciel de la patrie est aux lieux où l'on aime.
>
> Je suis concitoyen de tout homme qui pense :
> La vérité c'est mon pays.
>
> Lamartine.

Dès lors, la porte se trouve ouverte aux lettrés, pour affirmer qu'après tout le crime des sans-patrie n'est pas si noir. Quelques-uns vont jusqu'à dire que l'idée de patrie ne résiste pas à l'analyse. C'était, à certaines heures,

l'avis de Sénèque : « Que l'homme est ridicule avec ses frontières! Quoi ? Le Dace ne passera pas le Danube? le Strymon servira de borne à la Thrace ? l'Euphrate sera notre barrière contre les Parthes ? le Danube séparera les Sarmates de l'Empire romain ? le Rhin marquera où s'arrête la Germanie ? Donnez aux fourmis l'intelligence des hommes : elles tailleront cent provinces dans une platebande! » Quant à lui, il s'est affranchi de ces préjugés : « Je ne suis pas né pour un petit coin de terre; ma patrie c'est le monde entier ». N'en croyons rien, au surplus, Sénèque est aussi patriote que qui que ce soit. Mais il aime tant la philosophie et la littérature!

Léon Dierx, « le prince des poètes » décadents, demande :

> La patrie? — Insensé. Quelle est-elle ici-bas?
> Lequel nous appartient le plus des deux grabats
> Où la vie ouvre et ferme à son gré sa spirale,
> Du premier où l'on crie, et de l'autre où l'on râle?
> La patrie? Est-ce un champ? une île? un astre entier?

Voici ce qui naguère s'écrivait couramment dans certains journaux et se publiait dans les congrès : « L'idée de la patrie marche avec l'idée de Dieu ; c'est une arme entre les mains de l'exploiteur[1] ». Encore tous ceux-là ne sont-ils que les raffinés. Le parti a ses enfants terribles qui observent moins de circonspection : « Nous pouvons aujourd'hui, s'écriait le citoyen Lavy à la salle des Mille Colonnes, regarder nos ennemis en face; c'est d'abord le prêtre et c'est ensuite l'organisation militaire, le militarisme, corps aveugle qui n'est habitué qu'à obéir ».

Les anti-patriotes sont, ordinairement, des sectaires au point de vue religieux. Ils se rendent compte que la religion est le plus ferme défenseur de l'idée de Patrie, et ils s'acharnent également contre l'une et l'autre : « Ils

[1] Au Congrès ouvrier de Dijon en 1894.

(les socialistes révolutionnaires) ne donneront pas un centimètre de leur peau pour défendre les patries marâtres que sont toutes les patries d'aujoud'hui, y compris la France républicaine[1] ».

Parfois, l'anti-patriotisme se manifeste sous une forme moins farouche mais très pernicieuse. On dénigre, de parti pris, tout ce qui se fait dans son propre pays, pour exalter sans mesure ce qui se pratique à l'étranger. Sans agir pour améliorer, on censure pour affaiblir. Contre cette tendance, Fustel de Coulanges écrivait :

Le véritable patriotisme n'est pas l'amour du sol, c'est l'amour du passé, c'est le respect des générations qui nous ont précédés. Nos historiens ne nous apprennent qu'à les maudire et ne nous recommandent que de ne pas leur ressembler. Ils brisent les traditions françaises et ils imaginent qu'il restera un patriotisme français. Ils vont répétant que l'étranger vaut mieux que la France, et ils se figurent qu'on aimera la France. Depuis cinquante ans, c'est l'Angleterre que nous aimons, c'est l'Allemagne que nous louons, c'est l'Amérique que nous admirons. Chacun se fait son idéal hors de France.

Si la Patrie ne compte pas, qu'y a-t-il donc? Il y a l'humanité. « Car le monde est plus beau que toutes les patries », proclame Paul Spaak. Qu'on ne s'y trompe pas. L'amour de l'humanité est chose bonne, chose prescrite. « Sans renoncer au patriotisme et pour en conserver la saveur, écrit Blondel dans l'*Action*, il a fallu apprendre à être plus qu'un citoyen, afin de goûter, afin d'aimer chez les autres non le parent, l'ami, le compatriote, l'hôte, l'étranger ou l'allié, mais l'homme qui n'a pas d'autre titre que d'être homme ; un inconnu, un ennemi peut-être, mais un homme. »

Quelques apologistes, aussi ignorants que mal avisés,

[1] *Guerre sociale*, 15 mai 1907, Gustave Hervé.

ont voulu faire une gloire au catholicisme d'avoir inventé le sentiment et jusqu'au nom de l'humanitarisme. On n'honore pas le catholicisme par des mensonges et par des erreurs ; il n'a besoin, pour être servi, que de la vérité. La vérité est que l'humanitarisme fut connu dans l'antiquité, en particulier à Athènes et à Rome. Les peuples antiques se trouvèrent, comme nous, en face de l'humanitarisme. Ici encore, la raison est qu'il s'agit d'un sentiment naturel à l'homme, sentiment que les progrès de la vie sociale (relations commerciales, assimilation des peuples conquis, influence de la religion) devaient développer. Comme nous, les anciens eurent parfois quelque peine à saisir l'angle sous lequel les obligations à l'égard de la patrie et à l'égard du genre humain pouvaient se concilier. Comme chez nous, les politiciens, les philosophes, les puissants du jour, considérant différents aspects de la question, lui donnèrent une réponse différente. Les politiciens considèrent surtout la patrie ; les philosophes, l'humanité, mais ils oscillent avec une grande facilité d'un pôle à l'autre, du civisme à l'humanitarisme. A Athènes, le politicien Cléon ne voit en tout que l'intérêt d'Athènes. Mais le philosophe Xénon et les stoïciens brisent les bornes étroites de la cité : « Nous ne sommes pas les habitants de tel dème ou de telle ville, séparés les uns des autres par un droit particulier et des lois exclusives ; nous devons voir dans tous les hommes des concitoyens, comme si nous appartenions tous à la même ville et au même dème ».

Même conduite à Rome. La langue des premiers Romains, quand il n'y a pas encore de moralistes, désigne par le même nom l'étranger et l'ennemi. Elle dit des deux : *hostis*. Même la loi des Douze Tables ne reconnaît aucun droit à l'étranger. Et, un jour, à la suite d'une proposition de Caïus Gracchus, tendant à conférer le droit de citoyen romain aux Italiens, le Sénat déclare que qui-

conque reprendrait à l'avenir cette motion serait aussitôt déclaré ennemi public. Mais Térence paraît et l'on connaît le vers où il traduit sa sympathie pour tout ce qui est humain.

Homo sum, humani nihil a me alienum puto.

Toutefois à Rome le grand humanitaire — comme aussi le grand patriote — est Cicéron. Tantôt si patriote qu'il parle avec injustice et dureté des Gaulois, des Espagnols, des Africains, des Grecs ; tantôt si cosmopolite que l'on peut demander où son patriotisme s'est réfugié. *Omnibus inter omnes societas est,* écrit-il dans le *De Officiis*. Une autre fois, il donne cette gradation de nos affections : D'abord les dieux, puis la patrie, puis les parents et les amis, puis l'humanité. Sénèque sera également très patriote et très cosmopolite. Cette belle expression : *Caritas generis humani* est de lui.

L'antiquité grecque connut donc l'expression : *genus humanum,* elle eut la notion du sentiment correspondant ; elle fit entendre sur l'humanitarisme de beaux principes… qui n'influèrent guère sur la conduite pratique. C'est la gloire de l'Eglise d'avoir rappelé cette notion avec une force plus vive, d'avoir publié des préceptes positifs de charité humaine, d'avoir donné des motifs nouveaux et très pressants de cette charité, d'avoir en même temps donné, avec de grands exemples, d'énergiques moyens de réaliser cette charité. Sur les lèvres des prédicateurs socialistes, la notion d'humanitarisme n'est le plus souvent que matière à dissertation. Les internationalistes qui n'aiment pas l'homme qui est auprès d'eux se soucient encore moins de celui qui est par delà les frontières ; ils se déchargent d'un devoir prochain difficile à remplir, pour rêver d'un devoir lointain qu'ils ne songent nullement à assurer.

Le temps des fêtes humanitaires, de la pacifique cohabitation des peuples n'est pas encore venu, quoiqu'il ait été prédit depuis longtemps : « Le genre humain posera les armes pour songer à soi-même, disait déjà Sénèque ; tous les peuples s'aimeront ». En attendant cette époque, le mieux est d'entretenir en soi et autour de soi le culte de la patrie. Ecoutons ces conseils que M. Lavisse se plaisait à donner à ses jeunes compatriotes de Nouvion-en-Thiérache. Ils n'ont pas toute la sagesse, mais ils ont quelque sagesse.

Je sais bien que je ne verrai pas l'humanité réconciliée et que vous ne la verrez pas non plus. Il a fallu des siècles pour composer un royaume de France avec des provinces. Qui pourrait dire combien de siècles il faudrait pour composer, avec des régions si différentes de toutes façons, cette nation qui s'appellerait l'humanité?

L'humanité, cela n'existe pas encore; c'est une grande et belle idée, ce n'est pas une chose. Il faut bien que vous ayez un lieu déterminé pour agir. Je vous défie de servir l'humanité autrement que par l'intermédiaire d'une Patrie. Cherchez donc parmi les patries celle qui fait le moins souffrir l'humanité[1].

Le drapeau

La patrie a un symbole dans lequel semble passer son âme et qui la représente à tous d'une façon très vive : c'est le drapeau.

Avant d'être un symbole, le drapeau fut un signe de ralliement. Au début, chez les Romains, il était constitué par une petite gerbe ou « poignée de blé » fixée au sommet d'une perche : d'où son nom primitif de « manipule ». L'ensemble des soldats qui se groupaient autour correspondait à notre « compagnie » actuelle et s'appelait également manipule. D'âge en âge les transformations furent

[1] *Discours pour la distribution des Prix*, année 1905.

nombreuses. Elles aboutirent à l'effigie de l'aigle : la représentation du roi des oiseaux rappelait bien la grandeur du peuple-roi. Après la victoire de Constantin sur Maxence, le drapeau de l'empereur fut le labarum. La croix tenait maintenant la place occupée jadis par les simulacres idolâtriques.

A l'exemple des Romains, chaque nation eut son drapeau. La France eut le sien. Dès la fin des Mérovingiens, c'est à Saint-Denis que l'on se rendait en grande pompe pour chercher l'oriflamme (*auri flamma*) destinée à présider les cortèges royaux et les manifestations populaires. Avec Henri IV, le drapeau blanc paraît comme drapeau national ; il disparaît à la Révolution, revient sous la Restauration de 1814 à 1830 et finit avec Henri V. On a écrit un livre intitulé *Les derniers jours du drapeau blanc*. En effet, les d'Orléans y ont renoncé pour se rallier au drapeau tricolore. Ce drapeau fut adopté en 1790. Il n'est autre, avec ses trois couleurs, que le drapeau de la ville de Paris (bleu et rouge) combiné avec l'ancien drapeau royal (blanc). La disposition des couleurs a varié. D'abord bleu, rouge, blanc, puis blanc, bleu, rouge, c'est maintenant bleu, blanc, rouge. Il est à remarquer que ces trois couleurs se retrouvent, avec des combinaisons multiples quant à la forme, la disposition et la grandeur, dans les drapeaux de presque tous les peuples.

Que de fois les poètes ont chanté l'harmonie et le symbolisme de ces couleurs, voulant que non seulement le drapeau lui-même parlât aux âmes et leur jetât, au passage, ses leçons et ses appels, mais que chaque couleur eût sa voix particulière et suscitât une émotion spéciale.

> Plein de sang dans le bas et de ciel dans le haut...
> Cette tache du ciel, cette tache du sang...
>
> Rostand, *L'Aiglon*.

Drapeau sans tache et sans souillure,
Moi, je comprends tes trois couleurs.
Le blanc, c'est la loyauté pure
Animant les bras et les cœurs ;
Le bleu, c'est le ciel, l'espérance,
Toujours ouvert aux malheureux;
Le rouge est le sang de la France
Toujours prêt à couler pour eux.

Tel qu'il paraît d'abord aux yeux, le drapeau n'est qu'un morceau d'étoffe suspendu à un bâton. Cependant, dès qu'il se déplace à la tête d'un régiment qui défile, dans la cour d'une caserne pour une fête militaire et, plus encore, sur un champ de bataille, tous ceux qui l'aperçoivent sentent vibrer les fibres les plus profondes de leur cœur. Que l'étoffe soit de pourpre, de soie ou d'un tissu vulgaire, que la hampe soit un bois noble ou grossier, le charme produit est le même. Car ce n'est pas la seule vertu de l'étoffe ou du bois qui opère, mais bien le souvenir qu'ils évoquent, la réalité qu'ils représentent. Le drapeau symbolise la fraternité du régiment, les liens de solidarité qui unissent entre eux les soldats d'une famille particulière et qui les attachent à leurs officiers. Il symbolise l'esprit d'un régiment, l'esprit d'un régiment qui est l'ensemble des traits qui distinguent ce régiment des autres et composent sa note caractéristique, sa physionomie. Bien plus : le drapeau symbolise, non seulement pour le soldat mais pour tout citoyen, la patrie elle-même ; et, quand il s'agite au souffle des brises ou que ses plis retombent comme alourdis par les noms glorieux qui s'inscrivent en lettres d'or sur cette page mouvante, il semble à tous que ce soit l'âme même de la patrie qui cache ou découvre, dans ses frissons, quelque chapitre glorieux de l'épopée nationale.

Oui, toute cette richesse d'idées et de sentiments s'attache au drapeau, est lui-même. Rien d'étonnant, si nos

orateurs se sont plu à magnifier le drapeau. « Un drapeau, s'écriait Lacordaire, c'est de la toile au bout d'un bâton, mais un bâton qui vit, une toile qui parle et où l'âme de trente millions d'hommes a passé avec toute son histoire et toute sa vertu.[1] » Et le P. Monsabré se faisait applaudir de son immense auditoire de Notre-Dame lorsque, parlant des sacrements, il faisait ce bel éloge du drapeau :

Honneur donc au sacrement! C'est le drapeau de la fraternité chrétienne. Petite chose en apparence, grande chose par ce qu'elle signifie. Le drapeau n'est-il pas le signe auquel se reconnaît une nation? Ses fastes historiques, ses institutions, ses lois, ses coutumes, sa vie, tout est là : là, dans ce morceau d'étoffe que les vents tourmentent ou qui pend négligemment sur sa hampe. Il se lève, on se lève avec lui ; il s'agite dans la mêlée, on l'entoure, on le défend au péril de sa vie. Les sabres, les balles, la mitraille se disputent ses lambeaux. Ce n'est plus qu'une guenille, et, devant cette guenille abreuvée de gloire, les tambours battent, les soldats présentent les armes. Debout, citoyens, voilà la France qui passe! Vive la France!

Nulle part, plus que sur le champ de bataille, le drapeau n'exerce sa fascination. L'hymne qu'il chante alors s'adresse à ce qu'il y a de plus vivant et de plus sacré dans l'âme ; ses strophes nous rappellent tout ce qui est joie, gloire ou honneur, elle racontent toute l'histoire, l'histoire de ceux que nous avons aimés ou admirés ; elles mettent en nous une exaltation, elles nous font sortir de nous-mêmes pour une généreuse imitation ; elles nous rendent plus grands que nous-mêmes en nous élevant jusqu'à la hauteur des choses qu'elles évoquent en nous et pour lesquelles elles nous disposent à nous sacrifier. Oui, ce que le drapeau demande et inspire alors, c'est plus qu'une émotion passagère, plus qu'un sacrifice commun, c'est le dévouement total jusqu'à la mort. Son appel

[1] Lacordaire, *Soixante et unième conférence, De l'épreuve.*

n'est pas repoussé. Sur lui se portent les regards de ceux qui combattent ; tous sont prêts à mourir pour lui, afin que lui ne meure pas ; lui, c'est-à-dire ce qu'il représente ; les yeux des blessés le regardent encore, et si, parfois, sa frange effleure les agonisants, elle secoue sur eux des grâces de consolation et des lueurs d'immortalité. Quand, au siège de Constantine, Lamoricière fut trouvé évanoui parmi les décombres des murailles que l'ennemi avait fait sauter, ses soldats eurent une inspiration sublime ; ils enveloppèrent leur général dans les plis du drapeau. Au sortir de son évanouissement, Lamoricière, remarquant de quel glorieux linceul il était entouré, se sentit aussitôt revivre.

Signe de ralliement et symbole de la patrie, le drapeau est encore une arme ; arme offensive et arme défensive par la force dont il arme les bras et les cœurs. A cause de tout cela, c'est lui que l'on abrite et que l'on défend le plus ; plus que le sabre, plus que le fusil, plus que le canon. Il est la chose sainte à laquelle il faut éviter la profanation des contacts ennemis. La grande douleur pour un régiment, c'est de perdre son drapeau, de le laisser aux mains de l'ennemi. Le corps qui a sauvé son drapeau a gardé son honneur intact, quelles que soient les circonstances terribles, ou même parfois, funestes dans lesquelles il s'est trouvé ; le corps qui a perdu son drapeau est comme un corps déshonoré. Pour l'arracher à cette humiliation, les soldats le détruiront plutôt de leurs propres mains. Autant que possible, ils le brûleront, comme on fait pour les reliques menacées, parce que le feu est le destructeur le plus radical et le plus pur.

A cause de cela, il n'est pas, à l'armée, de mission plus honorable que celle de porter le drapeau. Mission toute de gloire facile aux heures de paix ! Dans les défilés de fête, le porte-drapeau, chargé de son glorieux fardeau,

sait, qu'entre ses mains, repose l'âme du régiment et l'âme plus vaste de l'armée et de la patrie ; il sent que sur lui se concentrent tous les regards, et que ces regards sont chargés des plus nobles émotions.

Mais l'œil tout ébloui des ors et des aciers,
L'enfant cherche surtout à voir ces officiers.
. . . .
Et plus que tous ceux-là, l'enfant admire encor
Le plus jeune qui n'a qu'une aiguillette d'or
Et marche dans les rangs ainsi qu'une recrue,
Mais qui semble toujours à la foule accourue
Le plus heureux, le plus superbe et le plus beau,
Car il porte les plis somptueux du drapeau[1].

Cependant, la pensée du porte-drapeau ne s'arrête pas au présent triomphe. Elle le transporte loin de ce spectacle de douce fierté, vers les champs de bataille futurs, au milieu des assauts terribles, sous le choc infernal de la mitraille. A ces heures tragiques, c'est lui qui tiendra le secret de la victoire, lui qui soufflera, à chaque cœur de combattant, l'élan et l'énergie, lui qui, sans armes, fera le plus contre l'ennemi. Aussi, plutôt que de livrer son drapeau, il essayera tout, souffrira tout. On ne l'arrachera pas de ses mains tant qu'il sera vivant, et, lui mort, il sait bien qu'un autre se précipitera pour sauver le drapeau.

Plus le drapeau sera troué, déchiré, plus on se sera battu autour de lui et pour lui, plus il sera cher, plus il sera capable de déterminer à de nouveaux sacrifices. Étrange pouvoir d'un symbole, de ce symbole ! Ah ! c'est qu'un drapeau est une patrie, la Patrie.

Les drapeaux français ont un sanctuaire qui semble, en quelque sorte, digne d'eux par tous les souvenirs qu'il rappelle et par tant de gloire qu'il abrite : c'est l'église

[1] Coppée, *Le défilé*, 1864, p. 197.

des Invalides. Tous ces drapeaux suspendus à la voûte, revêtant les murailles, redisent mieux que des tableaux et que des livres certains chapitres de notre épopée. Trop vieux, trop usés pour présider à de nouveaux combats, ils sont là comme des témoins évocateurs du glorieux passé. Leur âme vaillante ne les a pas quittés encore. Il semble bien à les voir qu'ils sont des êtres qui vivent, et que, de leur étoffe, de leur hampe descendent encore des souffles d'héroïsme qui animent les cœurs. Ils redisent incessamment : Honneur, dévouement, France.

Hélas! que deviennent avec le temps ces loques sublimes, déchiquetées par les projectiles et les rafales, pour lesquelles tant de poitrines ont battu, tant de vies se sont données avec enthousiasme ; que deviennent-elles ? Des drapeaux conquis sous Louis XIV, pas un n'a survécu; c'est à peine s'il en reste quatre antérieurs à la Révolution. En 1814, on en a brûlé plus de quinze cents, la veille de l'entrée des alliés dans Paris, pour épargner à la fierté nationale l'humiliation de les rendre, et c'est par miracle qu'on a pu sauver alors ceux de Marengo, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, de la Moscowa.

A cause des souvenirs de la Révolution, beaucoup de Français ne pouvaient se résoudre à accepter le drapeau tricolore, mais le sang que tant de braves répandent actuellement pour lui, les sacrifices qu'il inspire, les héroïsmes qu'il éveille, les espérances qu'il incarne, le rendent universellement cher et sacré. Il y a longtemps d'ailleurs qu'il préside parmi nous à une mission sainte : « Notre drapeau est bien le drapeau de la civilisation chrétienne, disait l'amiral de Cuverville au 3e d'infanterie de Marine prêt à quitter Cherbourg pour Madagascar. Souvenez-vous qu'il renferme dans ses plis les vertus de notre race : la patience dans les épreuves, le courage indomptable dans l'action, l'humanité et la générosité dans la victoire ».

Le drapeau français a connu des jours de profonde tristesse, lorsqu'il a été humilié sur les champs de bataille, plus encore lorsque les fauteurs d'anarchie parlèrent librement de le lacérer ou de le jeter sur le fumier. Un de nos poètes les plus populaires rappelait naguère avec indignation ces jours mauvais : « Ce drapeau qui vous rappelle par ses trois couleurs le doux ciel de la patrie, la pureté de l'honneur français et le sang versé par nos aïeux, on veut le traîner dans la boue[1]. »

Après ces flétrissures le drapeau de France se trouve bien au milieu des combats héroïques de nos soldats, sous les éclats des obus et la brûlure de la poudre. Jamais il ne sera plus à la gloire qu'après avoir été à cette peine.

[1] Coppée. Discours prononcé à l'Ecole Massillon. *Le devoir des jeunes*, 1900.

LEÇON XVII

L'ÉGLISE ET LA GUERRE

Au cours de nos seize premières leçons, nous avons docilement prêté l'oreille aux enseignements de l'Église, chaque fois qu'elle a parlé. C'est surtout à ses docteurs, à ses écrivains que nous avons demandé nos appréciations et nos jugements. Dans cette avant-dernière leçon, nous regarderons plus directement encore l'Église ; nous parlerons de son attitude personnelle, de son action propre vis-à-vis de la guerre. Enfin, nos dernières pages seront consacrées à l'immunité des ecclésiastiques devant le service militaire. Nous le rappellerons : c'est le droit imprescriptible de l'Église de pouvoir disposer souverainement de ses prêtres.

Messagère de paix, l'Église continue parmi les hommes la tâche inaugurée, il y a dix-neuf siècles, par Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'Évangile qu'elle prêche à toute créature est l'Évangile pacifique apporté sur terre par Jésus : c'est la somme des vertus demandées à l'homme pour que, dégagé du servage des passions et des instincts mauvais, il s'élève vers le ciel, dans la liberté des enfants de Dieu. Au-dessus de toutes les vertus est la charité, qui est l'amour de Dieu et du prochain. « Tu aimeras Dieu ; tu aimeras ton prochain. » Ces deux amours sont l'objet de deux commandements, dont le second, au témoignage même du Christ, est semblable au premier. Il est à remarquer que, sans sacrifier le premier commandement, ni le rendre secondaire, Jésus insiste sur le

second. L'amour du prochain, c'est proprement son commandement, c'est le commandement nouveau. « Je vous demande ceci, que vous vous aimiez les uns les autres. » Avec l'amour, Il prêche le pardon des injures et la réconciliation qui ne sont que des formes de l'amour. Tout le long de sa vie et dans sa mort, Il montre à ses disciples par son exemple comment pratiquer ce commandement de la charité. Jusque sur la croix, en face de la mort toute prochaine, Il prie pour ses bourreaux. Saint Paul tire la conséquence de ces leçons et de ces exemples ; il nous montre la paix naissant de la charité fraternelle ; il énumère avec complaisance les qualités de la charité : « La charité est patiente, douce ; elle n'est point jalouse, point dédaigneuse ; elle ne s'enfle point d'orgueil, elle ne cherche point son intérêt propre, elle ne se pique point, elle ne s'aigrit point, elle ne soupçonne point[1] ». Tout cela posé, d'où les offenses et les vengeances pourraient-elles naître ? Tout ce qui est contraire à la charité et à la paix : rixes, querelles, contentions, divisions, schismes... constitue un état anti-évangélique et est réprouvé par l'Église[2]. L'Église, parlant au nom de Dieu, veut la paix. De même que sa doctrine la recommande, ses pratiques (prières, sacrements, œuvres de miséricorde...) ont le pouvoir de la faire naître et de la maintenir. Forte de la mission qu'elle a reçue, confiante dans les moyens dont elle dispose, l'Église prêche la paix et, en quelque sorte, donne la paix. Après tant de

[1] 1 Cor. XIII, IV et seq.

[2] « Jésus n'a point annoncé l'avènement de la paix universelle, mais il a donné le moyen véritable d'y parvenir, si les hommes etaient unanimes à l'adopter, par ses trois paroles essentielles : « La paix soit avec vous. — Aimez-vous les uns les autres — Aimez vos ennemis ». Les Evangiles respirent la paix, la commandent et ne paraissent pas l'espérer. En attendant, c'est le livre le plus pacifiste (lisez pacifique), le seul vraiment pacifiste de toute l'antiquité. Emile Faguet, *Le Pacifisme*, p. 3.

siècles écoulés, celui qui, d'après une promesse solennelle, est aujourd'hui le vicaire du Christ dans le monde, reprend, dès le moment où il s'assied sur le siège pontifical où s'assit d'abord Pierre, le pêcheur galiléen, le message d'amour fraternel annoncé par le Christ. Devenu pape, au moment de la conflagration générale (*religio depopulata*), quand douze nations sont aux prises entre elles, son programme est de « faire régner la charité du Christ parmi les hommes. C'est là le dessein que nous aurons à cœur, comme la tâche propre de notre pontificat[1] ». Quelques jours avant de descendre dans la tombe, son prédécesseur, l'intrépide Pie X, avait fait cette réponse à l'ambassadeur d'Autriche qui lui demandait, au nom de l'empereur François-Joseph, de bénir les armes de l'Autriche : « Je bénis la paix ».

Nous montrerons dans ce chapitre que l'Église aurait voulu faire éviter à jamais la guerre ; mais que, étant impuissante à procurer ce résultat, elle a, du moins, cherché à diminuer la fréquence des guerres, et à adoucir les maux qui résultent de la guerre.

I. — L'Église aurait voulu éloigner toute guerre

Le sang versé, qui est le témoignage le plus expressif de la violence et de la haine fraternelle, est odieux à l'Église. Cela est visible par tout l'enseignement de l'Église et de sa conduite. Si loin que nous remontions le cours de son histoire, nous trouvons cet adage : *Ecclesia abhorret a sanguine.* Nous avons vu la lettre de saint Ambroise à Studius[2]. Ambroise, l'ancien préfet de Milan, devenu évêque de cette ville, voit sinon une opposition entre la communion et le fait pour un magistrat de pro-

[1] Benoît XV. Encycl. *Ad beatissimi.*

[2] *Epist. ad Studium* xxv, 3.

noncer une juste sentence de mort, au moins un motif d'hésitation. Nous savons par ailleurs, que, tout en reconnaissant la légitimité des guerres qui se livraient « pour le bien et pour la religion », l'Église, à certaines époques, imposait des pénitences au soldat qui avait tué un soldat ennemi à la guerre, même en se défendant[1].

La méditation de la loi de charité avait même déterminé cette mentalité chez plusieurs Pères de l'Église (saint Athanase, saint Irénée...) : ils pensaient que, du jour où le Christianisme aurait triomphé du paganisme, la guerre cesserait d'ensanglanter le monde. D'après eux, les seules luttes qui devaient subsister parmi ceux auxquels le Christ avait dit : « Je vous laisse ma paix », étaient les luttes spirituelles. Voici, sur ce sujet, quelques réflexions de saint Athanase :

Quand ils étaient encore idolâtres, les Grecs et les Barbares, toujours prêts à recourir aux armes, mettaient en elles tout leur espoir : mais depuis qu'ils sont devenus chrétiens, ils ne songent plus à tuer leurs semblables. Ces hommes qui n'auraient pu vivre une heure seulement sans armes, les ont, dès qu'ils ont connu la doctrine chrétienne, abandonnées pour se livrer à l'agriculture, et leurs mains, habituées à tenir l'épée, s'élèvent vers le ciel dans la prière. Au lieu des guerres mutuelles qu'ils se faisaient entre eux, c'est maintenant contre le démon qu'ils luttent par la vertu et la pureté de l'âme. Ceux qui ont appris la doctrine du Christ ne font plus la guerre que contre les tentations, et leurs armes sont la vertu et l'excellence des mœurs [2].

Hélas ! l'esprit du paganisme ne disparaîtra jamais totalement de la société et il y aura toujours des hommes qui, réfractaires à l'appel d'amour divin adressé par le Christ, se laisseront aller aux entraînements de la passion

[1] S. Basil. *epistola* CLXXXVIII, 13. Reginon, *de Pœnitent.*, 51, *de ecclesiasticiss disciplinis.*

[2] S. Athanas., *Lib. de Incarnatione Dei.*

et aux actes d'injustice. Comment l'Église, qui est si attentive aux événements de l'histoire et qui est si bien instruite des conditions où vit l'humanité, ne le saurait-elle pas ? Aussi elle ne croit pas à la possibilité d'une paix éternelle entre les peuples, et le pacifisme ne la compte pas parmi ses adeptes. Cependant elle a horreur de la guerre et elle voudrait l'empêcher de sévir. Elle lui oppose, comme nous l'avons dit, sa doctrine, ses œuvres, sa vie, toutes choses qui procèdent de la charité et inspirent la paix. Elle se tourne vers les hommes et elle se tourne vers Dieu, et ce qu'elle prêche aux hommes, ce qu'elle demande à Dieu, c'est la paix.

Lorsque des causes de conflit s'élèvent entre peuples, elle met tout en œuvre pour amener des solutions pacifiques ; elle préconise l'arbitrage et quand les nations portent leurs litiges à son tribunal, elle emploie toute sa science du droit et des hommes à formuler des jugements capables de maintenir la paix dans la justice.

Mais, dira-t-on, le fanatisme religieux, s'ajoutant à tous les levains de discorde qui fermentent dans le monde, n'a-t-il pas multiplié les causes de guerre, et n'a-t-il pas rendu la guerre elle-même plus cruelle ?

Ce ne sont pas les catholiques qui, les premiers, courant sus aux Ariens, puis aux Musulmans, puis aux Albigeois, aux Wiclefistes, aux Hussites, aux protestants, leur ont dit : *Meurs, impie, ou pense comme moi !* Ce sont, au contraire, ces sectaires qui, devenus forts et entreprenants, se sont jetés sur le monde catholique, et l'ont mis dans l'alternative d'étouffer leur doctrine ou de l'embrasser. Imputera-t-on à la religion catholique la résistance qu'elle opposa à l'invasion arienne et à l'invasion musulmane ? Les chrétiens sont-ils plus coupables d'avoir arrêté les musulmans que les Grecs d'avoir arrêté les Perses, plus coupables d'avoir été chercher leurs ennemis à Jérusalem, qu'Alexandre d'avoir été chercher les siens à Babylone ?

Les guerres de religion, de la part des catholiques, n'ont été ni plus ni moins cruelles que les autres guerres civiles.

Les novateurs s'étaient constitués au sein de la famille nationale en étrangers; ils furent traités en étrangers. Ils s'étaient livrés à des actions cruelles, ils s'attirèrent de cruelles représailles. La conscience catholique, la même à l'égard de tous les ennemis, désapprouve tout ce qui s'est fait de trop, tout ce qui n'est pas selon la justice, et même tout ce qui n'est pas selon la charité. Si les catholiques ont abusé de leur force et de leur victoire, ils n'en avaient pas pris la pensée à la messe, ils en répondront.

L'Eglise les condamne, loin d'être responsable de leurs fautes.

Dieu les jugera. Cependant, ce sont leurs ennemis qui ont commencé; pour eux, ils défendaient une cause sainte. La plupart du temps, ils l'ont saintement défendue[1].

Toutefois, en repassant l'histoire, on trouve un chapitre où l'Église apparaît prêchant la guerre : c'est le chapitre des Croisades. Oui, ne craignons pas de le dire : l'Église fut cause des Croisades ; et ajoutons : ce sont les seules guerres qu'elle ait entreprises.

La théologie de la guerre apprend qu'il est des guerres nécessaires. Les Croisades, œuvre du patriotisme et de la foi, furent des guerres nécessaires.

L'Europe, avec la civilisation chrétienne, était menacée : « L'impiété victorieuse, disait Urbain II, a répandu ses ténèbres sur les plus belles contrées de l'Asie. Antioche, Ephèse, Nicée sont devenues des citées musulmanes; les hordes barbares des Turcs ont planté leurs étendards sur les rives de l'Hellespont d'où elles menacent tous les pays chrétiens. Si Dieu lui-même, armant contre elles ses enfants, ne les arrête dans leur marche triomphante, quelle nation, quel royaume pourra leur fermer les portes de l'Occident.

Le patriotisme, dont Urbain II parlait ainsi aux foules de Clermont, se confond avec la foi ; les croisades furent surtout l'œuvre de la foi. C'est pour protester par des actes de foi contre les outrages portés à la foi, que les

[1] L. Veuillot, *La guerre et l'homme de guerre*, ch. VI.

grands prédicateurs des Croisades, les Pierre l'Ermite, les Urbain II, les saint Bernard font entendre leurs appels enthousiastes.

Pierre l'Ermite parle des insultes adressées à la foi du Christ : il rappelle les profanations et les sacrilèges dont il avait été témoin, les tourments et les persécutions qu'un peuple sans Dieu faisait souffrir à ceux qui allaient visiter les Saints Lieux. Il avait vu des chrétiens chargés de fers, traînés en esclavage, attelés au joug comme des bêtes de somme ; il avait vu les oppresseurs de Jérusalem vendre aux enfants du Christ la permission de saluer le tombeau de leur Dieu, leur arracher jusqu'au pain de la misère et tourmenter la pauvreté elle-même pour en obtenir des tributs; il avait vu les ministres du Tout-Puissant arrachés au sanctuaire, battus de verges et condamnés à une mort ignominieuse [1].

C'est aux mêmes sentiments que faisait appel Urbain II. Il montrait le tombeau du Christ, « ce tombeau miraculeux où la mort n'avait pu garder sa proie, ce tombeau, source de la vie future, sur lequel s'est levé le soleil de la résurrection, souillé par les ennemis du nom chrétien » ; il rappelait les indignes persécutions dirigées contre « la race des élus ». « Guerriers qui m'écoutez, disait-il, vous qui cherchez sans cesse de vains prétextes de guerre, réjouissez-vous, car voici une guerre légitime !... Il ne s'agit pas de venger les injures des hommes, mais celles de la divinité ; il ne s'agit plus de l'attaque d'une ville ou d'un château, mais de la conquête des Lieux Saints. » Les croisés entraient parfaitement dans ces vues. « Dieu le veut ! Dieu le veut », s'écriait la foule à l'issue des prédications de saint Bernard.

Les Croisades ne se passèrent pas sans abus. Il y eut en particulier de cruelles représailles exercées par les

[1] Jean Guiraud, *Histoire partiale, Histoire vraie*, ch. XXII, *Les Croisades*.

croisés contre les musulmans. L'Église ne fut pour rien dans ces actes de cruauté que les chefs, un Godefroy de Bouillon, un Beaudoin... essayèrent en vain d'empêcher. Assurément ce n'est pas une excuse de parler de représailles, mais on ne peut oublier combien les Musulmans s'étaient montrés barbares à l'égard des chrétiens qui faisaient le pèlerinage de Terre Sainte.

Tout en laissant les Lieux Saints en Turquie, le mouvement des Croisades les a cependant libérés en les plaçant sous le protectorat des nations chrétiennes et en en faisant une sorte d'enclave catholique au milieu de l'Empire ottoman. De plus, les Croisades ont sauvé le monde d'une inondation de nouveaux barbares. Songeons à ce qu'est la civilisation du Christ et à ce qu'est la situation des pays soumis au joug musulman. C'est devant cette opposition qu'on comprendra le service rendu à l'humanité par les Croisades.

Quelques lignes de Louis Veuillot rendent bien la physionomie des Croisades et font voir exactement les motifs que l'Église avait d'intervenir :

> L'Eglise les ordonna pour délivrer le Saint-Sépulcre, pour purger l'Europe du paganisme qui renaissait avec les hérésies, pour mettre à la raison des rois qui violaient les saintes lois de Jésus-Christ. Elle fut juste, prudente et miséricordieuse en ordonnant ces guerres, sans lesquelles la civilisation chrétienne aurait péri et qui maintinrent parmi les hommes une doctrine et des mœurs qui sont les seules bases possibles de la foi [1].

Tout ceci peut être dit de la croisade des Albigeois. Il y avait ici une hérésie sociale et une hérésie religieuse, et cette erreur était aussi pernicieuse pour la société que pour la foi. Comment résumer en quelques traits les aspects divers de cette secte ? Sur tous les points du

[1] Louis Veuillot, *La guerre et l'homme de guerre*, ch. v.

dogme, mais en particulier sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur l'Église, sur la création, c'était l'antagonisme déclaré entre le Christianisme et l'Albigéisme.

La droite morale n'est pas moins attaquée que le dogme. Pour l'Albigeois, le suicide qui est la disparition de l'individu, et l'abolition du mariage qui entraîne la disparition de la famille, s'imposent. Les Albigeois ne devaient avoir de rapports qu'entre eux; les autres hommes étant des étrangers et des infidèles, sinon des ennemis. Ils s'interdisaient tout serment, considéraient toutes les guerres comme criminelles, ce qui ne les empêchait nullement de persécuter les catholiques et de s'emparer de leurs biens. Quel trouble eût été introduit dans le monde, si ces hérétiques avaient prévalu ! Il était nécessaire d'obvier. Des moyens de persuasion furent d'abord employés; pendant longtemps, l'Église envoya ses prédicateurs avec mission de ramener à l'ordre les égarés. Des saints, comme saint Bernard et saint Dominique, se consacrèrent à cette mission. On devine quels furent leur zèle et leur charité. Il fallut l'assassinat du légat du pape pour que la chrétienté prît les armes. Alors Innocent III fit prêcher la croisade contre les Albigeois et leur protecteur le comte de Toulouse.

Rien n'est plus naturel : toute nation, toute puissance qui est insultée dans son ambassadeur en réclame justice par la guerre : ce fut parce que le dey d'Alger avait effleuré du bout de son éventail notre envoyé, que la France lui déclara la guerre en 1830 et commença la conquête de l'Algérie. Innocent III avait reçu du comte de Toulouse une injure autrement grave, puisque son ambassadeur était assassiné; la justice la plus élémentaire, le droit des gens lui faisaient un devoir de demander raison d'un pareil attentat. La croisade était donc justifiée, non seulement par les doctrines subversives des Albigeois, et par les outrages de toutes sortes que depuis cent ans ils avaient accumulés contre les catholiques, mais aussi par ce meurtre qui frappait l'Eglise catho-

lique tout entière dans la personne d'un légat du Saint-Siège [1].

II. — L'Eglise cherche a diminuer la fréquence des guerres

Si, à cause de la nature humaine qui cède souvent aux passions, la religion catholique n'a pas réussi à empêcher les guerres, il est, du moins, manifeste qu'elle en a diminué la fréquence et les horreurs. Comment en serait-il autrement, vu la doctrine pacifique qu'elle prêche, les exemples de charité et de douceur qu'elle donne et qu'elle inspire, les secours célestes qu'elle distribue ?

Personne n'ignore assez l'histoire pour ne pas savoir quel cas les rois faisaient de la vie des hommes, et les hommes de la vie des rois, avant le Christianisme. On n'a qu'à se rappeler les empereurs qui régnèrent pendant trois siècles, depuis Auguste jusqu'à Constantin. Le premier est Tibère, le dernier est Maxence; dans l'intervalle, il y a Néron, Caligula, Claude, Elagabale et tant d'autres : sur toute la suite, plus de la moitié ont été assassinés. Ces trois siècles ne sont qu'un massacre presque sans interruption. Les païens massacrent les chrétiens, les légions se massacrent entre elles; la moitié du monde est armée pour massacrer l'autre. Jamais tant de sang innocent n'a coulé sur la terre. C'est précisément avec le règne de Constantin que l'univers pacifié vit la fin de ce long martyre, et commença de respirer sous des princes chrétiens.

Constantin... fut le premier prince victorieux qui donna des exemples publics d'humilité, vertu jusqu'alors si peu connue des rois et des gens de guerre. Il refusa les honneurs que ses prédécesseurs avaient acceptés, et il distribua des médailles où il était représenté lui-même dans l'attitude de la prière. Il était loin de Caracalla, qui se faisait rendre un culte, et de Domitien, qui exigeait qu'on l'appelât Dieu [2].

Par l'abolition des sacrifices humains dans les céré-

[1] Jean Guiraud, *Histoire partiale, Histoire vraie*, tome I, ch. XXIII.

[2] Louis Veuillot, *La guerre et l'homme de guerre*, ch. VI.

monies cultuelles ou dans les fêtes populaires, l'Eglise a enseigné le respect de la vie et donné à la guerre un caractère repoussant. De plus, en consacrant l'autorité, en mettant au front des rois l'auréole du respect, elle a supprimé ou rendu moins fréquents les régicides avec les révolutions qui s'ensuivent. Que de sang fut versé de ce chef, dans l'antiquité, à Rome en particulier. « Après la mort d'Alexandre Sévère, pendant quarante ans les armées romaines se battirent entre elles pour faire empereur leur général. Les empereurs passèrent leur temps à se combattre les uns les autres ; tous périrent massacrés ou exécutés. [1] »

A chaque fois que le Christianisme a touché une âme, il y a déposé un germe de bonté, le respect de la vie et de la personne du prochain. Sans doute les barbares n'ont pas soudain perdu toute leur cruauté ; sans doute, ni Constantin, ni ses successeurs ne se conformèrent pas toujours aux vertus chrétiennes, mais enfin le monarque chrétien se savait obligé à une loi de justice et de mansuétude. C'était une lutte pied à pied que les évêques et les moines soutenaient contre les instincts belliqueux de l'antique barbarie ; ils rappelaient par tous les moyens que « le Christianisme ne veut de triomphes que par la vertu de ses disciples, qu'il n'attaque ses ennemis que par des bienfaits et que, lorsqu'il autorise une défense légitime, il condamne et réprouve encore tous les excès, toutes les cruautés, toutes les injustices ».

Les papes et les évêques prirent de bonne heure le rôle de médiateurs entre les rois de nations opposées ou entre les seigneurs d'un même royaume. Saint Grégoire le Grand parvint à rétablir la paix entre l'empereur Maurice et les Lombards ; le pape Etienne III réconcilia Pépin le Bref avec les Lombards ; le pape Nicolas fit cesser la que-

[1] Ch. Seignobos, *Histoire du peuple romain*, ch. XXV.

relle qui existait entre les deux rois de France, Charles et Louis. Profitant des armes spirituelles qui étaient entre leurs mains et que la foi des âges chrétiens rendait plus efficaces, papes et évêques menaçèrent parfois de l'excommunication les princes qui, ne voulant pas se réconcilier pacifiquement, n'hésitaient pas à déchaîner sur leurs royaumes les horreurs de la guerre.

Il est une autre action de l'Eglise qui, pour échapper aux calculs humains — car elle s'exerce dans le secret des consciences — n'en contribua pas moins à la diminution des guerres. Par la prédication de l'Evangile et par la vertu des sacrements, les péchés devinrent moins nombreux, Dieu fut mieux servi, l'ordre moral moins troublé. La terrible réaction et le rétablissement de l'ordre qui se produisent par des châtiments — le désordre appelant toujours, par une loi très logique et inhérente à la nature des choses, une punition — s'exercèrent donc moins fréquemment et moins durement.

L'enseignement de l'Eglise sur la distinction entre les guerres justes et les guerres injustes n'a pas été sans influer grandement, au cours des âges, sur les différents chefs d'Etats catholiques. A quoi se résume cet enseignement ? A ceci : Une guerre ne peut être déclarée que pour punir une faute grave ; on ne doit faire la guerre qu'à défaut de réparations pacifiques ; les belligérants sont tenus d'éviter toute barbarie et même tout acte d'hostilité inutile. Ceux qui déclarent injustement la guerre répondront devant leur conscience, devant l'histoire et devant Dieu des maux innombrables qui auront été commis. Ce n'est pas en vain que de telles leçons sont données à des esprits que le catholicisme a, par ailleurs, fortement imbus des idées de justice et de responsabilité. On a calculé que pendant les sept premiers siècles de Rome, les Romains n'eurent que quarante-trois ans de tranquillité au lieu que dans les temps qui suivirent l'éta-

blissement du Christianisme, les années de paix furent dix fois plus nombreuses. De même, les pertes d'hommes sont moitié moins grandes durant les huit siècles qui suivent la conversion de Constantin que dans les temps qui précédèrent, malgré les invasions des barbares aussi redoutables que les anciens ennemis de Rome.

La Chevalerie est née de cette idée de justice, jointe aux idées d'honneur, de vaillance et de foi. Que n'a-t-elle pas fait pour combattre tout ce qui restait de barbarie dans les mœurs du moyen âge? On définirait bien la chevalerie en l'appelant le sacrifice de soi pour consacrer sa vie à la protection des opprimés, à la défense de la justice, dans la vérité, la loyauté, le courage et — ce qui couronne toute la chevalerie et en est comme le synonyme — l'honneur. Vous vous souvenez des principaux rites de la Chevalerie. Primitivement ils rappelaient de près la remise des armes au jeune Germain, sous l'ombre des grandes forêts, telle que nous la décrit Tacite : la cinction de l'épée, une chevauchée et la paumée. Le jeune homme appelé à devenir chevalier, ceint son épée, lace le heaume et revêt le haubert. Alors « le conservateur » se contente de lui dire ces deux mots si éloquents dans leur concision : *Sois preux*. C'est alors que le jeune adoubé saute, sans le secours des étriers, sur la croupe d'un cheval et fait un temps de galop. Après quoi il y a la paumée, formidable coup de paume, asséné sur le cou de l'adoubé par celui qui préside l'adoubement.

L'Eglise pratiqua d'autre façon l'entrée dans la chevalerie. Elle institua d'abord la veillée des armes qui consistait à passer la nuit, dans un moutier voisin, partagé entre la prière et de pieux récits de chevalerie. A l'aube, le récipiendaire entendait la messe, et déposait sur l'autel les armes dont il allait être revêtu; un prêtre bénissait l'épée. A ce moment, le conservateur (un laïque), adressait au jeune chevalier cette brève moni-

tion : « Souviens-toi de la passion et de la mort de Jésus-Christ ».

Une nouvelle cérémonie ne tarda pas à s'ajouter aux précédentes : c'est la bénédiction du nouveau soldat. Nous donnerons la formule liturgique de cette bénédiction, parce qu'elle exprime bien la notion que l'Eglise se fait du guerrier et qu'elle montre une fois de plus ce que l'Eglise pense relativement aux motifs de la guerre et à la manière de la conduire :

Seigneur saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui êtes l'ordonnateur suprême de toutes choses, c'est pour que la justice eût ici-bas un appui, c'est pour que la fureur des méchants eût un frein, que par une disposition salutaire, vous avez permis aux hommes l'usage de l'épée. C'est pour la protection du peuple, Seigneur, que vous avez voulu l'institution de la chevalerie. D'un enfant, de David, vous avez fait jadis le vainqueur de Goliath ; vous avez pris par la main Judas Machabée et c'est grâce à vous qu'il a triomphé de toutes les nations barbares qui n'invoquaient pas votre nom. Voici votre serviteur qui vient courber son front sous le joug de la condition militaire. Envoyez du haut du ciel à ce nouveau chevalier la force dont il a besoin pour la défense de la Justice et de la Vérité, augmentez en lui la foi, l'espérance, la charité ; donnez-lui la crainte et l'amour, l'humilité et la persévérance, afin qu'avec cette épée, il ne frappe jamais personne injustement, afin qu'il défende avec elle tout ce qui est juste et tout ce qui est droit. Ainsi soit-il.

Prends cette épée, chevalier. Exerce avec elle la vigueur de la Justice ; renverse avec elle la puissance de l'injustice ; défends avec elle l'Eglise de Dieu et ses fidèles ; disperse avec elle les ennemis du nom chrétien ; protège avec elle les veuves et les orphelins. Ce qui est abattu, relève-le. Ce que tu auras relevé, conserve-le. Ce qui est suivant l'ordre, fortifie-le. C'est ainsi que, glorieux et fier, du seul triomphe des vertus, tu parviendras au royaume de là-haut où tu règneras éternellement avec le Sauveur du monde. Ainsi soit-il [1].

[1] Léon Gautier, *La France chrétienne dans l'histoire*.

En inspirant dans toute l'Europe occidentale le sentiment de l'honneur, inconnu de l'antiquité, la Chevalerie contribua de plus à détourner des actes de violence et d'injustice qui causent la plupart des guerres et à faire comprendre qu'un chrétien doit, autant qu'il le peut, être opposé à la guerre.

Mais l'un des plus puissants efforts de l'Eglise contre la guerre et les mœurs farouches d'où elle procédait fut, sans contredit, la *trêve de Dieu*. Force est bien de reconnaître l'Eglise pour auteur de cette institution. Alors il faut en dénaturer les motifs et en diminuer les résultats, car il serait imprudent de reconnaître à l'Eglise quelque mérite que ce soit. Les sectaires ont donc dit que l'Eglise avait établi la trêve de Dieu non en faveur du peuple, mais dans son propre intérêt. Ils ont ajouté que l'intervention de l'Eglise était loin d'avoir produit les conséquences heureuses qu'on lui attribuait, la trêve n'ayant jamais été bien observée. Double erreur ou mensonge, ainsi qu'en témoigne l'histoire. Mais qu'était-ce bien que la trêve de Dieu ? C'était une suspension des opérations militaires entre chrétiens, à de certains jours et pendant certaines périodes de l'année, du mercredi soir au lundi matin de chaque semaine et pendant tout l'Avent, le Carême et le temps pascal. Introduit en 1023 par un évêque de Beauvais, cet usage s'étendit rapidement de diocèse en diocèse, jusqu'au moment où les grands conciles de Latran le généralisèrent au XIIe siècle.

Louis IX qui, dans toute l'œuvre de sa législation, s'inspirait de l'esprit charitable du christianisme, établit de plus la *Quarantaine le roi*, par laquelle il ordonnait que, en cas d'offense, l'offensé ne pourrait, sous peine de mort, tirer vengeance avant quarante jours écoulés.

De même le *droit d'asile* fit considérer comme sacré le criminel qui allait chercher refuge dans un sanctuaire ou dans un couvent.

La Chevalerie, la Trêve de Dieu, le droit d'asile... sont des institutions qui apparaissent à leur heure dans l'histoire, durent plus ou moins longtemps, évoluent ou disparaissent ; mais il est, au sein de l'Eglise, une autorité qui demeure toujours la même, établie de Dieu pour maintenir et propager parmi les hommes les vérités venues du ciel, pour sauvegarder et étendre, à travers les âges, les bienfaits de la Rédemption. Nous l'avons déjà nommée et déjà vue à l'œuvre : c'est la papauté. D'elle procède plus ou moins directement, tout ce qui se fait dans le monde, soit pour le maintien de la paix, soit pour limiter les violences de la guerre, qu'il s'agisse de s'opposer à une trop large effusion du sang ou de faire prévaloir les principes destinés à éloigner les peuples des conflits armés.

Autrefois c'est Innocent III qui demanda aux princes de son temps de restreindre les engins homicides[1] ; de nos jours c'est Pie IX qui rappelle solennellement les prérogatives inadmissibles et la force absolue du droit, contre tout empiètement et toute injustice, d'où qu'ils viennent. Pie IX parlait en 1863, dans un document qui émut et mécontenta bon nombre de philosophes et d'hommes d'Etat de l'époque. En condamnant une doctrine perverse, il faisait entendre des enseignements dont les événements actuels soulignent fortement la valeur et qui, s'ils avaient été respectés, auraient écarté les ruines et les misères dont souffre présentement l'Europe. Voici quelques propositions de la doctrine condamnée :

On doit nier toute action de Dieu sur les hommes et sur le monde. (Proposition 2 du Syllabus.) — Il ne faut reconnaître d'autre force que celle qui réside dans la matière. Toute honnêteté doit consister à accumuler et augmenter de toute

[1] Il voulait que dans la guerre on renonçât aux projectiles pour se contenter de l'arme blanche. La tentative échoua.

manière ses richesses. (Proposition 58.) — Le droit consiste dans le fait matériel. Tous les faits humains ont force de droit. (Proposition 59.) — L'autorité n'est autre que la somme du nombre et des forces matérielles. (Proposition 60.) — Une injustice de fait couronnée de succès, ne porte aucune atteinte à la sainteté du droit. (Proposition 61.) — On doit proclamer et observer le principe de non-intervention. (Proposition 62.) — La violation des serments les plus sacrés, les actions les plus criminelles, les plus honteuses, les plus opposées à la loi éternelle, non seulement ne sont pas blâmables, mais au contraire sont tout à fait licites et dignes des plus grands éloges quand elles sont inspirées par l'amour de la Patrie. (Proposition 64.)

Jamais le fameux dogme bismarckien : « la force prime le droit » ne fut plus clairement dénoncé et flétri ; jamais le caractère absolu de la justice, fondé sur la volonté de Dieu, ne fut plus fortement établi contre toute relative prétention de la conscience individuelle ou de l'orgueil national. Et quels desseins pacifiques nourriraient les rois et les peuples, s'ils étaient plus attentifs à méditer les leçons du droit et de la morale que professe l'Eglise, en opposition avec ces propositions subversives !

Quoi encore ? L'Eglise prie. Sachant toute la force qui, par l'institution même de Dieu, réside dans la prière, elle recourt à d'instantes supplications pour demander l'éloignement de la guerre.

Elle a, dans sa liturgie, une messe « pour la paix » ; une autre « pour le temps de la guerre ». Ces pages sont à lire pour connaître la pensée intime de l'Eglise sur la paix et sur la guerre. Les oraisons surtout, en même temps qu'elles supplient, renferment de grands trésors de doctrine ; elles révèlent, en particulier, le surnaturel secret de maintenir ou de ramener la paix.

Dans les « litanies des Saints », chantées solennellement au jour de saint Marc et des Rogations, pendant la pro-

cession, elle renouvelle ses instances. Elle prie Dieu de préserver le peuple fidèle « de la peste, de la famine et de la guerre » ; elle lui demande de « maintenir, parmi les rois et les princes chrétiens, la paix et la véritable concorde » ; elle le supplie « d'accorder au peuple chrétien la paix et l'union ». Elle aime à chanter cette antienne : « Seigneur, donnez la paix à nos jours; nous reconnaissons, Seigneur, que nul autre ne combat plus efficacement que vous pour nous ».

Par tous les moyens donc, par tous les recours à Dieu et aux hommes, l'Eglise se montre ouvrière de concorde, ennemie de la guerre et, premièrement, de tout ce qui entraîne la guerre.

III. — L'Eglise s'est toujours efforcée de remédier aux maux qui naissent de la guerre

Enfin, l'Église n'a cessé de s'employer, par tous les moyens en son pouvoir, à diminuer les maux de la guerre. Elle y travailla d'abord d'une façon générale, par tous les principes de son dogme et toutes les pratiques de sa morale. On est bien obligé de revenir sur les mêmes choses et de redire que le catholicisme tend de toutes ses forces à éviter tout ce qui cause des préjudices au prochain. Que si néanmoins le prochain est atteint, la charité doit s'incliner vers lui pour alléger ses souffrances.

Les souffrances qui proviennent de la guerre sont immenses. Attendons-nous à voir l'Église chercher à les diminuer et à y remédier.

Tout d'abord, l'Église intervient par un influx continuel en s'attaquant à la grande loi qui régissait les guerres antiques et qui déclarait tout permis contre l'ennemi. Constantin recommande à ses soldats la compassion à l'égard des blessés et des captifs ; il accorda même une

récompense à ceux qui leur conservaient la vie. A peine converti, Clovis se ressent de l'action du Christianisme en lui. C'est Grégoire de Tours qui en fait la remarque en racontant sa conduite envers les Alamans, vaincus à Tolbiac : « Ils jettent les armes et, sur le champ de bataille même, ils demandent grâce au roi franc. Celui-ci les traite avec douceur et générosité, et se contentant de leur soumission, il met aussitôt fin à la guerre[1] ». A d'autres moments, le fier Sicambre se retrouvait dans le roi chrétien ; mais l'Église ne se décourageait pas. Par mille tentatives plus ou moins contrecarrées, toujours reprises, elle édifiait, à travers les âges et à travers les événements, le droit des gens modernes.

Voici qu'elle crée les ordres militaires des *Templiers* et des *Hospitaliers* ou *Chevaliers de saint Jean :* ce sont des soldats, mais aussi des religieux qui se consacrent par des vœux à la guerre sainte. Dans une croisade ininterrompue, ils combattent contre les infidèles en Palestine, puis à Rhodes, puis dans tout le bassin de la Méditerranée. Bien que consacrés par état à la guerre sainte, ils n'influent pas moins, au temps de leur grandeur, sur la profession militaire en général et ils font pénétrer chez tous les soldats quelque part de l'esprit de mansuétude qui les anime.

Des ordres religieux se fondent également dans le but de porter secours aux prisonniers. Sur le conseil d'un ange, Jean de Matha s'associe avec Félix de Valois, et tous deux érigent au XII[e] siècle, près de Meaux, un institut dont le but est de délivrer les prisonniers. Le pape Innocent III approuve l'institut; les religieux accourent nombreux; les rois, les princes, les fidèles facilitent les fondations par leurs aumônes. Des monastères se construisent, des hôtelleries s'élèvent, des multitudes de

[1] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, II, 30.

prisonniers sont rachetés et rendus à la liberté. Le sectarisme lui-même se voit contraint par l'histoire de reconnaître cette mission de l'Église : « Patrons et défenseurs des populations, ils (l'évêque et le clergé) s'efforcent d'atténuer les maux des invasions et des guerres, relèvent les villes abattues, nourrissent les affamés ». L'évêque, répète-t-on sans cesse, est « l'espoir du clergé, le tuteur des veuves et des faibles, le pain des pauvres, le libérateur des captifs... L'archidiacre ou son délégué s'occupe des prisonniers tous les dimanches, leur fournit des aliments ; pour les protéger, les prêtres, les saints eux-mêmes, sont en lutte avec l'État ; au rachat des captifs doit s'appliquer une partie des ressources des églises[1] ». Une fois de plus l'attention est fortement appelée sur les prisonniers. L'Église étend encore et multiplie cette assistance en distribuant ses indulgences aux fidèles qui visitent, consolent, secourent les prisonniers.

On vit encore l'Église s'avancer sur les champs de bataille pour relever les blessés, consoler et bénir les agonisants, ensevelir les morts, et, par l'exercice des vertus les plus bienfaisantes de l'Évangile, faire fleurir, au milieu des scènes affreuses du carnage, le sourire et l'espoir dans l'âme des victimes. Après avoir achevé sa mission auprès des combattants, elle revenait vers les veuves et les orphelins, vers les pauvres mères pour leur donner le pain et le courage. Ouvrons encore le livre des *Soirées de Saint-Pétersbourg* et demandons à Joseph de Maistre le tableau qu'il a tracé de l'action de l'Église pour remédier aux maux issus de la guerre :

Rappelez-vous, M. le Chevalier, le grand siècle de la France. Alors la religion, la valeur et la science s'étant mises pour ainsi dire en équilibre, il en résulta ce beau

[1] M. Bayet cité par J. Guiraud, *Histoire partiale et histoire vraie*, ch. xv.

caractère que tous les peuples saluèrent par une acclamation unanime comme le modèle du caractère européen. Séparez-en le premier élément, l'ensemble c'est-à-dire, toute la beauté disparaît. On ne remarque point assez combien cet élément est nécessaire à tout, et le rôle qu'il joue là même où les observateurs légers pourraient le croire étranger. L'esprit divin qui s'était particulièrement reposé sur l'Europe adoucissait jusqu'aux fléaux de la justice éternelle, et la *guerre européenne* marquera toujours dans les annales de l'univers. On se tuait sans doute, on brûlait, on ravageait, on commettait même si vous voulez mille et mille crimes inutiles, mais cependant on commençait la guerre au mois de mai; on la terminait au mois de décembre; on dormait sous la toile; le soldat seul combattait le soldat. Jamais les nations n'étaient en guerre, et tout ce qui est faible était sacré à travers les scènes lugubres de ce fléau dévastateur.

C'était cependant un magnifique spectacle que celui de voir tous les souverains d'Europe, retenus par je ne sais quelle modération impérieuse, ne demander jamais à leurs peuples, même dans le moment d'un grand péril, tout ce qu'il était possible d'en obtenir : ils se servaient doucement de l'homme, et tous, conduits par une force invisible, évitaient de frapper sur la souveraineté ennemie aucun de ces coups *qui peuvent rejaillir :* gloire, honneur, louange éternelle à la loi d'amour proclamée sans cesse au centre de l'Europe! Aucune nation ne triomphait de l'autre : la guerre antique n'existait plus que dans les livres ou chez les peuples *assis à l'ombre de la mort;* une province, une ville, souvent même quelques villages terminaient, en changeant de maître, des guerres acharnées. Les égards mutuels, la politesse la plus recherchée, savaient se montrer au milieu du fracas des armes. La bombe, dans les airs, évitait le palais des rois; des danses, des spectacles, servaient plus d'une fois d'intermèdes aux combats. L'officier ennemi invité à ces fêtes venait y parler en riant de la bataille qu'on devait donner le lendemain; et, dans les horreurs mêmes de la plus sanglante mêlée, l'oreille du mourant pouvait entendre l'accent de la pitié et les formules de la courtoisie. Au premier signal des combats, de vastes hôpitaux s'élevaient de toutes parts : la médecine, la chirurgie, la pharmacie, amenaient leurs nombreux adeptes; au milieu d'eux s'élevait le génie de *saint Jean de Dieu,* de *saint Vincent de Paul,* plus grand, plus fort que l'homme, constant comme la foi, actif comme

l'espérance, habile cumme l'amour. Toutes les victimes vivantes étaient recueillies, traitées, consolées : toute plaie était touchée par la main de la science et de la charité[1].

Notre siècle n'a rien à envier à celui que J. de Maistre appelait le grand siècle. A plus de misère, l'Église a répondu par plus de dévouement. Sur les 3.000 œuvres environ qu'a suscitées la guerre actuelle, il serait intéressant d'étudier la part qui revient aux catholiques. Ils ne sont ni les moins nombreux ni les moins empressés[2].

Pendant que les catholiques multiplient sur tous les points du territoire les offices charitables, le chef de la chrétienté reprenant les traditions de ses devanciers lutte pied à pied contre les ravages de la guerre. A peine monté sur le trône pontifical, Benoît XV « conjura tous les fils de l'Église, et spécialement tous les ecclésiastiques de continuer à s'employer sans relâche à la prière, soit en privé soit en public ». (8 septembre 1914.) Dans l'encyclique *Ad beatissimi*, il demande que l' « on recoure à des moyens pacifiques, dans l'intérim d'un armistice pour réparer les droits violés ». A l'approche de la fête de Noël, il voudrait « voir établir une trêve d'un jour pour permettre aux belligérants de commémorer la naissance du Dieu de paix ». Le 23 octobre et le 8 novembre, il écrivait aux archevêques de Cologne et d'Antivari pour leur demander d'intervenir auprès des gouvernants afin que ceux-ci se montrent « attentifs aux exigences du droit des gens et de l'humanité vis-à-vis des prisonniers, des blessés et des malades ». Le 21 décembre, il chargeait Mgr Pacelli d'inviter les évêques des villes où sont internés des prisonniers, « à choisir des prêtres même en dehors de leurs diocèses et de leur nation, pour visiter ces malheureux et les assister dans tous leurs besoins ».

[1] J. de Maistre, *op. cit.*, 7e *Entretien.*

[2] V. *Correspondant* des 25 mars, 10 et 25 avril, 25 juin 1915, *La guerre et l'organisation internationale de la Charité en Suisse.*

Plus tard il a demandé aux différents chefs des États belligérants de consentir à un échange de prisonniers que leurs blessures mettaient désormais dans l'impossibilité de porter les armes. Plus tard encore, il a obtenu que 20.000 soldats malades, de l'un et l'autre parti, reçussent en Suisse les soins plus attentifs que réclame leur état... Sa pieuse sollicitude ne cessera de se livrer à de nouvelles manifestations tant que durera la souffrance.

Parce que, aux yeux de certaines gens, toutes les attaques sont bonnes contre l'Église, on a reproché à celle-ci de bénir les armes et de chanter des *Te Deum* après les batailles.

Cependant, dès lors que les guerres sont inévitables, on ne saurait reprocher à un peuple, qui croit avoir pour lui la justice, de faire descendre la protection divine par des bénédictions et des prières, et, cette protection obtenue, de remercier le ciel par des chants d'action de grâce. Il n'y a là rien de bien sanguinaire, mais, simplement, un appel à Dieu dans un danger redoutable et un acte de reconnaissance pour une grande faveur obtenue.

L'Église aime la paix; nulle autre institution n'a fait davantage pour son maintien. Cependant tous ses désirs et tous ses actes vers la paix ne l'ont pas fait verser dans l'erreur du pacifisme. Autant sa volonté l'incline vers la concorde, autant sa connaissance de la nature humaine et sa longue expérience la détournent de croire à une éternelle concorde des rois et des peuples. « Dix-huit siècles avant la Révolution française, elle avait déjà proclamé la fraternité des hommes, elle voyait dans cette formule le seul programme qu'elle puisse contenir : une ordonnance divine, fondée sur l'identité des origines et des destinées, réalisable par le libre arbitre de chacun, dans la mesure où se taisent les passions humaines[1]. »

[1] *Études*, 5 mars 1915, Paul Dudon, *Le Pape et la guerre*, p. 304.

Elle ne croit pas au progrès indéfini et illimité de l'espèce humaine; elle condamne les prometteurs de paradis retrouvés ici-bas. Elle enseigne que jusqu'à la fin des temps, tout fils d'Adam, en naissant, apportera avec lui la nature telle qu'il l'a héritée de son premier père, c'est-à-dire une nature imparfaite, capable de bien avec le secours de Dieu, mais toujours bornée, faible, faillible et trop aisément portée au mal. Elle enseigne donc que l'humanité gardera toujours au plus profond d'elle-même le germe indestructible de toutes les guerres[1].

Ainsi, elle concilie sagement la charité et la prudence. Ceux qui l'écoutent ne s'endorment pas dans une fausse sécurité ; pacifiques de tendances et de vie, ils se préparent aux conflits possibles et, le jour venu, ils sont comme naturellement prêts à faire tout leur devoir et même plus que leur devoir. Alors, elle reconnaît volontiers, quand la chose l'y invite, le patriotisme des pacifistes de toutes nuances luttant courageusement au premier rang ; elle salue avec émotion les internationalistes offrant vaillamment leur poitrine à l'ennemi au lieu de diriger eux-mêmes — comme ils l'avaient chanté — leurs balles contre les chefs militaires ; elle les félicite de suivre avec transport le drapeau auquel ils avaient insulté. Cependant, tout en trouvant la volte-face heureuse, elle n'en constate pas moins que c'est une volte-face.

Pour l'Église, toujours semblable à elle-même, toujours fidèle à ses principes, elle désire la paix, soutient courageusement la guerre, et puis, on la voit consoler et réparer partout où la mort a passé, partout où les ruines se sont amoncelées.

[1] *La guerre allemande et le catholicisme, Les lois chrétiennes de la guerre,* par le chanoine B. Gaudeau. Bloud et Gay.

LEÇON XVIII

L'IMMUNITÉ ECCLÉSIASTIQUE DEVANT LE SERVICE MILITAIRE

I. — LE PRÊTRE ET LE SOLDAT

Nous ajouterons ce dernier chapitre à notre travail. Il y est traité d'une question qui intéresse au plus haut point l'Église et qui, au moins de biais, est abordée depuis de longs mois par la presse. Envisageons-la sous ses divers aspects.

Amis et ennemis ont souvent rappelé les rapprochements qui existent entre prêtres et soldats ; les ennemis sous le titre railleur d' « Alliance du sabre et du goupillon » ; les amis en énumérant avec sympathie les points communs entre les deux idéals. Parmi ces derniers, Joseph de Maistre, Louis Veuillot et Donoso Cortès ont écrit les pages demeurées les plus célèbres. Voici quelques traits du tableau tracé par Louis Veuillot :

Deux mains ont fondé la France, deux mains l'ont agrandie et maintenue dans les splendeurs, deux mains l'ont toujours relevée dans ses défaillances : la main du prêtre et la main du soldat. Parcourez toutes les époques glorieuses et fécondes de notre histoire, depuis Clovis jusqu'à nos jours : ces deux mains travaillent d'accord à la même œuvre ; elles s'entr'aident plus ou moins mais elles s'entr'aident. Voyez les temps bâtards, les jours malheureux : elles sont divisées. Dieu les rapproche quand il veut que la France fasse quelque chose d'illustre et de bon.

On peut dire que le Français, dans l'excellence de sa

nature, naît prêtre ou naît soldat. L'épée est pour lui comme un huitième sacrement, créé exprès à son usage et qui le rend meilleur.

Le prêtre et le soldat ont pour première loi l'obéissance, pour premier devoir le dévouement, pour principale habitude le sacrifice. Ils ne s'appartiennent pas : ils appartiennent chacun spécialement à une chose qui mérite un amour sans borne, l'un à l'Eglise, l'autre à la Patrie, et tous deux en même temps à ces deux choses à la fois. Ils ont tous deux une règle haute, noble, inflexible, qu'ils n'ont pas faite, qu'ils ne peuvent défaire, qui les soutient et les relève. Leurs intérêts propres, leurs affections privées, disparaissent devant l'intérêt général, en vue duquel est exclusivement tracée cette règle sainte[1].

Mais avec les dispositions nouvelles, ce n'est pas seulement le prêtre et le soldat, ni le prêtre à côté du soldat, c'est le prêtre-soldat.

Les prêtres, au nombre d'environ 30.000, qui servent actuellement dans l'armée française exercent des missions bien différentes qui peuvent être réparties en trois catégories. Il y a : 1° Les *aumôniers militaires* (près de 300) ; les uns (la moitié) à titre officiel ; les autres, à titre d'auxiliaires, admis par l'autorité militaire ; enfin, un certain nombre d'aumôniers purement volontaires qui se sont joints aux troupes, sans être nullement reconnus par l'autorité militaire. 2° *Les prêtres employés dans des services d'administration et de santé*. C'est la catégorie qui est, de beaucoup, la plus nombreuse. Elle se divise en deux groupes : *a*) les prêtres âgés de 30 à 46 ans qui, avant la loi de séparation (1905) occupaient, à l'âge de 26 ans, un poste concordataire et que la loi militaire du 15 juillet 1889 versait, en cas de mobilisation, au service de santé ; *b*) les prêtres de tout âge, dispensés par leur santé du service actif et affectés aux services auxiliaires (bureaux, intendance). 3° *Les prêtres vraiment soldats ou*

[1] L. Veuillot, *La guerre et l'homme de guerre*, ch. XXVI.

combattants sont ceux qui sont âgés de moins de 30 ans et ceux qui n'ont pas occupé de poste concordataire.

Cela étant dit, me voici amené à vous exposer une thèse qui, peut-être, ne sera pas comprise de quelques-uns, qui, peut-être, sera contestée par quelques autres. Mais l'Église dans l'exposition de sa discipline, comme dans celle de sa morale et de son dogme, ne cherche pas surtout à plaire. Peut-être aussi la thèse agréera-t-elle à tous maintenant. Que si, l'esprit de contradiction propre à votre âge aidant, quelques-uns d'entre vous tiennent, à l'heure actuelle, pour non avenus les arguments que je produirai, ces arguments parviendront sans doute à les convaincre plus tard et ils pourront les présenter lorsque, à leur tour, ils défendront devant des ennemis de la religion ou simplement devant des esprits récalcitrants, l'immunité ecclésiastique en matière de service militaire.

Or donc, la thèse se pose ainsi. Il répugne à l'Eglise de voir ses clercs vivre à la caserne et aller comme soldats sur les champs de bataille.

Certes, l'Eglise jouit grandement de l'attitude courageuse des ecclésiastiques qui sont sous les armes ; prêtres et fidèles conçoivent que, vu la mentalité de notre époque, la situation du clergé eût été très difficile dans les paroisses, s'il n'avait pas pris une part militante à la guerre. D'un autre côté, tout en maintenant le principe de l'immunité des clercs, les évêques de France ne jugèrent pas opportun de protester, en août 1913, contre l'extension du service de trois ans aux membres du clergé ; de même les députés et sénateurs catholiques s'abstinrent de toute motion à ce sujet. Mais l'Église désirerait une société où les esprits comprissent que le service de Dieu, l'utilité de l'Église et le bien même des fidèles demandent pour les ecclésiastiques l'immunité du service militaire. D'ailleurs, l'incorporation du clergé n'est-elle pas, sous un certain aspect au moins, une con-

séquence de l'état de nation armée. Or, c'est là un état tout à fait anormal et contre lequel les officiers protestent tout autant que les jurisconsultes et les économistes ? — Mais, objectez-vous, à quoi s'expose une nation, si elle désarme en face d'autres nations qui ne le font pas ? Ceci est une autre question.

Inutile de vous le faire remarquer, cette thèse ne m'est pas personnelle. Si elle l'était, je ne la soutiendrais pas. J'expose l'enseignement commun de l'Eglise sur un point de sa discipline.

Vivre à la caserne. Le sacerdoce ne consiste pas seulement à posséder la science théologique ni à accomplir des rites extérieurs. Conféré par un caractère intérieur, il requiert chez ceux qui en sont revêtus la sainteté de vie, sainteté qui réside dans l'âme, mais qui est grandement conditionnée par l'éducation, par la formation du cœur et de la volonté, par l'état de l'imagination, par les habitudes de paroles et de manières. A cause des obligations particulièrement sévères auxquelles il est soumis, à cause des actes ministériels qu'il remplit, le prêtre est appelé à une pureté et à une délicatesse de vie qui ne s'acquièrent pas et ne se conservent que difficilement au milieu du laisser aller et — il faut le dire de beaucoup — de la grossièreté de la vie de caserne. L'ambiance nous informe ; notre manière de penser, de vouloir, d'agir est profondément influencée par le milieu ; ceux qui vivent à côté de nous vivent aussi, de quelque manière, en nous ; et l'on a formulé depuis bien longtemps l'axiome : « Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es ». Un jeune homme, vivant plusieurs années à la caserne, dans un âge où l'esprit et le cœur sont si malléables, gardera de ces années une empreinte qui sera contraire à sa vocation et dont il aura peine à se défaire. C'est en vain qu'on dit : Au contraire, il éprouvera sa vocation ; il saura mieux ce que c'est que le monde. L'Eglise ne reconnaît

ni l'un ni l'autre de ces prétendus avantages. La vocation est une grâce qui demande pour se développer un milieu favorable, il y a de véritables vocations, des « vocations très authentiques »[1] qui sombrent sur certaines épreuves ; c'est qu'ici comme en toutes choses le surnaturel tient compte du naturel. Pour avoir du monde la connaissance qui permettra de faire du bien au monde, il n'est pas besoin de cette initiation par la caserne qui a d'ailleurs trop d'inconvénients. Il n'est nullement nécessaire que le médecin ait eu lui-même une maladie pour la diagnostiquer et la soigner chez ses clients, d'autant plus que beaucoup de maladies laissent des traces opiniâtres... quand elles ne donnent pas la mort : d'autre part, les maladies morales ont des conséquences plus lourdes que les maladies physiques. Puis, il faut y revenir : si un professionnel est excellent, comme tel, quand il connaît et applique parfaitement les règles de son métier, un prêtre n'est bon que si son âme est en union avec Dieu et a des habitudes de vertu et de délicatesse morale auxquelles un séjour à la caserne le prépare mal. Bref, la caserne est faite pour former des soldats, elle n'est pas faite pour former des prêtres et elle ne formera pas de bons prêtres.

Au moment où ils quittent leurs presbytères (ou leurs séminaires) pour aller sous les drapeaux, les prêtres (et les séminaristes) ont sans doute une vie de foi très intense, et leur esprit est largement muni des vérités surnaturelles, qui doivent inspirer toute la conduite d'un homme de Dieu, obligé par état à la sainteté, quelles que soient les conditions où la Providence l'ait placé. Mais ces ressources sacrées s'usent bien vite. Il n'y a pas de nature, si fortement trempée qu'on la suppose, qui puisse longtemps résister à l'inclination en vertu de laquelle nous faisons passer en habitude les actes que nous répétons tous les jours, et nous

[1] *Études*, 5 sept. 1913. *La loi de trois ans*, Yves de la Brière, p. 685.

perdons l'état d'âme que nous n'entretenons plus par les actes qui lui conviennent. A force de vivre occupé des choses matérielles, des tranchées et des ambulances, le prêtre-soldat se fait à leur mesure ; et à force d'être privé des choses célestes et d'être distrait des maximes divines, il les oublie et se déshabitue de la prière, de l'oraison. Au commencement il gémit de la privation à laquelle il est assujetti malgré lui ; peu à peu, il s'y plie et bientôt il ne sent plus le besoin de vivre en union avec Dieu. Sa vie intérieure s'attiédira-t-elle, s'éteindra-t-elle[1] ?

Ce n'est pas moins que l'esprit de foi, le zèle chez le prêtre et, par là même, l'œuvre du salut des âmes et de la gloire de Dieu qui est en jeu.

Le prêtre comme combattant. Le prêtre se présente au monde comme le ministre du Dieu de paix ; il est le missionnaire de l'ordre et de la charité. Sa mission est de répéter au monde le commandement du divin Maître : « Aimez-vous les uns les autres ». Le prêtre est médiateur, non seulement entre les citoyens d'un même pays, mais entre les hommes des différentes nations. Comment s'acquitter de cet essentiel rôle de son ministère, s'il doit paraître devant Dieu et devant les hommes, tout ensanglanté du carnage qu'il vient d'accomplir ? Au prêtre guerrier qui prêchera la paix, les hommes répondront : « Médecin, guéris-toi toi-même ». Et Dieu ne verra qu'à regret son ministre monter à l'autel pour offrir avec des mains homicides le sacrifice de l'universelle réconciliation. Le seul sang que le prêtre doive répandre est le sang du Christ sur l'autel.

L'antiquité chrétienne aurait eu horreur des prêtres tueurs d'hommes, elle qui hésitait à recevoir à l'autel le chrétien qui avait prononcé une sentence capitale. Nous avons déjà appris par une lettre de saint Ambroise évêque de Milan, que Studius, magistrat de cette ville, ayant

[1] *La Croix*, 1er avril 1915. *Le prêtre aux armées.*

consulté le saint pour savoir si un juge, après avoir porté, en toute justice, une sentence de mort, pouvait communier, reçut cette réponse : « Si vous vous présentez à l'autel, je vous en excuse, si vous n'y venez pas, je vous en félicite »[1]. Si saint Ambroise estimait qu'il valait mieux, pour le simple chrétien, ne pas se présenter à l'autel, pour communier, après avoir prononcé une juste sentence de mort, qu'eût-il dit du prêtre qui s'y fût présenté pour célébrer, après avoir accompli l'acte même de donner la mort ? D'après Origène, les prêtres païens eux-mêmes et les gardiens des idoles étaient dispensés du service militaire, « afin d'avoir toujours les mains pures, lorsqu'il leur fallait offrir des sacrifices aux dieux »[2]. Ainsi, au jugement du paganisme lui-même, l'effusion du sang humain rend inapte à vaquer d'une façon convenable au service de Dieu. Aux yeux de l'Eglise, l'œuvre de mort est plus odieuse encore.

Les soldats du Christ, dit saint Ambroise, ne portent ni armes, ni épées : la douleur, les larmes, les prières, telles ont été mes défenses contre les soldats : et ce sont les seules qui conviennent à des prêtres.

Les soldats du siècle sont distincts des soldats de l'Eglise, dit le pape Nicolas; il ne convient pas à ces derniers de combattre comme les autres, puisqu'ils seraient ainsi conduits à répandre le sang humain.

Défendre la Patrie, s'occuper des armées et prendre part aux combats, cela regarde les laïques et est absolument opposé à la condition des ecclésiastiques. (Pape Jean VIII.)

Ceux qui, après le baptême, entrent dans la milice doivent être écartés des ordres (pape Léon, *anno* 444) ; et pour ceux qui mourraient à la guerre, il n'y aura ni prière de l'Eglise, ni offrande du saint sacrifice. On ne leur refusera cependant pas la sépulture ecclésiastique (saint Ambroise, *anno* 387)[3].

[1] S. Ambrosius, *epist, ad Studium* ; xxv, 3.

[2] Origène. *Contra Celsum*, lib. VIII, cap. LXXII.

[3] Citations faites par A. Vanderpol. *La guerre devant le Christianisme*, Titre II, ch. I, § 5.

Les premiers empereurs chrétiens tinrent compte de ce sentiment ; ils exemptèrent les membres du clergé de porter les armes et, à travers les âges, ce privilège fut conservé aux clercs jusqu'à nos jours. D'autre part, en temps de guerre, le ministère du prêtre a une haute importance morale et une utilité patriotique indéniable au milieu de populations paroissiales qui ressentent si profondément le contre-coup de l'action qui se déroule sur le champ de bataille, devant les craintes et devant les deuils, pour conjurer les affolements, les paniques et les désespoirs toujours possibles. Ecoutez la réflexion d'une mère de famille de Viviers, dont les quatre fils sont soldats :

Nos prêtres sont partis, c'est le désarroi, c'est la panique. Qui voulez-vous qui nous remonte ? Un curé est aussi nécessaire pour maintenir le bon état d'esprit d'une paroisse, qu'un chef de gare pour assurer le service des trains, ou un percepteur pour recueillir l'impôt. Un prêtre, dans son église, sert mieux l'intérêt national que sur le champ de bataille. On aurait dû en laisser sur place par patriotisme. « M. de Mun, pour avoir réconforté l'opinion, fut par tous considéré comme un des plus vaillants défenseurs de la Patrie. On a dit de lui qu'il occupait le « ministère de la confiance nationale. » Les prêtres dans les paroisses ne remplissent-ils pas le même office parmi tant de familles angoissées et endeuillées [1].

Dans le même ordre d'idées, le cardinal Sevin, archevêque de Lyon, fait ces réflexions :

Trente mille prêtres ou séminaristes-soldats, c'est presque tout le clergé de demain. N'y a-t-il pas lieu d'appréhender que de là ne sorte la sécularisation de l'Église de France ? La sécularisation des paroisses où vont cesser durant de longs mois la célébration régulière de la messe, l'administration des sacrements, la prédication de la vérité divine,

[1] *Revue du clergé français*, 15 mars 1915. *Le Clergé et la guerre*, p. 605.

l'éducation chrétienne de la jeunesse et de l'enfance? La sécularisation du clergé lui-même, auquel le soin des ambulances ne feront pas moins que le tumulte des camps perdre le goût et la pratique de la vie intérieure? [1]

A cette heure, moins que jamais, on ne saurait accuser le prêtre de lâcheté et de peur, lorsqu'il revendique l'immunité du service militaire ; les journaux apportent chaque jour l'expression de la bravoure du clergé. Le clergé ne craint ni le danger, ni la mort; il ne redoute que ce qui est capable d'altérer en lui l'esprit du sacerdoce Il ne refuse pas le service de la patrie; il veut le rendre d'une façon conforme à la sainteté de son état.

Mais, une considération domine toutes les autres, comme elle les fait naître d'ailleurs. Il est donc important de ne pas l'omettre : l'Eglise est une institution qui a Notre Seigneur Jésus-Christ pour auteur. Elle forme une société parfaite qui a son but propre : la sanctification des âmes, et ses moyens d'action propres : l'enseignement de la vérité révélée, l'administration des sacrements, le gouvernement spirituel. Ces moyens d'action ont été remis entre les mains d'une hiérarchie qui a, de par Dieu, son indépendance. Ceux qui sont au sommet de cette hiérarchie : pape et évêques ont réellement pouvoir sur les membres inférieurs. Après les avoir créés ministres de l'Eglise par l'ordination, ils sont maîtres de leur donner telle mission qui leur convient et nul n'a le droit de soustraire ces ministres à la disposition des évêques. Dans des circonstances anormales et périlleuses, l'Eglise tolèrera dans la pratique (hypothèse) la présence des séminaristes et des prêtres à la caserne, mais jamais elle ne reconnaîtra aux gouvernements le droit (thèse) d'appeler les clercs comme soldats dans les casernes et à la guerre. La raison en est — nous le rappelons — que la

[1] *La Croix*, jeudi-saint, 1er avril 1915. *Le prêtre aux armées.*

hiérarchie, fondée par le Christ, doit demeurer ce qu'il l'a faite, sous peine de cesser d'être. Nouvelle application du mot historique : *Sint ut sunt, aut non sint*[1].

Est-il vrai aussi que les exigences de la défense nationale et le besoin d'égalité, qui sévit partout et en tout, nécessitent l'obligation du service militaire pour les ecclésiastiques. Nous ne le croyons pas, puisque l'immunité des différents ministres des cultes continue d'exister, à l'heure actuelle, chez la plupart des peuples d'Europe, en particulier chez les Allemands, malgré tout leur militarisme ; si surtout les clercs sont affectés aux soins matériels et spirituels des blessés et des malades, et si, d'après une expérience dûment constatée, ils apportent en vertu même de leur vocation, plus de compétence et plus de dévouement à remplir ces soins, qui ne sont ni sans labeur, ni sans danger.

On sait le pouvoir de la religion catholique pour élever et soutenir toute une nation, spécialement à l'heure des grandes crises. Or le catholicisme vit et fonctionne par son sacerdoce ; il en dépend dans une large mesure. Le catholicisme sera plus actif et plus agissant dans un pays si le sacerdoce de ce pays est plus digne de sa mission. A la fin d'une belle page où il défendait l'Église « cette maison qui, par sa porte ouverte à toute heure au milieu du village, crée une communication avec le divin et le

[1] De longtemps, l'Eglise a interdit aux prêtres et aux clercs, sous peine d'*irrégularité*, de prendre part aux hostilités et de verser le sang. Mais en France, prêtres et clercs sont obligatoirement incorporés dans le service armé. Alors qu'adviendra-t-il ? Consultée par un évêque français, Mgr Chollet, de Verdun, la sacrée Pénitencerie a répondu, le 18 mars 1912, que, dans ces conditions, les effets de l'irrégularité sont suspendus. Aux termes du rescrit, les prêtres peuvent, pendant la durée des hostilités, célébrer la sainte messe et administrer les sacrements ; mais, la guerre une fois terminée, ils devront recourir à l'autorité compétente, pour être relevés, s'il y a lieu, de l'irrégularité. Les autres clercs peuvent, dans les mêmes conditions, être admis à recevoir les sacrements.

mêle à la réalité quotidienne », M. Barrès ajoutait que, plus encore que d'églises, nous avons besoin de saints prêtres. Cette page est tout entière à relire :

Parlons, écrivons, projetons le plus de lumière que nous pourrons sur la noble église du village. La plus belle louange que nous en pourrons dire n'est rien auprès du service que lui rend le prêtre s'il la remplit de fidèles... Ne ménageons pas notre peine ; nous en sommes abondamment dédommagés par l'honneur de servir une telle cause, mais faisons des vœux pour que chaque église trouve un prêtre exemplaire. Tout est là, comme au temps des grandes invasions. Il y a des hommes qui, par la qualité de leur être, s'imposent au respect, persuadent, arrêtent les Barbares, s'en font des auxiliaires. Aux heures où l'esprit politique est vicié, semble anéanti, et quand le retour à la barbarie s'annonce par le discrédit où tombent les idées élevées, la vertu qui se fait reconnaître à ses œuvres devient une puissance. C'est elle, mieux qu'aucune page d'aucun écrivain, qui ramènerait les esprits à l'église... Devant ces églises, çà et là demi-désertées, demi-écroulées je me surprends à murmurer la grande vérité, le mot décisif : les églises de France ont besoin de saints[1].

Or, la caserne est loin d'être un noviciat de sainteté pour le prêtre : elle est incapable de former le prêtre exemplaire.

Cependant à aucune époque, les prêtres ne se sont désintéressés de la guerre ni des combattants. On les a toujours vus se joindre aux soldats et paraître sur les champs de bataille, mais pour un ministère de charité, comme aumôniers, infirmiers, brancardiers. Après la guerre de 1870, le général Ambert fit paraître un ouvrage intitulé : *L'héroïsme en soutane*. Parfois les évêques demandèrent davantage à leurs clercs. Voici la lettre que Mgr Freppel, évêque d'Angers, écrivit en décembre 1870, au supérieur de son grand séminaire :

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1914, *La grande pitié des églises de France*, par Maurice Barrès.

Nous sommes arrivés à l'un de ces moments solennels dans la vie d'un peuple, où le salut de la patrie exige un effort suprême de la part de tous ses enfants. Jusqu'ici, grâce à Dieu, le clergé s'est montré à la hauteur des circonstances difficiles que nous traversons : il est à son poste, sur les champs de bataille et dans les ambulances, recueillant les blessés sous le feu de l'ennemi, et leur prodiguant avec le secours de son ministère, toutes les ressources de la charité chrétienne. Mais le devoir a grandi avec le péril : les dévouements ordinaires ne suffisent pas à la situation qui nous est faite par des capitulations désastreuses et par les prétentions exhorbitantes d'un ennemi qui semble vouloir se mettre au ban de la civilisation. Il faut que la nation se lève tout entière pour repousser loin d'elle la honte et le déshonneur; or, c'est au clergé à donner l'exemple, autant qu'il est en lui.

Sous l'empire d'une législation protectrice des droits et des intérêts de la religion, les élèves du sanctuaire ont joui, jusqu'à présent, du privilège d'exemption militaire. Mais en face de la patrie humiliée et meurtrie, je n'hésite pas à croire que nos braves séminaristes sont tout prêts à renoncer d'eux-mêmes au bénéfice de la loi, jusqu'à ce que l'étranger soit chassé du territoire français. C'est pourquoi, voulant concilier le respect des saints canons avec le devoir qui incombe à chacun de contribuer selon ses forces à la défense nationale, je vous charge, Monsieur le Supérieur, de veiller à l'exécution des mesures que je viens de prendre.

Ceux d'entre les élèves du séminaire qui sont engagés dans les rangs de la cléricature se tiendront à notre disposition pour servir d'infirmiers dans les corps de troupes régulières ou auxiliaires. Quant aux autres, qui ne trouveraient pas d'empêchement dans l'état de leur santé ou dans la faiblesse de leur complexion, je vous prie de leur faire savoir de ma part que je les verrai avec le plus grand plaisir s'engager dans la garde mobile, ou dans la garde nationale mobilisée, ou dans les légions de MM. Cathelineau et de Charette. Déjà une vingtaine d'entre eux ont devancé mon appel et je les en félicite. Ou ils tomberont martyrs de la Patrie, et ils auront rendu à la religion le plus signalé des services ; ou ils reviendront au séminaire avec l'auréole du dévouement, et le sacerdoce ne comptera pas de membres plus fortifiés par l'épreuve du sacrifice, ni plus honorés de la confiance des peuples. Et quoiqu'il puisse arriver, nous

aurons fait tout ce qui dépendait de nous pour le salut de la France, notre mère à tous.

CHARLES-EMILE, évêque d'Angers.

Ce fut en 1889, que le principe du service obligatoire pour les jeunes ecclésiastiques fut introduit dans la législation française. Les sectaires avaient proposé et accueillirent cette disposition de la loi, au cri de : « Curés, sac au dos ». Le député qui fit le mieux valoir les motifs de l'immunité des clercs fut précisément l'évêque d'Angers, Mgr Freppel. Pour bien se documenter sur la question, il faut chercher dans les colonnes de l'*Officiel* ou dans les œuvres polémiques du prélat, les magnifiques discours qu'il prononça dans cette circonstance, à la chambre des députés.

A certaines époques de l'histoire, il arriva que des clercs, voire des abbés de monastère, des évêques et des archevêques, entraînés par l'ardeur belliqueuse du temps, par les influences séculières qui agissaient alors sur les vocations, et par le mode même de recrutement d'une partie du clergé, en vinrent à prendre d'eux-mêmes les armes et à combattre à côté des soldats de carrière. La légende s'empara de ces faits d'armes, les grandit et les poétisa. On se rappelle l'archevêque Turpin de « la Chanson de Rolland » :

Ah ! quel spectacle de voir Roland et Olivier
Combattre et frapper du fer de leurs épées!
L'archevêque, lui, frappe de sa lance.
. . . .

« Honte à qui ne tape pas de son mieux », dit l'archevêque ». Quant à lui, il tape vraiment de son mieux ; mais « quatre lances lui sont entrées dans le corps ; son destrier meurt sous lui ». Voilà qu'il tombe lui-même.

Quand Turpin de Reims se sent abattu,
Quand il se voit percé de quatre coups de lance,

Il se relève en un instant, le brave; il se redresse,
Cherche Roland du regard, court vers lui
Et ne lui dit qu'un mot : « Je ne suis pas vaincu ».
Tant qu'un bon vassal est vivant, il ne se rend pas.
Alors il tire Almace, son épée d'acier bruni,
Et se lance en pleine mêlée, où il frappe plus de mille coups.
C'est Charlemagne qui en rendit plus tard le témoignage :
Turpin ne fit grâce à aucun,
Et l'empereur trouva quatre cents cadavres autour de lui,
Les uns blessés, les autres tranchés par le milieu du corps,
Les autres privés de leurs têtes.
Voilà ce que dit la Geste, et aussi celui qui était sur le champ de [bataille]
Le baron saint Gilles, pour qui Dieu fait des miracles.
Il en écrivit le récit au moutier de Laon.
Qui ne sait ces choses n'y entend rien[1].

Force est bien de dire que les temps, où l'on vit abbés, évêques et papes guerroyer, ne furent pas les temps où le clergé fut le plus édifiant, et où la morale chrérienne fut le plus en honneur. C'était, ici et là, oublis de règles très hautes, oublis contre lesquels protestèrent toujours les conciles, ainsi que les papes et les évêques qui avaient une plus juste idée de leurs devoirs et de leur rôle.

Mais enfin, lorsque les clercs de France ont été appelés par la loi de 1889, et plus spécialement par la mobilisation du 1er août 1914, qu'a-t-on vu ? Est-il vrai, comme on en a répandu le bruit dans les pays neutres, qu'ils n'ont quitté leurs séminaires ou leurs presbytères, que sous la force, qu'ils ont refusé le service, ou encore qu'ils ont été traités en parias, persécutés par leurs chefs et bafoués par leurs compagnons ? Non ; c'est tout le contraire qui s'est passé. Parce qu'ils avaient prêché et pratiqué la doctrine du devoir à exécuter suivant les heures et les circonstances, ils se sont de suite trouvés aptes à remplir les tâches nouvelles qui leur étaient imposées.

[1] *La chanson de Rolland,* trad. et comm. par Léon Gautier, CLXXXIII. Mame, MDCCCC.

Avant le départ, ils ont reçu les instructions et les encouragements de leurs évêques. Voici, par exemple, en quels termes Mgr Touchet, évêque d'Orléans, s'est adressé aux membres militaires de son clergé :

O mes amis, quelle belle mission est la vôtre! Au milieu des périls, des privations, des fatigues inouïes, des tueries, montrer à des hommes qui l'ignorent, par leur faute ou non, toutes les réserves d'endurance, de fraternité, d'énergie, qu'il y a dans un cœur de prêtre. Croyez bien, persuadez-vous bien que beaucoup auront les yeux sur vous ; que beaucoup jugeront l'Eglise et Jésus-Christ lui-même sur vous. Croyez bien, persuadez-vous bien que vous tenez cette fois dans vos mains, pour une bonne part, l'avenir de la religion dans notre pays. Que votre vie soit une prédication.

Il en a vraiment été ainsi : la vie du prêtre-soldat a été une prédication et cette prédication a porté son fruit.

Jamais, en aucun temps, dans aucune armée, les prêtres ne se sont fait une place égale à celle qu'ils ont prise naturellement comme aumôniers, comme brancardiers, comme soldats dans la guerre actuelle. A présent, il y a, dans l'armée française, plus de trois cents aumôniers, titulaires ou agréés. Tous les prêtres que leur âge rend mobilisables sont mobilisés, au nombre de 20.000. Après neuf mois de guerre, plus de cinq cent cinquante sont tombés pour la France. Nombre d'entre eux officiers, montrant le plus magnifique courage, beaucoup comme soldats, égaux en dévouement à leurs officiers ; la plupart comme infirmiers ou brancardiers, vu la dispense acquise aux prêtres ordonnés sous le régime du Concordat et versés de droit dans le service de santé. Tous portent sur eux l'empreinte sacrée ; tous — ou à peu près — se prodiguent aux premiers rangs, et la propagande qu'ils font par leur conduite, par leurs blessures et par leur mort, n'est point de celle dont on enraye les effets[1].

D'ailleurs leur bravoure et leur dévouement qui regar-

[1] *Le Gaulois*, 21 avril 1915. *Le catholicisme et la guerre*, par Frédéric Masson.

daient droit au ciel attira souvent sur eux les récompenses et les distinctions honorifiques. Moins d'un mois après l'ouverture des hostilités, on comptait déjà 82 ecclésiastiques et 127 religieux pour qui les chefs militaires avaient demandé la médaille militaire ou la croix de la Légion d'honneur.

Je voudrais maintenant faire passer devant vous quelques figures plus marquantes, caractérisant les principaux types du dévouement sacerdotal, tel qu'il s'est manifesté pendant la guerre, et vous montrer le prêtre devant l'envahisseur, le prêtre-soldat remplissant son rôle de prêtre, le prêtre en tant que soldat.

« Curieuse figure que celle du prêtre-soldat, observe ici Mgr Lavallée. Car, notez qu'il n'est pas un prêtre qui devient soldat en attendant de se retrouver prêtre, comme un avocat mobilisé, par exemple, laisse là sa profession pour courir aux armes. Le sacerdoce n'est pas seulement une profession, il est un état d'âme, on ne le dépouille pas ; ils le portent jusque dans les actions de guerre ; et c'est ce qui fait l'originalité du cas. En somme, il y a des avocats, des industriels, des cultivateurs devenus soldats et il y a des prêtres-soldats[1]. »

Mercredi, 2 septembre, vers 5 heures du matin, raconte l'*Echo de Paris*, la municipalité de Meaux invitait les habitants à évacuer la ville à cause de la présence imminente des Allemands. Les autorités elles-mêmes sont parties. Il n'est resté que 1.500 à 2.000 habitants et l'évêque. Malgré des instances réitérées, Mgr Marbeau a refusé de quitter sa ville, et il a ordonné à son clergé de s'éloigner, afin que s'il y avait du danger, ce danger fût pour lui seul. C'est un spectacle admirable de le voir entouré de ce petit peuple, dont il est le père, le gardien et le consolateur. Se faisant tout à tous, il veille au bon ordre, à la sécurité publique et à la distribution régulière des vivres. Il remplit à la fois

[1] *Revue pratique d'apologétique*, 15 mars 1915, p. 377.

l'office de maire, de préfet, d'intendant. « Je suis le gouverneur de Meaux » dit-il plaisamment.

Les autres évêques, dans les différents diocèses envahis, n'eurent pas une attitude moins noble ; Tissier à Châlons, Péchenard à Soissons, Foucault à Saint-Dié, Lobbedey à Arras... A la suite des évêques, les prêtres chargés de paroisses demeurèrent fidèles à leurs troupeaux, ranimèrent les courages, travaillèrent au ravitaillement, défendirent devant l'ennemi la vie et l'honneur de leurs ouailles. Ils furent vraiment l'âme de la résistance. L'Allemand ne s'y trompa pas, et il voulut briser cette âme. D'où le massacre de tant de prêtres en France et en Belgique. Pour la Belgique,

M. Melot, député de Namur, a dressé une statistique des prêtres assassinés en Belgique par les troupes allemandes, et cela seulement entre l'invasion et le 31 août. Elle porte quarante-huit prêtres tués en trois semaines et dont les corps ont été retrouvés percés de balles ou de coups de baïonnettes, fracassés par les crosses de fusils[1].

Voyons maintenant le prêtre qui remplit son rôle sacerdotal sous la capote du soldat.

Un autre prêtre-soldat, c'est l'abbé B... Je l'appelle « le confesseur », et vous allez voir qu'il mérite bien ce titre. C'est un jeune prêtre de la dernière ordination, cinq semaines avant la guerre. Il est de la classe 1909. Le 2 août, il rejoint son régiment et je crois bien qu'il commence à confesser dans le train. Il continue à la caserne où il a quitté sa soutane pour prendre la capote. Il confesse dans la chambrée, dans la cour, dans les rues. Les anciens camarades de l'active le reconnaissent : il a bien vite fait connaissance avec les autres.

« Notre premier combat, me raconte-t-il, fut à C..., le 9 août. Je confesse tout le temps. Vous savez que l'infanterie procède par « bonds » pour donner moins de prise au feu de

[1] *Revue du clergé français,* 15 avril 1915, *Revue mensuelle,* p. 191.

l'ennemi. Je faisais un bond à côté d'un camarade, je lui donnais l'absolution, puis je passais à un autre pour « bondir » avec lui, en lui proposant de le réconcilier avec le bon Dieu. Tous acceptaient ; je n'eus pas un refus. J'arrivai ainsi jusqu'à trente mètres des Allemands et pourtant je ne reçus pas une seule blessure.

« Les jours suivants, mes camarades m'abordaient dans les champs, partout, pour me demander de les confesser.

« Le 19 août, nouveau combat et je procédai comme la première fois. Le lendemain, ma compagnie fut d'abord soutien d'artillerie, puis marcha sous un ouragan de feu et je confessais toujours. Beaucoup de mes camarades voulaient être près de moi et refusaient de me laisser partir. « Restez, « disaient-ils, si nous sommes touchés, vous nous donnerez « une dernière absolution. »

« A B..., nous étions à l'arrière-garde, devant un pont qu'on allait faire sauter. Le danger était grand pour nous. Presque tous mes camarades, adjudant en tête, acceptèrent volontiers de se confesser; deux seulement voulurent attendre mais me demandèrent, avec simplicité, de courir vers eux s'ils étaient blessés... »

L'abbé B... a été nommé adjoint au fourrier, puis caporal, mais sans escouade, pour être plus libre. Tout le monde le respecte. On l'appelle M. B.., ou « Monsieur le curé ». Personne ne le tutoie. Il confesse aux tranchées, dans la neige; ou en seconde ligne, dans un village ruiné. Il préside des enterrements. Il a préparé un camarade à sa première communion. Il a chanté les vêpres de la Toussaint sous une rafale d'obus et passé la nuit de Noël avec les aumôniers, à confesser de nombreux soldats[1].

Le prêtre remplit donc bien, dans cette guerre de 1914-1915 son devoir de citoyen, son ministère de prêtre et son métier de soldat. Tous le reconnaissent et le proclament : « Le prêtre, dit Frédéric Masson, est celui qui ne fuit pas, il est celui qui ne se dérobe pas, il est celui qui n'a pas peur ». Et ce n'est point seulement sous la coupole que l'on parle ainsi. Un ouvrier de Belleville,

[1] *Le Correspondant*, 10 mars 1915, *Le prêtre à l'armée. Feuillets de calepins*, par G. Ardant, p. 881.

blessé au feu, parlant des prêtres qu'il a rencontrés dans les tranchées et sur les champs de bataille, fait cette réflexion : « N'y a pas ; il faut reconnaître qu'il y a quelque chose en eux qu'il n'y a pas dans les autres[1] ». Un publiciste protestant fait entendre la même note dans le *Journal de Genève* (6 octobre 1914).

La bravoure (du prêtre) est sans limites, car il ne craint pas la mort, étant toujours en état de l'affronter. N'est-ce pas un prêtre-officier qui, voyant faiblir sa compagnie, bondit en avant en s'écriant : « Je suis prêtre, je n'ai pas peur de la mort! En avant, tous. » Et il tomba criblé de balles, mais il avait emporté la position. Après les batailles parmi les blessés, les agonisants, un soldat moins blessé rampe et souffle à l'oreille des mourants : « Je suis prêtre, recevez l'absolution. » Et il les bénit d'une main parfois mutilée.

Voici maintenant un prêtre en tant que soldat, c'est le P. Gironde. « Il a été mobilisé le jour même de son ordination. Bientôt il devient légendaire au régiment. Tous autour de lui ont à raconter un trait qui l'impose à l'admiration. Il est ainsi proposé pour la croix d'honneur spéciale et la médaille militaire : « De Gironde, caporal au 81e d'infanterie ; pendant un combat de nuit, a pénétré à deux reprises dans un bois, jusqu'au contact immédiat des Allemands, dont il a reconnu l'emplacement et l'organisation. Ne s'est retiré que sous le feu le plus vif échangé entre les deux partis. A accompli déjà plusieurs reconnaissances du même genre.[1] »

Ainsi le prêtre-soldat fait plus que recueillir de la gloire : il fait du bien ce qui pour lui est plus que tout. Par la parole, par l'exemple et, plus encore, par la grâce de Dieu qu'il attire au-dessus des camps au moyen de l'absolution, de la messe, de la communion, il exalte les cou-

[1] *Revue pratique d'apologétique*, novembre 1914, p. 153.

rages et ouvre au milieu de nos soldats la source féconde de tous les plus nobles sentiments. Ceux qui combattent sont heureux, là-bas, de son voisinage, et ceux et celles qui au foyer veillent, entre la crainte et l'espérance, sont grandement réconfortés à la pensée de sa présence tant de fois multipliée dans les tranchées, dans les ambulances, dans les hôpitaux, auprès de ceux qu'ils aiment et pour lesquels ils redoutent les peines de ce monde et les peines de l'autre monde. Assurément, ce n'était pas là le but que se proposaient ceux qui demandèrent et ceux qui votèrent la présence des prêtres à l'armée. Une fois de plus, Dieu tire le bien du mal. Mais l'Église voit avec peine ses ministres séjourner dans les casernes et, à l'heure du combat, prendre le fusil en main, parce que la caserne est contraire à la formation normale du clergé, parce que l'effusion du sang est opposée au ministère sacerdotal, qui est essentiellement un ministère de paix et de réconciliation.

TABLE DES MATIÈRES

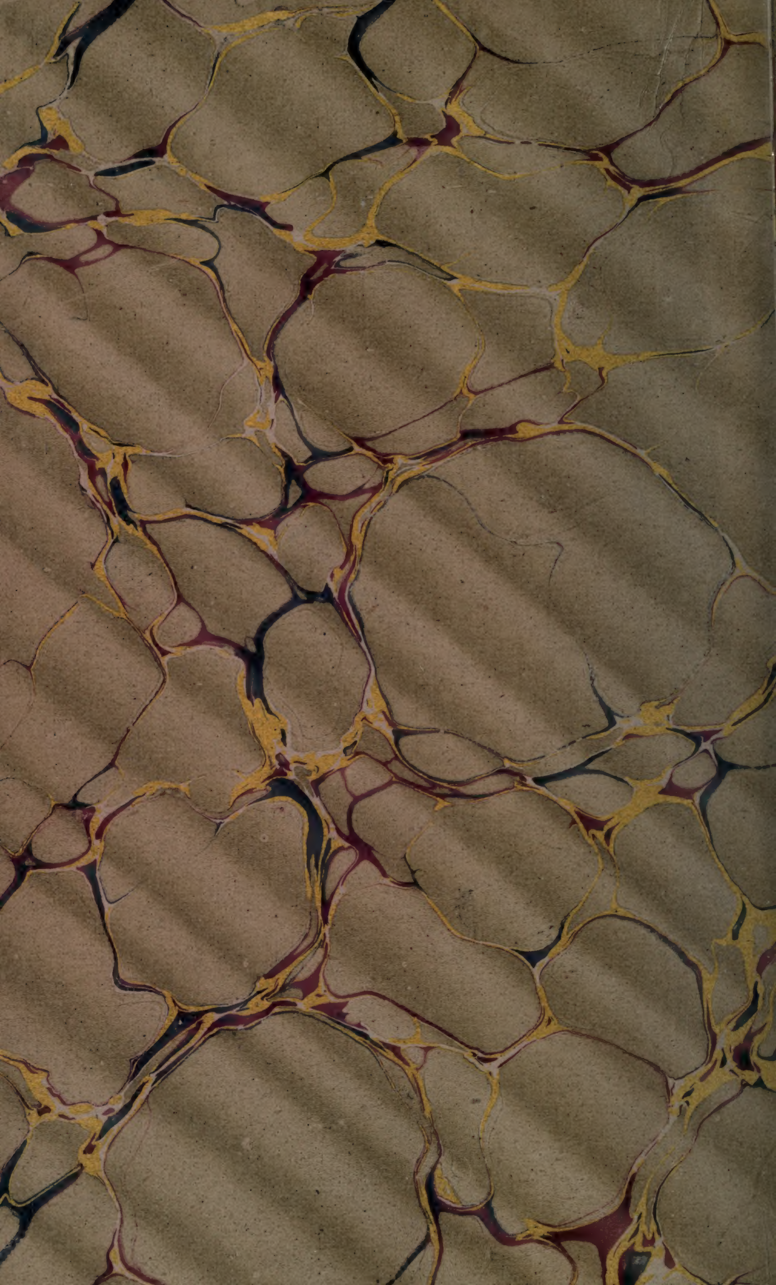
LEÇON X

LEÇONS XI ET XII

LEÇONS XIII ET XIV

LEÇON XVIII

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY




HMod.
R8725t
140139.
Author Rouzic, L.
Title Théologie de la guerre
BORROWER.
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not
remove
the card
from this
Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

